



## **Parc éolien du Champ de l'Alouette**

### **Communes de Neuvy et Joiselle (51)**

#### **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

#### **Pièce 6 - 4 « Expertise paysagère, patrimoniale et touristique - AUDDICE »**

**Juin 2022**



## PROJET EOLIEN DU CHAMP DE L'ALOUETTE

### COMMUNES DE NEUVY ET JOISELLE (51)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique







# PROJET EOLIEN DU CHAMP DE L'ALOUETTE

## Communes de Neuvy et Joiselle (51)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Version finale

ESCOFI

Version	Date	Description
Etat initial	25/01/2022	Analyse de l'état initial du paysage et de la faisabilité du projet / Orientations potentielles d'implantation
Impacts et mesures	18/03/2022	Définition du projet et analyse de ses impacts + Etude d'encerclement - Mesures

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Sandrine DE SA – Ingénieur paysagiste	31/03/2022	

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1. RESUME NON TECHNIQUE (RNT).....</b>	<b>7</b>
1.1 Documents de cadrage.....	8
1.2 Contexte éolien .....	8
1.3 Résumé de l'état initial de référence .....	9
1.4 Réflexions sur la définition de l'implantation finale.....	10
1.5 Résumé des impacts réels du projet .....	11
1.6 Mesures d'accompagnement du projet .....	13
<b>CHAPITRE 2. PREAMBULE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>15</b>
2.1 Introduction méthodologique .....	16
2.1.1 Objectifs de l'étude .....	16
2.1.2 Méthodologie .....	16
2.2 Glossaire alphabétique des terminologies employées.....	18
2.3 Quelques notions importantes préalables .....	19
2.4 Définition des aires d'étude .....	21
2.4.1 Localisation du projet à l'échelle départementale.....	21
2.4.2 Justification des aires d'étude.....	22
2.5 Etude des documents de référence .....	24
2.5.1 Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne - 2012 .....	24
2.5.2 Sensibilité des paysages franciliens vis-à-vis des parcs éoliens - 2011 .....	26
2.6 Contexte éolien .....	27
2.6.1 Inventaire du contexte éolien .....	27
2.6.2 Insertion de la zone d'implantation dans le contexte éolien connu.....	30
<b>CHAPITRE 3. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE .....</b>	<b>31</b>
3.1 Contexte paysager à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	32
3.1.1 Les unités paysagères.....	32
3.1.2 Une structure paysagère diversifiée .....	37
3.1.3 Des structures anthropiques dessinant l'espace paysager .....	40
3.1.4 Les composantes patrimoniales.....	42
3.1.5 Tourisme.....	53
3.1.6 Les perceptions identifiées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	56
3.1.7 Synthèse à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	61
3.2 Contexte paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	63
3.2.1 Un plateau ondulé, animé de micro-boisements.....	63
3.2.2 Une structuration paysagère éclatée.....	64
3.2.3 Les composantes patrimoniales.....	66
3.2.4 Patrimoine touristique .....	68
3.2.5 Les perceptions identifiées à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée .....	72
3.2.6 Synthèse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	80
3.3 Contexte paysager à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	83
3.3.1 Une structure paysagère à échelle réduite .....	83
3.3.2 Une absence de patrimoine et de sites touristiques .....	85
3.3.3 Patrimoine archéologique.....	85
3.3.4 Les perceptions identifiées à l'échelle de l'aire d'étude immédiate .....	86
3.3.5 Synthèse à l'échelle de l'aire d'étude immédiate .....	87
3.4 Réflexions pour l'implantation d'un parc éolien.....	88
3.4.1 Synthèse des contraintes et sensibilités du site .....	88
3.4.2 Orientations potentielles d'implantation.....	90
<b>CHAPITRE 4. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET .....</b>	<b>93</b>
4.1 Généralités sur la perception d'un parc éolien .....	94
4.1.1 La perception des éoliennes dans le grand paysage.....	94
4.1.2 Les relations entre le patrimoine et les éoliennes .....	96
4.2 Définition de l'implantation .....	98
4.2.1 Variante n°1 : Optimisation de l'espace disponible .....	99
4.2.2 Variante n°2 : Optimisation de l'implantation .....	100
4.2.3 Variante n°3 : Adaptation aux contraintes paysagères.....	101
4.3 Cartographie des Zones d'Influence Visuelle (ZIV).....	105
4.3.1 Méthodologie.....	105
4.3.2 Analyse de l'influence visuelle du projet .....	107
4.4 Simulations visuelles .....	109
4.4.1 Méthodologie.....	109
4.4.2 Choix des points de vue .....	110
4.5 Analyse de l'impact visuel du projet .....	120
4.5.1 Impact visuel du projet .....	120
4.6 Etude d'encerclement .....	126
4.6.1 Méthodologie.....	127
4.6.2 Champguyon Bas.....	128
4.6.3 Champguyon Haut.....	130
4.6.4 Esternay.....	132
4.6.5 Joiselle .....	134
4.6.6 Hameau de Champagnemay (commune de Joiselle).....	136
4.6.7 Morsains.....	138
4.6.8 Neuvy .....	140
4.6.9 Hameau de Condry (commune de Neuvy).....	142
4.6.10 Hameau du Tronchet (commune de Neuvy).....	144
4.6.11 Hameau de Montbléru (commune de Neuvy) .....	146
4.6.12 Château de vivier (commune d'Esternay).....	148
4.6.13 Château des Granges (commune de la Noue) .....	150
4.6.14 Château de Réveillon (commune de Réveillon) .....	152
4.6.15 Conclusion sur l'encerclement des villages identifiés.....	154
4.7 Mesures envisagées pour supprimer, réduire et compenser les impacts liés au projet éolien .....	155
4.7.1 Mesures d'évitement et de réduction des impacts liés à l'implantation.....	155
4.7.2 Mesures de réduction des impacts liés au chantier et à l'exploitation .....	156
4.7.3 Mesures de réduction des impacts .....	158
4.7.4 Mesures d'accompagnement des impacts .....	158
4.8 Notes complémentaires .....	163
4.8.1 Difficultés rencontrées .....	163
4.8.2 Rédacteur .....	163
<b>CHAPITRE 5. CARNET DE PHOTOMONTAGES.....</b>	<b>165</b>

## LISTE DES CARTES

<b>Carte 1.</b>	Présentation des aires d'étude .....	23
<b>Carte 2.</b>	Contexte éolien (mise à jour de décembre 2021) .....	29
<b>Carte 3.</b>	Entités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	36
<b>Carte 4.</b>	Relief et réseau hydrographique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	38
<b>Carte 5.</b>	Occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	41
<b>Carte 6.</b>	Patrimoine réglementaire (hors UNESCO) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	46
<b>Carte 7.</b>	Autres protections (dont le bien UNESCO de la ville de Provins) .....	48
<b>Carte 8.</b>	Situation du Bien UNESCO et de sa zone d'engagement à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (d'après l'Aire d'Influence Visuelle du Bien UNESCO et la Charte de 2018) .....	51
<b>Carte 9.</b>	Situation du secteur de la côte de Sézanne à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (d'après le Plan Paysage Eolien de 2019) .....	52
<b>Carte 10.</b>	Tourisme à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	55
<b>Carte 11.</b>	La structure paysagère dans l'aire d'étude rapprochée .....	65
<b>Carte 12.</b>	Patrimoine réglementaire dans l'aire d'étude rapprochée .....	67
<b>Carte 13.</b>	Le tourisme dans l'aire d'étude rapprochée .....	71
<b>Carte 14.</b>	La structuration paysagère dans l'aire d'étude immédiate .....	84
<b>Carte 15.</b>	Orientations potentielles d'implantation .....	91
<b>Carte 16.</b>	Zones d'influence visuelle du projet .....	108
<b>Carte 17.</b>	Localisation des simulations à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	114
<b>Carte 18.</b>	Localisation des simulations à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée .....	115
<b>Carte 19.</b>	Localisation des simulations par rapport au contexte éolien .....	116
<b>Carte 20.</b>	Localisation des simulations par rapport aux zones d'influence visuelle .....	117
<b>Carte 21.</b>	Localisation des simulations par rapport à la côte viticole .....	118
<b>Carte 22.</b>	Localisation des simulations par rapport au patrimoine réglementaire (hors UNESCO) .....	119
<b>Carte 23.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour de Champguyon Bas .....	129
<b>Carte 24.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour de Champguyon Haut .....	131
<b>Carte 25.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour d'Esternay .....	133
<b>Carte 26.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour de Joiselle .....	135
<b>Carte 27.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour de Champagnemay .....	137
<b>Carte 28.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour de Morsains .....	139
<b>Carte 29.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour de Neuvy .....	141
<b>Carte 30.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour du hameau de Condry .....	143
<b>Carte 31.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour du hameau du Tronchot .....	145
<b>Carte 32.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour du hameau de Montbléru .....	147
<b>Carte 33.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour du château de Vivier .....	149
<b>Carte 34.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour du château des Granges .....	151
<b>Carte 35.</b>	Emprise visuelle du contexte éolien autour du château de Réveillon .....	153

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1.</b>	Liste des parcs éoliens dans l'aire d'étude rapprochée autour de la zone d'implantation (décembre 2021) .....	27
<b>Tableau 2.</b>	Liste des parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée autour de la zone d'implantation (décembre 2021) .....	28
<b>Tableau 3.</b>	Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude éloignée autour de la zone d'implantation .....	42
<b>Tableau 4.</b>	Les Sites protégés dans l'aire d'étude éloignée autour de la zone d'implantation .....	45
<b>Tableau 5.</b>	Synthèse de l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	61
<b>Tableau 6.</b>	Liste des Monuments Historiques dans l'aire d'étude rapprochée .....	66
<b>Tableau 7.</b>	Synthèse de l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée .....	80
<b>Tableau 8.</b>	Synthèse de l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude immédiate .....	87
<b>Tableau 9.</b>	Liste et intérêts des simulations présentées dans le dossier .....	111
<b>Tableau 10.</b>	Synthèse des impacts du projet sur la composition paysagère .....	120
<b>Tableau 11.</b>	Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie .....	121
<b>Tableau 12.</b>	Synthèse des impacts du projet sur les infrastructures routières .....	122
<b>Tableau 13.</b>	Synthèse des impacts du projet sur le patrimoine et le tourisme .....	124
<b>Tableau 14.</b>	Synthèse des effets cumulés du projet dans le contexte éolien connu .....	125
<b>Tableau 15.</b>	Indices d'occupation éolien autour de Champguyon Bas .....	128
<b>Tableau 16.</b>	Indices d'occupation éolien autour de Champguyon Haut .....	130
<b>Tableau 17.</b>	Indices d'occupation éolien autour d'Esternay .....	132
<b>Tableau 18.</b>	Indices d'occupation éolien autour de Joiselle .....	134
<b>Tableau 19.</b>	Indices d'occupation éolien autour de Champagnemay .....	136
<b>Tableau 20.</b>	Indices d'occupation éolien autour de Morsains .....	138
<b>Tableau 21.</b>	Indices d'occupation éolien autour de Neuvy .....	140
<b>Tableau 22.</b>	Indices d'occupation éolien autour du hameau de Condry .....	142
<b>Tableau 23.</b>	Indices d'occupation éolien autour du hameau du Tronchot .....	144
<b>Tableau 24.</b>	Indices d'occupation éolien autour du hameau de Montbléru .....	146
<b>Tableau 25.</b>	Indices d'occupation éolien autour du château de Vivier .....	148
<b>Tableau 26.</b>	Indices d'occupation éolien autour du château des Granges .....	150
<b>Tableau 27.</b>	Indices d'occupation éolien autour du château de Réveillon .....	152
<b>Tableau 28.</b>	Coordonnées de localisation des postes de livraison .....	157

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1.</b>	Notions de visibilité et de covisibilité .....	19
<b>Figure 2.</b>	Notion de saturation visuelle.....	20
<b>Figure 3.</b>	Localisation géographique de la zone d'implantation et de son périmètre d'étude éloigné .....	21
<b>Figure 4.</b>	Carte des enjeux paysagers majeurs du SRE de 2012 .....	25
<b>Figure 5.</b>	Carte des enjeux paysagers secondaires du SRE de 2012 .....	25
<b>Figure 6.</b>	Synthèse des enjeux paysagers identifiés .....	26
<b>Figure 7.</b>	Synthèse des enjeux patrimoniaux identifiés.....	26
<b>Figure 8.</b>	Le découpage paysager de la Champagne-Ardenne .....	33
<b>Figure 9.</b>	Le découpage paysager de la Seine-et-Marne.....	35
<b>Figure 10.</b>	Carte et coupe géologiques simplifiées du bassin parisien .....	37
<b>Figure 11.</b>	Coupe A-B schématique du relief et du réseau hydrographique sur le territoire d'étude .....	39
<b>Figure 12.</b>	La délimitation du projet du PNR de la Brie et des deux Morins .....	47
<b>Figure 13.</b>	Cartes de situation du bien central protégé au titre de l'UNESCO.....	49
<b>Figure 14.</b>	Plan de situation de la zone d'engagement.....	49
<b>Figure 15.</b>	Situation de la zone d'implantation par rapport au Plan Paysage Eolien des paysages viticoles .....	50
<b>Figure 16.</b>	Tracé de la route touristique du Champagne .....	53
<b>Figure 17.</b>	Coupe schématique de la situation de la zone d'implantation par rapport à la côte viticole.....	60
<b>Figure 18.</b>	Coupe schématique de la composition paysagère dans l'aire d'étude rapprochée .....	63
<b>Figure 19.</b>	Les cyclo-draisines du Grand Morin.....	68
<b>Figure 20.</b>	Balades fleuries autour de Champguyon.....	68
<b>Figure 21.</b>	Circuits de randonnées sur Esternay .....	68
<b>Figure 22.</b>	Sites d'intérêt du chemin de la Mémoire et du Souvenir.....	69
<b>Figure 23.</b>	Des interactions visuelles particulières identifiées depuis certains axes routiers .....	76
<b>Figure 24.</b>	Une altitude progressive sur un axe ouest-est (aire d'étude immédiate).....	83
<b>Figure 25.</b>	Une topographie ondulée sur un axe nord-sud (aire d'étude immédiate) .....	83
<b>Figure 26.</b>	Extrait du courrier de réponse du Service Régional de l'Archéologie .....	85
<b>Figure 27.</b>	Schématisme de la perception des éoliennes en fonction de la distance .....	94
<b>Figure 28.</b>	Schématisme de la perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	94
<b>Figure 29.</b>	Illustration de la perception des éoliennes en fonction de l'heure de la journée .....	95
<b>Figure 30.</b>	Impact des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages .....	96
<b>Figure 31.</b>	Impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position.....	96
<b>Figure 32.</b>	Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance.....	97
<b>Figure 33.</b>	Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de leur taille et de leur localisation .....	97
<b>Figure 34.</b>	Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie.....	97
<b>Figure 35.</b>	Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères .....	97
<b>Figure 36.</b>	Situation des photomontages utilisés pour l'analyse des variantes .....	98
<b>Figure 37.</b>	Variante d'implantation n°1 initiale .....	99
<b>Figure 38.</b>	Variante d'implantation n°2 intermédiaire .....	100
<b>Figure 39.</b>	Variante d'implantation n°3 finale .....	101
<b>Figure 40.</b>	Schématisme des zones d'influence visuelle du projet.....	107

<b>Figure 41.</b>	Situation des villages et sites retenus dans l'étude d'encerclement .....	126
<b>Figure 42.</b>	Mesures d'évitement et de réduction des impacts liées à l'implantation .....	155
<b>Figure 43.</b>	Teinte retenue pour l'habillage du poste de livraison.....	157
<b>Figure 44.</b>	Situation des postes de livraison .....	157

## LISTE DES PHOTOGRAPHIES

<b>Photo 1.</b>	A - Illustration du paysage de la Brie Champenoise .....	33
<b>Photo 2.</b>	B - Illustration du paysage de la côte viticole .....	33
<b>Photo 3.</b>	C - Illustration du paysage de la plaine agricole .....	33
<b>Photo 4.</b>	D - Illustration du paysage de la Brie des Etangs.....	35
<b>Photo 5.</b>	E – Illustration du paysage de la vallée du Grand Morin .....	35
<b>Photo 6.</b>	F - Illustration du paysage de la Brie de Provins.....	35
<b>Photo 7.</b>	Illustrations de la diversité des Monuments Historiques dans l'aire d'étude éloignée .....	44
<b>Photo 8.</b>	Des perceptions limitées et contrées vers la zone d'implantation depuis les plateaux de la Brie .....	56
<b>Photo 9.</b>	Un retrait du front de côte préservant la lisibilité de la côte viticole depuis la plaine agricole.....	56
<b>Photo 10.</b>	Des perceptions limitées et contrées vers la zone d'implantation depuis la vallée du Petit Morin .....	56
<b>Photo 11.</b>	Des perceptions limitées et contrées vers la zone d'implantation depuis la vallée du Grand Morin.....	56
<b>Photo 12.</b>	Une perspective sur le clocher de Montceaux-lès-Provins à son approche.....	58
<b>Photo 13.</b>	Une perspective sur le clocher d'Augers-en-Brie à son approche .....	58
<b>Photo 14.</b>	Une perspective sur le clocher de Sancy-les-Provins à son approche.....	58
<b>Photo 15.</b>	Une ouverture visuelle sur le paysage depuis le château de Launoy-Renault .....	58
<b>Photo 16.</b>	Une perspective sur les églises de la Villeneuve-les-Charleville et Charleville à leur approche .....	59
<b>Photo 17.</b>	Une clairière ceinturée de boisement pour accueillir le monument de Mondement-Montgivroux .....	59
<b>Photo 18.</b>	La cité médiévale de Provins comme marqueur paysager.....	59
<b>Photo 19.</b>	Une amplitude visuelle étendue depuis le sommet de la butte de Doue .....	59
<b>Photo 20.</b>	Illustrations des édifices protégés dans l'aire d'étude rapprochée .....	66
<b>Photo 21.</b>	Des espaces ouverts sur la zone d'implantation depuis les secteurs de cultures.....	72
<b>Photo 22.</b>	Des espaces filtrés sur la zone d'implantation par la présence de bosquets.....	72
<b>Photo 23.</b>	Des perceptions vers la zone d'implantation depuis la vallée proche du Grand Morin .....	72
<b>Photo 24.</b>	Une covisibilité forte avec la silhouette du village de Neuvy .....	73
<b>Photo 25.</b>	Une interaction forte avec le hameau de Condry .....	73
<b>Photo 26.</b>	Des ouvertures vers la zone d'implantation depuis le hameau surélevé de Montbléru .....	73
<b>Photo 27.</b>	Des interactions fortes depuis Champguyon Bas .....	74
<b>Photo 28.</b>	Des interactions fortes depuis Champguyon Haut .....	74
<b>Photo 29.</b>	Une covisibilité forte avec la silhouette du village de Joiselle.....	74
<b>Photo 30.</b>	Une perception forte sur la zone d'implantation depuis la frange de Joiselle.....	74
<b>Photo 31.</b>	Des interactions limitées depuis l'accès sud à Esternay.....	75
<b>Photo 32.</b>	Des interactions limitées par le modelé topographique depuis la frange nord d'Esternay.....	75
<b>Photo 33.</b>	Des interactions limitées depuis Morsains.....	75
<b>Photo 34.</b>	Des interactions fortes depuis la RD48 proche .....	76
<b>Photo 35.</b>	Des interactions fortes depuis la RD375 proche .....	76

<b>Photo 36.</b>	Des vues partielles depuis la RD934 .....	76
<b>Photo 37.</b>	Des vues partielles depuis la RD373 .....	76
<b>Photo 38.</b>	Des vues contrées depuis l'accès au château de Réveillon .....	77
<b>Photo 39.</b>	Des vues contrées depuis la perspective dans l'axe du château de Réveillon .....	77
<b>Photo 40.</b>	Des vues contrées en entrée sud de Réveillon.....	77
<b>Photo 41.</b>	Des vues contrées en sortie nord de Réveillon .....	77
<b>Photo 42.</b>	Une absence de covisibilité avec le château de Viviers.....	78
<b>Photo 43.</b>	Une perception vers la zone d'implantation depuis l'entrée du château de Viviers .....	78
<b>Photo 44.</b>	Des vues contrées vers la zone d'implantation depuis les abords du château des Granges .....	78
<b>Photo 45.</b>	Des vues contrées vers la zone d'implantation depuis les abords de l'église de Belleau .....	78
<b>Photo 46.</b>	Une insertion de la zone d'implantation dans une structure paysagère aux échelles particulières.....	86
<b>Photo 47.</b>	Un enjeu particulier lié à la proximité de la vallée du Grand Morin .....	86

## CHAPITRE 1. RESUME NON TECHNIQUE (RNT)



## 1.1 Documents de cadrage

Toute expertise débute par une prise de connaissance des documents de cadrage à disposition sur le territoire d'étude. Ces documents de référence permettent de juger préalablement de la faisabilité du projet sur la zone d'implantation envisagée et de mettre en exergue de premiers éléments de sensibilités.

Les documents de planification consultés sont le Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne (SRE) et l'Etude de la sensibilité des paysages franciliens vis-à-vis des parcs éoliens. Bien que ces documents aient déjà un certain âge, ils restent des sources d'informations majeures.

ENJEUX	SENSIBILITE DU PROJET	RECOMMANDATIONS
Enjeu paysager lié à la côte viticole d'Ile-de-France.	Projet situé à plus de 10km du front de la côte d'Ile-de-France.	Eloignement suffisant pour éviter tout impact notable. Implantation en cœur de plateau, à l'arrière de boisements importants (forêts de Gault et de la Traconne).
Plateau de la Brie et ses paysages entaillés de vallées et ponctués de boisements.	Projet situé au cœur du plateau de la Brie, dans un secteur au développement éolien limité.	Paysage pouvant accueillir de l'éolien sous réserve. Recherche d'une implantation adaptée aux échelles paysagères.
Enjeux architecturaux éloignés dans la Marne (collégiale et basilique) et dans la Seine-et-Marne (butte de Doue et site de Provins)	Projet situé à plus de 25km des sites identifiés	Eloignement suffisant pour éviter tout impact notable.
Enjeu paysager des vallées du Grand Morin et du Petit Morin	Projet situé à plus de 10km de la vallée du Petit Morin, mais situé en contact avec la vallée du Grand Morin.	Retrait à évaluer par rapport à la vallée du Grand Morin, avec la recherche d'une implantation adaptée aux échelles paysagères.

Le projet s'inscrit dans un site nécessitant des précautions, au regard des caractéristiques paysagères particulières de ce secteur d'implantation.

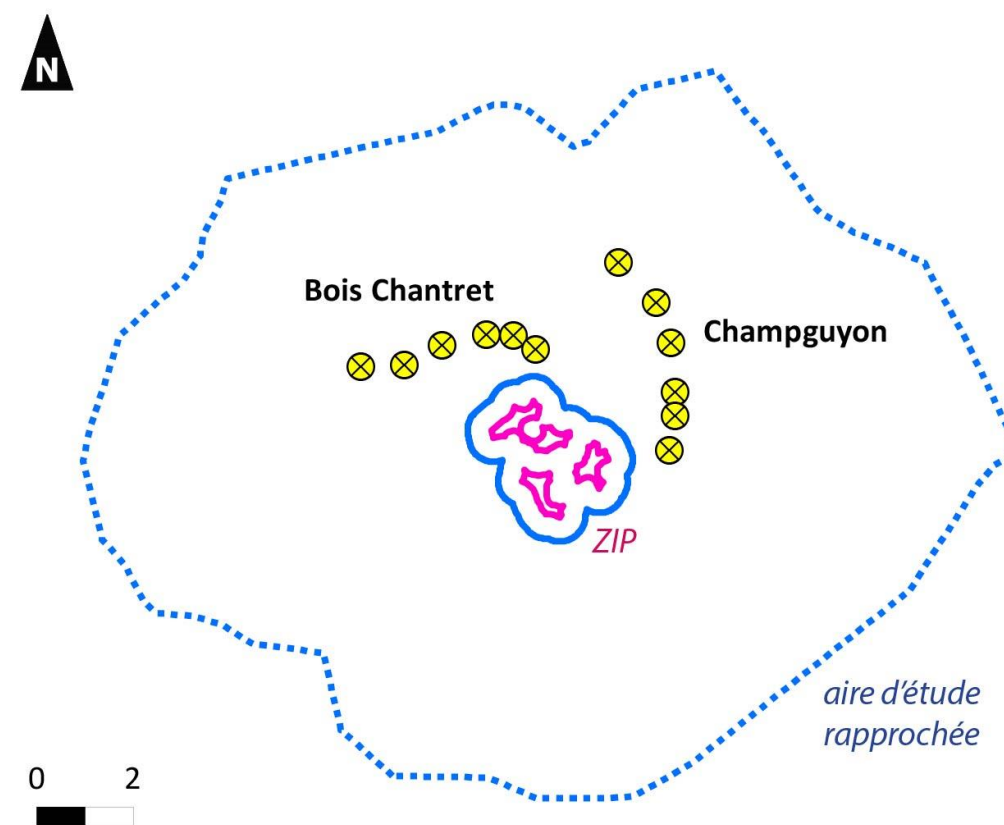
## 1.2 Contexte éolien

Peu investis par l'éolien, au profit de la plaine agricole, les plateaux de la Brie sont aujourd'hui concernés par le développement de nombreux projets éoliens.

Deux projets à l'étude sont identifiés à proximité de la zone d'implantation, dans l'aire d'étude rapprochée : le projet de Champguyon et le projet de Bois Chantret (sur Joiselle).

Ces deux projets présentent chacun une ligne d'implantation unique, selon deux directions différentes, sans cohérence visuelle évidente sur laquelle se caler.

Il faut toutefois noter que ces projets sont en phase d'instruction, avec un projet sans avis de l'Autorité Environnementale (Bois Chantret) et un projet en cours de complétude (Champguyon). Les implantations sont donc amenées à évoluer et complexifient l'analyse des potentiels effets cumulés avec le projet envisagé.



Dans le reste du territoire, le contexte éolien est en progression, et concerne aujourd'hui l'ensemble des paysages du plateau de la Brie (hors département de la Seine-et-Marne, encore peu concerné par l'éolien, du fait de la présence de la butte de Doue et du site de Provins, nécessitant des retraits de préservation).

## 1.3 Résumé de l'état initial de référence

### > Un paysage de plateau aux échelles restreintes et morcelées par la configuration paysagère

La zone d'implantation est localisée dans l'unité paysagère des Plateaux occidentaux, et plus précisément dans la sous-unité de la Brie champenoise, à proximité de la Brie des Etangs (Seine-et-Marne). La cuesta d'Ile-de-France dessine une frontière physique bien marquée à l'est du territoire, avant la grande plaine agricole champenoise.

Le paysage se compose donc d'une trame agricole de grandes cultures sur laquelle s'appuient des massifs boisés principaux (à l'image des massifs de la Traconne et de Gault) et une multitude de bosquets. Cette configuration propose un paysage ouvert particulier où les éléments de surface et les éléments de verticalité sont repartis de manière homogène, donnant à percevoir un territoire unitaire, aux échelles visuelles réduites. Le modelé topographique participe à la composition paysagère, apportant une certaine dynamique visuelle. Les échelles de perceptions marquent ainsi les enjeux majeurs dans l'insertion des éoliennes sur ce secteur.

La côte d'Ile-de-France, marquant la frange Est de l'aire d'étude éloignée, s'inscrit comme un relief identitaire fort du territoire, dessinant une frontière physique et patrimoniale avec la plaine agricole champenoise en contrebas. La zone d'implantation s'inscrit toutefois avec un recul de plus de 10km de la rupture de pente.

### > Des lieux de vie proches sur lesquels porter attention

Le territoire se présente comme un secteur à dominante rurale, avec un habitat dispersé sous forme de villages, hameaux et fermes isolées, complexifiant les perceptions paysagères de ce territoire, et participant au morcellement visuel de l'espace paysager.

Les villages de Neuvy (et ses hameaux de Condry et Montbléru), Champguyon Haut et Bas, ainsi que Joiselle sont les plus sensibles à l'implantation d'un projet éolien sur la zone potentielle. Les perceptions depuis les autres lieux de vie tiennent à des points de vue particuliers, selon l'implantation du bâti.

### > Des axes de déplacement aux vues diversifiées

La portée du regard vers le secteur de projet depuis les axes routiers est limitée par la configuration paysagère.

Les axes les plus sensibles restent la RD375 et la RD48, par leur proximité à la zone d'implantation et les relations visuelles directes. La RD373 et la RN4 – RD934 sont plus éloignées et présentent des perceptions morcelées sur la zone d'implantation, liées aux paysages traversés.

Une grande importance est accordée à l'insertion du projet éolien par rapport au contexte éolien et à la structure paysagère.

### > Des sensibilités patrimoniales liées au patrimoine proche

La sensibilité tient à la proximité des châteaux protégés de Réveillon, de Vivier et des Granges, ainsi qu'aux vestiges de l'église de Belleau. Les perceptions sur et depuis ces sites sont toutefois disparates et liées à leur situation dans le paysage.

La Brie regorge également de châteaux, tous n'étant pas protégés, qui font la particularité de son patrimoine.

1 Site classé est répertorié dans le périmètre rapproché : l'Orme des Essarts-les-Sézanne (abattue en 1949 en raison de son état sanitaire et du risque de chutes de branches, remplacé par des bouleaux).

### > Des sensibilités ponctuelles par rapport au patrimoine éloigné

Les édifices et sites protégés identifiés dans le périmètre éloigné sont majoritairement situés dans les vallées, les dépressions et/ou les sites urbains, avec des interactions très limitées avec la zone de projet. La distance, la composition végétale et la configuration topographique du territoire tendent à limiter les interactions potentielles, sans impact notable sur la lisibilité de ces édifices et lieux.

Certains édifices s'inscrivent toutefois dans un référentiel altimétrique les plaçant en situation ouverte dans le paysage : église de Montceaux-lès-Provins, église de Sancy-les-Provins, église de Augers-en-Brie, château de Launoy-Renault, église de Charleville et église de la Villeneuve-les-Charleville.

Quelques sites particuliers sont à prendre en compte, par leur situation singulière dans le paysage et leur aura patrimoniale. Il s'agit de la cité médiévale de Provins et de la butte de Doue. La cité médiévale de Provins est protégée au patrimoine mondial de l'UNESCO et s'inscrit en situation de surplomb dans le paysage, couronnée de son patrimoine. La butte de Doue représente une éminence sur le plateau de la Brie, couronnée de son église.

### > Un patrimoine viticole peu sensible

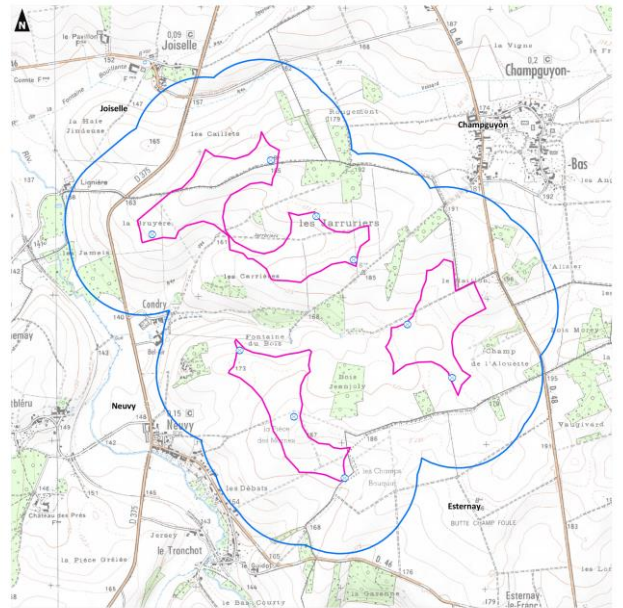
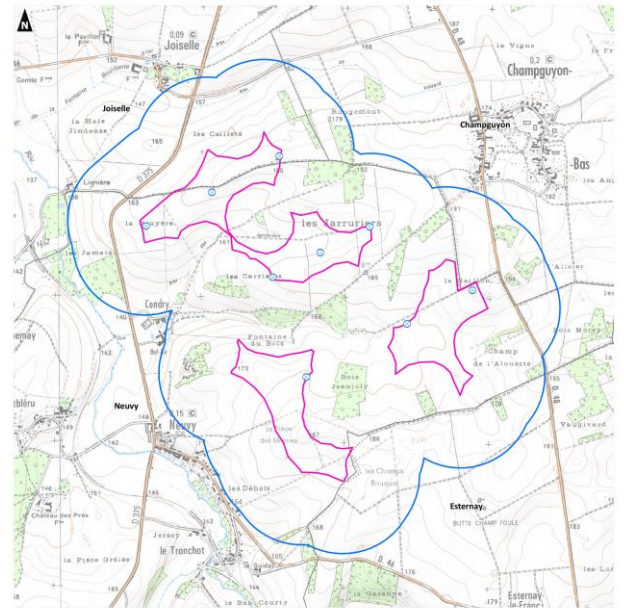
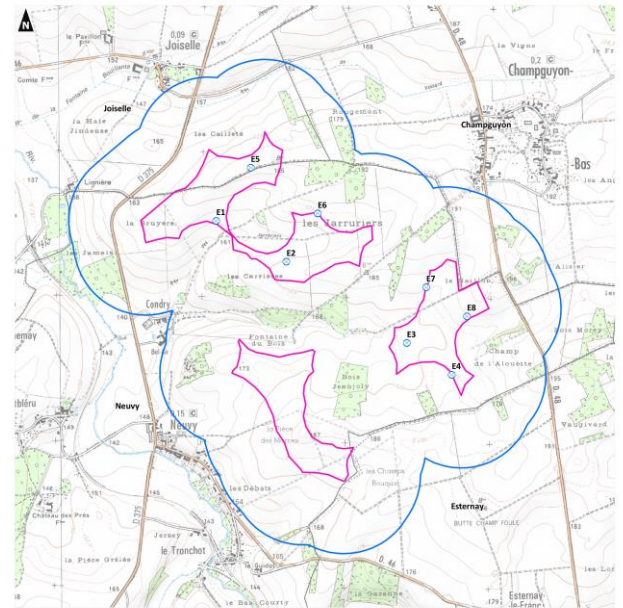
Les Coteaux, maisons et caves de Champagne sont protégés au titre de l'UNESCO, dans la catégorie des « Paysages culturels évolutifs vivants », dans l'objectif de protéger et valoriser les lieux où a été développée la méthode d'élaboration des vins de Champagne. Le bien se compose de trois ensembles distincts : les vignobles historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Epernay (bien au-delà du territoire d'étude autour de la zone d'implantation).

Ce qui intéresse le projet étudié, c'est la protection associée à ces biens, autour des coteaux viticoles (nommés « zone d'engagement »). La zone d'implantation potentielle est située en-dehors des périmètres de protection et marges de recul définis pour la protection de ce patrimoine, à plus de 10km de distance.

## 1.4 Réflexions sur la définition de l'implantation finale

3 photomontages ont été utilisés, afin d'évaluer la pertinence de chaque variante étudiée, par rapport aux sensibilités identifiées. 3 variantes ont été étudiées pour la définition de l'implantation finale du projet.

Le gabarit retenu est une **hauteur en bout de pale de 150m**, permettant de conserver une cohérence avec les échelles verticales paysagères et avec les projets éoliens proches.

<b>VARIANTE n°1</b> <b>Optimisation de l'espace disponible</b>	<b>VARIANTE n°2</b> <b>Optimisation de l'implantation</b>	<b>VARIANTE n°3 (implantation retenue)</b> <b>Adaptation aux contraintes paysagères</b>
<p>9 éoliennes réparties sur les 3 secteurs d'étude, avec une occupation spatiale complète de la zone d'implantation.</p>	<p>8 éoliennes, également réparties sur les 3 secteurs d'étude, mais dans une organisation spatiale différente.</p>	<p>8 éoliennes réparties en deux groupes de 4 éoliennes chacun, sur deux secteurs, avec un abandon du secteur sud proche de Neuvy.</p>
<p>Optimisation de l'espace disponible.</p>	<p>Lignes de fuite par rapport aux villages de Champguyon et Neuvy.</p>	<p>Abandon du secteur sud (par rapport à Neuvy).                      Regroupement des éoliennes, dans une emprise spatiale cohérente avec les échelles paysagères.                      Emprise spatiale plus regroupée, avec un étalement moindre.</p>
<p>Densité importante et emprise spatiale étendue dans un paysage aux échelles paysagères restreintes.                      Présence forte par rapport aux lieux de vie proches et dans le paysage.                      Saturation visuelle des horizons paysagers.</p>	<p>Lisibilité brouillée du projet dans le paysage.                      Dispersion des éoliennes dans le paysage.</p>	<p>Cumul avec les projets en instruction à proximité (à relativiser, compte-tenu du stade d'avancement de ces projets et de leurs possibles modifications).</p>
 <p>Map of Variant 1: Parc éolien du Champ de l'Alouette, Expertise paysagère, Variante 1 à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Shows 9 turbine locations (E1-E9) across three sectors.</p>	 <p>Map of Variant 2: Parc éolien du Champ de l'Alouette, Expertise paysagère, Variante 2 à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Shows 8 turbine locations (E1-E8) in a different spatial arrangement.</p>	 <p>Map of Variant 3: Parc éolien du Champ de l'Alouette, Expertise paysagère, Variante 3 à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Shows 8 turbine locations (E1-E8) grouped into two clusters, with the southern sector abandoned.</p>



## 1.5 Résumé des impacts réels du projet

1 cartographie des Zones d'influence visuelle, ainsi que 67 photomontages et 1 étude d'encerclement sur 13 lieux de vie ont été réalisés, afin d'évaluer concrètement l'impact du projet dans le paysage, sur le cadre de vie et sur le patrimoine.

### > Effets sur la composition paysagère du territoire

Le projet prend place sur un plateau cultivé, morcelé par les vallées du Petit et du Grand Morin et leurs affluents, ainsi que par un réseau de micro-boisements qui animent le paysage et concourent à réduire son amplitude.

Ainsi, le secteur d'accueil du projet éolien présente une dynamique visuelle influençant fortement les perceptions sur le paysage et la profondeur des champs visuels. On constate qu'au-delà d'un périmètre de 3 kilomètres en moyenne, la perception éolienne se fractionne devant la composition paysagère et topographique.

La structure même de l'implantation contribue à restreindre les impacts du projet. Les éoliennes sont regroupées en deux paquets, limitant l'emprise spatiale du projet sur les horizons et facilitant son insertion visuelle dans le contexte paysager. Le gabarit retenu participe à la cohérence visuelle du projet avec la composition paysagère.

Un impact modéré est toutefois évalué sur la section de la vallée du Grand Morin la plus proche, entre Villeneuve-la-Lionne et Neuvy, avec une implantation réfléchie de façon à limiter les incidences visuelles.

### > Effets sur les lieux de vie du territoire

Les lieux de vie forment des repères paysagers autour du projet, selon un maillage urbain dense, en regard du faible espacement entre les lieux de vie et de leur éclatement. Cette configuration induit une certaine sensibilité à tout aménagement dans les abords immédiats des zones urbanisées, qui se répondent visuellement entre elles.

Un impact modéré du projet est relevé sur les villages de Neuvy et Champguyon, du fait de la perception directe des éoliennes depuis les franges urbaines, mais également des covisibilités identifiées avec les silhouettes villageoises depuis leurs accès.

L'implantation a été réfléchie de façon à limiter les interactions visuelles avec les lieux de vie, en privilégiant une lisibilité du projet et en opérant un regroupement des éoliennes dans le contexte paysager. L'emprise horizontale est restreinte et condensée, évitant une présence appuyée du projet dans le champ visuel. Le gabarit retenu limite également les interactions verticales.

Selon leur position et leur éloignement, les villages plus éloignés percevront plus ou moins les éoliennes projetées. La composition végétale et la configuration topographique concourent à filtrer, et rapidement masquer, les vues avec l'éloignement au projet.

### > Effets sur les infrastructures routières

La RD375 et la RD48 sont les axes les plus sensibles identifiés, par leur situation vis-à-vis de la zone d'implantation du projet. Ces axes donnent à découvrir le projet dans son contexte paysager et par rapport aux lieux de vie proches (Neuvy et Champguyon principalement).

L'implantation retenue contribue à restreindre les impacts du projet potentiellement visibles depuis ces axes. Les éoliennes sont regroupées en deux paquets, limitant l'emprise spatiale du projet sur les horizons et facilitant son insertion visuelle dans le contexte paysager. Le gabarit retenu participe à la cohérence visuelle du projet avec la composition paysagère.

La covisibilité du projet avec la silhouette de Neuvy reste l'impact final le plus important, identifié depuis la RD375. Il s'agit toutefois d'une faible portion de l'axe global, selon une perception dynamique liée à la vitesse de déplacement, modérant de ce fait l'impact perçu. Par ailleurs, cette sensibilité identifiée en amont a induit l'abandon de la zone sud-ouest la plus proche de Neuvy dans la définition du projet final.

La configuration paysagère concourt à limiter les impacts du projet depuis les autres axes de circulation du territoire, avec une perception rapidement masquée par la composition végétale et topographique.

### > Effets sur le patrimoine recensé et le tourisme

Les édifices et sites protégés sont diversement situés dans le paysage, avec une implantation majoritaire en cœur urbain, aussi bien sur les secteurs de plateaux que dans les dépressions, mais également quelques édifices isolés au cœur des étendues cultivées, ou encore perchés sur des buttes ou des rebords de côte.

Les interactions (visibilité, covisibilité ou intervisibilité) sont limitées entre ces édifices et sites et le projet, la distance, la végétation, le tissu urbain, les modelés topographiques s'interposant et empêchant les perceptions conjointes notables.

Au final, le projet n'a qu'un impact limité sur les perceptions patrimoniales et touristiques. Le tracé du vélorail aura des perceptions privilégiées sur le projet, selon le contexte paysager traversé. De même, depuis les sentiers de randonnée les plus proches, le projet entrera en interaction visuelle avec les randonneurs.

Il conviendra également de porter attention au contexte archéologique, en engageant un diagnostic avant la construction du parc éolien.

### > Impacts cumulés avec le contexte éolien connu

Le projet retenu préserve un retrait suffisant des grands ensembles éoliens éloignés, évitant la création d'un front d'éoliennes et conservant les échappées visuelles nécessaires à la lisibilité de l'horizon paysager.

La sensibilité tient au cumul avec les projets plus proches de Bois Chantret et Champguyon, notamment vis-à-vis des lieux de vie à proximité, comme les villages Champguyon et Joiselle qui voient leurs respirations paysagères s'amoinrir.

Il est à noter que **ce cumul est à relativiser** en regard de l'état d'instruction des projets de Bois Chantret et Champguyon. En effet, le projet de **Bois Chantret n'a pas encore reçu d'avis de l'Autorité Environnementale**, et **celui de Champguyon, bien qu'ayant reçu un avis de l'AE, est en cours de complétude**, avec de potentielles modifications apportées aux implantations.

### > Etude de saturation et d'encerclement

Le contexte éolien connaît un développement dans le secteur proche d'implantation du projet, avec deux projets en instruction, dont **celui du Bois Chantret sans avis de l'Autorité Environnementale**, qui influent sur le cumul perceptible depuis les lieux de vie environnants.

Il faut toutefois noter que les deux projets identifiés à proximité (projet de Bois Chantret et projet de Champguyon) ne sont pas encore définitifs, et font encore l'objet de réflexions quant à leurs implantations.

Pour le contexte éolien plus éloigné, le modelé topographique et le couvert végétal ont une incidence directe sur la perception effective de ce contexte.

L'impact du projet en lui-même intervient cartographiquement sur les villages de Champguyon Bas, Champguyon Haut et Joiselle, l'ajout du projet appuyant la présence éolienne dans les horizons paysagers proches et donnant à percevoir un effet de saturation et d'encerclement de l'éolien, par le cumul avec les deux autres projets en développement (toutefois dans des implantations encore non définitives).

Il convient toutefois de considérer une emprise globale du projet maîtrisée, sur l'ensemble des différents lieux de vie étudiés.

Le projet a également un impact moindre sur les lieux de vie de Morsains, Neuvy, Condry, le Tronchet et Montbléru, avec une densification du contexte éolien, tendant à la saturation des horizons paysagers, mais sans effet d'encerclement manifeste.

Il n'occasionne par contre aucune incidence notable sur les autres lieux de vie identifiés d'Esternay et Champagnemay, ni sur les sites patrimoniaux des châteaux de Vivier, des Granges et de Réveillon. L'implantation retenue et son retrait limitent les interactions.

## 1.6 Mesures d'accompagnement du projet

Composante majeure de l'étude d'impact, la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) s'applique dans le cadre des procédures d'autorisation au titre du code de l'environnement. Il s'agit d'éviter les impacts du projet sur le paysage, de réduire ceux qui n'ont pas pu être évités, et, en dernier recours, de compenser les impacts qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.

### > Mesures d'évitement et de réduction des impacts liés à l'implantation

Le travail de recherche des variantes possibles a été une démarche transversale avec les autres enjeux environnementaux dont il a fallu tenir compte (physiques, humains et naturels). C'est pourquoi la construction du parti de moindre impact proposé repose sur un(e) :

- Une implantation condensée, de faible emprise horizontale ;
- Un regroupement des éoliennes en bouquets, pour une meilleure adaptation à la configuration paysagère, et une lisibilité cohérente depuis les axes routiers proches ;
- Un gabarit limité permettant une meilleure cohérence d'échelle avec les lieux de vie proches et la composition paysagère ;
- Une minimisation du nombre d'éoliennes, afin de limiter la densification et conserver un ensemble lisible ;
- Un abandon de la partie sud, afin de restreindre les incidences visuelles avec la silhouette villageoise de Neuvy et le clocher de son église ;
- Une implantation en ligne de fuite par rapport au village de Joiselle, limitant de ce fait l'emprise spatiale perceptible ;
- Une implantation en bouquets, permettant la création d'un espace de respiration dans le projet, avec une limitation du front éolien depuis Champguyon ;
- Une implantation réfléchie de façon à éviter les impacts sur les édifices patrimoniaux proches des châteaux de Vivier, des Granges et de Réveillon).

### > Mesures de réduction des impacts liés au chantier et à l'exploitation

- Maîtrise de la phase de chantier : délimitation du périmètre du chantier, aires de stockage en-dehors des ouvertures visuelles majeures (éloignement de la RD375 et de la RD48 et des franges villageoises, et aires de stockage préférentielles dans les points bas du paysage ou à l'arrière des masques arborés, remise en état des espaces à la suite du chantier, mise en place de bennes à ordures, ... ;
- Mise en place d'une convention Chantier propre visant à la recherche de solutions conduisant à minimiser les nuisances, à améliorer l'insertion paysagère et à réduire les impacts ;
- Archéologie préventive : respect des obligations réglementaires, signalement des éventuelles découvertes lors du chantier ;
- Intégration des constructions liées à l'éolienne : socles des éoliennes, gestion des terres, accès au site et aux éoliennes, enfouissement des lignes électriques, ... ;
- Intégration des postes de livraison : 2 postes situés l au cœur du plateau d'implantation du projet, aux extrémités est et ouest, dans un contexte paysager ne nécessitant qu'un habillage simple, en accord avec les étendues agricoles et les bosquets environnants, dans une teinte de nuance verte (RAL 6002).

### > Mesures de compensation des impacts

- Démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation : démontage et évacuation des éoliennes et des bâtiments annexes (postes de livraison notamment), démolition des fondations et remise en état des terrains (chemins, plateformes) conformément à la volonté des propriétaires et exploitants, et dans le respect de la configuration paysagère locale.
- Proposition d'une bourse aux arbres (fond de plantation), pour les riverains désireux de filtrer une éventuelle perception sur les éoliennes. Cette mesure n'est instaurée qu'à la mise en exploitation effective du parc éolien.

### > Mesures d'accompagnement des impacts

- Enfouissement du réseau électrique basse tension (BT), du réseau d'éclairage public et de télécommunication, au hameau de Champagnemay (sur la commune de Joiselle), ainsi que sur le village de Neuvy (hameaux de Condry et du Tronchet).
- Enveloppe de 69750 euros alloué à la commune de Joiselle et enveloppe de 135355,80 euros alloué à la commune de Neuvy, pour compenser les impacts paysagers.
- Proposition de pose d'un panneau d'informations à proximité de l'église, ou un autre espace jugé adapté par la municipalité, faisant état du patrimoine local (présence du vélorail, chemins de randonnée proches, chemin de la Mémoire et du souvenir).





## CHAPITRE 2. PREAMBULE METHODOLOGIQUE

« Bien que la question du paysage ne soit pas récente, sa prise en compte dans la gestion du territoire fait l'objet de préoccupations nouvelles. Les transformations sans précédent du territoire ont fait émerger un réel souci quant à leurs implications au niveau du paysage. La politique en la matière est aujourd'hui largement réactive et nécessite des instruments et des méthodes à différentes échelles. »

*Eléments méthodologiques de diagnostic paysager – Joël CHETELAT*



« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

« La gestion des paysages, telle que définie par la Convention Européenne du Paysage, comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. »

*Convention européenne du paysage adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature de ses Etats membres à Florence, le 20 octobre 2000.*

## 2.1 Introduction méthodologique

### 2.1.1 Objectifs de l'étude

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

La mise en évidence des entités de paysage du territoire d'étude va permettre de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet la création d'un projet permettant de comprendre puis d'évaluer et d'améliorer l'insertion visuelle des éoliennes dans un paysage donné. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués.

Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

### 2.1.2 Méthodologie

#### 2.1.2.1 Articulation de l'étude

Deux grandes phases articulent l'étude paysagère :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage et du patrimoine vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation éolienne ;
- La seconde partie de l'étude vise à évaluer les impacts du projet envisagé à la fois sur le paysage et le patrimoine.

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain poussé. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales, et d'autres études diverses, compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDT, CAUE...), des comités départementaux de tourisme, des communes...

#### 2.1.2.2 Documentation consultée

Liste principale de la documentation consultée :

- *Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne*, Région et DIREN Champagne-Ardenne, 2003 ;
- *Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne*, Région et DIREN Champagne-Ardenne, ADEME, 2005 ;
- *Atlas des paysages de Seine-et-Marne*, Conseil Général de Seine-et-Marne, 2007 ;
- *Guide méthodologique relatif à l'implantation des éoliennes en Seine-et-Marne*, Préfecture de Seine-et-Marne, mars 2007 ;
- *Schéma Régional Climat-Air-Energie de Champagne-Ardenne, Schéma Régional Eolien annexe*, Région Champagne-Ardenne, mai 2012 ;
- *Etude de la sensibilité des paysages franciliens vis-à-vis des parcs éoliens*, Région Ile-de-France, septembre 2011 ;
- *Etude de l'aire d'influence paysagère (AIP) des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, vis-à-vis des projets éoliens*, DREAL Grand Est, janvier 2018 ;
- *Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne*, association Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, février 2018 ;
- *Plan Paysage Eolien du vignoble de Champagne*, France Energie Eolienne, juillet 2019 ;
- *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)*, Région Grand Est, 2019 ;
- *Base de données documentaires*, base Mérimée, direction de l'Architecture et du Patrimoine, Internet ;
- *Atlas des patrimoines*, Ministère de la culture et de la communication ;
- *Pages Paysages*, Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne (DREAL), Internet ;
- *Pages Paysages*, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) de la région Ile-de-France ;
- *Pages Tourisme*, Comité Départemental du Tourisme, Internet.

### 2.1.2.3 Méthodologie employée

#### > Analyse des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet (Etat initial)

L'analyse du paysage et de ses caractéristiques porte sur :

- Les unités de paysage, leurs grandes caractéristiques et leurs enjeux (protections diverses, développement touristique...);
- Les composantes de son façonnement géomorphologique (héritage issu du milieu physique initial) et anthropique (évolution par l'action de l'homme);
- Les traits d'organisation : structure du paysage (ouverture et échelle du paysage, relation avec le site...), nature de l'occupation des sols, structure urbaine des villages et des bourgs, habitat et patrimoine, ...
- Le patrimoine réglementaire (monuments historiques, sites inscrits/classés, SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables – loi LCAP du 7 juillet 2016), UNESCO, sites mémoriaux des conflits mondiaux...), non réglementaire (patrimoine du quotidien) et le contexte touristique du territoire.

Suite à cette analyse, un travail d'investigation sur site permet de définir les perceptions du site dans son environnement, et de conclure sur ses sensibilités et ses enjeux

La perception du site peut s'étudier selon trois thématiques :

- la personne qui traverse le territoire : comment percevra-t-elle le parc depuis les grandes infrastructures de déplacement ?
- la personne qui vit à proximité du site : comment sera perçu le parc depuis l'intérieur ou les franges des bourgs, depuis les lieux de vie de manière plus générale ?
- les éléments patrimoniaux : quelle influence aura le parc depuis l'édifice ou le site patrimonial (visibilité), ou dans son environnement (covisibilité et intervisibilité) ?

Cette analyse prend en compte les effets de masque liés à la végétation, au relief ou au bâti et donne lieu à l'élaboration d'une synthèse du paysage, du patrimoine et du tourisme et de sa sensibilité face au projet éolien.

Les différentes contraintes qui auront pu être recensées lors de la phase d'état initial sont synthétisées sous la forme d'un tableau récapitulatif thématique qui vient compléter le travail réalisé en phase de diagnostic.

#### > Analyse des solutions de substitution et définition du projet (Analyse des variantes)

Les éléments de l'état initial permettent à l'avancement de proposer des scénarios quant à l'aménagement du projet, avec pour objectif d'aboutir au meilleur parti à prendre tant du point de vue paysager que patrimonial.

Cette phase d'analyse permet d'aboutir à un projet final de moindre impact.

#### > Analyse des incidences notables du projet (Impacts)

Cette analyse s'attache à déterminer les impacts du projet dans son ensemble sur chaque caractéristique de l'environnement : positifs et négatifs, directs et indirects, réversibles ou irréversibles, temporaires et permanents.

Selon les enjeux de territoire et de paysage identifiés lors de la réalisation de l'état initial, les impacts du projet peuvent être traités selon différents axes. Ceux-ci sont quantifiés selon la terminologie définie comme suit : nuls, faibles, moyens, forts.

L'analyse des impacts du projet est réalisée en corrélation avec les enjeux de territoire et de paysage identifiés lors de la réalisation de l'état initial.

Cette partie de l'expertise s'appuie sur la réalisation de cartes spécifiques (Zones d'Influence Visuelle), de coupes et de photomontages. Une étude de saturation est également réalisée.

#### > Définition des mesures pour éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement (Mesures ERC) et modalités de suivi des mesures proposées

Pour les impacts négatifs recensés, des mesures d'évitement, de réduction, voire si nécessaire de compensation, sont proposées.

Ces éléments sont retranscrits dans un tableau de synthèse rappelant la cotation des impacts avant et après les mesures correctrices.

L'objectif est de mettre en évidence la ou les mesures correctrices à développer pour chaque impact négatif et de comparer l'impact avant et après mise en œuvre de ces mesures.

## 2.2 Glossaire alphabétique des terminologies employées

Extraites du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020

**Champ de vision :** Le champ de vision représente l'espace que l'œil, fixant droit devant lui, peut distinguer. Dans le paysage, le champ de vision est dépendant de plusieurs facteurs tels que le relief, la végétation, le bâti ou tout autre obstacle visuel mais également la météorologie (influence directe sur la profondeur de champ).

**Echelle verticale :** La notion d'échelle verticale permet de rendre compte du rapport de dimension entre deux ou plusieurs objets. Le rapport d'échelle ainsi étudié s'analyse en prenant en compte la taille des objets composants le paysage et l'échelle de ces objets tels qu'ils sont visibles depuis le point de vue de l'observateur (comparaison des tailles apparentes).

**Effet :** C'est la conséquence objective d'un projet sur l'environnement indépendamment du territoire affecté. Les effets paysagers d'un parc éolien sont de plusieurs ordres : effets permanents liés au parc éolien, effets temporaires liés au chantier, effets de l'implantation du parc sur les sols et sous-sols.

**Effet d'encerclement (ou de saturation) :** Il y a effet d'encerclement lorsque la présence de l'éolien dans le paysage s'impose, depuis tous les champs de vision, depuis un point d'observation donné.

**Effet d'écrasement :** L'effet d'écrasement se ressent dans le paysage lorsque le rapport d'échelle entre deux éléments constitutifs d'un paysage donné, ou entre un paysage de petite échelle et un élément du paysage, est défavorable (rupture d'échelle entre la hauteur perçue d'une silhouette urbaine ou d'une vallée et un parc éolien proche par exemple). L'effet d'écrasement traduit une certaine minimisation des dimensions d'un paysage ou d'éléments du paysage par l'adjonction d'éléments de grande hauteur.

**Effet cumulé :** L'effet cumulé se ressent lorsque, sur un champ de vision, des interactions visuelles existent entre un projet considéré et d'autres projets du même type. Ainsi, si un seul parc peut avoir des effets négatifs limités et localisés, la multiplication d'aménagements peut avoir des conséquences plus importantes.

**Impact / Incidence :** L'impact est la transposition d'un effet sur une échelle de valeur (enjeu) : à niveau d'effet égal (destruction de 1 ha de forêt par exemple), l'impact de l'éolienne sera plus important si les 1 ha de forêt en question recensent des espèces protégées menacées. L'impact (autrement appelé l'incidence) est considéré ainsi comme le « croisement entre l'effet et la composante de l'environnement touchée par le projet » :

$$\text{ENJEU} \times \text{EFFET} = \text{IMPACT}$$

Les impacts sont de deux ordres. Les impacts « bruts » (engendrés par le projet en l'absence des mesures d'évitement et de réduction) et les impacts « résiduels » (engendrés par le projet en prenant en compte les mesures d'évitement et de réduction).

**Mitige :** Le mitige correspond à la dispersion de constructions dans le paysage, sans continuité ni logique d'implantation.

**Monumental :** Le terme monumental évoque un élément dont les proportions sont imposantes ou qui présente un caractère grandiose et/ou remarquable. Dans le cadre d'un projet éolien, cette échelle monumentale se

traduit notamment par le contraste avec l'échelle dite « humaine » des éléments courants du paysage (arbres, clochers, etc.).

**Paysage perçu :** Il s'agit d'une approche dite « qualitative ». Cette approche prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective.

**Paysage visible :** Il s'agit d'une approche dite « quantitative ». Cette approche permet de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique.

**Point d'appel :** Dans le paysage, un point d'appel correspond à des composants du paysage attirant le regard et constituant des points de repère au sein de ce paysage (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, éoliennes, éléments bâtis remarquables, etc.). Un point d'appel peut aussi être constitué par une perspective qui va induire une certaine direction de regard.

**Prégnance :** La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage. Cette notion de prégnance s'appréhende en intégrant des critères quantitatifs (distance, tailles apparentes, proportion dans le champ visuel, etc.) et des critères qualitatifs (ambiance paysagère, reconnaissance des paysages et du patrimoine, etc.).

**Profondeur de champ :** Cette notion renvoie à la distance entre les éléments les plus proches et les plus éloignés intégrés dans un même champ de vision. La profondeur de champ sera dépendante des obstacles mais également de la météorologie. Bien souvent, dans un paysage ouvert, la limite du champ de vision est matérialisée par la ligne d'horizon.

**Rapport d'échelle :** Cette notion permet de mettre en relation les échelles d'éléments composants le paysage (rapport d'échelle entre un arbre et une éolienne par exemple). Les rapports d'échelles sont dits « favorables » lorsque les échelles de perception des éléments considérés sont équilibrées ou similaires (rapport d'échelle entre un château d'eau et un pylône). Ils sont dits « défavorables » lorsque les échelles de perception des éléments considérés sont sensiblement différentes (rapport d'échelle entre le versant d'une vallée et une éolienne). On parle alors de rupture d'échelle et/ou d'effet d'écrasement.

**Respiration visuelle :** L'espace de respiration visuelle correspond à un angle exempt d'éoliennes permettant de limiter les effets d'encerclement visuels, notamment depuis les zones habitées.

**Saturation visuelle :** Elle correspond au degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.



## 2.3 Quelques notions importantes préalables

### 2.3.1.1 Notions d'enjeu et de sensibilité

La **notion d'enjeu** correspond à la valeur intrinsèque que peut prendre un paysage, un lieu de vie, un édifice ou un site, indépendamment du projet d'aménagement envisagé à proximité. Elle prend en compte les structures spatiales, le sens ou le caractère identitaire de l'objet, sa propension à avoir été évoquée et sa renommée. Ainsi, certains paysages maintes fois représentés dans la peinture ou la littérature acquièrent une valeur, un enjeu culturel supérieur à un paysage peu reconnu.

Son évaluation s'inscrit sur une échelle qualitative qui emprunte souvent une approche typologique pour faciliter son appréhension. Elle peut recouper ainsi les notions de valeur paysagère, structurelle, architecturale, historique, culturelle, touristique, économique, etc...

La notion d'enjeu permet de relever les éléments les plus caractéristiques d'un territoire et d'en déduire des recommandations d'implantation qui favoriseront une intégration du projet la plus favorable possible vis-à-vis des paysages et patrimoines voisins.

La **notion de sensibilité** correspond à la « perte de valeur » que le projet éolien peut potentiellement entraîner. Il s'agit en général des interactions visuelles théoriques possibles générées par les éoliennes vis-à-vis du paysage, du site, des lieux de vie, des édifices patrimoniaux, etc... situés à proximité. Elle prend en compte la distance et les caractéristiques de localisation des éléments considérés.

La sensibilité potentielle au projet est évaluée au cours de l'état initial, sous la forme d'un gradient colorimétrique couvrant les valeurs de « nul ou négligeable » jusqu'à « très fort ». Pour une facilité de compréhension du dossier, le même code coloré est appliqué sur l'ensemble du document.

### 2.3.1.2 Notions de visibilité et covisibilité

La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ;
- la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

Ainsi, la visibilité d'une éolienne peut être totale (éolienne entièrement visible), partielle (éolienne visible uniquement en partie), filtrée (éolienne visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit le mât et la nacelle ou seulement les pales), etc.

Enfin, nous retiendrons les définitions suivantes exposées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres :

- **Visibilité** : tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné ;
- **Covisibilité directe** : superposition de l'élément de patrimoine, élément de paysage, silhouette de village avec le parc éolien ;
- **Covisibilité indirecte** : sans être superposés, les éléments évalués apparaissent dans un angle d'observation maximum de 50° soit 25° de part et d'autre de l'axe central de vision ;
- **Champ visuel juxtaposé** : au-delà de l'angle de vision de 50°, on parlera plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés

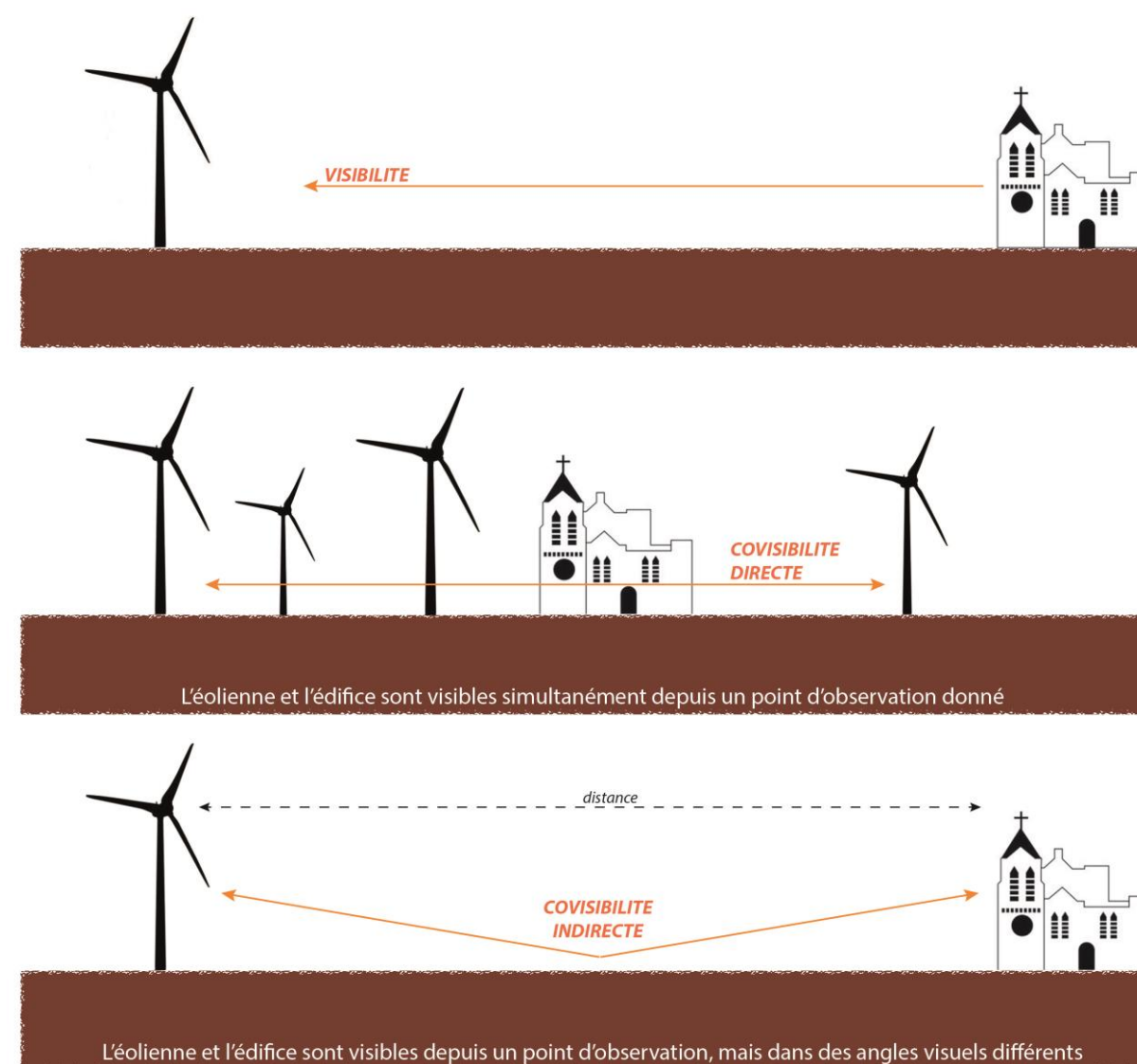


Figure 1. Notions de visibilité et de covisibilité  
(Source : AUDDICE environnement)



### 2.3.1.3 Notions de saturation visuelle et d'encerclement

L'effet de saturation est un phénomène graduel dont l'effet d'encerclement constitue les prémices. La Région Centre-Val de Loire a élaboré en 2014 une « Note méthodologique pour la prise en compte des enjeux 'Paysage – Patrimoine' dans l'instruction des projets éoliens ». L'évaluation sur carte des risques de saturation visuelle du grand paysage y est abordée à travers trois indices :

L'effet d'encerclement ne s'observe que très rarement à l'intérieur des agglomérations (hors petits hameaux et bâti linéaire) où seules les rares perspectives ouvertes sur la campagne permettent de percevoir des éoliennes. Les points de perception sensibles se font le plus souvent à partir de la frange urbaine vers la campagne, et les perspectives proches sur les grands axes et à l'approche des agglomérations.

- L'occupation de l'horizon : il correspond à la somme des angles de l'horizon intercepté par des parcs éoliens (à moins de 5 km et entre 5 et 10 km), depuis un point de vue pris comme centre. Au-delà d'un seuil d'alerte de 120°, l'effet est considéré sensible dans le grand paysage ;
- La densité des horizons occupés : il correspond au ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km / indice d'occupation des horizons. Le seuil d'alerte est établi lorsque ce ratio est supérieur à 0,10 ;
- L'espace de respiration ou le plus grand angle continu sans éoliennes : un angle sans éolienne de 160° à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés. Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé. Le terme de saturation du paysage indique que l'on a atteint un degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans un paysage n'est plus supportable pour les habitants.

Le degré de sensibilité des habitants vis-à-vis de la pression éolienne est bien sûr variable en fonction de chaque territoire, des sensibilités paysagères et patrimoniales, mais également du niveau d'implication des habitants dans les projets éoliens.

Trois étapes sont relevées menant à l'effet de saturation :

- Une multiplication progressive des points d'appel du regard et un développement anarchique des projets éoliens : des implantations irrégulières, basées sur des opportunités foncières, ou des structures non compréhensives à partir du sol qui induisent un problème de lisibilité (développement éolien qui s'affranchit des lignes de force à l'échelle du grand paysage).
- Une fermeture systématique des horizons, une disparition des points de vue dégagés ou des espaces de respiration visuelle : la multiplication des projets peut envahir progressivement l'intégralité du champ visuel d'un observateur à partir des limites, voire du cœur d'un village. Généralement, quand il ne reste que des respirations de 60°-70° (correspondant au champ de vision de l'œil humain), les éoliennes sont considérées comme omniprésentes dans le paysage.
- Une généralisation de l'encerclement à l'échelle de plusieurs communes : l'effet de saturation est vraiment manifeste quand l'encerclement se généralise à plusieurs communes, voire à tout ou partie d'un bassin visuel ou d'une unité de paysage.

Une étude d'encerclement est réalisée dans ce dossier, en page 126 de l'expertise.

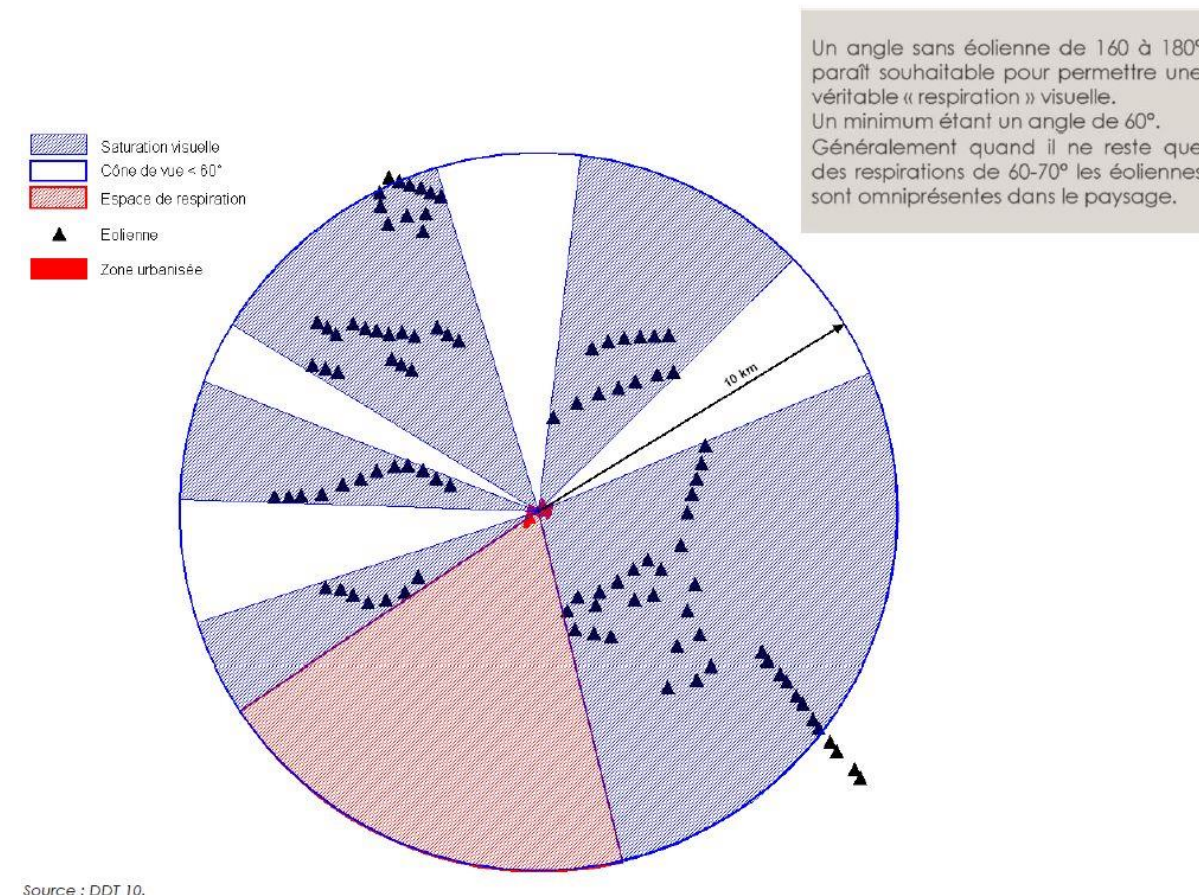
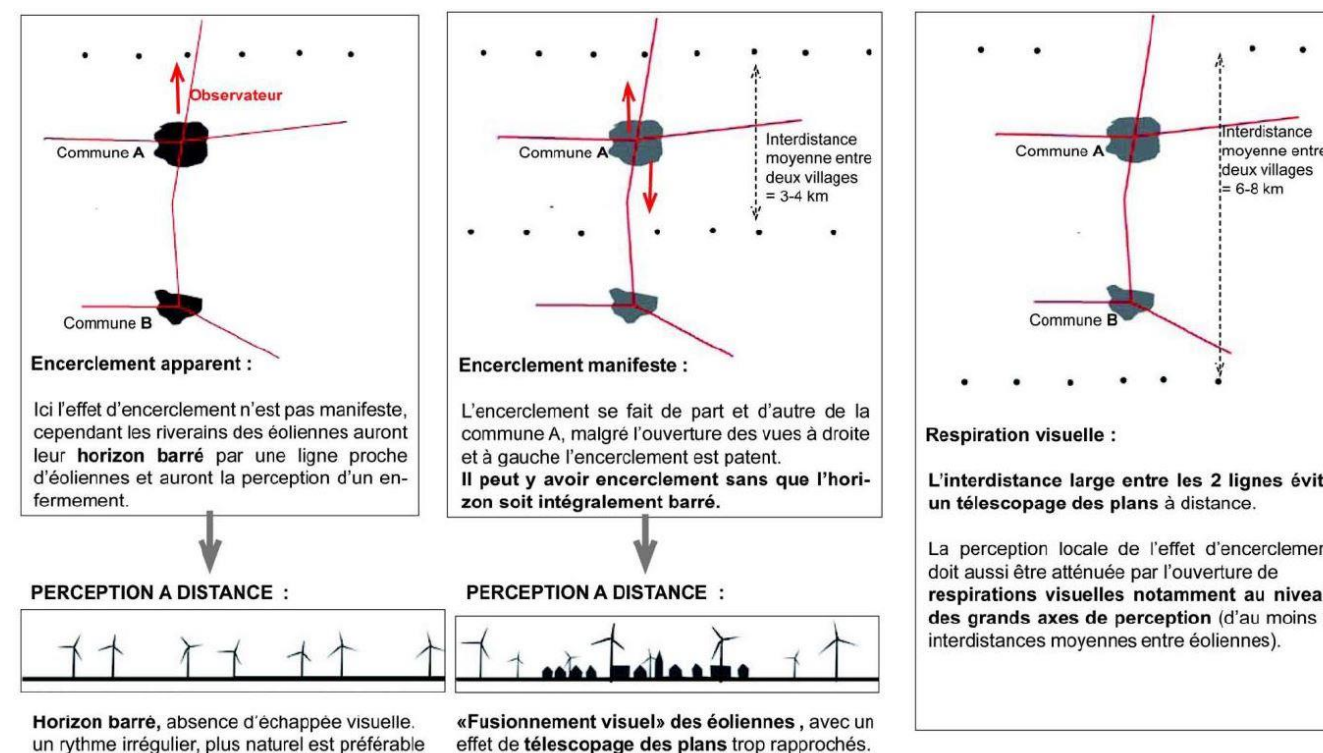


Figure 2. Notion de saturation visuelle  
 (Source : Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne, 2012)



## 2.4 Définition des aires d'étude

### 2.4.1 Localisation du projet à l'échelle départementale

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est localisée sur le territoire communal de Neuvy et Joiselle, dans le département de la Marne. Elle est située à quelques kilomètres de la frontière départementale avec la Seine-et-Marne, au nord de la petite ville d'Esternay, dans un secteur cadré par les axes routiers de desserte des lieux de vie.

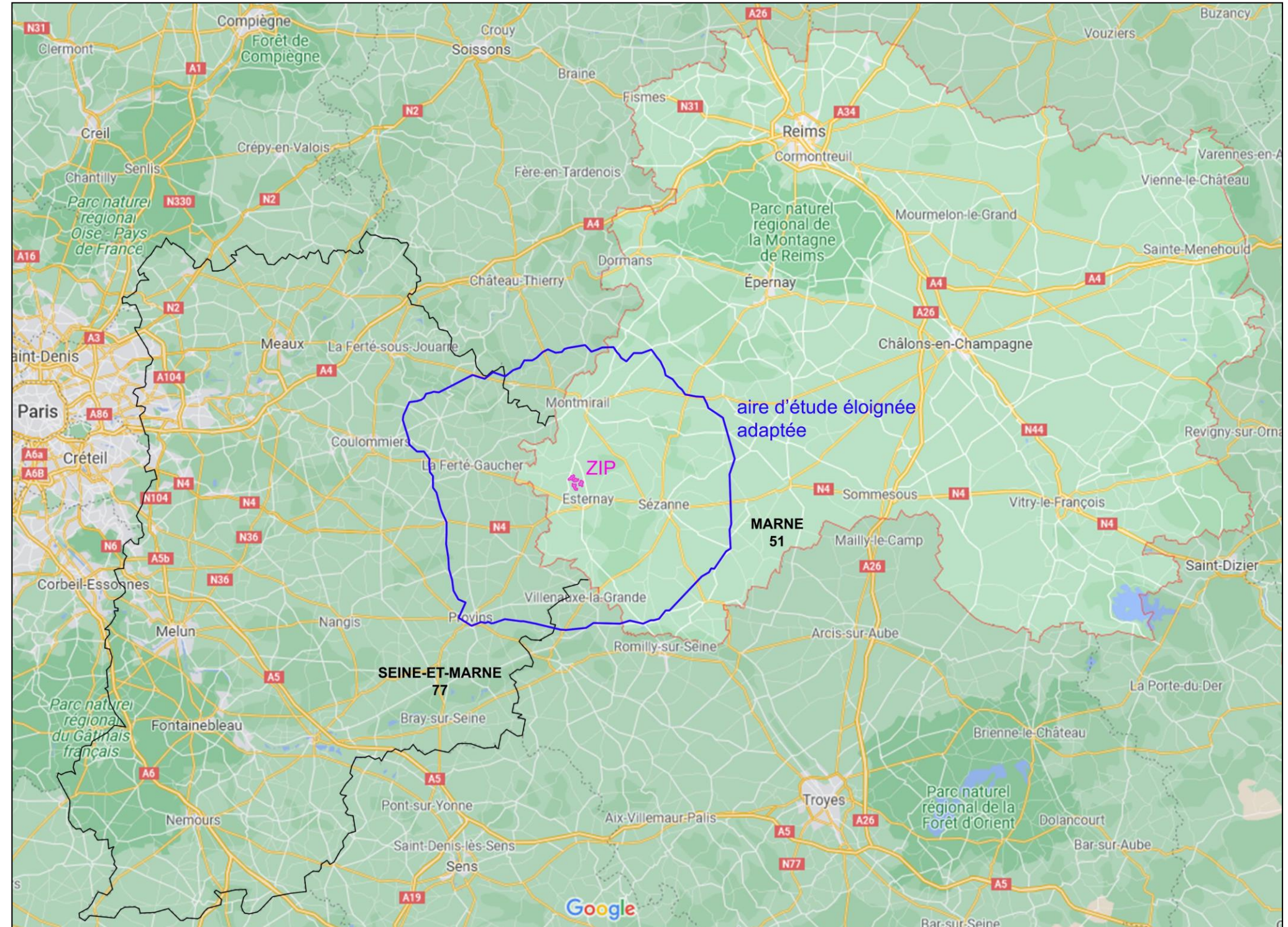


Figure 3. Localisation géographique de la zone d'implantation et de son périmètre d'étude éloigné



## 2.4.2 Justification des aires d'étude

Les limites maximales des aires d'étude sont généralement définies par l'impact potentiel ayant les répercussions notables les plus lointaines.

La récente mise à jour du guide de l'étude d'impact préconise de définir une délimitation théorique « suivant un principe de proportionnalité entre la taille et le nombre des éoliennes et le rayon de l'aire d'étude en application de la formule de calcul suivante :  $R = (60 + E) \times h$ , avec R : rayon de l'aire d'étude / E : nombre d'éoliennes / h : Hauteur totale d'une éolienne (tour plus rotor) ».

La formule de référence est une adaptation de la formule de calcul proposée initialement par l'ADEME, à savoir :  $R = (100 + E) \times h$ .

Cette formule offre une première approche du périmètre éloigné d'étude, au-delà duquel les éoliennes peuvent être considérées comme n'ayant plus d'impact significatif dans le paysage du fait notamment de l'éloignement. Cette formule présente l'intérêt de dégager un périmètre circulaire de principe en-dehors de tout contexte de configuration de site. C'est une échelle de grandeur du rayon au-delà duquel le projet éolien aura une visibilité beaucoup moins significative dans le paysage.

La mise à jour du guide de l'étude d'impact offre la possibilité de modéliser l'aire d'étude éloignée en fonction des perceptions réelles, liées aux caractéristiques du territoire.

**Dans le contexte paysager concernant le projet étudié, il a été défini des aires d'étude tenant compte des particularités géographiques identifiées sur le territoire :**

- L'aire d'étude immédiate est liée au **périmètre de protection strict des Monuments Historiques**, à savoir 500m, permettant ainsi d'évaluer la situation de la zone d'implantation potentielle par rapport à des édifices protégés proches (hors périmètres spécifiques et interactions visuelles).
- L'aire d'étude rapprochée correspond à un **périmètre d'environ 6kms**, prenant en compte l'ensemble des **lieux de vie potentiellement ouverts** sur la zone d'implantation, ainsi que la présence de boisements denses à proximité de la zone d'implantation potentielle.
- L'aire d'étude éloignée se base quant à elle sur la **présence de la côte viticole** à l'est (avec prise en compte d'une distance de recul d'environ 10kms depuis le pied de la cuesta vers la plaine agricole), en accroche sur les sites patrimoniaux de **Provins** au sud et **Doue** à l'ouest, et se calant sur **les axes routiers, les lignes de crêtes, les grandes vallées (comme la Seine au sud) et les boisements identifiés**.

*Une carte des Zones d'influence visuelle a été réalisée, afin de valider cette aire d'étude éloignée (non présentée dans cette partie de l'étude).*

La carte n°1 page suivante présente les aires d'étude qui seront utilisées dans la suite de l'expertise.

Ces trois grands types d'échelles d'études se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche :

- **L'aire d'étude éloignée (plus ou moins 20kms)** : elle permet de définir la nature et les caractéristiques des principaux paysages représentés. Cette première analyse repose à la fois sur une analyse bibliographique et des visites de terrain.

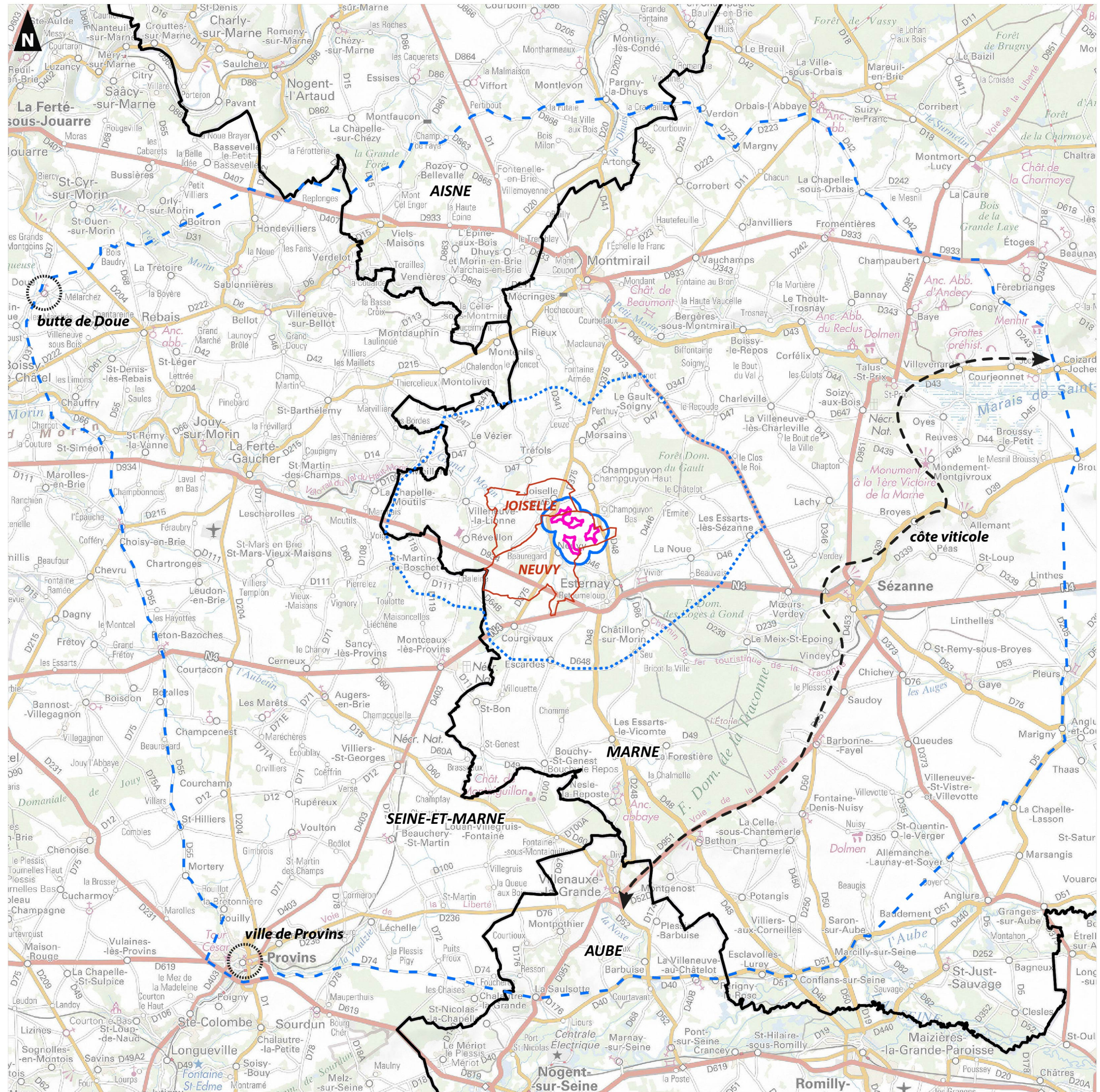
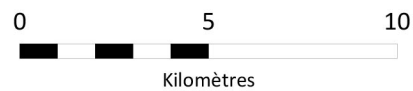
- **L'aire d'étude rapprochée (plus ou moins 6kms)** : où sont étudiées les caractéristiques générales des perceptions présentes dans ce périmètre, leur sensibilité visuelle, la compatibilité des paysages avec les éoliennes, les enjeux patrimoniaux et paysagers, les impacts sur le cadre de vie des riverains au projet, et le choix des points de vue principaux et pertinents pour les photomontages.

- **L'aire d'étude immédiate (500 m)** : c'est le périmètre du rapport direct entre le projet et le site. À cette échelle sont étudiées la structure spatiale du site qui va accueillir le projet, les contraintes techniques et patrimoniales, les variantes d'implantation du projet.



Carte n°1 :  
Situation de la Zone d'Implantation Potentielle  
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale





## 2.5 Etude des documents de référence

Seuls les documents les plus représentatifs, identifiant les secteurs et éléments de vigilance, ainsi que l'adaptabilité des paysages à l'éolien, sont ici présentés.

### 2.5.1 Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne - 2012

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, instauré par le Grenelle 2, a été approuvé par le Préfet de Région le 30 juin 2012. Le volet annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), intitulé "schéma régional éolien" (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne sur la base du potentiel éolien et des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturels et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative, mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie.

**Enjeux paysagers majeurs :** Dans le département de la Marne, le paysage du vignoble champenois et de la vallée de la Marne représente un ensemble patrimonial unique et emblématique. Ces paysages construisent l'identité régionale et ne sont pas compatibles avec le développement éolien.

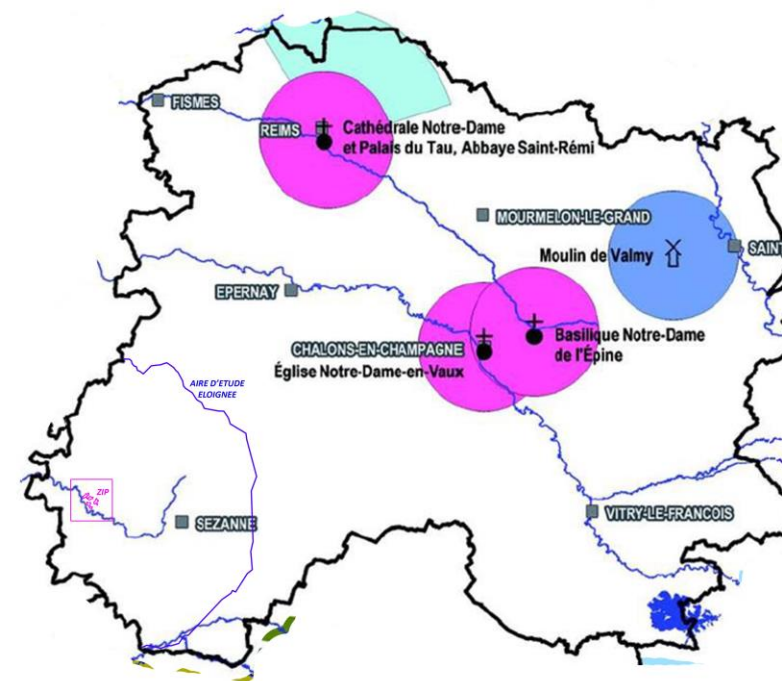
**La zone d'implantation potentielle est localisée à plus de 10km de ce secteur emblématique, dans un territoire exempt d'autres paysages identitaires majeurs. Le paysage viticole sera développé spécifiquement dans le reste de l'étude. Il en ressort toutefois que la zone d'implantation se situe en-dehors de l'aire de visibilité du motif paysager du vignoble depuis la plaine agricole, sans incidence sur son fonctionnement paysager.**

**Enjeux paysagers secondaires :** La côte de Champagne (ou cuesta de Champagne) dessine un relief structurant délimitant la plaine de Champagne et la Champagne humide. Ce relief marque un front de côte secondaire à la cuesta d'Ile-de-France précédemment évoquée, et accueille de nombreux belvédères et une partie du vignoble de Champagne. Cette côte s'accompagne de formes de relief bien individualisées, constituant des points de repère dans le paysage de la plaine agricole et des points d'appel visuel qui construisent l'identité du territoire.

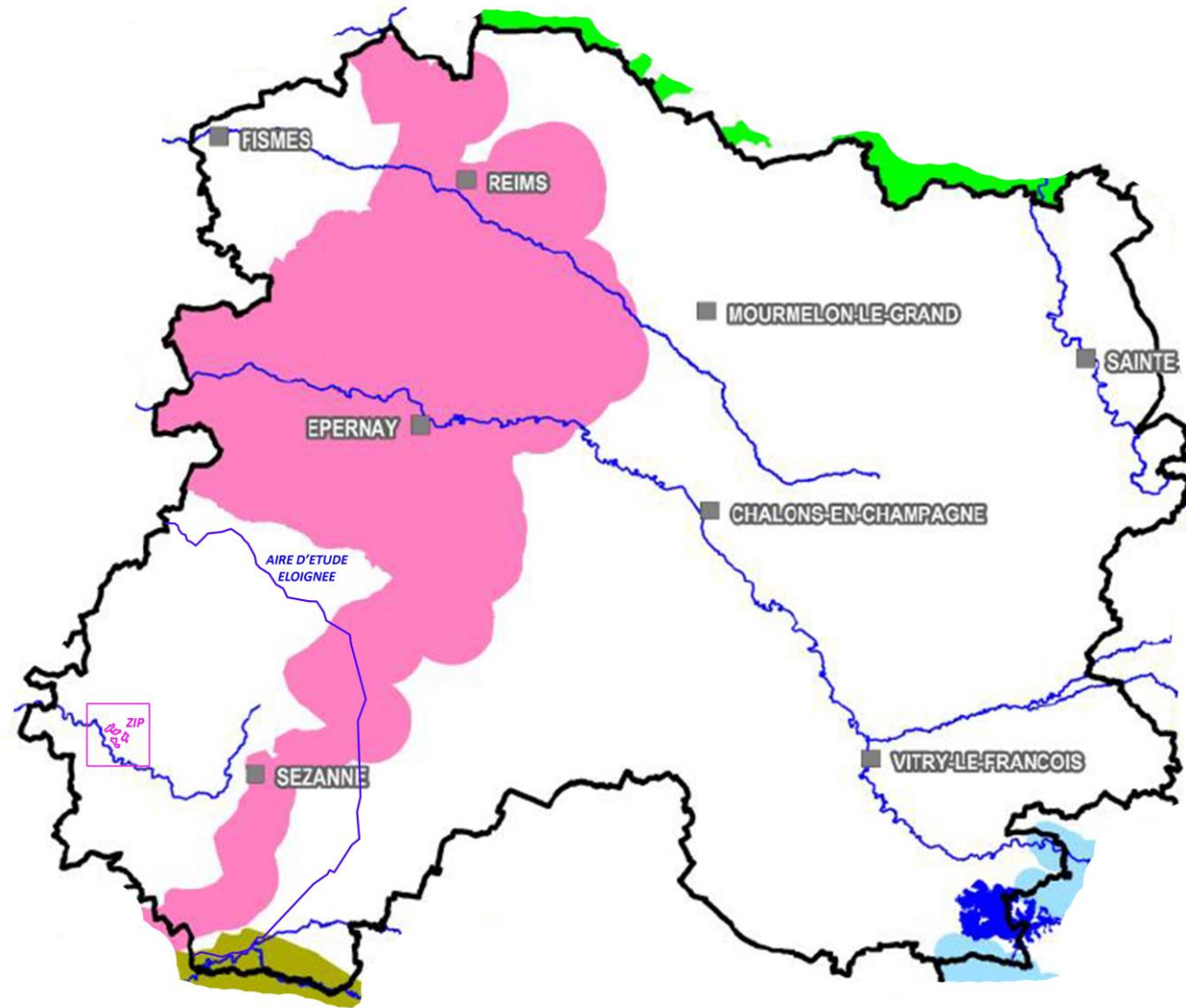
A ce secteur particulier s'ajoute le plateau supérieur de la Brie. L'ouest du département de la Marne (plateau de la Brie) présente des paysages relativement sensibles entaillés de vallées et ponctués de boisements. Ce paysage présente des échelles visuelles plus restreintes que sur une plaine agricole homogène.

**La zone d'implantation potentielle est localisée à distance du relief identifié, mais au cœur du plateau de la Brie. Cette situation n'exclut pas le développement d'un projet éolien, mais nécessite une grande vigilance dans le choix de l'implantation, afin d'éviter les interactions visuelles dévalorisantes.**

**Enjeux architecturaux :** Des sites particuliers sont identifiés comme emblématiques, avec une sensibilité peu compatible avec le développement éolien, ou requérant une grande vigilance afin d'éviter les interactions visuelles négatives. Il s'agit de la collégiale Notre-Dame en Vaux à Châlons-en-Champagne, de la basilique de l'Épine, de la cathédrale, du palais du Tau et de la basilique Saint-Rémy à Reims, ainsi que du moulin de Valmy.



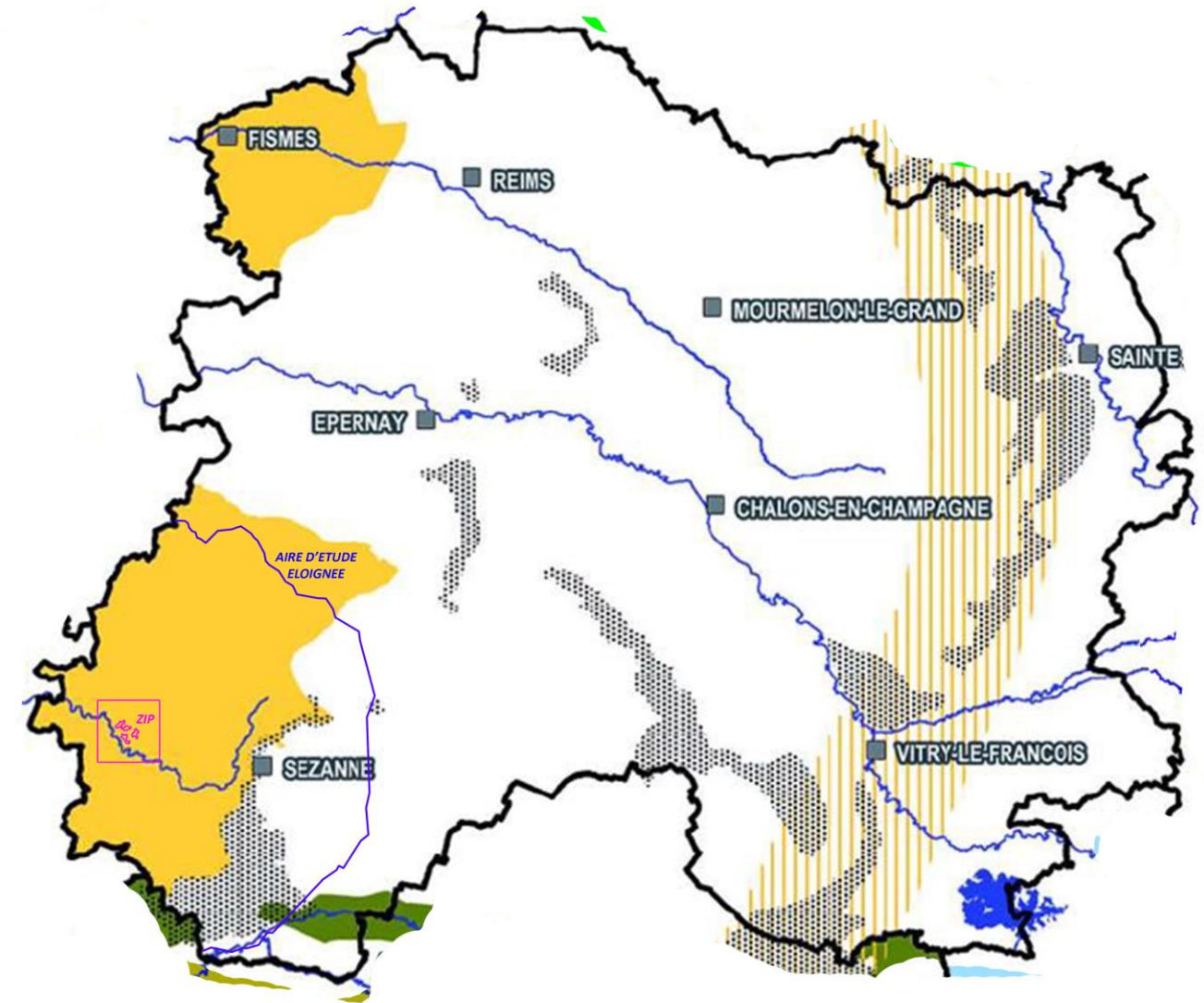
**La zone d'implantation est située à plus de 60kms des sites emblématiques identifiés, sans incidence sur leur fonctionnement paysager.**



Légende du secteur sensible principal sur la carte présentée :

- Relief remarquable (et paysage viticole)
- Entité paysagère ardennaise (issue du Plan de paysage éolien des Ardennes)
- Paysage aubois sensible (vallée de la Seine)
- Frange sensible des rivières de Haute-Marne

**Figure 4.** Carte des enjeux paysagers majeurs du SRE de 2012  
 (Source : Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne, 2012)



Légende sur la carte présentée :

- Forme de relief bien individualisée
- Paysage aubois moyennement sensible à l'éolien (vallée de l'Aube)
- Côte de Champagne (hors côte viticole en enjeu majeur)
- Plateau ouest marnais moyennement sensible

**Figure 5.** Carte des enjeux paysagers secondaires du SRE de 2012  
 (Source : Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne, 2012)



## 2.5.2 Sensibilité des paysages franciliens vis-à-vis des parcs éoliens - 2011

L'Etat et le conseil régional d'Ile-de-France se sont rapprochés en vue de l'élaboration du SRCAE et du SRE. Des travaux préparatoires ont été lancés avec plusieurs études co-pilotées par les services de l'Etat, le conseil régional et l'ADEME, sur les sujets liés à l'énergie, et notamment l'éolien.

L'étude "Eolien en Ile-de-France", confiée aux cabinets BOCAGE et BURGEAP se compose de deux parties distinctes : l'une visant à définir les sensibilités paysagères régionales vis-à-vis de l'éolien, l'autre visant, à identifier les zones favorables à l'implantation de parcs éoliens en Ile-de-France.

Le schéma régional éolien ayant été annulé le 13 novembre 2014, seule cette étude est aujourd'hui disponible.

Ce document permet d'identifier les éléments de vigilance pouvant interagir avec le développement d'un projet éolien sur le secteur envisagé, à savoir la butte de Doue et ses vues panoramiques, ainsi que le site de Provins, pour les plus proches.

Les vallées du Petit et du Grand Morin sont identifiées comme très sensibles, tandis que le plateau de la Brie est évalué comme pouvant accueillir de l'éolien, ce qui n'exclut pas une vigilance à porter sur la qualité des projets proposés.

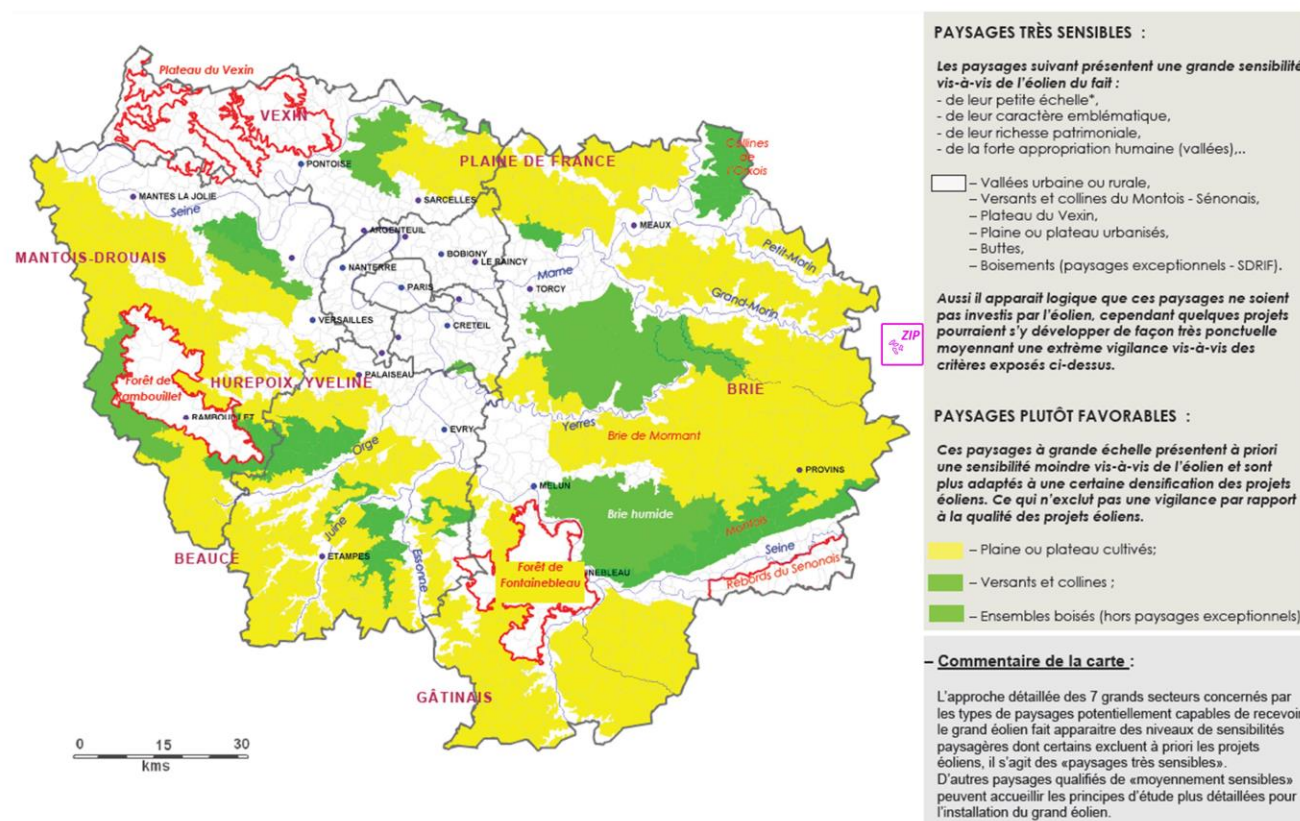


Figure 6. Synthèse des enjeux paysagers identifiés

(Source : Etude de la sensibilité des paysages franciliens vis-à-vis des parcs éoliens, 2011)

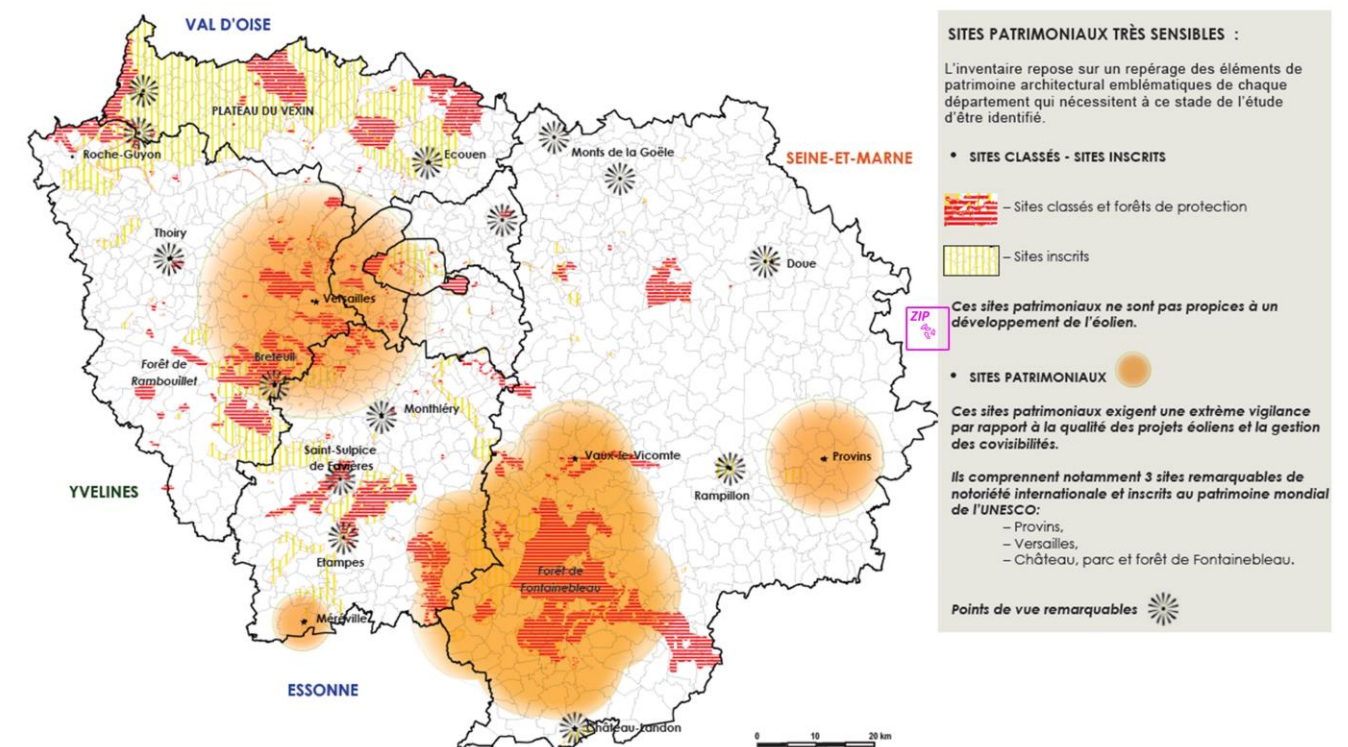


Figure 7. Synthèse des enjeux patrimoniaux identifiés

(Source : Etude de la sensibilité des paysages franciliens vis-à-vis des parcs éoliens, 2011)

**DEFINITION**

Du fait de la multiplication des projets éoliens, la question de l'analyse des effets cumulés entre les parcs a progressivement émergé ces dernières années. Aujourd'hui, elle est une partie incontournable de l'étude d'impact.

En ce sens, l'état initial du paysage se doit d'inventorier les projets construits, autorisés, et ceux en instruction bénéficiant de l'avis de l'autorité environnementale pour caractériser le degré de représentation du motif de l'éolienne au sein des différentes aires d'étude.

Cette problématique est d'autant plus d'actualité que la densification est préférée au mitage.

*(Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Décembre 2016)*

## 2.6 Contexte éolien

### 2.6.1 Inventaire du contexte éolien

Peu investis par l'éolien, au profit de la plaine agricole, les plateaux de la Brie sont aujourd'hui concernés par le développement de nombreux projets éoliens.

Les bases de données à notre disposition nous permettent de prendre en compte les projets en instruction et en développement, pour le territoire du Grand Est (Marne et Aube sur ce projet) et des Hauts de France (Aisne pour ce projet).

Par contre, les sources de données pour le département de la Seine-et-Marne sont plus restrictives, seules les données sur les éoliennes autorisées et en fonctionnement étant accessibles.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les parcs en instruction, seuls ceux ayant reçus un avis de l'Autorité Environnementale, à la date de rédaction du présent document, devraient être pris en compte dans l'étude, conformément au décret n°2011-2019 du 29/12/2011 portant réforme des études d'impact.

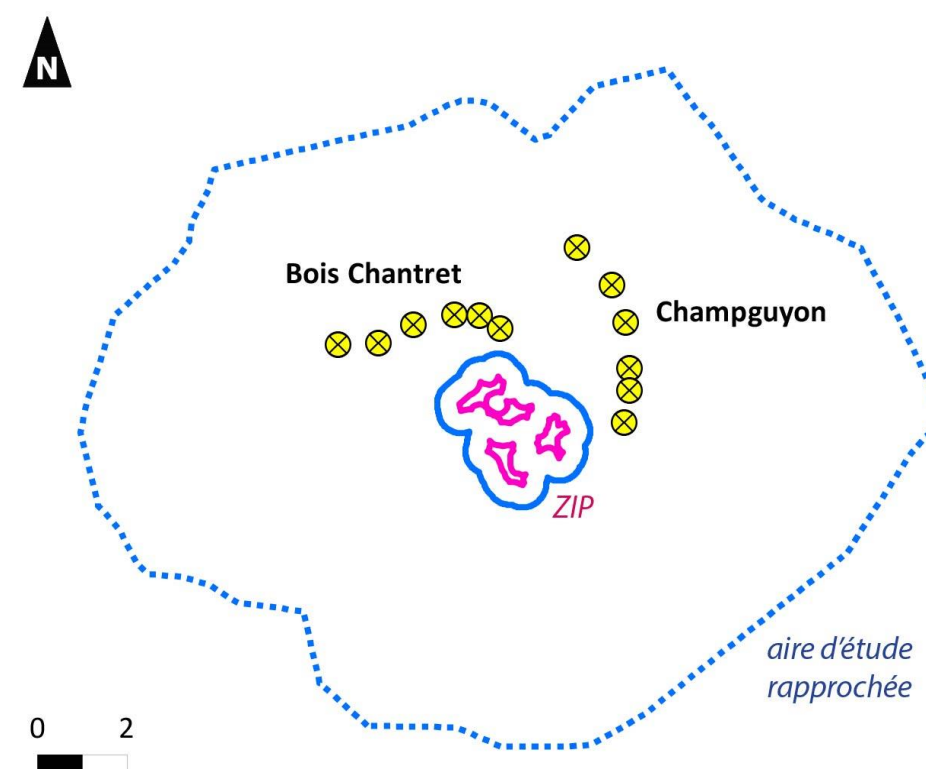
**Toutefois, le développement éolien étant en rapide évolution sur les plateaux de la Brie, dans sa partie marnaise, il a été acté la prise en compte des projets en instruction n'ayant pas encore reçu d'avis de l'Autorité Environnementale et portés à notre connaissance.**

Le tableau suivant présente les parcs, permis et/ou projets éoliens dans l'aire d'étude rapprochée autour de la zone d'implantation :

COMMUNE	ETAT	NOMBRE d'éoliennes	DISTANCE au secteur
CHAMPGUYON	Projet en instruction <b>Projet de Champguyon</b>	6	2,5 km
JOISELLE	Projet en instruction <b>Projet de Bois Chantret</b>	6	2,7 km

**Tableau 1.** Liste des parcs éoliens dans l'aire d'étude rapprochée autour de la zone d'implantation (décembre 2021)

*Remarques : Les distances sont mesurées entre le centre de la zone d'implantation potentielle et l'éolienne la plus proche du parc considéré.*



Les tableaux suivants présentent les parcs, permis et/ou projets éoliens situés dans l'aire d'étude éloignée (entre 6 et 20 km) autour de la zone d'implantation :

COMMUNE	ETAT	NOMBRE d'éoliennes	DISTANCE au secteur
MORSAINS	Projet en instruction <b>Projet de Morsains</b>	4	7,2 km
SAINT-BON	Projet en instruction <b>Projet de Saint-Bon</b>	3	8,1 km
BOUCHY-ST-GENEST / ESCARDES	Parc en exploitation <b>Parc des Escardes</b>	6	8,5 km
LES ESSARTS-LE-VICOMTE / LA FORESTIERE	Projet en instruction <b>Projet des Portes de Champagne 2</b>	5	8,6 km
LES ESSARTS-LE-VICOMTE / LA FORESTIERE	Parc en exploitation <b>Parc des Portes de Champagne</b>	6	8,9 km
CHARLEVILLE	Projet en instruction <b>Projet de la Grande Contrée</b>	6	9,9 km
LE GAULT-SOIGNY / CHARLEVILLE BOISSY-LE-REPOS	Parc en exploitation <b>Parc de la Butte de Soigny</b>	7	10,5 km
NESLE-LA-REPOSTE / LES ESSARTS-LE-VICOMTE	Projet en instruction <b>Projet de Champeaux</b>	6	11,6 km
MONTMIRAIL	Parc en exploitation <b>Parc des Châtaigniers</b>	7	13,9 km
BOISSY-LE-REPOS / VAUCHAMPS	Projet en instruction <b>Projet de Rieux</b>	4	14,1 km
CORFELIX / CHARLEVILLE LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	Parc en exploitation <b>Parc de la Brie Champenoise</b>	10	14,4 km
NESLE-LA-REPOSTE	Parc en exploitation <b>Parc de Nesle la Reposte</b>	3	14,8 km
VAUCHAMPS	Projet en instruction <b>Projet de Vauchamps</b>	4	16,7 km
VILLENAUXE-LA-GRANDE / MONTPOTHIER	Parc en exploitation <b>Parc du Chemin Perré</b>	9	16,7 km

COMMUNE	ETAT	NOMBRE d'éoliennes	DISTANCE au secteur
L'EPINE-AUX-BOIS	Parc en exploitation <b>Parc de l'Epine aux Bois</b>	9	16,7 km
CHAMPAUBERT / FROMENTIERES	Projet en instruction <b>Projet de Fromentières</b>	6	18,5 km
POTANGIS / ESCLAVOLLES-LUREY / PERIGNY-LA-ROSE	Parc en exploitation <b>Parc de la Croix Benjamin</b>	14	20,8 km
GAYE / QUEUDES	Projet en instruction <b>Projet de Gaye-Queudes</b>	12	21,1 km
SARON-SUR-AUBE LA SELLE-SOUS-CHANTEMERLE	Parc en exploitation <b>Parc de la Saronde</b>	18	21,8 km
LA CHAPELLE-LASSON ALLEMANCHE	Parc en exploitation <b>Parc du Pays d'Anglure</b>	6	23,1 km
LINTHELLES PLEURS	Projet en instruction <b>Projet de la Grande Plaine</b>	9	23,5 km

**Tableau 2.** Liste des parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée autour de la zone d'implantation (décembre 2021)

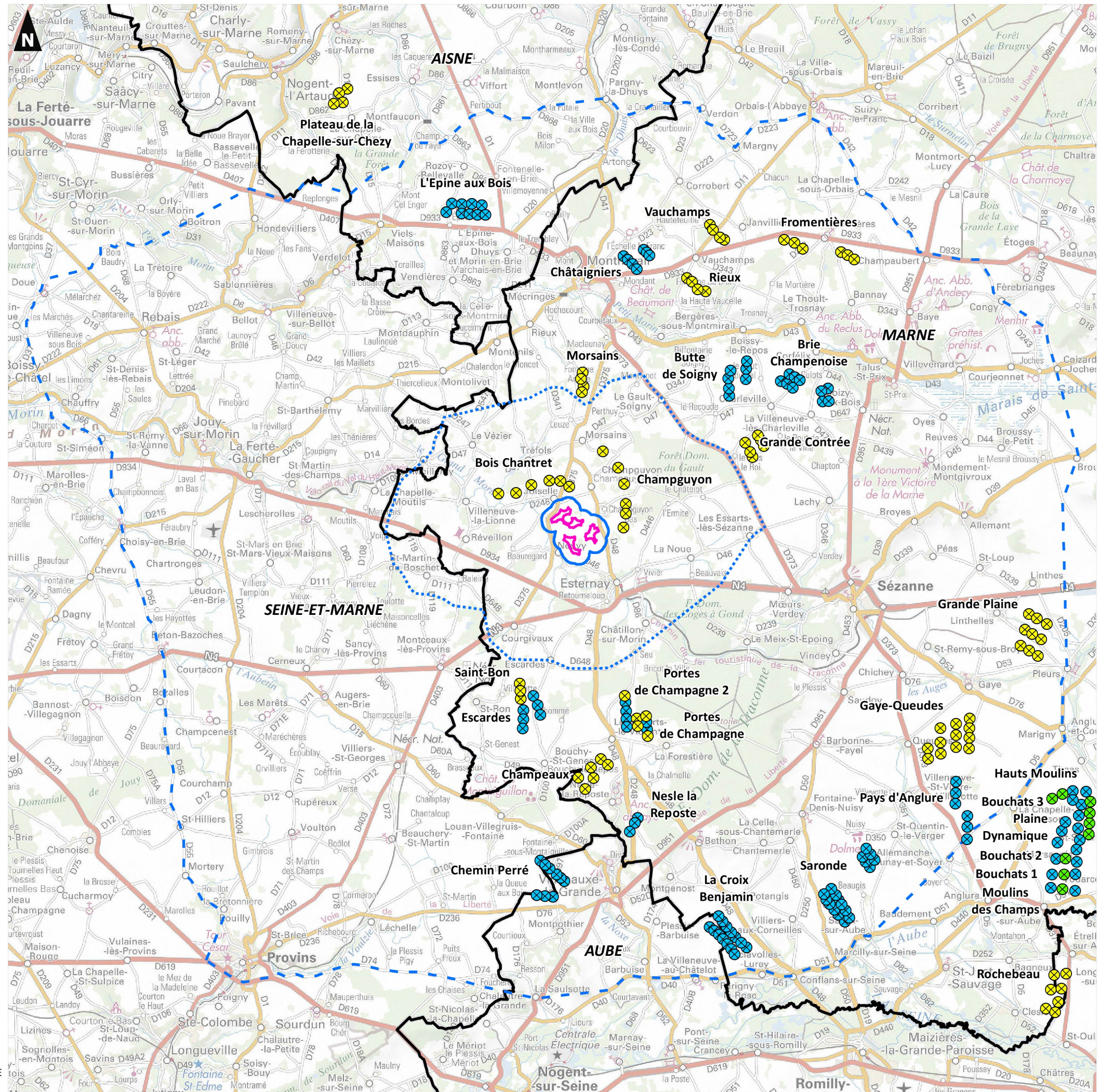
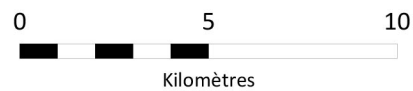
Remarques : Les distances sont mesurées entre le centre de la zone d'implantation potentielle et l'éolienne la plus proche du parc considéré.



Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°2 :  
Contexte éolien  
(mise à jour de décembre 2021)

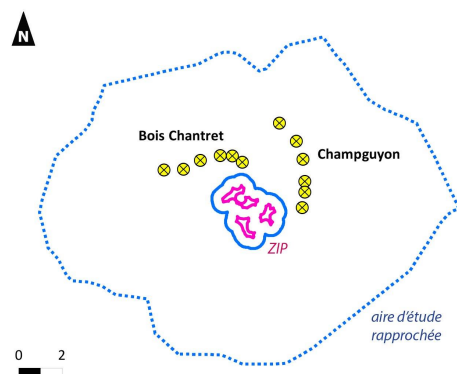
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale
- Contexte éolien (au 01.12.2021) :**
- ⊗ Eolienne construite
- ⊗ Permis de construire accordé
- ⊗ Projet en instruction





## 2.6.2 Insertion de la zone d'implantation dans le contexte éolien connu

Sur ces paysages des plateaux de la Brie, on constate une pression éolienne en développement. Jusqu'à récemment concernés par quelques parcs éoliens en exploitation, dans des secteurs ciblés, la progression des projets a subi une accélération et concerne aujourd'hui l'ensemble du territoire du plateau de la Brie Champenoise.



Deux projets à l'étude sont identifiés à proximité de la zone d'implantation potentielle, dans l'aire d'étude rapprochée : le projet de Champguyon et le projet de Bois Chantret (sur Joiselle).

Ces deux projets présentent chacun une ligne d'implantation unique, selon deux directions différentes, sans cohérence visuelle évidente sur laquelle se caler.

Le paysage de ce secteur se compose de vastes étendues cultivées, scindées par des boisements et des boqueteaux plus ou moins denses, mais récurrents sur les horizons paysagers. Il en ressort un paysage fractionné par cette végétation, réduisant les échelles de perception.

Il s'agit là d'un paysage ne convenant pas à de grandes lignes d'éoliennes, par comparaison avec la plaine agricole à l'est, mais plus à de petits bouquets d'éoliennes, afin de rester cohérent avec le morcellement de l'espace paysager.

**Un site nécessitant des précautions, au regard des caractéristiques paysagères particulières de ce territoire d'étude.**

Un effort particulier doit s'appliquer à l'appréciation des effets cumulés des projets, notamment en raison de la préservation du cadre de vie des habitants. Le faible espacement entre les lieux de vie, leur éclatement en hameaux et leur situation aussi bien en points bas qu'en points hauts induisent des relations visuelles facilitées entre les zones urbanisées et avec le paysage environnant.

Deux projets se développent notamment dans l'aire d'étude rapprochée, nécessitant leur prise en compte dans la définition du projet.

**Une attention toute particulière devra être portée, tant à l'organisation de l'implantation du projet, qu'au rapport d'échelle avec les éléments de composition du paysage, afin de maintenir un équilibre harmonieux.**

Chaque paysage dispose de sa propre capacité à accueillir des projets éoliens, celle-ci étant liée à :

- ses caractéristiques identitaires et à sa structure ;
- la concentration des projets = risque de saturation du paysage ;
- la dispersion des projets = risque de mitage du paysage.

La qualité de l'insertion des projets éoliens n'est pas forcément fonction du nombre d'éoliennes. La capacité d'accueil est en rapport avec l'échelle propre à chaque paysage et l'importance de son bassin visuel (détermine l'étendue de l'impact du projet).



## CHAPITRE 3. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

« L'analyse de l'état initial rassemble les connaissances sur le paysage dans lequel l'implantation du parc éolien est envisagée. L'étude du paysage, du patrimoine et du tourisme a pour objectifs principaux de mettre en évidence les qualités paysagères du territoire dans les différentes aires de l'étude, recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien, déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes et de quelle manière, composer un projet d'aménagement de paysage. »

*Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (mise à jour en décembre 2016)*

## 3.1 Contexte paysager à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

### 3.1.1 Les unités paysagères

Les unités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité.

Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui ont leur propre ambiance.

La lecture des unités paysagères permet une approche globale. Elles révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

#### 3.1.1.1 Les paysages champardennais

##### > Une dominance paysagère de la Brie champenoise

La partie marnaise de l'aire d'étude éloignée se compose majoritairement d'un plateau perché, le **plateau de la BRIE CHAMPENOISE**.

Ce vaste plateau est délimité (dans la partie champenoise) à l'est par la cuesta d'Ile de France et au Nord par la vallée du Surmelin (limite nord de l'aire d'étude éloignée). Ce plateau est scindé par la vallée du Petit Morin, entre Montmirail et le marais de Saint-Gond.

Le paysage présente une topographie composée de molles ondulations. L'impression de plateau perché est donnée par le relief structurant de la côte d'Ile-de-France, au pied de laquelle se déroule l'immense plaine agricole. La dominance du plateau est nette.

Le paysage de Brie Champenoise est composé d'une trame agricole de grandes cultures sur laquelle s'appuient deux massifs boisés principaux (Traconne et Gault) et une multitude de boqueteaux.

##### > Une butée sur la cuesta d'Ile-de-France

Cette côte marque la limite entre le plateau de la Brie et la plaine de Champagne crayeuse. Elle dessine une frontière physique nette entre les deux paysages, appuyant la dominance du plateau sur la plaine.

Cette côte se présente comme un vaste versant exposé à l'est dont les dénivelés sont compris entre 60 et 120 mètres. Le haut de la côte est le plus souvent occupé par des boisements dont la teinte sombre en souligne ainsi le relief.

Les versants les plus marqués sont recouverts par les vignes. La lecture des limites parcellaires est renforcée par les chemins rectilignes de craie blanche. Ce vignoble, dont la renommée est mondiale, véhicule des valeurs historique, touristique mais également économique.

Lorsque les versants sont plus doux, comme à proximité des marais de Saint-Gond, les cultures céréalières occupent l'espace. C'est alors l'alternance entre grandes cultures et forêts qui marque la fin de la grande plaine agricole.

##### > L'immense plaine agricole de la Champagne crayeuse à l'est

Ce paysage dessine un croissant dénudé à l'est de l'aire d'étude éloignée, contrastant, par son amplitude, sa topographie et son occupation des sols, avec le plateau supérieur de la Brie.

Le particularisme de ce paysage réside dans l'immensité de son territoire, sous forme d'une plaine agricole qui, vue de l'intérieur, semble sans limite. On parlerait presque de « non-paysage », tant les étendues agricoles semblent, au premier regard, uniforme et sans éléments remarquables. Une lecture plus attentive permet par la suite d'en apprécier les nuances.

Dans ces paysages, les éléments verticaux (silos agricoles, parcs éoliens, pylônes électriques, bosquets, ...) deviennent des points d'appel majeurs qui permettent d'évaluer la profondeur des paysages rencontrés.

Limitée brutalement par les coteaux viticoles sur presque toute sa longueur à l'ouest, la plaine est alors ponctuée de quelques buttes témoins, comme celle du mont Aimé.



Illustrations des paysages champardennais

(Situation des prises de vue sur la carte n°3 des Entités paysagères)

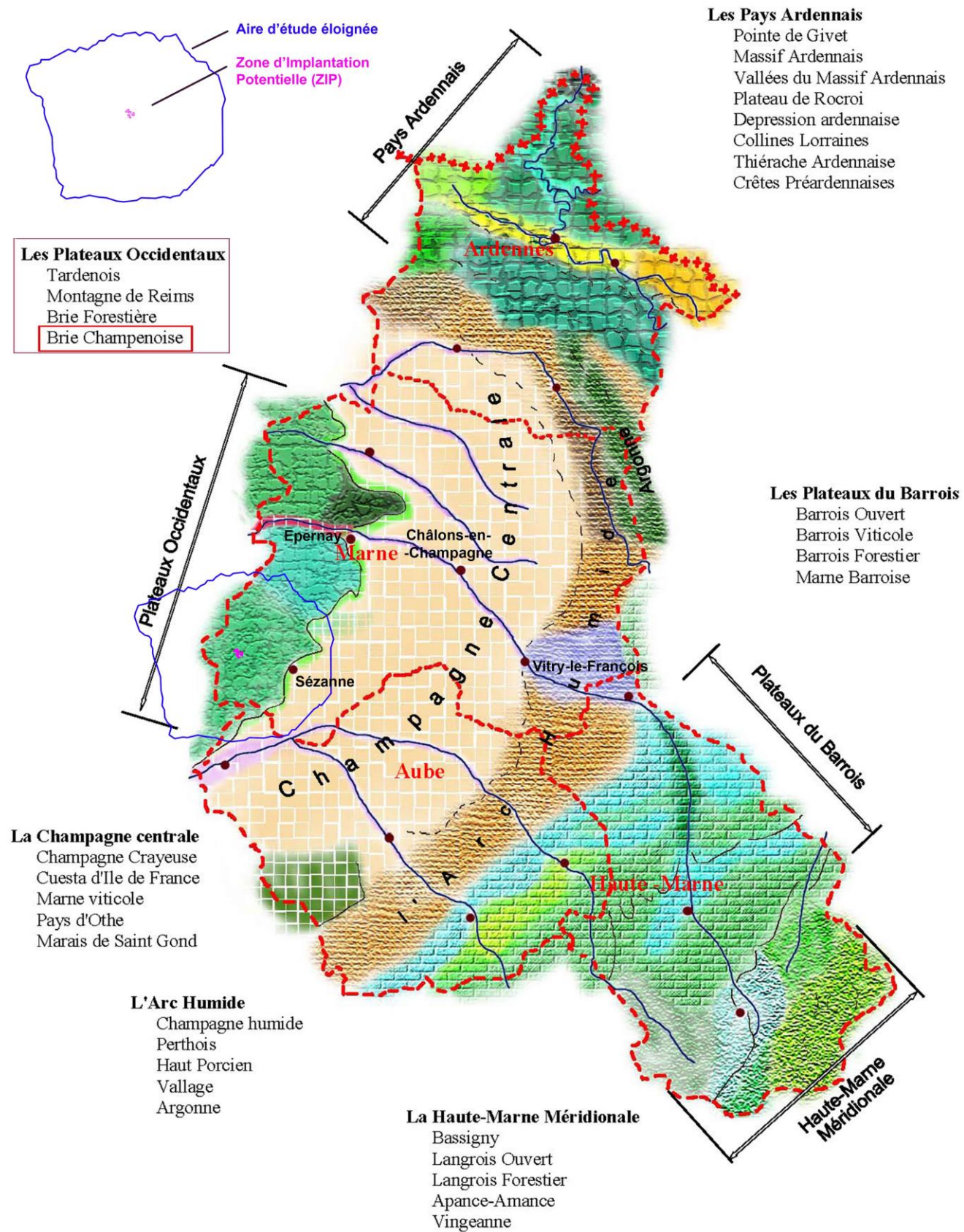


Figure 8. Le découpage paysager de la Champagne-Ardenne  
 (Source : Atlas des paysages de Champagne-Ardenne)

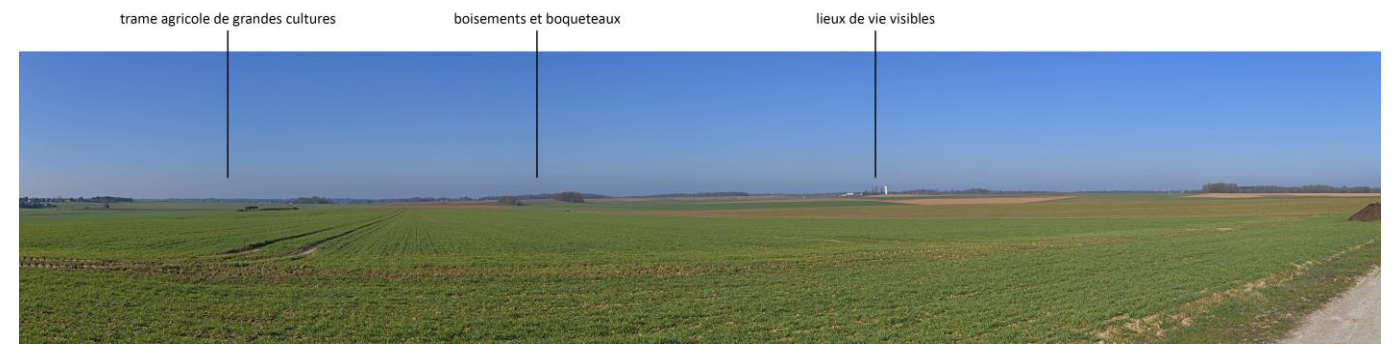


Photo 1. A - Illustration du paysage de la Brie Champenoise



Photo 2. B - Illustration du paysage de la côte viticole



Photo 3. C - Illustration du paysage de la plaine agricole



### 3.1.1.2 Les paysages franciliens

#### > Les plateaux de la Brie des Etangs

Une grande partie du territoire d'étude est dessinée par les paysages de la Brie des étangs. Ce grand plateau est limité au nord par la vallée de la Marne et au sud par la vallée de l'Aubetin, tandis que son socle est creusé par les vallées du Petit et du Grand Morin.

Avec le développement agricole, le paysage de cet ensemble paysager tend à se banaliser sous l'influence de l'agriculture intensive. Toutefois, ces étendues sont ponctuées par la présence de mares et d'étangs résiduels, ainsi que de bosquets et boisements plus ou moins conséquents, participant à la diversité paysagère et patrimoniale.

Cette unité est étendue, mais présente de subtiles variations influençant la perception paysagère. D'une manière générale, le paysage présente des ondulations plus ou moins prononcées selon la situation de l'observateur, avec un horizon morcelé par les boisements.

#### > Une présence forte des vallées du Petit Morin et du Grand Morin

La vallée du Petit Morin entaille le plateau de la Brie des étangs au nord. En amont de son cours, entre Villeneuve-sur-Bellot et Montdauphin, la vallée est ample et ouverte sur de larges terres cultivées, le fond couvert de nombreuses prairies. En aval de Verdolot, la physionomie de la vallée change pour devenir plus fermée, encaissée entre des versants aux reliefs marqués et couverts de boisements.

De Villeneuve-sur-Bellot jusqu'à sa confluence avec la Marne à La Ferté-sous-Jouarre, la vallée voit ses ambiances changer au rythme des ondulations et de l'encaissement de la rivière, de la présence plus ou moins affirmée des espaces agricoles ou de la forêt, offrant ainsi des alternances de paysages ouverts ou, au contraire, sombres et escarpés.

La vallée du Grand Morin entaille le plateau de la Brie des Etangs en son centre. La portion paysagère considérée dans l'aire d'étude, concerne la vallée bucolique de la Ferté-Gaucher. Par opposition à la portion en aval de Boissy-le-Châtel, soumise à une très forte pression urbaine, cette séquence de la vallée du Grand Morin reste à dominante rurale. Le paysage alterne coteaux boisés et versants cultivés, et malgré une topographie marquée et découpée, de larges percées visuelles permettent d'apprécier le paysage.

Le passé de cette vallée est intimement lié à l'industrie, avec de nombreuses anciennes fabriques ponctuant encore le paysage de leur architecture particulière.

#### > Une continuité paysagère du plateau de la Brie de Provins

La portion de ce plateau comprise dans l'aire d'étude fait partie d'un vaste ensemble cultivé. Ce plateau se structure autour de la ville patrimoniale de Provins.

L'étendue et l'occupation agricole de ce plateau donne l'impression d'une immensité aux étendues cultivées calmes, d'une quasi absence de relief, sans structures dominantes. Les vallées de l'Aubetin au nord et de la Voulzie au sud, ainsi que la forêt de Jouy à l'ouest, apportent de subtiles variations, mais ténues face aux immensités cultivées.

#### > Des incursions ténues liées à la Brie boisée et à la vallée de la Voulzie

Le plateau de la Brie boisée dessine une petite incursion à l'ouest de l'aire d'étude éloignée, tandis que les bras de la Voulzie marquent l'extrême sud du territoire d'étude (étreignant la ville de Provins).

Le plateau de la Brie boisée présente des masses arborées plus abondantes et dominantes. Le relief associe des plateaux horizontaux encore creusés d'étangs dans les forêts, la vallée de l'Aubetin, et les vallons qui, principalement sur les franges, le sillonnent. Le paysage est structuré par de vastes étendues boisées, qui définissent entre elles des clairières, soit cultivées, comme vers l'est, soit urbanisées, plus à l'ouest. Dans l'aire d'étude, la présence boisée est marquée du front de la forêt de Jouy, séparant ce plateau de celui de Provins.

La Voulzie et ses principaux affluents entaillent le plateau de la Brie de Provins. L'ensemble dessine une arborescence, notamment autour de la ville de Provins. Toutefois, cela se révèle peu visible sur le terrain, les coteaux et les plateaux n'offrant que peu de points de vue sur les horizons de la vallée. La Voulzie et ses vallons adjacents, étroits et resserrés, sont fortement investis par des boisements, des peupleraies, ou encore par des habitations et des activités, fermant les paysages de la dépression.

Pivot central de la vallée, Provins occupe dans sa partie haute et historique un éperon du plateau en rive droite de la rivière. La ville basse et le développement urbain récent occupent tout l'espace de la vallée.

Illustrations des paysages franciliens

(Situation des prises de vue sur la carte n°3 des Entités paysagères)

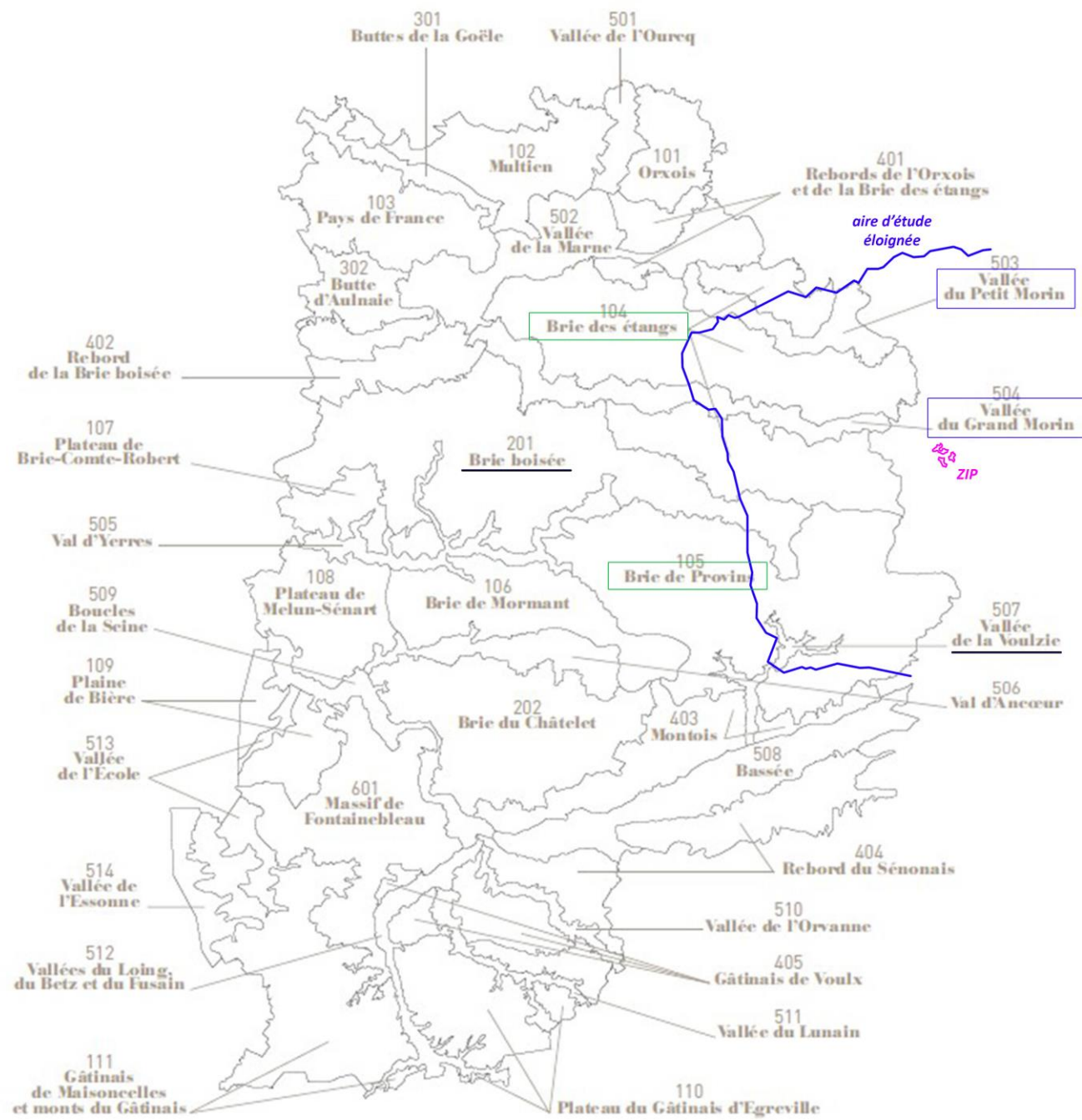


Figure 9. Le découpage paysager de la Seine-et-Marne  
 (Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne)



Photo 4. D - Illustration du paysage de la Brie des Etangs

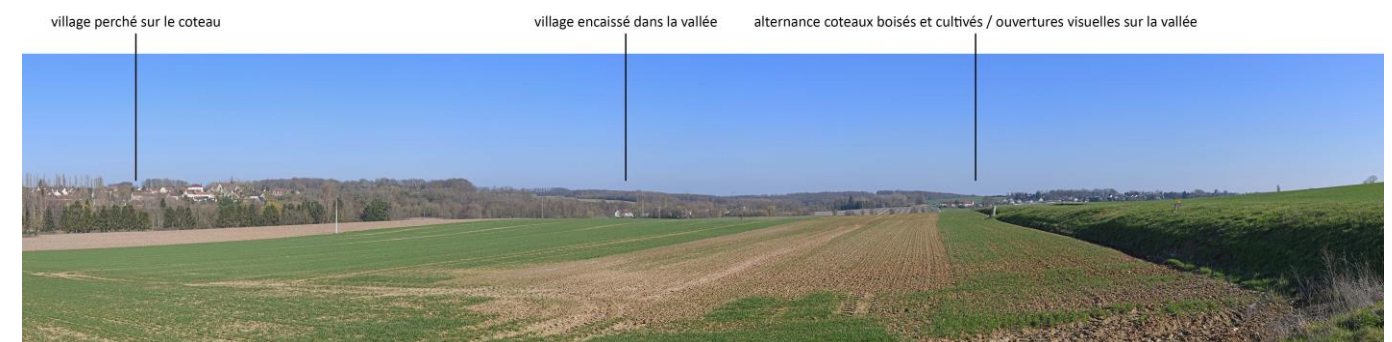


Photo 5. E – Illustration du paysage de la vallée du Grand Morin



Photo 6. F - Illustration du paysage de la Brie de Provins



Parc éolien du Champ de l'Alouette

Expertise paysagère

Carte n°3 :  
Entités paysagères  
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Limite départementale

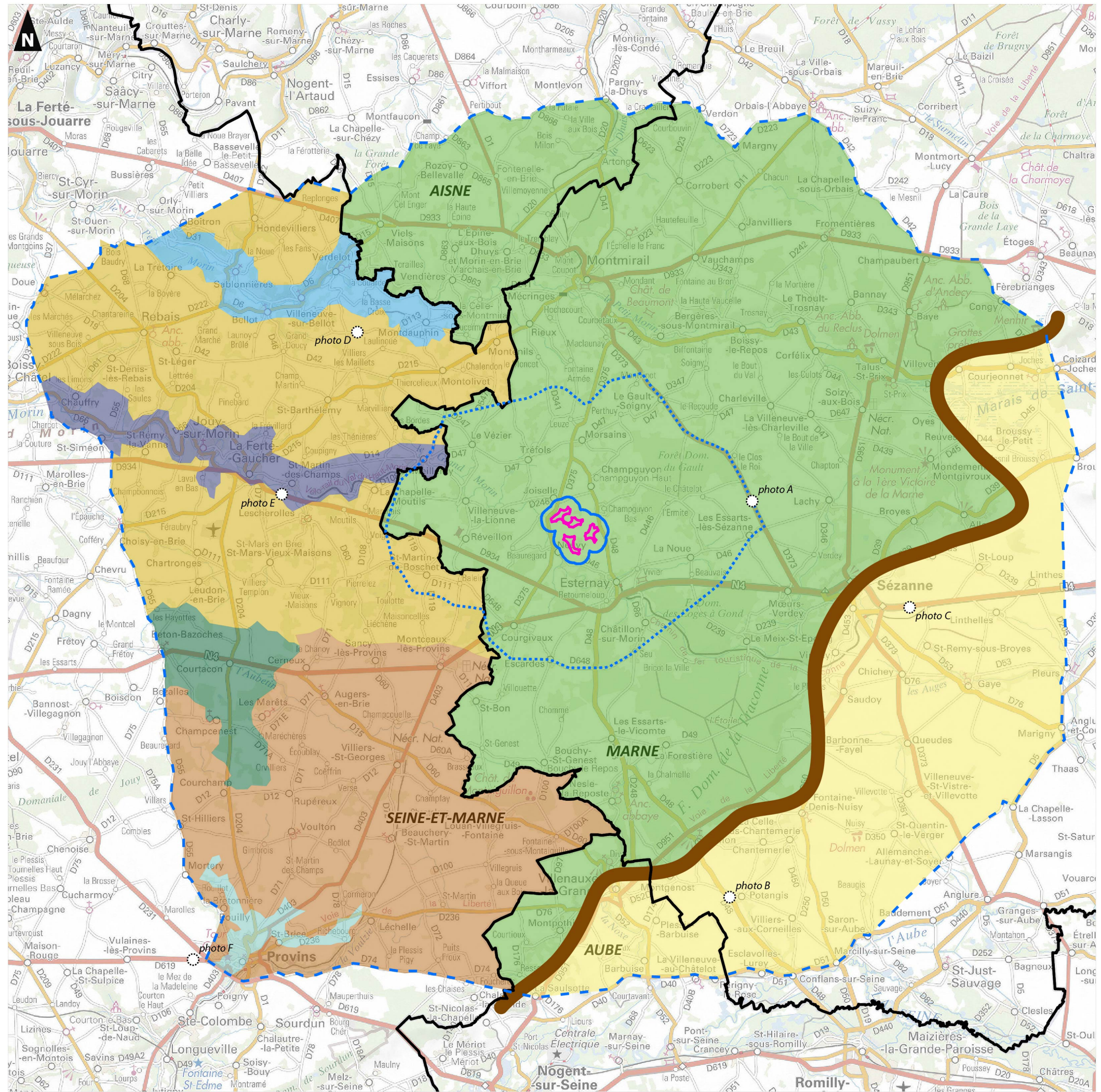
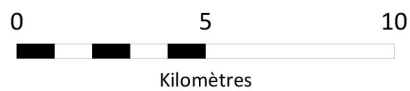
Entités paysagères champardennaises

- Brie champenoise (également sur la pointe sud de l'Aisne)
- Cuesta d'Ile-de-France
- Champagne crayeuse

Entités paysagères franciliennes

- Brie des Etangs
- Brie de Provins
- Vallée du Petit Morin
- Vallée du Grand Morin
- Brie boisée
- Vallée de la Voulzie

Illustration présentée dans le dossier  
photo x





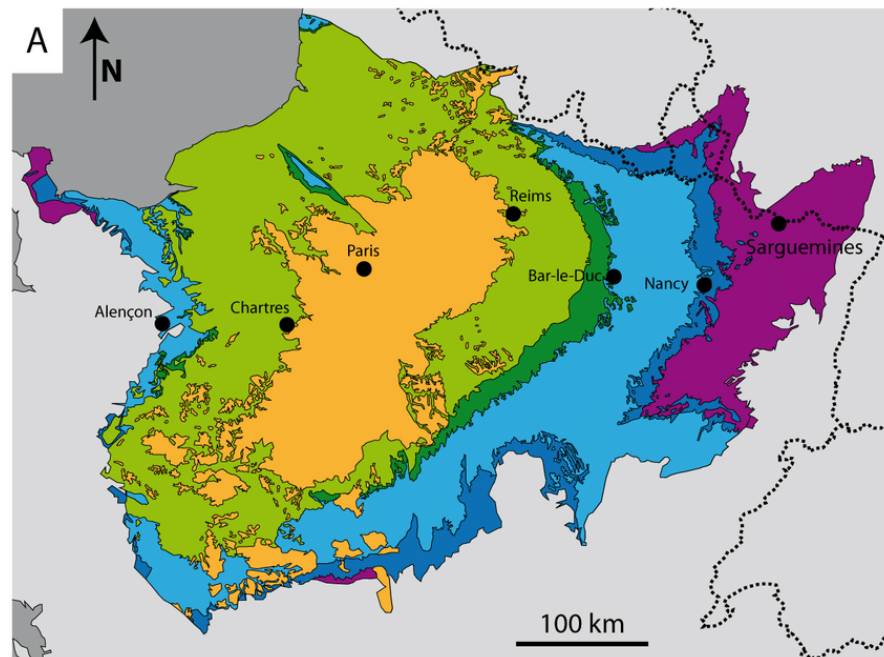
### 3.1.2 Une structure paysagère diversifiée

#### 3.1.2.1 Un vallonnement du relief

Le découpage paysager trouve sa source dans l'évolution géologique et topographique du territoire.

La formation fondamentale de ce paysage provient du développement du **Bassin Parisien**. Au sens géologique, le bassin parisien est une vaste cuvette sédimentaire, délimitée par d'anciens massifs hercyniens (Ardenne, Hunsrück, Vosges, Morvan, Massif central et Massif armoricain).

De façon schématique, le bassin peut être comparé à une série d'auréoles concentriques (les plus jeunes au centre et les plus anciennes à la périphérie), dans une configuration semblable à une pile d'assiettes, les plus petites emboîtées dans les plus grandes.



Le territoire d'étude s'inscrit à cheval sur la couche de la Brie (jaune sur la carte) et la couche de la Champagne (vert clair sur la carte), la côte d'Ile-de-France marquant la rupture entre les deux couches géologiques.

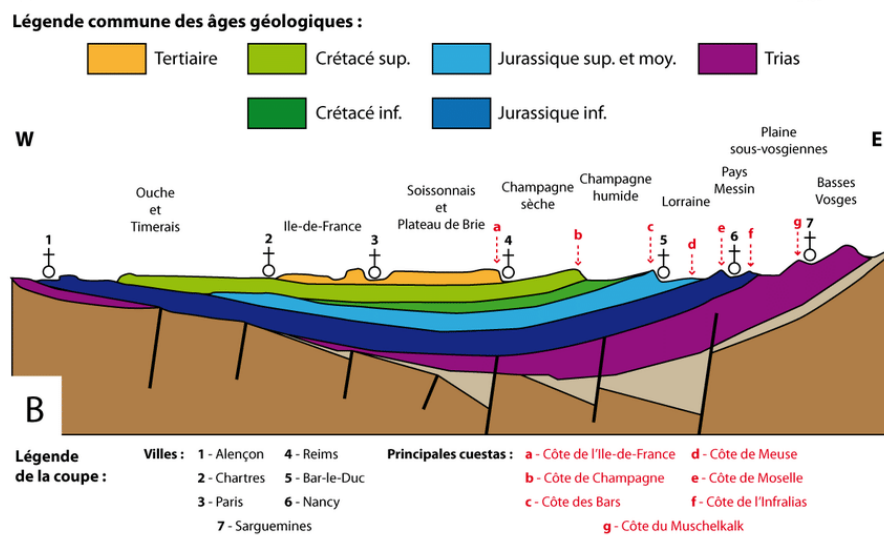


Figure 10. Carte et coupe géologiques simplifiées du bassin parisien

(Source : Thèse de Damien LINOIR sur Les horizons d'accumulations carbonatées en Champagne-Ardenne – 2014)

Mais la topographie subit également l'influence des vallées du Petit Morin, du Grand Morin et de l'Aubetin et de leurs affluents. Ces éléments dynamisent le socle du plateau de la Brie, et apportent un vallonnement plus ou moins prononcé au sein du paysage topographique. Le paysage présente ainsi une topographie constituée d'amples vallonnements. Les vallonnements, mêmes légers, jouent un rôle certain dans la perception de ce paysage, en offrant des perspectives étendues depuis les monts, mais réduites depuis les vallons.

La présence de la côte de Champagne ajoute à la diversité paysagère ressentie sur le territoire. La rupture franche de ce relief contribue à dynamiser les horizons paysagers et participe pleinement à la lecture des différentes entités paysagères.

#### 3.1.2.2 Un socle creusé par le réseau hydrographique

Les cours d'eau impriment le paysage de leur empreinte. Les vallées du Petit et du Grand Morin s'enfoncent profondément dans le plateau, la vallée de l'Aubetin marquant un sillon plus modeste.

En fonction de l'encaissement, de l'occupation du sol et de la trame du parcellaire, les ambiances paysagères peuvent être très différentes : paysages bucoliques, sentiment de calme et d'intimité ou, à l'inverse, paysages fermés par la végétation ou soumis à la pression urbaine. En général, les vallées présentent un parcellaire plus resserré que celui des plateaux, avec une trame fine, soulignée par des haies ou des clôtures.

La vallée du Petit Morin se présente comme une vallée pittoresque et relativement préservée, aux coteaux verdoyants et boisés. Cette vallée voit ses ambiances changer au rythme des ondulations et de l'encaissement de la rivière, de la présence plus ou moins affirmée des espaces agricoles ou de la forêt, offrant ainsi des alternances de paysages ouverts ou, au contraire, sombres et escarpés.

Parallèlement au cours du Petit Morin, la vallée du Grand Morin présente un tracé sinueux, qui dessine en plusieurs endroits des divisions formant de petits îlots sur des distances assez courtes. Cette vallée est soumise à une certaine pression urbaine aux abords de Coulommiers, qui se ressent moins dans sa portion amont, qui reste à dominante rurale, bien qu'accueillant quelques centres de vie secondaires (Esternay, la Ferté-Gaucher). Le paysage alterne coteaux boisés et versants cultivés, et malgré une topographie marquée et découpée, de larges percées visuelles permettent d'apprécier le paysage.

Au sud du Grand Morin, l'Aubetin en est le plus gros affluent et le suit sur la majorité de son cours en une trajectoire parallèle. Son encaissement dans le plateau est moins prononcé, avec une relation plus intime aux terres agricoles environnantes.



Carte n°4 :  
Relief et réseau hydrographique  
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale

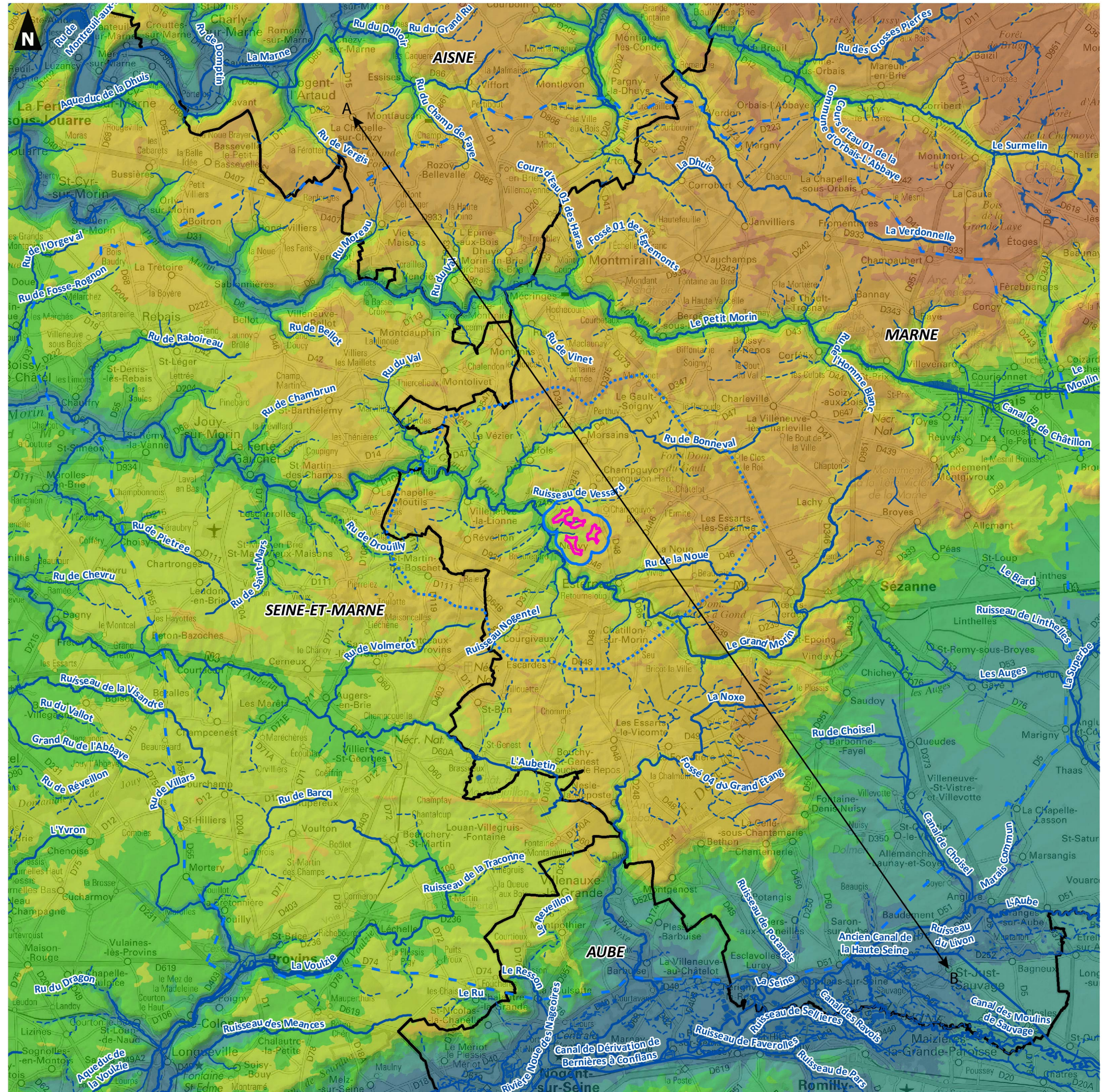
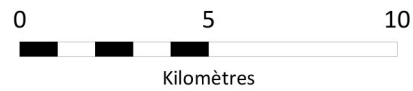
Réseau hydrographique :

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

Altitude (en m) :

- > 250
- 225 - 250
- 200 - 225
- 175 - 200
- 150 - 175
- 125 - 150
- 100 - 125
- 75 - 100
- 50 - 75

↔ Situation de la coupe présentée dans l'étude  
et illustrant le contexte topographique et hydrographique du territoire





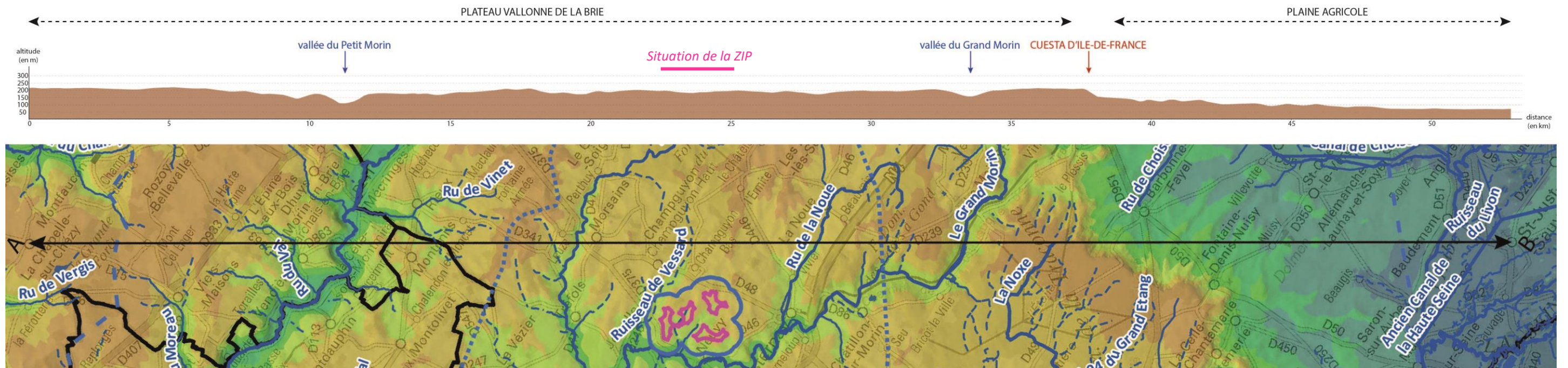


Figure 11. Coupe A-B schématique du relief et du réseau hydrographique sur le territoire d'étude

Cette coupe permet de rendre compte du contexte topographique et hydrographique du territoire d'étude.

La cuesta d'Ile-de-France dessine une rupture nette entre la plaine agricole de la Champagne crayeuse et le plateau supérieur de la Brie. L'importance paysagère de ce front de côte se confirme, avec des rapports d'échelle à préserver pour conserver sa lisibilité.

Ce dernier présente un vallonement lié notamment au réseau hydrographique creusant des sillons plus ou moins prononcés dans le socle. Le chevelu des cours d'eau est suffisamment développé pour avoir un impact dans la configuration du paysage.

Les vallées du Petit et du Grand Morin montrent un encaissement marqué dans le plateau, avec des versants plus appuyés pour la vallée du Petit Morin.



### 3.1.3 Des structures anthropiques dessinant l'espace paysager

#### 3.1.3.1 Des étendues agricoles marquées de boisements

Les **plateaux de la Brie**, historiquement largement boisés, font aujourd'hui partie des paysages céréaliers. Les boisements n'ont toutefois pas disparu, le passé forestier de ces secteurs se retrouvant dans les **nombreux boqueteaux présents** dans l'espace paysager.

Les **grandes forêts sont représentées par les massifs de Traconne et du Gault**, sur le territoire d'étude, et par quelques ensembles plus petits. Leurs limites, sans fermer l'horizon, dessinent de larges bandes sombres sur les étendues cultivées.

Les **boqueteaux** montrent une répartition homogène au sein d'une trame foncière régulière qui leur donne une importance particulière. Ils forment des éléments remarquables de ces plateaux. Par leur présence, ils ponctuent l'espace et graduent la profondeur de champ de sorte que les limites définies par les lignes d'horizon restent toujours appréhendables.

La **Brie des Etangs** doit son nom aux nombreuses mares et étangs qui punctuaient autrefois le paysage. Avec le drainage et la modification des méthodes culturales, ce patrimoine a aujourd'hui pratiquement disparu. Il en subsiste toutefois des vestiges, qui constituent une **ressource patrimoniale importante**. Ces mares résiduelles, mais également les étangs asséchés, forment des lignes végétalisées qui s'ajoutent aux bosquets et autres éléments végétaux en élévation dans le paysage.

Le **plateau de la Brie de Provins** se distingue des autres plateaux identifiés par une **très faible proportion d'éléments boisés**. La nudité des terres est mise en avant dans un horizon largement étendu et profond, le regard ne venant buter que sur quelques rares éléments surélevés.

#### 3.1.3.2 Une urbanisation rurale

L'urbanisation du territoire reste à **dominante rurale**. La pression urbaine liée à la proximité de la région parisienne ne se fait pas sentir sur ce territoire.

Les implantations des lieux de vie se situent aussi bien en **cœur de vallées et vallons, qu'en cœur de plateau**, avec une perception nette des villages dans le paysage.

Seuls les centres de vie principaux prennent place dans les vallées, comme Montmirail dans le Petit Morin ou encore la Ferté Gaucher dans le Grand Morin.

La ville de Sézanne marque un lieu de vie important, se plaçant comme un trait d'union entre la plaine agricole et le plateau de la Brie, à la porte de la cuesta d'Ile-de-France.

Les sites de Provins et Doue se placent quant à eux comme des points d'attrait patrimonial dans ce territoire, la ville de Provins se posant comme le point d'ancrage du plateau de la Brie de Provins.

A cette structure urbaine principale s'ajoute un semis de hameaux et de fermes, plus ou moins important selon les plateaux, qui apparaissent au sein des cultures et complexifient la trame urbaine du territoire.

A contrario, les structures urbaines de la plaine agricole de la Champagne crayeuse est simple, avec un habitat groupé et une absence d'éparpillement de l'urbanisation.

#### 3.1.3.3 Des infrastructures structurant l'ensemble

Le réseau routier dessine des étoiles à partir des centres de vie du territoire, reliant les pôles de vie entre eux. A ce réseau se greffe des axes secondaires permettant de structurer les plateaux et reliant les lieux de vie dispersés.

Le réseau routier présente un maillage serré sur les secteurs de plateaux, assurant les dessertes des villes, villages, hameaux et fermes isolés avec facilité.

Il est à noter que la RD934, axe primaire de circulation du territoire, reliant Sézanne à Coulommiers, s'inscrit également comme un axe de découverte de la vallée du Grand Morin. Cet axe, rectiligne et amplement ouvert, surplombe ou s'enfonce dans la vallée, donnant à percevoir sa configuration, ainsi que les villages exposés sur le versant nord, et leurs clochers.

La vallée du Petit Morin possède quant à elle un réseau de découverte à partir d'axes secondaires et sinueux. La lecture paysagère de la vallée y est plus bucolique et reposante, les petits axes invitant plus à la contemplation que de grands axes circulants.

La côte viticole fait l'objet d'une toute touristique de découverte de ce paysage particulier et de son patrimoine, qui est développé dans le paragraphe correspondant.

La plaine agricole, quant à elle, du fait de son amplitude, possède un réseau routier quasi rectiligne, avec des ramifications moindres, liées à un maillage urbain plus regroupé.

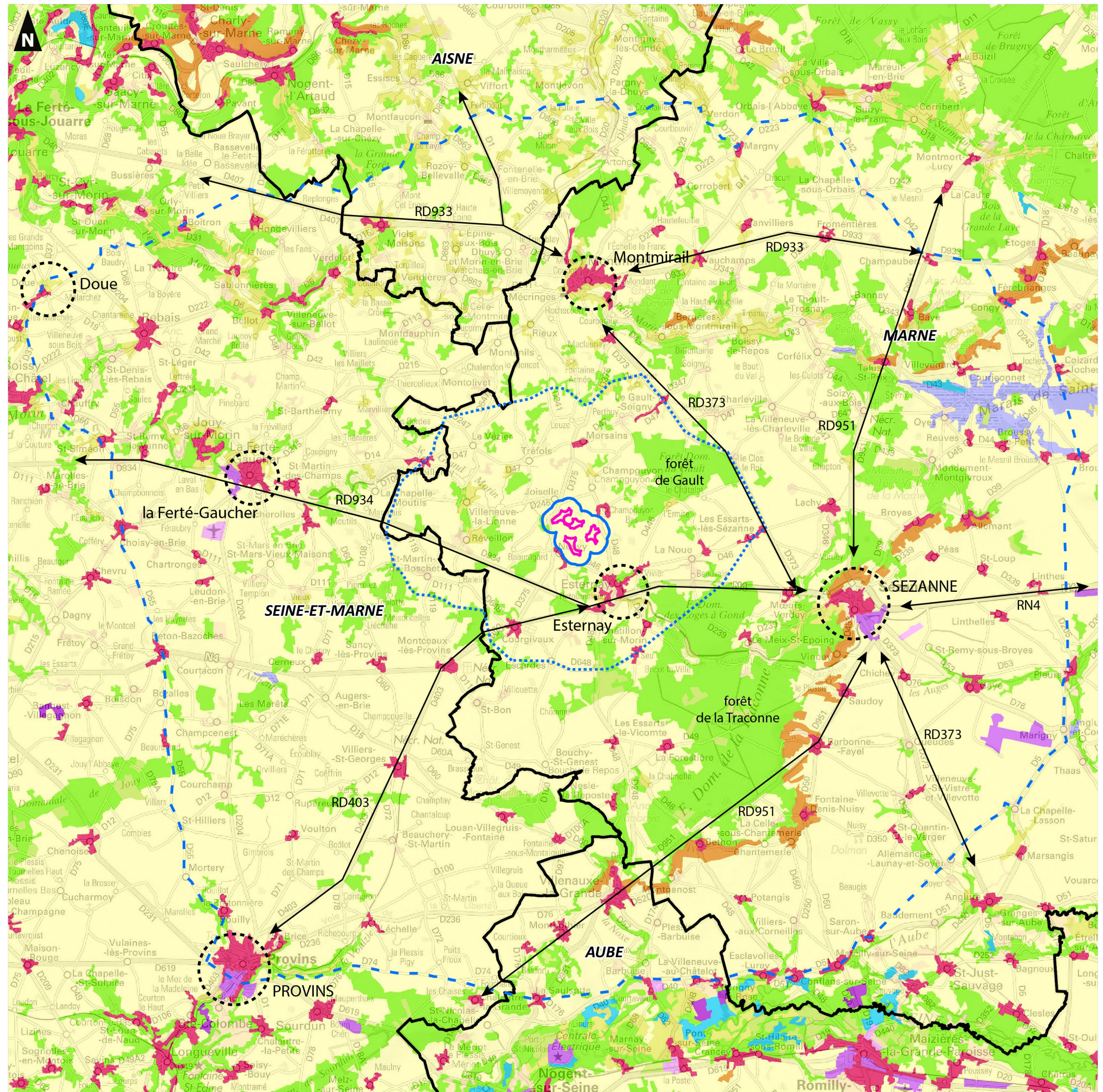
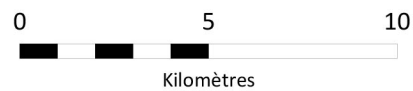


Parc éolien du Champ de l'Alouette

Expertise paysagère

Carte n°5 :  
Occupation du sol  
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée  
(CORINE Land Cover 2018)

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale
- Zones urbanisées (> à 25ha d'où l'absence de représentation de certains lieux de vie)
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales
- Centre de vie du territoire
- Réseau routier primaire





### 3.1.4 Les composantes patrimoniales

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, 70 édifices et sites protégés sont identifiés et se répartissent comme suit :

- 4 édifices ou lieux protégés au titre des Monuments Historiques, dans l'aire d'étude rapprochée ;
- 135 édifices ou lieux protégés au titre des Monuments Historiques (dont 55 pour la seule ville de Provins), 10 lieux protégés au titre des Sites (6 classements et 4 inscriptions) et 1 secteur viticole influencé par une protection à l'UNESCO, dans l'aire d'étude éloignée.

Seuls les **éléments patrimoniaux présents dans l'aire éloignée** sont présentés dans cette partie. Les autres éléments patrimoniaux référencés sont étudiés dans les parties dédiées, suivant le découpage par aires d'étude.

L'inventaire montre une **localisation variée des édifices et sites protégés**.

#### 3.1.4.1 Les Monuments Historiques

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007.

Il est à noter que, depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les périmètres de protection des Monuments Historiques s'appellent désormais des périmètres des abords. Auparavant ce périmètre était automatique et défini à 500 mètres du monument. Désormais, les périmètres de protection autour des édifices nouvellement classés sont créés par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France. Quand aucun périmètre spécifique n'est dessiné, la règle des 500 mètres est appliquée par défaut.

Dans cette étude, seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (I.M.H.) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

**L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en date de janvier 2022.**

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	DISTANCE
MONTCEAU-LES-PROVINS	Inscription	28 avril 1926	Eglise	9,5 km
	Classement	30 mars 1978		
RIEUX	Classement	Liste de 1862	Eglise	10,8 km
BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	Inscription	29 décembre 1982	Château	10,9 km
	Classement			
MŒURS-VERDEY	Inscription	6 juin 2014	Eglise	11,4 km
SANCY-LES-PROVINS	Inscription	14 avril 1926	Eglise	11,8 km
CHARLEVILLE	Classement	20 décembre 1920	Eglise	11,9 km
MONTMIRAIL	Inscription	2 mars 1928	Château	12,7 km
LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	Classement	7 février 1916	Eglise	13,2 km
MARCHAIS-EN-BRIE	Inscription	14 septembre 2007	Maison forte dite Ferme de Villefontaine	13,3 km
LESCHEROLLES	Classement	8 juin 1979	Eglise	13,4 km
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	Classement	Liste de 1875	Vestiges du château de Montaignillon	13,9 km
NESLE-LA-REPOSTE	Inscription	12 octobre 1942	Vestiges de l'abbaye	14,1 km
	Inscription	22 octobre 1971		
MONTMIRAIL	Classement	13 mai 1925	Vestiges du dolmen du Trou-du-Bœuf	14,2 km
VENDIERES	Inscription	5 juin 1928	Portail de la nef de l'église	14,3 km
SEZANNE	Inscription	9 octobre 1979	Maison place du Champ Benoist	14,4 km
SEZANNE	Classement	11 mars 1911	Puits devant le portail de l'église	14,5 km
SEZANNE	Classement	11 février 1911	Eglise	14,5 km
SEZANNE	Inscription	20 mai 1988	Marché couvert	14,6 km
MARCHAIS-EN-BRIE	Inscription	23 mai 2014	Colonne commémorative de Montmiral	14,6 km
MARCHAIS-EN-BRIE	Inscription	5 juin 1928	Eglise	14,7 km

**Tableau 3.** Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude éloignée autour de la zone d'implantation

(Source : base Mérimée)

Remarques : Les distances sont mesurées entre l'édifice et le centre de la zone d'implantation potentielle.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	DISTANCE
VERDELOT	Inscription	20 novembre 1986	Château de Launois-Renault	15,1 km
MONTMIRAIL	Inscription	5 novembre 2003	Château de l'Echelle-le-Franc	15,1 km
AUGERS-EN-BRIE	Classement	8 août 1917	Eglise	15,3 km
CERNEUX	Inscription	18 mars 1926	Eglise	15,3 km
CORFELIX	Classement	4 décembre 1915	Eglise	15,4 km
LA FERTE-GAUCHER	Inscription	19 avril 2011	Chapelle de l'ancienne commanderie du Temple	15,6 km
L'EPINE-AUX-BOIS	Inscription	5 juin 1928	Eglise	15,6 km
	Classement	10 décembre 1929	Nef et chœur de l'église	
LE THOULT-TROSNAY	Classement	28 juillet 1922	Eglise	15,7 km
LE THOULT-TROSNAY	Inscription	26 août 1988	Façades et toitures du château	16,1 km
CERNEUX	Inscription	9 octobre 1990	Château de Monglat	16,1 km
TALUS-SAINT-PRIX	Classement	3 novembre 1930	Dolmen dit du Reclus	16,4 km
LA FERTE-GAUCHER	Inscription	29 mars 2004	Ancienne église du prieuré Saint-Martin	16,5 km
BETHON	Inscription	24 octobre 1927	Eglise	16,8 km
VILLENAUXE-LA-GRANDE	Inscription	31 janvier 1927	Clocher de l'église St-Jacques-le-Majeur à Dival	17,1 km
TALUS-SAINT-PRIX	Inscription	22 février 1968	Ancienne abbaye du Reclus	17,1 km
		12 janvier 2012		
	Classement	19 décembre 2012		
BARBONNE-FAYEL	Classement	17 mai 1921	Dolmen sous tumulus	17,7 km
BROYES	Inscription	8 novembre 2000	Four de l'ancienne tuilerie	17,8 km
TALUS-SAINT-PRIX	Classement	31 mars 1916	Eglise Saint-Prix	18 km
VERDELOT	Inscription	2 février 1927	Eglise	18 km
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	Inscription	13 juillet 1926	Eglise	18,1 km
VILLENAUXE-LA-GRANDE	Inscription	23 décembre 1996	Maison rue du Perrey	18,3 km
MONTDEMENT-MONTGIVROUX	Classement	28 décembre 2017	Eglise de Mondement	18,3 km

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	DISTANCE
MONTDEMENT-MONTGIVROUX	Inscription	4 octobre 1991	Monument commémoratif de la Première Victoire de la Marne	18,3 km
VIELS-MAISONS	Inscription	28 novembre 1997	Parc du château	18,3 km
VIELS-MAISONS	Inscription	5 juin 1928	Portail de la nef de l'église	18,4 km
MARÊTS	Classement	5 août 1920	Eglise	18,4 km
VILLENAUXE-LA-GRANDE	Classement	Liste de 1840	Eglise	18,5 km
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	Classement	26 mai 1944	Eglise de Beauchery	18,5 km
BELLOT	Inscription	13 juillet 1926	Eglise	19,3 km
ARTONGES	Inscription	5 juin 1928	Transept et chœur de l'église	19,4 km
JOUY-SUR-MORIN	Inscription	14 novembre 1927	Eglise	19,4 km
LEUDON-EN-BRIE	Inscription	30 mai 1928	Eglise	19,4 km
ALLEMANT	Classement	21 mai 1932	Eglise	19,8 km
BAYE	Classement	22 mars 1923	Chapelle du château	20,2 km
BAYE	Classement	14 mars 1986	Eglise	20,4 km
CHAMPCENEST	Classement	8 août 1917	Eglise	20,4 km
MONTPOTHIER	Classement	4 janvier 1994	Chapelle de l'ancienne commanderie de templiers de Fresnoy	20,6 km
REUVES	Classement	15 janvier 1916	Eglise	20,6 km
FONTAINE-DENIS-NUISY	Classement	Liste de 1889	Dolmen dit des Pierres de Sainte-Geneviève	20,9 km
LA SAULSOTTE	Inscription	19 novembre 1990	Pigeonnier de Courtioux	21 km
VOULTON	Classement	Liste de 1840	Eglise	21,1 km
VILLEVENARD	Classement	31 décembre 1915	Eglise	21,3 km
BETON-BAZOCHE	Classement	25 mars 1930	Eglise	21,6 km
VILLEVENARD	Classement	14 mai 1926	Grottes sépulcrales néolithiques	21,8 km
SABLONNIERES	Inscription	20 novembre 1986	Eglise	21,9 km
LA SAULSOTTE	Inscription	14 mai 1993	Menhir de la Pierre aiguë	22,3 km



COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	DISTANCE
CHOISY-EN-BRIE	Inscription	5 mai 1969	Eglise	22,7 km
LA SAULSOTTE	Inscription	3 décembre 1930	Chœur et portail de la nef de la chapelle Ste-Madeleine de Resson	22,8 km
COURLEONNET	Classement	14 mai 1926	Terrain avec grottes préhistoriques	23,1 km
LA VILLENEUVE-AU-CHÂTELOT	Classement	23 septembre 1937	Station de potiers gallo-romains	23,1 km
LA VILLENEUVE-AU-CHÂTELOT	Inscription	6 avril 1982	Site archéologique	23,5 km
LA VILLENEUVE-AU-CHÂTELOT	Inscription	7 mai 1926	Eglise	23,6 km
SAINT-SIMEON	Inscription	18 novembre 1997	Eglise	24,3 km
CONGY	Classement	Liste de 1889	Menhir de l'étang de Chénevry	25,4 km
SAINT-BRICE	Inscription	16 mars 1945	Menhir	25,5 km
BROUSSY-LE-GRAND	Classement	10 décembre 1919	Eglise	25,6 km
COIZARD-JOCHES	Classement	10 juillet 1916	Eglise de Coizard	25,9 km
PLEURS	Inscription	8 mai 1933	Nef et bas-côtés de l'église	26 km
COIZARD-JOCHES	Classement	14 mai 1926	Terrains et grottes préhistoriques	26,2 km
PROVINS		55 édifices protégés		27,5 km
DOUE	Classement	5 septembre 1922	Eglise	29,4 km

Illustrations de la diversité des Monuments Historiques inventoriés



Eglise de Montceaux-lès-Provins



Eglise de Rieux



Eglise de Charleville



Château de Montmirail



Château de Launois-Renault à Verdelot



Château de Montaiguillon



Maison à Sézanne



Maison à Villenauxe-la-Grande



Pigeonnier de Courtioux



Colonne commémorative de Montmirail



Monument de Mondement-Montgivroux



Chapelle de la commanderie à la Fert é-Gaucher



Marché couvert de Sézanne



Dolmen du Reclus à Talus-Saint-Prix



Dolmen des Pierres de Ste-Geneviève

Photo 7. Illustrations de la diversité des Monuments Historiques dans l'aire d'étude élargie

### 3.1.4.2 Les Sites classés et inscrits

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 02 mai 1930, le classement et l'inscription sont désormais régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'Environnement.

**9 Sites inscrits et classés sont inventoriés sur le territoire d'étude, tous situés dans l'aire d'étude éloignée, à plus de 8km de la zone d'implantation potentielle.**

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	DISTANCE
LES ESSARTS-LES-SEZANNE	Classement	4 décembre 1935	Orme en bordure de chemin vicinal (abattu en 1949 (sanitaire))	8,9 km
MONTMIRAIL	Classement	15 février 1943	Avenues (sol et plantations)	12,5 km
		28 septembre 1948	Remparts anciens et leurs abords	
SEZANNE	Inscription	20 mai 1983	Centre ancien	14,5 km
SEZANNE	Classement	13 avril 1943	Mails	14,5 km
MONDEMENT-MONTGIVROUX	Classement	4 juin 1934	Site du château de Mondement	18,4 km
PROVINS	Inscription	18 décembre 1933	Ancien Couvent des Cordelières (Hôpital Général)	27 km
PROVINS	Classement	26 février 1934	Terrains contigus aux remparts y compris les fossés, les ponts et le sentier Saint-Jacques	27,8 km
PROVINS	Inscription	31 décembre 1942	Ville haute et ses abords	27,8 km
DOUE	Inscription	26 avril 1971	Ensemble dit de la butte de Doue	29,4 km

**Tableau 4.** Les Sites protégés dans l'aire d'étude éloignée autour de la zone d'implantation

(Source : base DREAL Grand Est)

Remarques : Les distances sont mesurées entre le site protégé et le centre de la zone d'implantation potentielle.

### 3.1.4.3 Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), transformées en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), et les secteurs sauvegardés deviennent maintenant des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Ces Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sont gérés par des documents relevant du droit du patrimoine, à savoir soit le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), qui existait déjà, soit le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP, élaboré en concertation avec l'architecte des Bâtiments de France). Les ZPPAUP et les AVAP continuent de produire leur effet de droit dans le périmètre du site patrimonial remarquable, jusqu'à ce que s'y substitue un plan de valorisation.

**Les villes de Sézanne et Provins sont protégées à ce titre, respectivement situées à une moyenne de 14,5 km et 27,5 km.**

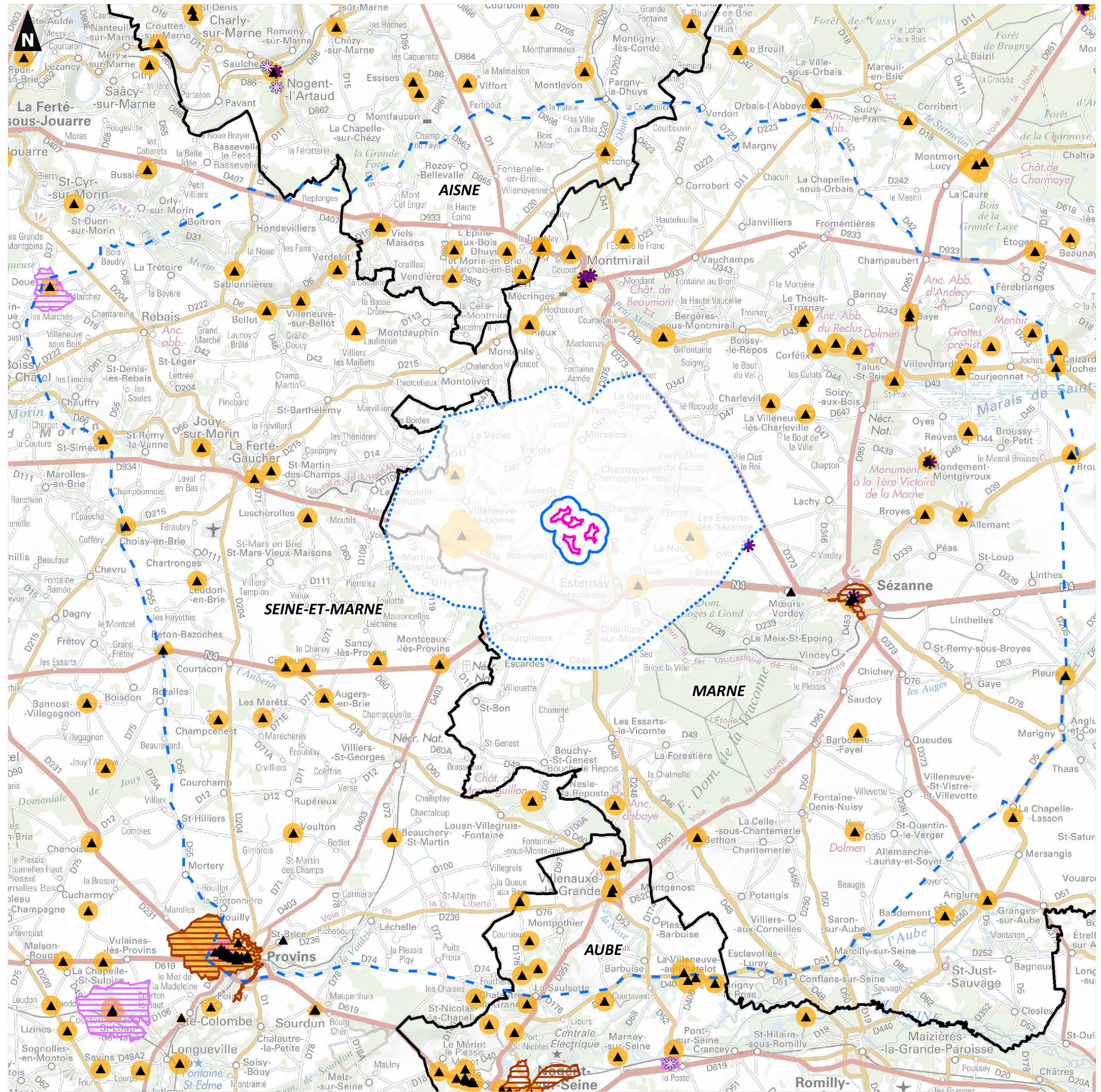
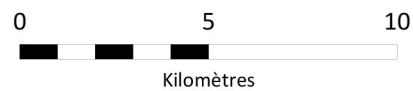


Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°6 :  
Patrimoine réglementaire  
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale
- Monuments historiques :**
  - Monument historique
  - Périmètre des abords des monuments historiques
- Sites :**
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Site patrimonial remarquable

Remarque :  
- L'église protégée de Mœurs-Verdey (à l'ouest de Sézanne) fait l'objet d'un périmètre des abords restreint, qui ne se voit pas à l'échelle de la carte ;  
- Le menhir de Saint-Brice (à l'est de Provins) ne fait l'objet d'aucun périmètre des abords, il n'en apparait donc pas sur la carte.  
(Source: Atlas des Patrimoines)





### 3.1.4.4 Les communes labellisées Petites Cités de Caractère®



Le concept de Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 1970 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine. Le projet dans ces communes est de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires.

Les cinq critères obligatoires pour bénéficier de ce label sont les suivants :

- Présence d'une protection au titre des Monuments Historiques, ou d'un Site Patrimonial Remarquable ;
- Commune de moins de 6000 habitants, ou la population résidant au sein de l'espace soumis à une protection au titre des Monuments Historiques ou du Site Patrimonial Remarquable doit être inférieure à 6000 habitants au moment de la demande d'adhésion ;
- Bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène témoin de son histoire, avoir exercé et /ou exercer des fonctions urbaines de centralité ;
- Mise en place d'un programme pluriannuel de restauration et réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels ;
- Inscription de la commune dans la stratégie de développement touristique de son territoire.

La ville de Sézanne est concernée par ce label, source de reconnaissance de son patrimoine.

### 3.1.4.5 La protection à l'Unesco de la ville de Provins

La cité médiévale de Provins est classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco, en tant qu'unique témoin d'une cité marchande des Foires de Champagne des XIIème et XIIIème siècles.

Provins se situe, dès l'An 1000, au carrefour des routes du commerce européen. La ville devient peu à peu une place commerciale de premier ordre. Aux XIIème et XIIIème siècles, Provins atteint son apogée avec les célèbres Foires de Champagne. Le plan urbain est conçu pour accueillir les nombreux marchands : des rues larges pour le passage des convois et pour l'emplacement des étals, les maisons de marchands à 3 étages avec de somptueuses salles voûtées... La présence de l'eau favorise également l'activité économique et le développement des métiers tels que les drapiers, parcheminiers, bouchers, ...

Les imposants remparts, véritables florilèges de formes, sont construits au cours du XIIIème siècle, dans le but de protéger les hommes et les richesses, mais aussi de montrer la puissance des Comtes de Champagne.

Aujourd'hui, l'ensemble urbain de Provins reste le témoin de l'histoire médiévale des XIème au XIIIème siècles.

La cité médiévale de Provins figure sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, depuis le 13 décembre 2001.

### 3.1.4.6 Le projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile, peut être classé "Parc naturel régional".

L'Île-de-France comprend 4 Parcs naturels régionaux (PNR). Le 24 septembre 2020, le conseil régional a voté pour le lancement de la **procédure de classement de son 5ème Parc Naturel Régional, en Seine-et-Marne : le parc naturel régional de la Brie et des deux Morin**. Le périmètre de ce parc est compris dans l'aire d'étude éloignée du projet étudié.

Entre plateaux agricoles, rivières et vallées boisées, prairies et patrimoine architectural, ce territoire à dominante rurale offre des paysages de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Le lancement du processus de son classement en Parc naturel régional, porté par la Région, vise à la protection et à la valorisation de cet espace naturel et culturel, notamment face à la pression urbaine.

Le futur Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin devrait s'étendre sur 82 communes en Seine-et-Marne et deviendra le plus grand PNR d'Île-de-France. L'alternance des plateaux et des vallées, les sols humides, les plans d'eau et la présence de l'élevage laitier, qui caractérise ce territoire, sont favorables au maintien d'une grande diversité d'habitats naturels et d'espèces.

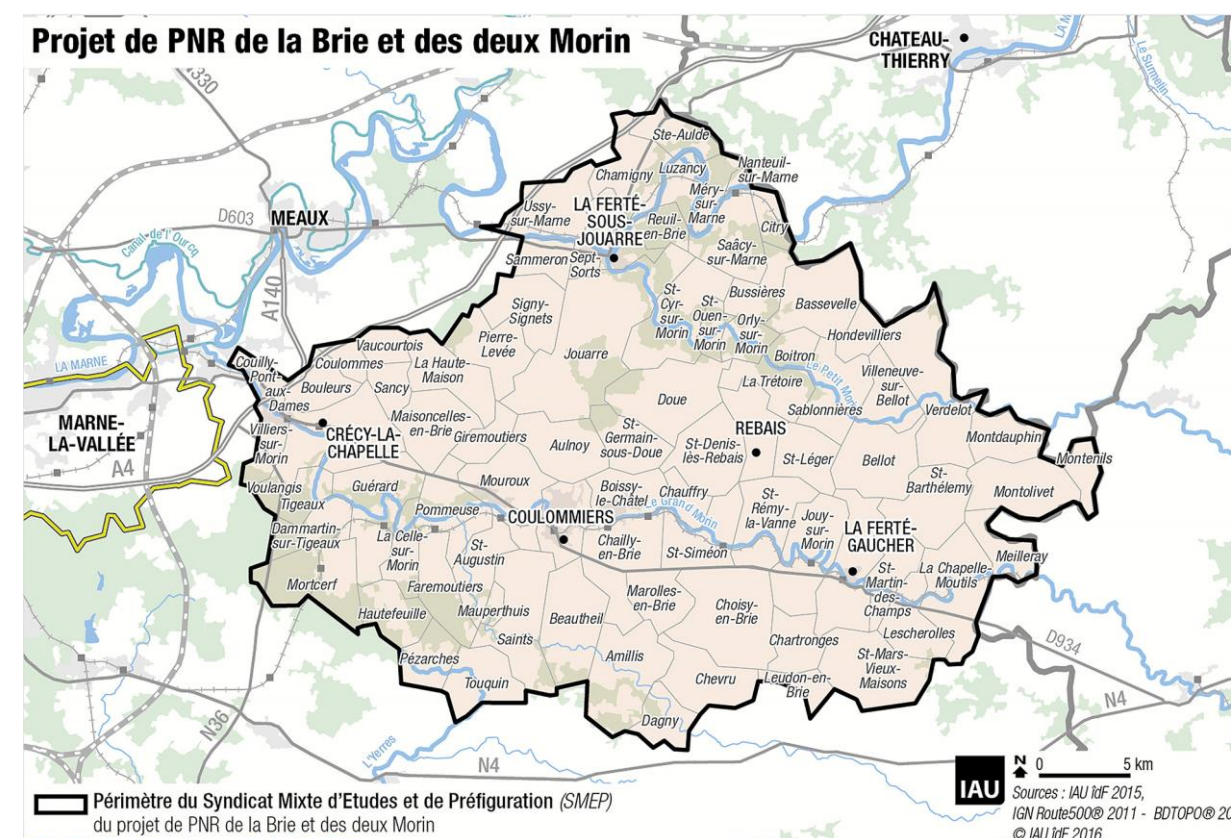


Figure 12. La délimitation du projet du PNR de la Brie et des deux Morins

(Source : <https://www.pnrbrie2morin.fr/>)



Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°7 :  
Autre patrimoine  
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

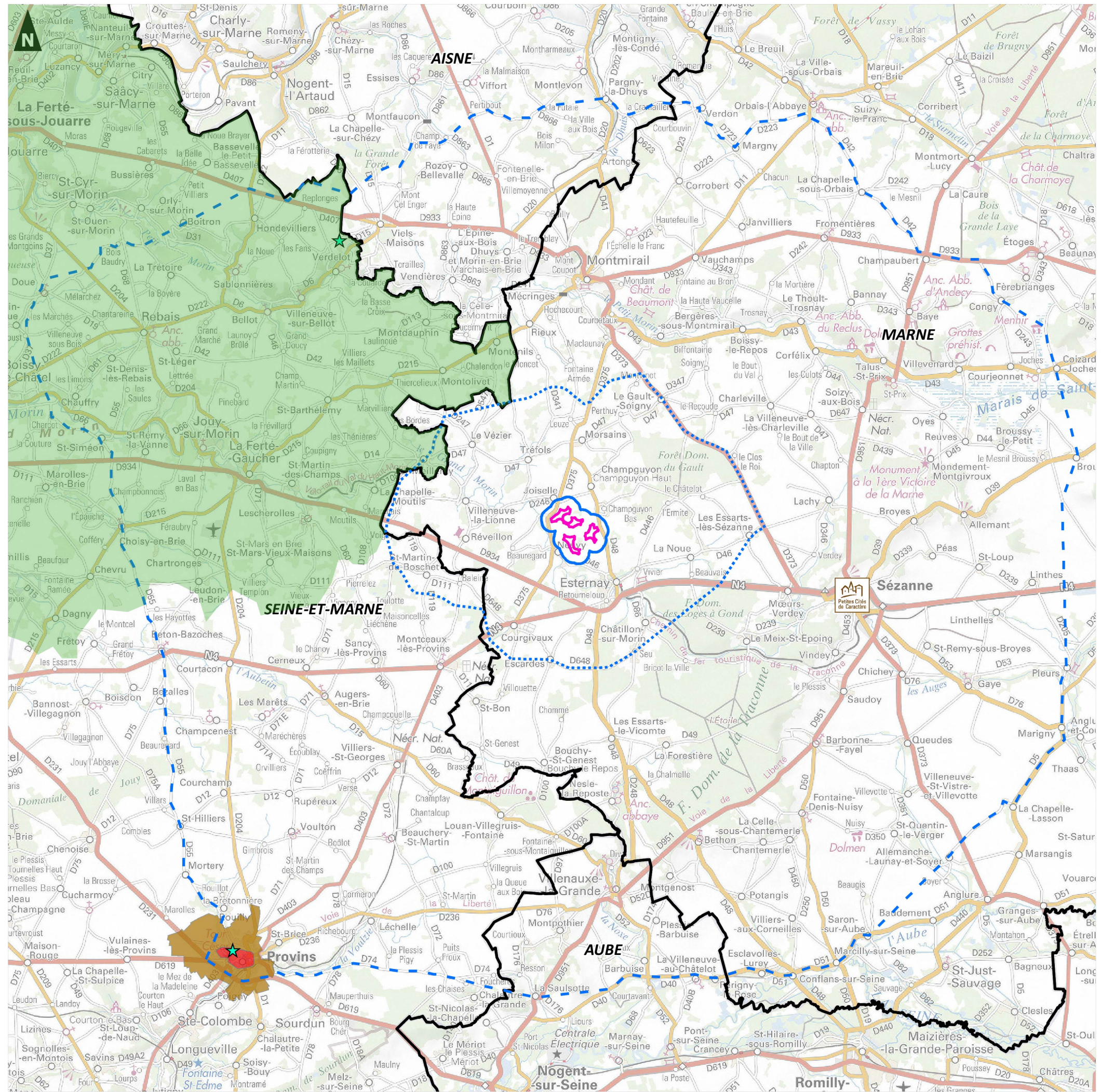
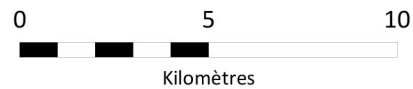
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale

Bien UNESCO "Provins, ville de foire médiévale" :

- Bien
- Zone tampon

Autres :

- Label Jardin remarquable
- Label Petite Cité de Caractère®
- Projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin





### 3.1.4.7 La protection à l'Unesco des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

« *Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir.* »

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

La protection majeure du territoire concerne celle des **Coteaux, maisons et caves de Champagne** (protection en date du 4 juillet 2015), dans la catégorie des « Paysages culturels évolutifs vivants », dans l'objectif de protéger et valoriser les lieux où a été développée la méthode d'élaboration des vins de Champagne.

Le bien se compose de **trois ensembles distincts** : les vignobles historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Epernay. Ces ensembles (coteaux historiques, unités de production (caves souterraines) et espaces de commercialisation (maisons de Champagne)) reflètent la totalité du processus de production de champagne.

Le bien bénéficie d'un programme de protection complet, appliquant les outils fournis par les réglementations, les contrats, la gestion des sols et le classement patrimonial, soutenu par les législations françaises et européennes. D'autres outils renforcent ce programme ; par exemple les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), ou les zones protégées en tant que secteur sauvegardé.

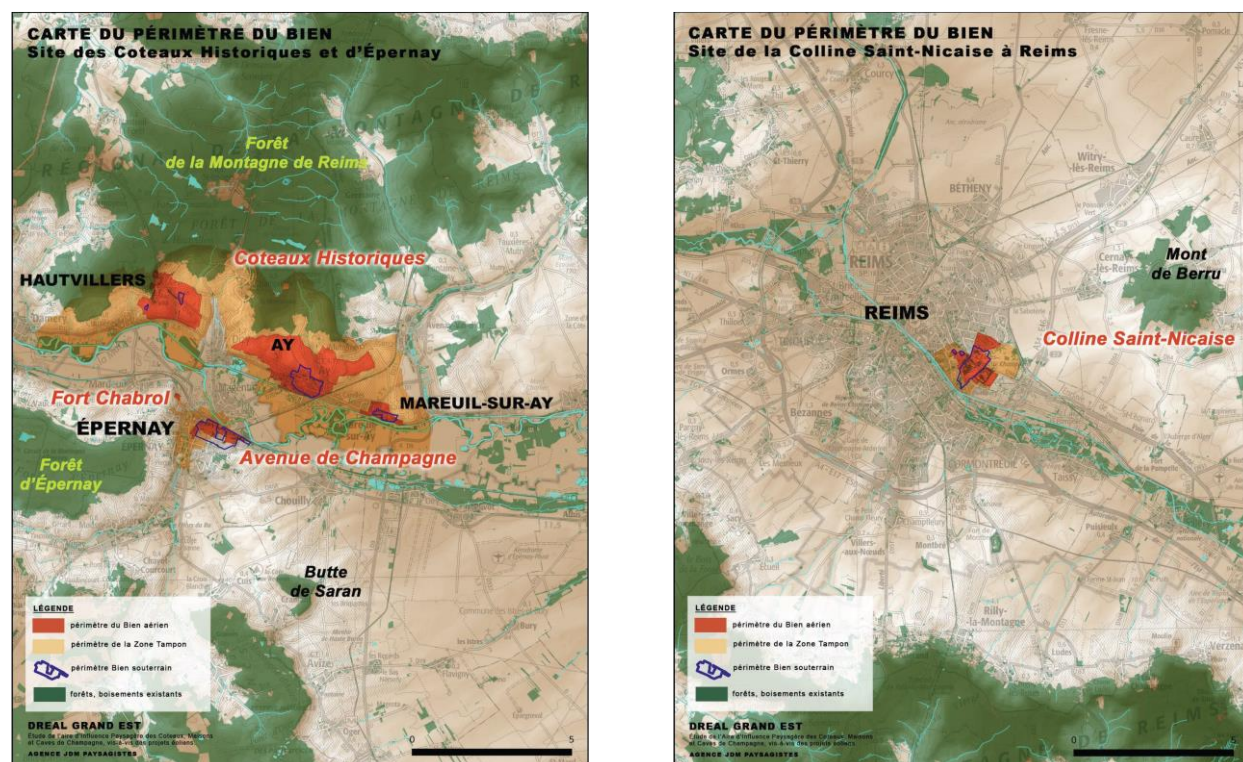


Figure 13. Cartes de situation du bien central protégé au titre de l'UNESCO  
 (Source : Étude de l'Aire d'Influence Paysagère vis-à-vis des projets éoliens)

Les délimitations de l'appellation Champagne, comprenant plus de 300 villes et villages, a été définie en tant que « **zone d'engagement** » dans le système de gestion. Dans cette zone, il est demandé, sur une base volontaire, de conserver et mettre en valeur leur paysage et leur patrimoine. Cette zone d'engagement constitue l'environnement du bien, c'est aussi un ensemble géographique et historique cohérent, nécessaire à la valeur du bien protégé sur Epernay et Reims. Elle permet la mise en place d'une gestion étendue et assure que des mesures prises pour mettre en valeur le paysage, le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles.

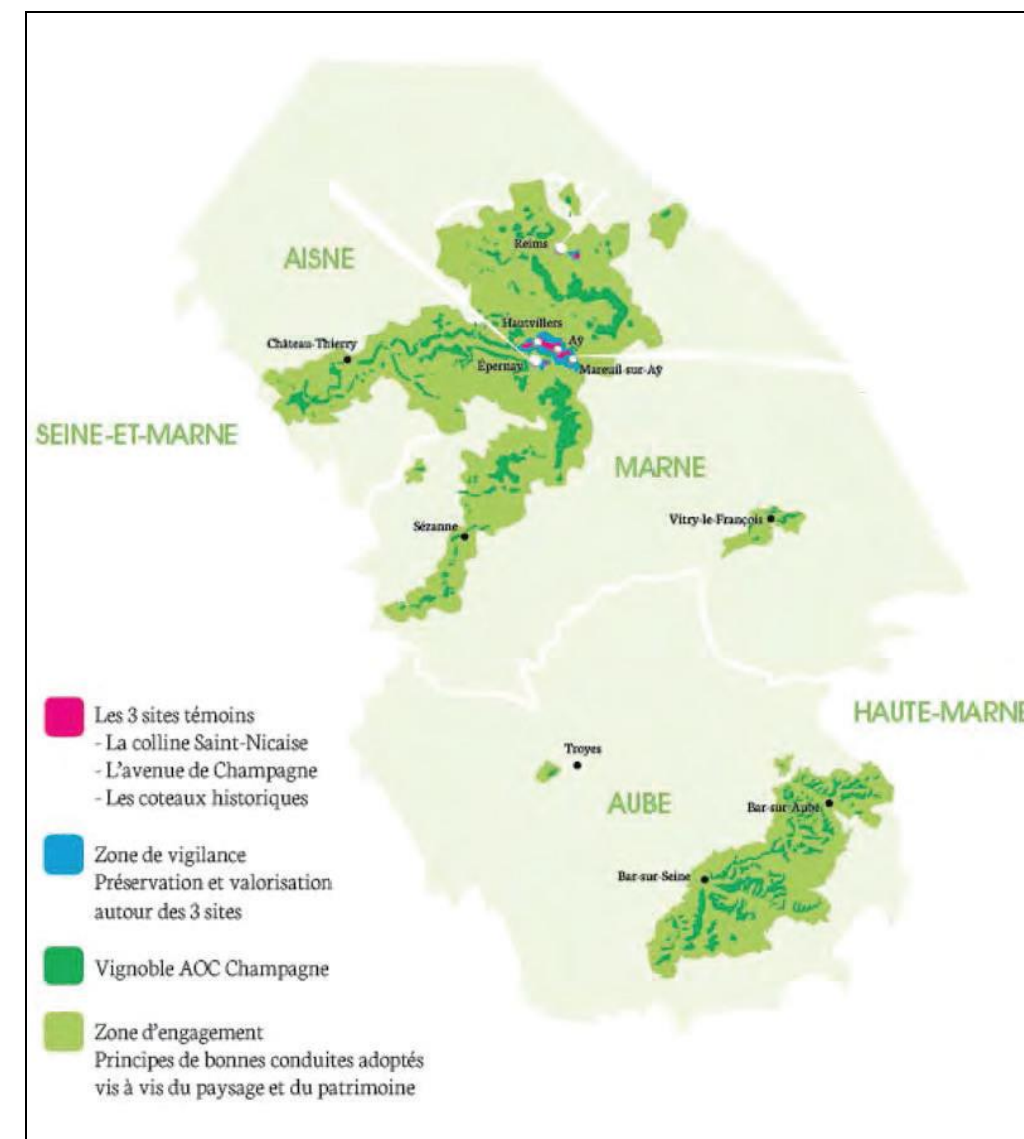


Figure 14. Plan de situation de la zone d'engagement  
 (Source : Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)



Trois études viennent cadrer la protection paysagère autour des biens UNESCO et de leur zone d'engagement :

- **Etude de l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) des coteaux, maisons et caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens**, commandée par la DREAL Grand Est et réalisée au cours de l'année 2017, ayant pour objectif la délimitation, pour les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial, de l'aire d'influence paysagère et de préservation vis-à-vis des parcs éoliens ;
- **Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne**, commandée par l'association des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, réalisée par l'Agence d'urbanisme de Reims en février 2018, avec pour objectif de proposer une étude complémentaire vis-à-vis de la zone d'engagement (l'ensemble des coteaux viticoles) ;
- **Plan Paysage Eolien du vignoble de Champagne**, commandé par France Energie Eolienne et réalisé par le bureau d'étude Champ Libre en juillet 2019, afin d'affiner la charte précédente sur la zone d'engagement.

L'aire d'étude est concernée par **le secteur de la Côte de Sézanne et de la Côte des Blancs**. Trois séquences particulières concourent à l'originalité de ce front de côte viticole : la côte sézannaise, les confins de la côte autour du marais de Saint-Gond, et la haute vallée du Petit Morin.

La **route touristique du Champagne**, souligne le front de côte, empruntant notamment la RD951 entre Villenauxe-la-Grande et Sézanne, avant de bifurquer sur la RD39 vers Mondement-Montgivroux et prenant de petits axes secondaires plus pittoresques.

**L'aire d'étude éloignée n'est pas concernée par l'Aire d'Influence Visuelle des biens UNESCO protégés sur Epernay et Reims**. En effet, cette aire, définie pour protéger les biens inscrits (vignobles historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, colline Saint-Nicaise à Reims et avenue de Champagne et Fort Chabrol à Epernay), s'inscrit sur un territoire paysager qui lui est propre, sans influence visuelle du projet sur ce secteur.

Dans la charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, de l'association du même nom, la zone d'implantation se situe **dans la zone d'exclusion de 10km** autour de la zone d'engagement (ensemble des coteaux et villages vigneron) (*carte n°8 page suivante*).

Dans le Plan Paysage Eolien du vignoble de Champagne, de France Energie Eolienne, la situation de la zone d'implantation apparaît plus contrastée, **en-dehors des secteurs à enjeux visuels**, avec un recul d'implantation jugé suffisant (*figure n°15 ci-contre et carte n°9 page suivante*). L'enjeu tient au respect d'un recul adapté des éoliennes par rapport au front de côte, afin de conserver la prégnance visuelle de ce relief dans le champ visuel.

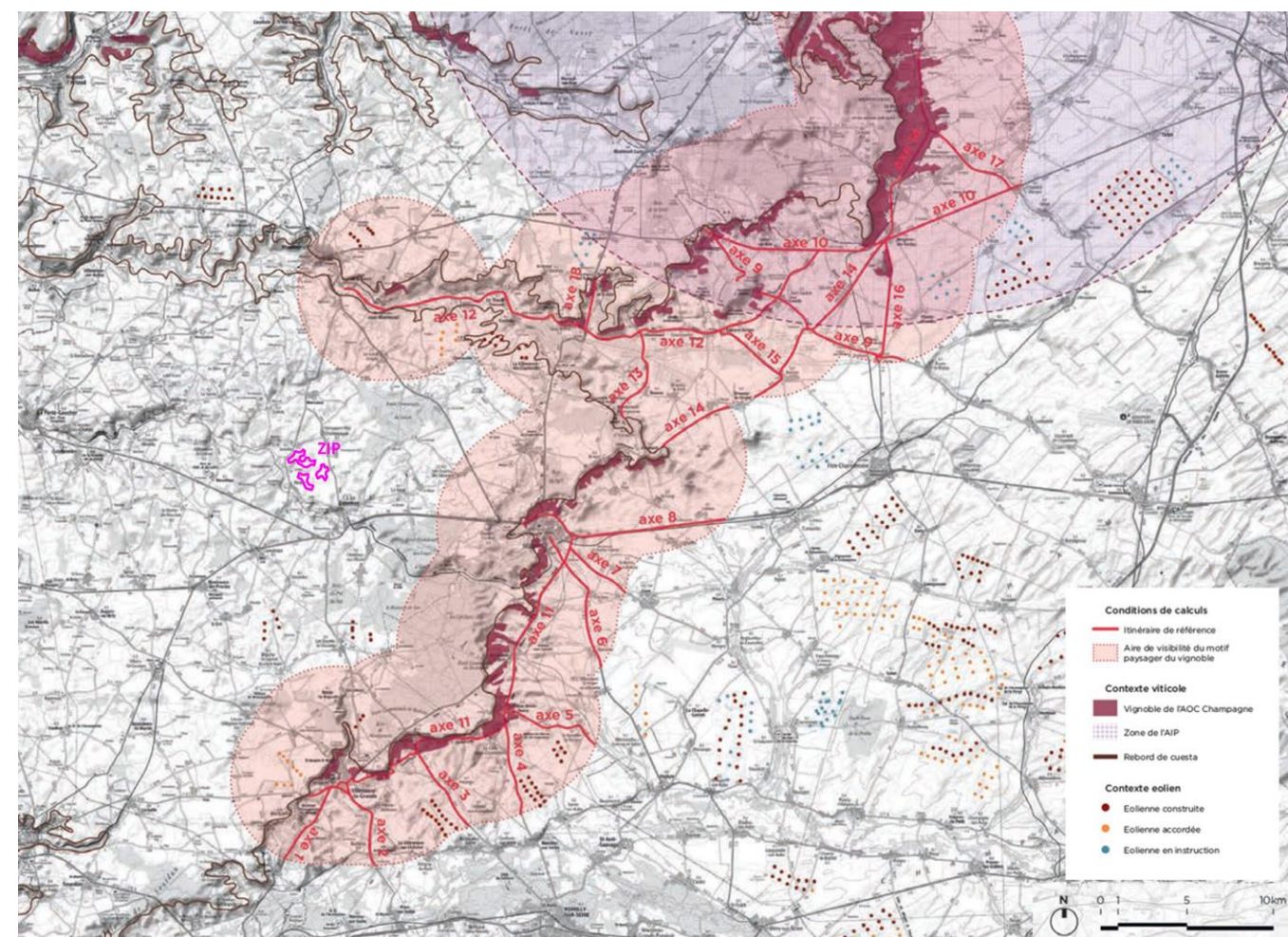







Figure 15. Situation de la zone d'implantation par rapport au Plan Paysage Eolien des paysages viticoles




**Carte n°8 :**  
**Situation du bien UNESCO**  
**Coteaux, Maisons et Caves de Champagne**  
**à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**  
*(Aire d'Influence Visuelle du bien UNESCO et Charte de 2018)*

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Limite départementale


**Bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne :**

**Zone centrale** (d'après l'Aire d'Influence Visuelle réalisée par la DREAL)  
**Aire de Préservation du Bien :**

-  Zones d'exclusion, défavorables au développement éolien, vis-à-vis de la préservation de la VUE du Bien



**Aire dite "de vigilance" :**

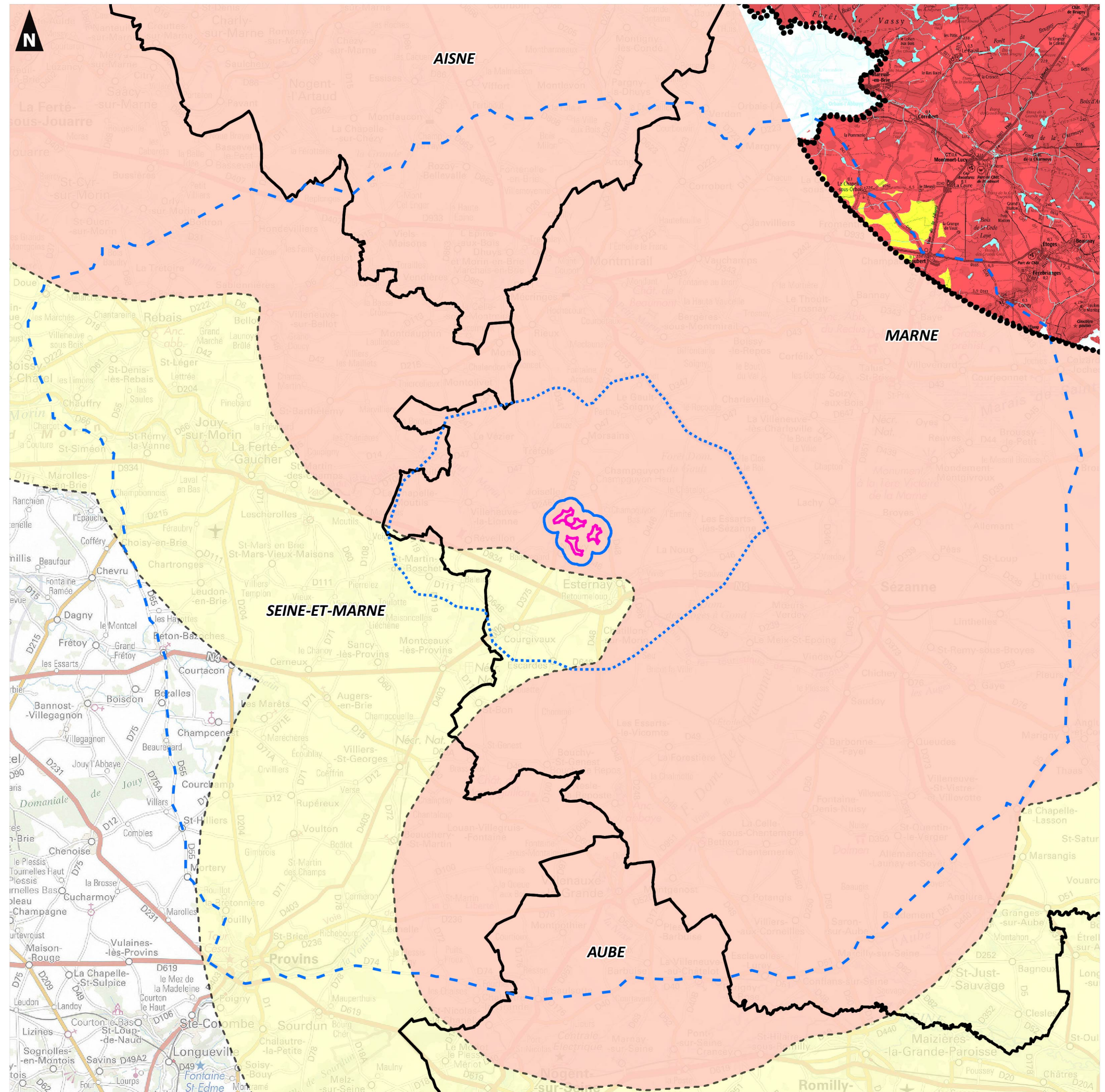
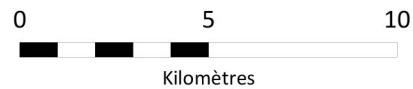
Aire de vigilance renforcée au sein de laquelle une emprise visuelle verticale maximale de 0,5° depuis les

-  Coteaux Historiques doit être respectée + préconisations paysagères présentées dans l'étude

**Coteaux viticoles comme écrin paysager du bien UNESCO :**

**Zone d'engagement** (d'après la Charte éolienne de 2018 réalisée par l'Association)

-  Zone d'exclusion (10 km)
-  Zone de vigilance (20 km)

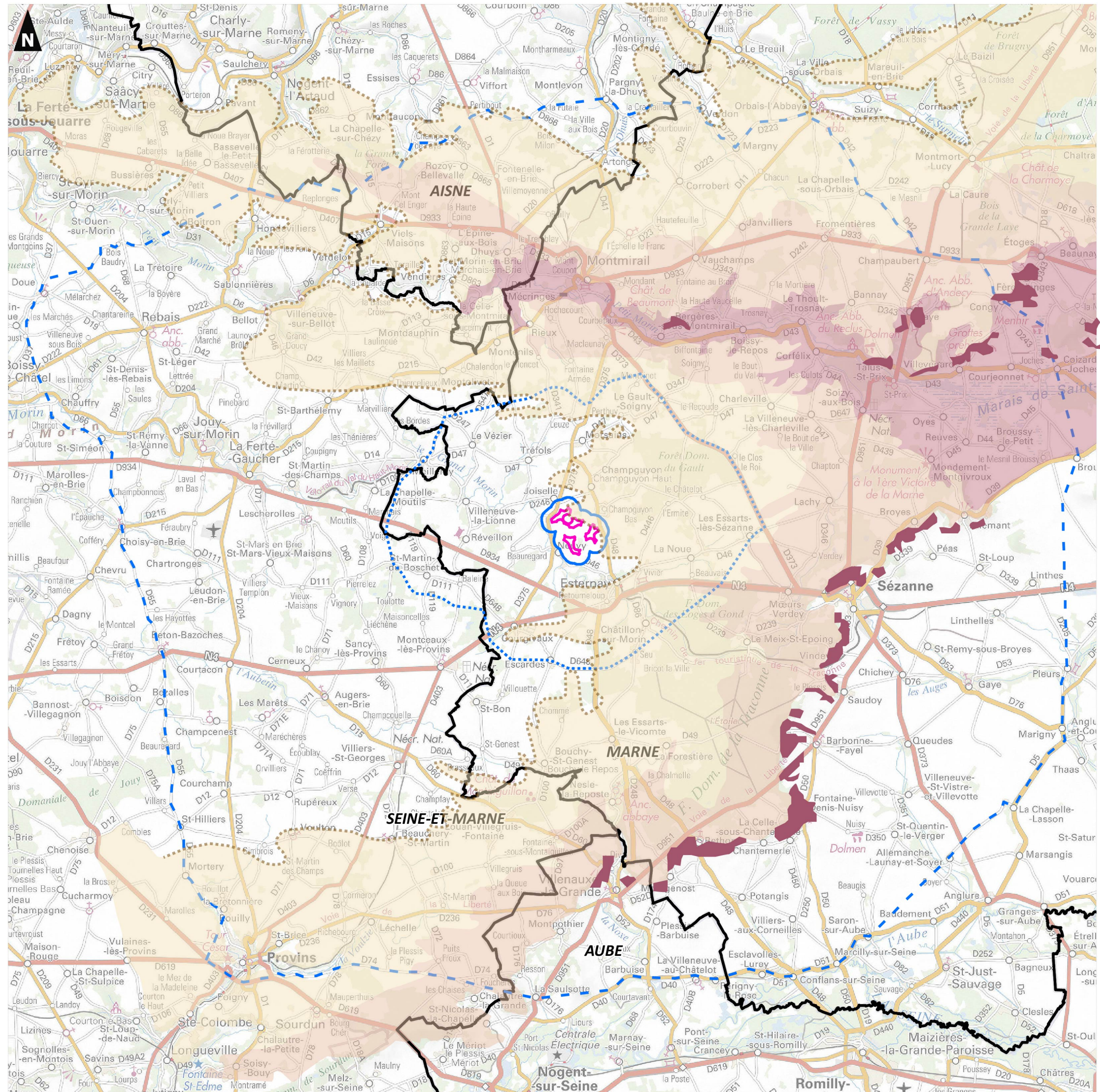
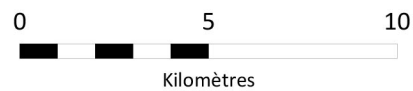




Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°9 :  
Situation du secteur de la côte viticole de Sézanne  
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée  
(Plan Paysage Eolien de 2019)

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Zone d'exclusion
- Zone de vigilance modérée
- Recul optimal pour limiter la prégnance visuelle





### 3.1.5 Tourisme

Les organismes de référence consultés pour cette étude sont les offices de tourisme locaux et les Comités Départementaux du Tourisme. Les sites Internet de randonnée et le Conseil Général sont également des sources d'informations précieuses.

#### 3.1.5.1 Les sentiers de Grande Randonnée

« C'est à pied que l'on profite le mieux du paysage, que celui-ci se fixe dans la mémoire, que rien n'échappe à l'œil attentif. » *Institut Géographique National*

Les **sentiers de Grande Randonnée (GR)** sont des itinéraires balisés à travers la France. Ils forment un large réseau **complété par les GR de Pays**.

Le territoire d'étude éloigné est concerné par le passage du **GR14**, sur la façade ouest de l'aire éloignée. Le GR14 relie Paris à Malmedy (Belgique). Il est aussi connu sous le nom de « **Sentier de l'Ardenne** ». Reliant en plus de 600 km Paris aux Ardennes belges, le GR14 passe par les terroirs de la Brie, le vignoble de Champagne, et la forêt de l'Argonne.

Le **GR11** passe aux abords de Provins, dans une aire très éloignée du territoire d'étude. Le GR11, surnommée « **Grand Tour De Paris** », est une boucle de 674km en Île-de-France, dans l'Aisne et dans l'Oise, à laquelle s'ajoute une branche partant de Paris et rejoignant la boucle à l'ouest de celle-ci.

Trois sentiers de Grande Randonnée de Pays ont été identifiés dans le territoire d'étude :

- Le GRP Tour de l'Omois, au nord du territoire d'étude ;
- Le GRP de la Haute Vallée du Petit Morin, entre Montmirail et Talus-Saint-Prix ;
- Le GRP Thibault de Champagne, le long de la côte d'Île-de-France.

A ces itinéraires de Grande Randonnée, des **itinéraires locaux** s'ajoutent. Ces circuits constituent le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) établi et géré par le Conseil Général.

Toute commune, communauté de communes voire association, peut demander l'inscription d'un itinéraire de petite randonnée au PDIPR, qui offre une porte d'entrée vers les topoguides et une valorisation touristique. L'inscription d'un sentier au PDIPR engage, sur trois ans, le conseil municipal ou communautaire à l'entretenir de manière qu'il soit toujours praticable, à ne pas l'aliéner sauf à proposer un itinéraire public de substitution, à accepter le passage des randonneurs pédestres, équestres et VTT, ainsi que le balisage et le panneauage selon la norme fédérale des disciplines concernées.

De nombreux sentiers de randonnée sillonnent le territoire, se concentrant essentiellement **dans les vallées du Petit Morin, du Grand Morin et de l'Aubetin, ainsi qu'autour de Provins et sur la côte viticole**. Le réseau de sentiers de petite randonnée y est dense et diversifié.

#### 3.1.5.2 Les circuits touristiques

Les routes touristiques, entièrement balisées, permettent de découvrir de manière large et vaste un pan de patrimoine local. Le territoire d'étude est notamment concerné par la **route touristique du Champagne**.

Sinuant entre vignes et coteaux, cette route fait découvrir les richesses viticoles de la Marne. Entièrement balisée, cette route serpente au milieu des vignes, sur des coteaux découpés où s'accrochent villages champenois, châteaux et églises. Cet axe routier offre de nombreux points de vue sur la plaine agricole.



Figure 16. Tracé de la route touristique du Champagne

(Source : site Internet [www.champagne.fr](http://www.champagne.fr))



### 3.1.5.3 Le vélorail et le train touristique

Le **Vélorail du Val du Haut-Morin** à La Ferté-Gaucher est situé sur l'ancienne voie ferrée qui reliait autrefois Paris à Sézanne. Inaugurée en 1885, la voie ferrée participait à l'essor économique de la région en transportant des denrées agricoles vers la capitale. À partir des années 50, la ligne perd progressivement son importance. Le trafic passager s'arrête en 1972 puis la ligne est déclassée en 1990.

Le départ se fait depuis la Maison du Tourisme en centre-ville de La Ferté-Gaucher où un petit train emmène les visiteurs jusqu'au vélorail (sur la commune de Lescherolles) en empruntant l'ancien tracé de la voie ferrée aujourd'hui reconverti en sentier pédestre.

Le départ en vélorail se fait quelques kilomètres plus loin, dans la gare du vélorail totalement réhabilitée par le Conseil général de Seine-et-Marne. Le vélorail est aménagé sur un tronçon de voie ferrée de 6,5 km réhabilité entre les communes de Lescherolles et Meilleray, en longeant le Grand Morin.

Le **Chemin de fer touristique de la Traconne** complète le réseau d'aménagement des anciennes voies ferrées. Il s'agit d'une association qui fait circuler l'été et à la demande depuis 1993 un autorail Picasso, modèle X 3800 sur une ancienne ligne voyageurs, entre la gare de Sézanne et celle d'Esternay, en passant par le tunnel de Vindey et la halte de Le Meix-Saint-Epoing. Au-delà d'Esternay, la ligne existe toujours, mais est utilisée l'été par des cyclo-draisines (en complément du vélorail du Val du Haut Morin).

### 3.1.5.4 Attrait touristique du secteur

D'une manière globale, les plateaux de la Brie, le marais de Saint-Gond, la cuesta viticole, les vallées et les villes de Sézanne et Provins forment les secteurs attractifs du territoire d'étude, avec de nombreux lieux de mémoire (première guerre mondiale, dont le monument de Mondement-Montgivroux) et sites archéologiques, des églises et châteaux, le vignoble champenois, ...

La plaine agricole à l'est est concernée par un tourisme de passage, lié à des éléments ponctuels (village fleuri, musée, ...), mais n'est pas considérée comme un point d'attrait du territoire.

L'attrait majeur du territoire reste majoritairement le vignoble. La Route Touristique du Champagne permet sa découverte et relie tous les villages viticoles de la cuesta. La ville de Sézanne est mise en avant pour son patrimoine bâti et urbain. Le site de Mondement-Montgivroux constitue un autre point d'attrait touristique dans le territoire d'étude.

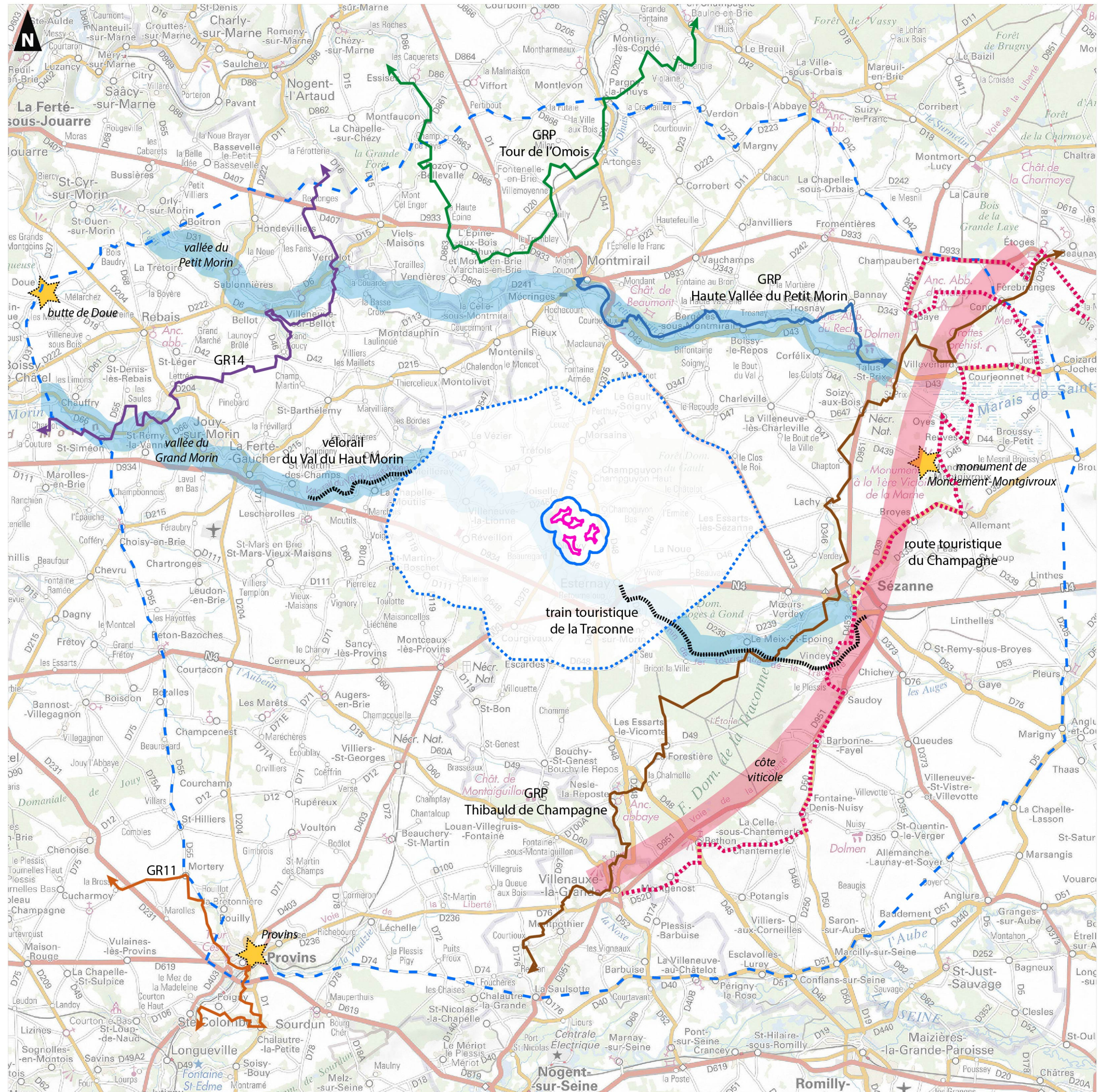
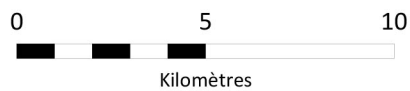
Les autres points d'attrait principaux du territoire éloignés sont la ville de Provins, la butte de Doue, ainsi que les vallées du Petit Morin et du Grand Morin.

Le territoire d'étude compte également de nombreux châteaux, mais nous nous attacherons essentiellement à ceux situés dans l'aire d'étude rapprochée, hormis des sites particuliers identifiés dans l'aire d'étude éloignée.



Carte n°10 :  
Tourisme  
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
  
- Sentier de Grande Randonnée et de Grande Randonnée de Pays (GR et GRP)
- Route touristique du Champagne
- Voie ferrée aménagée
- Point d'attrait patrimonial majeur
- Point d'attrait naturel majeur
- Côte viticole (enjeu paysager et patrimonial)





### 3.1.6 Les perceptions identifiées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Ce paragraphe concerne uniquement les éléments présents à l'intérieur de l'aire d'étude éloignée autour de la zone d'implantation potentielle. Les éléments présents à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée seront présentés plus en détails dans le chapitre dédié.

#### 3.1.6.1 Les interactions visuelles dans le paysage éloigné

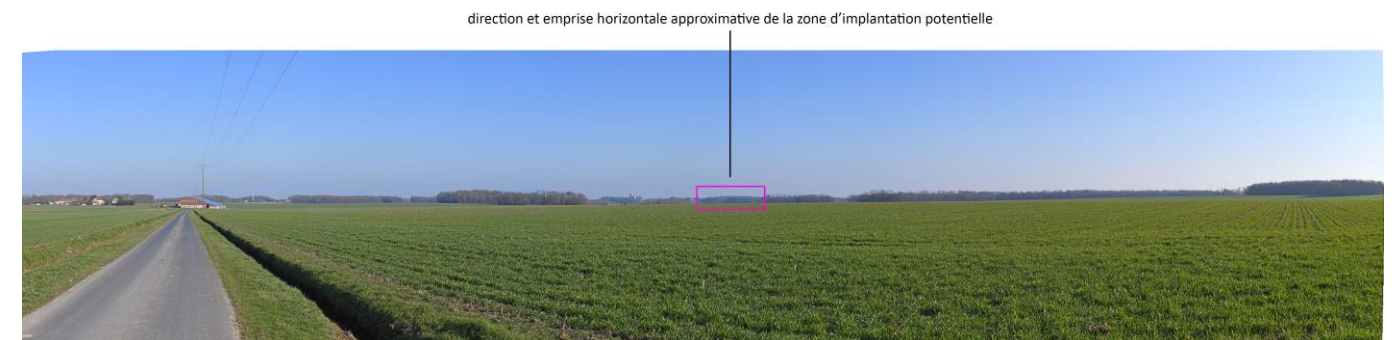
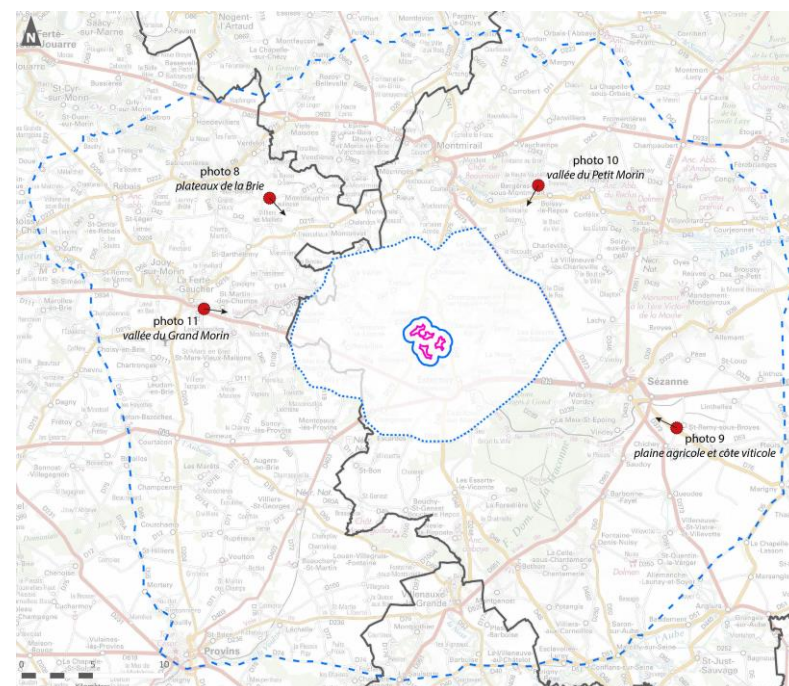
L'évolution des paysages des grands plateaux voit la disparition progressive des grandes structures arborées, ouvrant l'espace visuel et rendant plus étendues les plages de perception vers la zone d'implantation potentielle. Toutefois, les **structures végétales actuelles restent prégnantes** dans le paysage, scindant le champ visuel, limitant les vues dégagées sur l'horizon et dessinant des jeux de coulisse visuelle.

Les **massifs boisés de Gault et de la Traconne** marquent des événements visuels forts sur l'horizon paysager des plateaux, ainsi qu'au-dessus de la côte d'Ile-de-France depuis la plaine agricole.

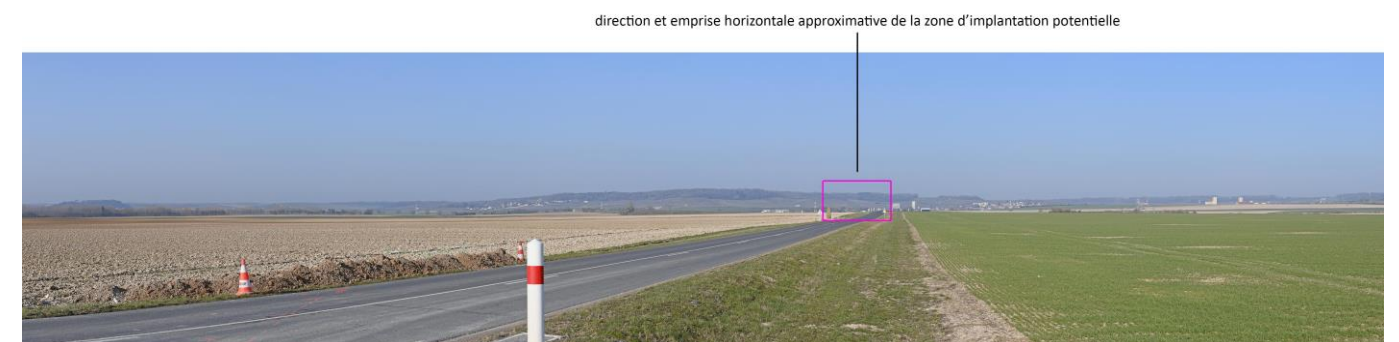
La côte viticole dessine un front de relief abrupt, qui limite l'horizon paysager perceptible depuis la plaine agricole en contrebas. Les vues vers les plateaux supérieurs sont **contrées par ce front topographique**, mais également par la **ceinture de boisements** qui couronne son sommet, quasi continue le long de la ligne de relief.

Le **recul de la zone d'implantation à ce relief** permet de limiter, et plus généralement annuler, les interactions potentielles entre le front de relief et le projet, depuis la plaine agricole. **La côte viticole conserve sa prégnance paysagère et sa lisibilité depuis des vues de la plaine agricole.**

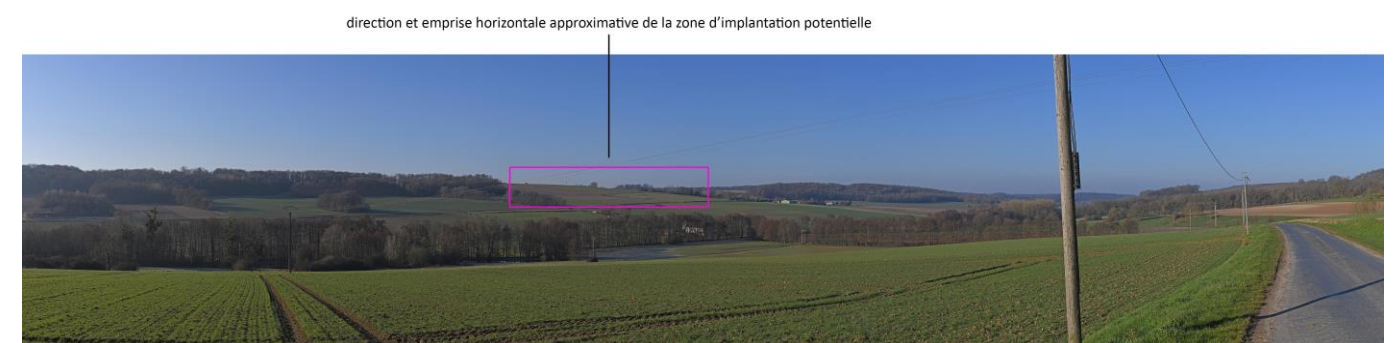
Bien que la zone d'implantation puisse potentiellement créer des interactions avec les vallées, **la végétation des fonds humides de ces vallées et leur ripisylve forment des limites visuelles aux perceptions.** Les percées visuelles vers la zone d'implantation restent ponctuelles et fortement limitées par la configuration paysagère et la distance d'éloignement.



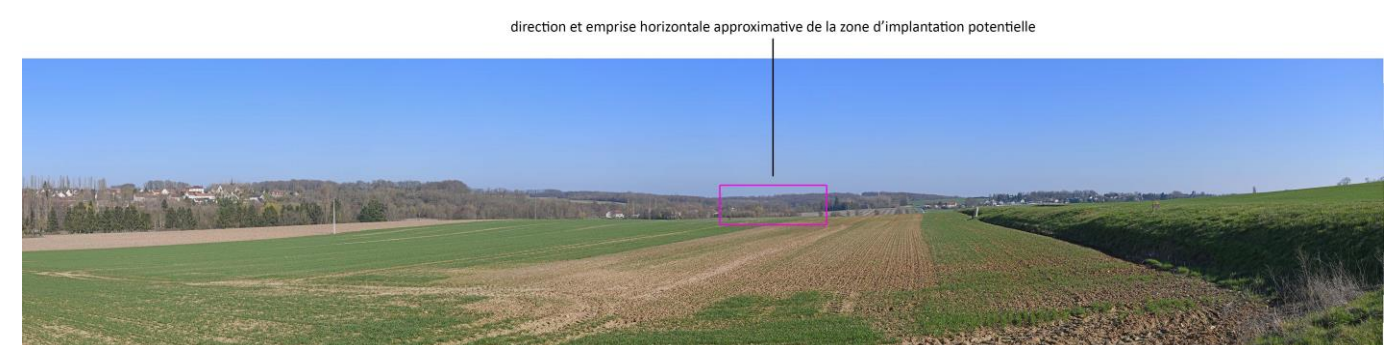
**Photo 8.** Des perceptions limitées et contrées vers la zone d'implantation depuis les plateaux de la Brie



**Photo 9.** Un retrait du front de côte préservant la lisibilité de la côte viticole depuis la plaine agricole



**Photo 10.** Des perceptions limitées et contrées vers la zone d'implantation depuis la vallée du Petit Morin



**Photo 11.** Des perceptions limitées et contrées vers la zone d'implantation depuis la vallée du Grand Morin



### 3.1.6.2 Une composition paysagère qui induit les perceptions depuis les lieux de vie et les axes de circulation présents dans le paysage éloigné

#### > Zones urbaines et cadre de vie

La situation des zones habitées est diversifiée sur ce territoire, avec des lieux de vie aussi bien implantés dans les dépressions du paysage, que sur les plateaux, ou encore sur le front de la côte d'Ile-de-France. Il existe également un maillage important de fermes et habitations isolées sur les plateaux de la Brie.

Les perceptions depuis les zones habitées, sur le paysage environnant, sont directement dépendantes de la configuration topographique et de la composition végétale, et font écho aux interactions visuelles détaillées dans le paragraphe précédent.

Ainsi, les perceptions vers la zone d'implantation depuis les villages et habitations des plateaux de la Brie sont liées à la densité végétale s'interposant dans le champ visuel. Avec la distance d'éloignement, les masses boisées prennent une valeur visuelle filtrant les éléments potentiellement visibles en arrière-plan et dont la lisibilité s'amenuise avec le recul. **Les interactions avec la zone d'implantation de l'aire d'étude éloignée sont limitées, voire anecdotiques, sans conséquences sur le cadre de vie.**

Il en va de même pour les lieux de vie situés dans les dépressions des plateaux. Le dénivelé et la structure végétale limitent les interactions au paysage proche des dépressions. Dans l'aire d'étude éloignée, la zone d'implantation potentielle marque **un recul suffisant pour que les interactions visuelles soient limitées dans le cadre de vie de ces lieux de vie encaissés.**

Les villages viticoles prennent place dans les replis du front de côte ou en rupture de pente avec les plateaux supérieurs. Ces lieux de vie sont tournés vers la plaine agricole en contrebas, ouvrant parfois des vues panoramiques exceptionnelles sur l'immense étendue cultivée à leurs pieds. A contrario, **ces villages tournent le dos aux plateaux de la Brie, la présence de boisements et boqueteaux contribuant à clore le champ visuel** vers la zone d'implantation potentielle.

Depuis les lieux de vie de la plaine agricole, c'est **le front de côte en lui-même qui limite les potentielles interactions visuelles.** Le **recul de la zone d'implantation** contribue à l'absence d'incidence sur le cadre de vie et les perceptions depuis ces zones habitées.

#### > Axes de circulation et lecture paysagère

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le réseau routier est dense, se composant d'axes de circulation primaires assez rectilignes, auxquels se raccroche un réseau d'axes secondaires et de desserte, reliant les vallées entre elles et assurant un drainage de l'ensemble du territoire habité.

En fonction du relief et des masses boisées présentes, qui limitent parfois l'ampleur des perspectives, naît une **alternance de séquences ouvertes et fermées.**

**La perception depuis le réseau routier de l'aire d'étude éloignée vers la zone d'implantation reste diffuse.**

Compte-tenu de l'éloignement et de la composition paysagère, les observateurs peuvent percevoir la zone d'implantation potentielle en certains points et par conditions météorologiques favorables.

Il est à noter la particularité de la RD934, qui s'inscrit comme un axe de circulation majeur entre des pôles urbains centraux, mais également comme un axe de découverte de la vallée du Grand Morin et de son patrimoine naturel et architectural.

Le dénivelé et la structure végétale limitent les interactions au paysage proche, avec une zone d'implantation qui marque **un recul suffisant pour que les interactions visuelles soient limitées.**

**Dans l'ensemble des perceptions depuis les axes routiers et les lieux de vie, l'enjeu tient en l'insertion du projet dans le contexte paysager.**



### 3.1.6.3 Les enjeux patrimoniaux dans le paysage éloigné

La diversité des implantations humaines induit une diversité de situations des édifices et sites protégés dans le paysage, avec une implantation majoritaire en cœur urbain, aussi bien sur les secteurs de plateaux que dans les dépressions, mais également quelques édifices isolés au cœur des étendues cultivées, ou encore perchés sur des buttes ou des rebords de côte.

Les interactions (visibilité, covisibilité ou intervisibilité) sont limitées entre ces édifices et sites, et la zone d'implantation potentielle. **La distance, la végétation, le tissu urbain, les modelés topographiques s'interposent et empêchent les perceptions conjointes notables.**

Il convient toutefois de citer **quelques édifices et sites particuliers par leur situation dans le paysage**, pouvant potentiellement entraîner des interactions mineures avec un projet éolien situé sur la zone d'implantation :

- Les **églises de Augers-en-Brie, Sancy-les-Provins et Montceaux-lès-Provins**, dont les clochers dessinent des points de repère dans le tissu urbain depuis le paysage environnant ;
- Le **château de Launoy-Renault**, isolé en cœur de plateau cultivé et ouvert sur le paysage environnant ;
- Les **églises de Charleville et la Villeneuve-les-Charleville** s'inscrivent également en cœur urbain, au cœur d'un secteur dessinant une clairière agricole ceinturée de boisements, leurs clochers voisins contribuant aux marqueurs paysagers ;
- Le **monument commémoratif de Mondement-Montgivroux** se place comme un lieu de mémoire de référence, surplombant le site de la bataille des marais de Saint-Gond ;
- Le **site de la ville de Provins** est fort éloigné, mais représente un enjeu patrimonial majeur dans le territoire, avec une cité médiévale visible dans le paysage environnant, notamment par la tour César et la collégiale, véritables marqueurs visuels ;
- Il en va de même de la **butte de Doue**, dont la situation perchée particulière l'inscrit comme un site patrimonial majeur, rehaussé de son église qui domine le paysage environnant.

**Les perceptions depuis et sur ces édifices sont directement dépendantes de la configuration topographique et de la composition végétale, avec des interactions potentielles très faibles avec la zone d'implantation.**



Photo 12. Une perspective sur le clocher de Montceaux-lès-Provins à son approche



Photo 13. Une perspective sur le clocher d'Augers-en-Brie à son approche

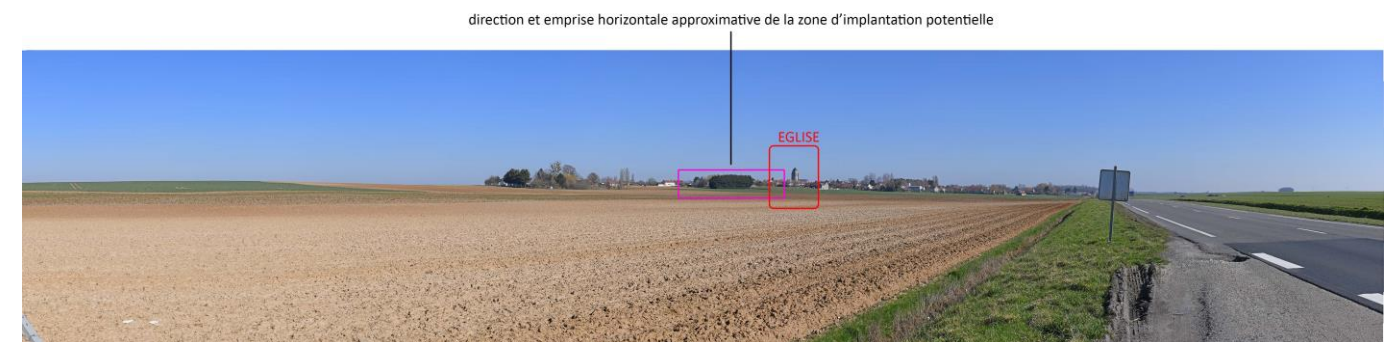


Photo 14. Une perspective sur le clocher de Sancy-les-Provins à son approche

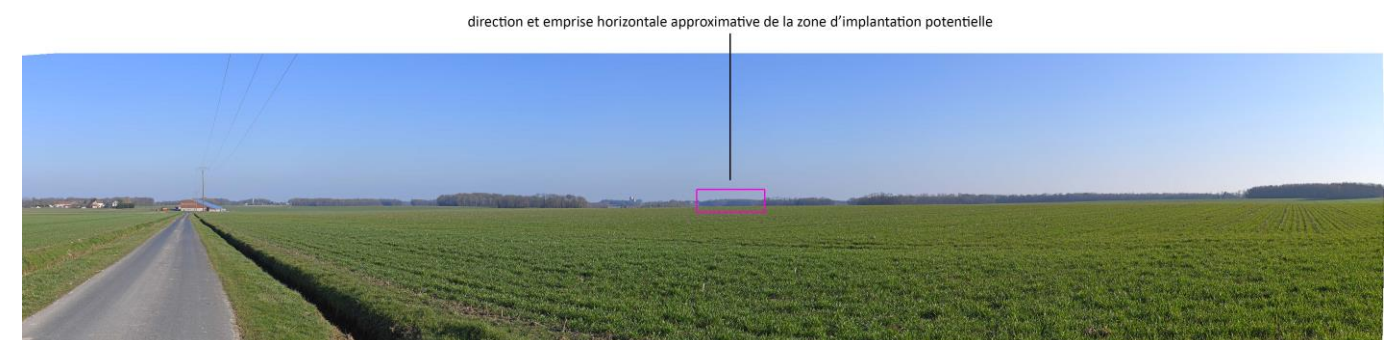


Photo 15. Une ouverture visuelle sur le paysage depuis le château de Launoy-Renault



direction et emprise horizontale approximative de la zone d'implantation potentielle



**Photo 16.** Une perspective sur les églises de la Villeneuve-les-Charleville et Charleville à leur approche

direction et emprise horizontale approximative de la zone d'implantation potentielle



**Photo 17.** Une clairière ceinturée de boisement pour accueillir le monument de Mondement-Montgivroux

direction et emprise horizontale approximative de la zone d'implantation potentielle

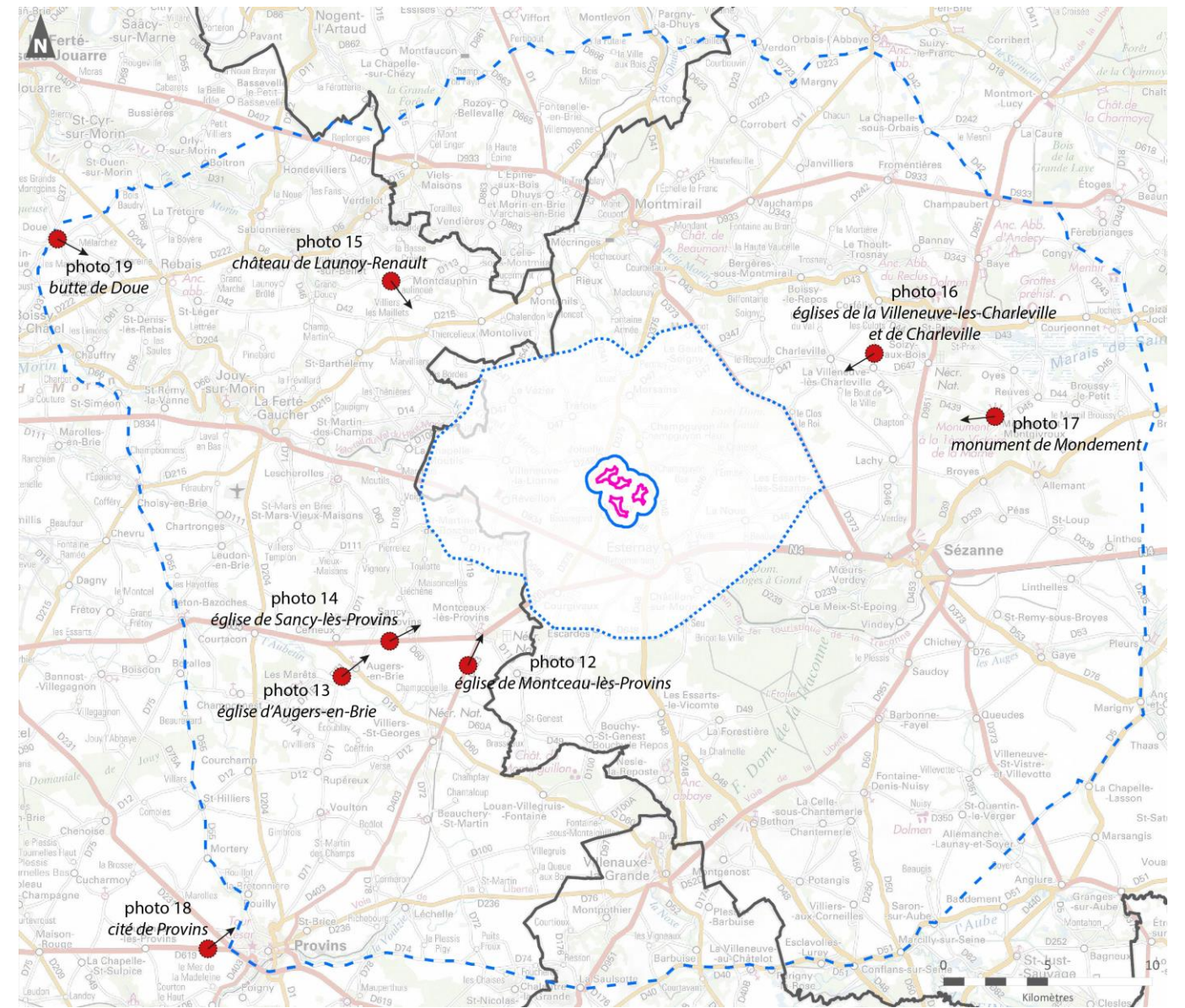


**Photo 18.** La cité médiévale de Provins comme marqueur paysager

direction et emprise horizontale approximative de la zone d'implantation potentielle



**Photo 19.** Une amplitude visuelle étendue depuis le sommet de la butte de Doue





### 3.1.6.4 Cas particulier du patrimoine viticole

Le vignoble champardennais possède une aura qui dépasse les frontières nationales. Il revêt une importance identitaire et un enjeu paysager majeur dans ce territoire. La plaine agricole à l'est participe à la mise en valeur du relief lié au vignoble, par contrastes topographique et colorimétrique.

La zone d'implantation potentielle est située à plus de 13 kilomètres du front de côte, en recul au cœur des plateaux de la Brie.

La coupe ci-dessous illustre les perceptions sur la lisibilité de la côte viticole depuis la plaine agricole. Le front de côte s'impose aux regards et ferme l'horizon paysager. La végétation couronnant le sommet de la côte contribue à limiter les vues vers les plateaux supérieurs et à délimiter le dessin du relief.

Sur cette coupe, la nécessité d'un recul de toute implantation d'éoliennes est lisible, afin de conserver la prégnance visuelle de la côte viticole depuis la plaine, et éviter les effets de rapports d'échelle inversés en défaveur du relief.

**La zone d'implantation présente un recul suffisant pour empêcher toute interaction visuelle défavorable entre un projet éolien implanté sur ce secteur et la lecture paysagère de la côte viticole.**

De même, la route touristique du Champagne propose une large amplitude visuelle en direction de la plaine agricole, mais fermée vers le cœur des plateaux de la Brie.

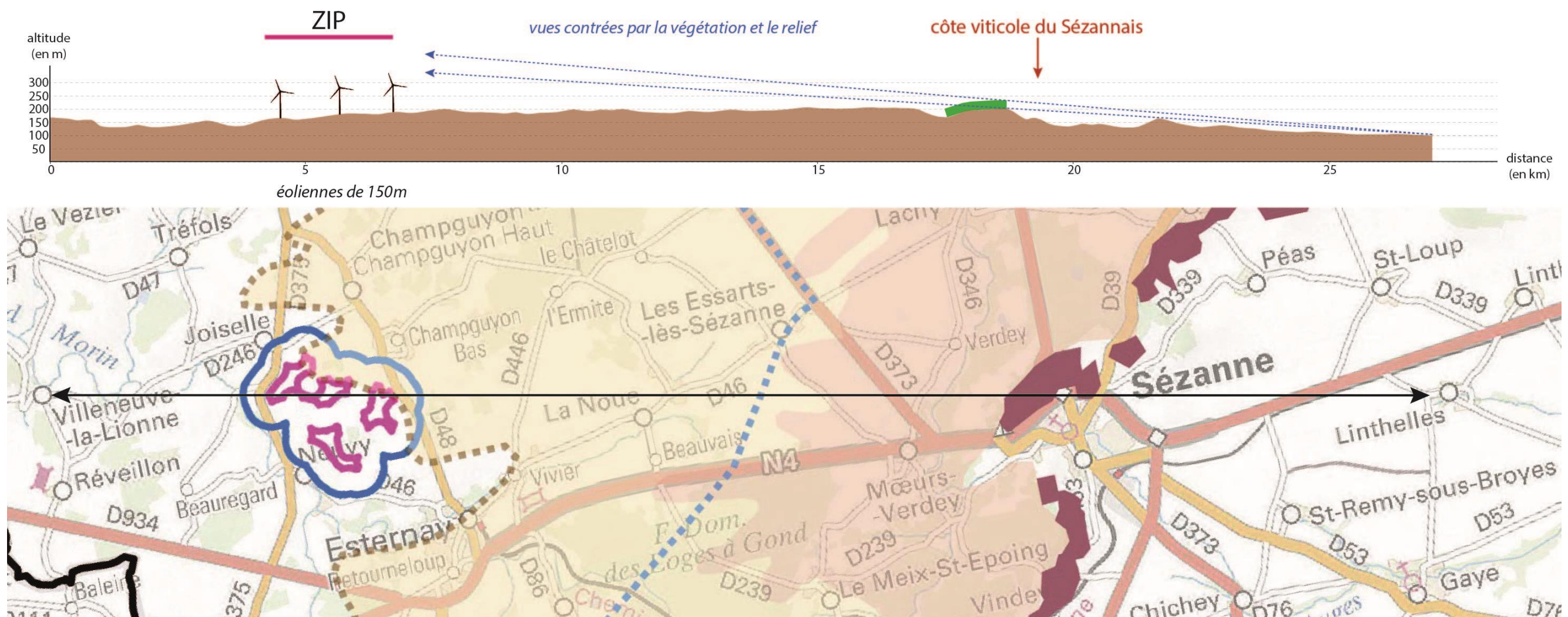


Figure 17. Coupe schématique de la situation de la zone d'implantation par rapport à la côte viticole



### 3.1.7 Synthèse à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

THEMATIQUE		Descriptions et enjeux (paysagers et patrimoniaux)	Sensibilité potentielle à l'implantation éolienne sur la zone étudiée			Photomontages envisagés
PAYSAGES	Plateaux supérieurs de la Brie	Plateaux à la topographie ondulée, à la trame agricole étendue, entrecoupée de masses végétales plus ou moins denses, mais récurrentes dans le champ visuel. Présence dominante des massifs forestiers de Gault et de la Traconne. Importance des échelles visuelles, compte-tenu du morcellement de l'espace paysager par les boisements et boqueteaux.	Modéré	Variations topographiques et végétales influençant la perception paysagère.	Faible	Oui
	Vallées du Petit et du Grand Morin	Vallées marquantes du territoire, creusant le socle des plateaux, aux paysages ruraux dominants. Ambiances variées selon les ondulations et l'encaissement des vallées, la présence de cultures ou de forêts.	Fort	Perceptions potentielles estimées comme ponctuelles et fortement limitées par la configuration paysagère et la distance d'éloignement.	Faible	Oui
	Cuesta d'Ile-de-France	Limite physique entre le plateau de la Brie et la plaine de Champagne crayeuse. Versants marqués occupés par la culture de la vigne. Front patrimonial et paysager, avec une lisibilité particulière depuis la plaine agricole.	Fort	Zone d'implantation située à plus de 13 kilomètres du front de côte, en recul au cœur des plateaux de la Brie.	Faible	Oui
	Plaine agricole de la Champagne crayeuse	Immense croissant crayeux dédié à la grande culture, avec une amplitude visuelle étendue. Perception particulière sur le front de la cuesta d'Ile-de-France, qui ferme les horizons paysagers.	Faible	Recul de la zone d'implantation, au cœur des plateaux de la Brie, sans dominance sur la plaine agricole.	Nulle	Non
URBANISATION	Plateaux et vallées	Implantations variées des zones habitées, aussi bien dans les dépressions, que sur les plateaux, avec un maillage important de fermes et habitations isolées. Centres de vie dans les grandes vallées (Petit et Grand Morin). Importance des échelles visuelles, compte-tenu du morcellement de l'espace paysager par les boisements et boqueteaux.	Modéré	Perceptions liées à la densité végétale s'interposant dans le champ visuel. Avec la distance d'éloignement, les masses boisées sur les plateaux et dans les vallées jouent un rôle de filtres visuels.	Faible	Oui
	Cuesta d'Ile-de-France	Implantations dans les replis du front de côte ou en rupture de pente avec les plateaux supérieurs, tournés vers la plaine. Sézanne comme point de jonction de la cuesta. Villages comme marqueurs patrimoniaux et paysagers de la côte viticole, avec des implantations dominantes.	Fort	Zone d'implantation située à plus de 13 kilomètres du front de côte, en recul au cœur des plateaux de la Brie.	Faible	Oui
	Plaine agricole	Implantations regroupées dans les dépressions, même légères, de la plaine agricole.	Faible	Recul de la zone d'implantation, au cœur des plateaux de la Brie, sans dominance sur la plaine agricole.	Nulle	Non

Tableau 5. Synthèse de l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



THEMATIQUE		Descriptions et enjeux (paysagers et patrimoniaux)		Sensibilité potentielle à l'implantation éolienne sur la zone étudiée		Photomontages envisagés
INFRASTRUCTURES	Réseau routier des plateaux	Réseau primaire relativement rectiligne, complété d'un réseau secondaire et de desserte dense.	Modéré	Alternance de séquences ouvertes et fermées, en fonction du relief et des masses boisées présentes.	Faible	Oui
	Vallées du Petit et du Grand Morin	RD934 (axe primaire entre Coulommiers et Sézanne) comme axe de découverte privilégié de la vallée du Grand Morin. Réseau routier secondaire plus contemplatif dans la vallée du Petit Morin.	Fort	Perceptions potentielles estimées comme ponctuelles et fortement limitées par la configuration paysagère et la distance d'éloignement.	Faible	Oui
	Côte viticole et plaine agricole	Route touristique du Champagne (RD951 entre Villenauxe et Sézanne, RD39 entre Sézanne et Allemant, ...). Axes de la plaine agricole comme vitrine visuelle sur le front de la côte viticole rehaussée de ses villages typiques.	Fort	Zone d'implantation située à plus de 13 kilomètres du front de côte, en recul au cœur des plateaux de la Brie.	Faible	Oui
PATRIMOINE ET TOURISME	Églises d'Augers-en-Brie, Sancy-les-Provins et Montceaux-lès-P.	Implantation en cœur urbain, sur un secteur dégagé du plateau de la Brie. Marqueurs visuels dans le tissu urbain depuis le paysage environnant.	Fort	Recul de la zone d'implantation. Avec la distance d'éloignement, les masses boisées sur les plateaux et dans les vallées jouent un rôle de filtres visuels.	Faible	Oui
	Château de Launoy-Renault	Isolé en cœur de plateau cultivé et ouvert sur le paysage environnant.	Fort		Faible	Oui
	Eglises de Charleville et la Villeneuve-les-Charleville	Implantation en cœur urbain, dans une clairière agricole ceinturée de boisements. Marqueurs visuels dans le tissu urbain depuis le paysage environnant.	Fort		Faible	Oui
	Monument de Mondement	Lieu de mémoire de référence, en surplomb sur la cuesta viticole et le marais de Saint-Gond.	Fort	Eloignement de la zone d'implantation et situation du monument dans une clairière boisée, tournée vers le marais de Saint-Gond.	Nulle	Oui
	Cité médiévale de Provins	Enjeu patrimonial majeur dans le territoire. Tour César et collégiale, comme véritables marqueurs visuels dans le paysage environnant.	Fort	Perceptions potentielles estimées comme ponctuelles et fortement limitées par la configuration paysagère et la distance d'éloignement.	Faible	Oui
	Butte de Doue	Site patrimonial majeur, rehaussé de son église qui domine le paysage environnant.	Fort		Faible	Oui
	Côte viticole	Front patrimonial et paysager, avec une lisibilité particulière depuis la plaine agricole.	Fort	Zone d'implantation située à plus de 13 kilomètres du front de côte, en recul au cœur des plateaux de la Brie.	Faible	Oui
	Vélorail et train touristique	Découverte originale des paysages de la vallée du Grand Morin entre la Ferté-Gaucher et Sézanne.	Fort	Tracé encaissé, aux rebords arborés.	Nulle	Non
	Route touristique du Champagne	Axe de découverte des paysages viticoles et de leur richesse paysagère et patrimoniale.	Fort	Zone d'implantation située à plus de 13 kilomètres du front de côte, en recul au cœur des plateaux de la Brie.	Faible	Oui
	Sentiers de randonnée	Essentiellement dans les vallées du Petit Morin, du Grand Morin et de l'Aubetin, ainsi qu'autour de Provins et sur la côte viticole.	Faible	Recul de la zone d'implantation, au cœur des plateaux de la Brie, sans dominance dans le paysage.	Nulle	Non
Autres éléments patrimoniaux	Forte concentration d'édifices et sites protégés, en cœur de dépression principalement, et milieux urbains.	Faible	Non			



## 3.2 Contexte paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

### 3.2.1 Un plateau ondulé, animé de micro-boisements

L'aire d'étude rapprochée se compose d'un vaste plateau agricole, morcelé par la vallée du Grand Morin et ses nombreux affluents, ainsi que par un réseau de micro-boisements qui animent le paysage et concourent à réduire l'amplitude visuelle du plateau.

L'ouest de cette aire d'étude est également marqué par deux espaces forestiers importants, la forêt du Gault et une partie du massif de la Traconne.

Nombre de ces boisements sont protégés en espaces boisés classés, en considération de leur qualité écologique et de leur importance dans le paysage. Cette protection permet d'assurer un maintien de ces éléments boisés qui participent à l'organisation paysagère du territoire et à sa diversité biologique.

La topographie dessine un modelé doux, mais parfois bien accentué (notamment au droit des vallées), avec une alternance de points hauts et de points bas jouant un rôle dans les perceptions paysagères.

Les vallées creusent le socle de vallons adjacents, participant à cette dynamique topographique et accentuant la diversité paysagère.

Les bosquets, boqueteaux et forêts participent à la dynamique visuelle, en jouant le rôle de filtre visuel, ou encore en cadrant et couissant le regard sur l'horizon proche et éloigné.

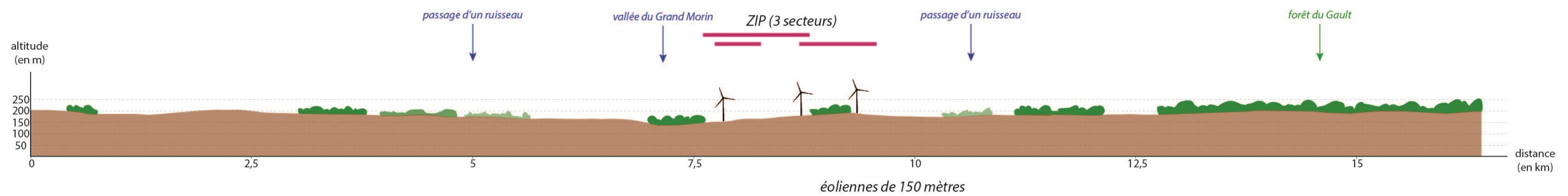


Figure 18. Coupe schématique de la composition paysagère dans l'aire d'étude rapprochée



### 3.2.2 Une structuration paysagère éclatée

La structuration paysagère est complexe, avec un éclatement des zones urbanisées en fermes et hameaux isolés ponctuant le paysage, et un réseau de circulation denses liant l'ensemble.

#### > Une trame urbaine héritée de l'époque médiévale

L'implantation des lieux de vie est liée à l'histoire du territoire et notamment les épisodes de défrichements ayant marqués l'époque médiévale, et des nombreuses routes d'échanges se mettant en place à cette période.

La trame urbaine se répartie ainsi entre divers villages et hameaux liés à la présence de l'eau ou à l'exploitation des terres agricoles. Il en résulte un éclatement de la structure urbaine, avec des lieux de vie proches, mais dispersés dans le paysage, participant au morcellement de la trame paysagère. Les implantations se situent aussi bien dans les dépressions liées à l'accès à l'eau, que sur les secteurs de plateaux dégagés. Il en résulte des perceptions facilitées entrent les lieux de vie, ou au contraire fermées par les boisements et les ondulations topographiques.

Esternay, centre de vie du territoire, se situe à la croisée des vallées du Grand Morin et de la Noue, qui s'inscrivait comme un point de contrôle stratégique des passages liés aux vallées. Avec l'évolution urbaine, le tissu urbain a progressivement englobé les hameaux proches, pour former la petite ville actuelle.

Les villages et leurs clochers, ainsi que les nombreux châteaux émaillant le territoire s'inscrivent comme des repères paysagers forts de cette aire d'étude rapprochée.

#### > Des axes routiers comme axes de découverte des paysages

L'aire d'étude rapprochée est concernée par le passage de la RN4, doublée de la RD934, qui forment des artères principales de circulation entre les centres urbains et vers Paris, joignant Sézanne et Coulommiers, en passant par Esternay.

L'axe dessiné par la RN4-RD934 circule est-ouest et traverse les paysages, passant de la plaine agricole aux plateaux de la Brie, après avoir gravité la côte d'Ile-de-France, découvrant tour à tour les étendues cultivées de la Champagne crayeuse et ses vastes horizons, le vignoble de la côte viticole et son patrimoine (notamment la ville de Sézanne) et le patchwork de boisements de la Brie.

Cet axe permet de découvrir les plateaux de la Brie dans leur diversité, l'insertion de la vallée du Grand Morin et de ses affluents venant animer et dynamiser le champ visuel.

La RD373 s'inscrit également comme un axe primaire de circulation, transversal au plateau de la Brie et joignant Sézanne et Montmirail. Cet axe ferme la frange est de l'aire d'étude rapprochée.

La RD373 s'inscrit comme l'axe de découverte principal des paysages des plateaux de la Brie. La traversée des étendues cultivées ponctuées de boisements alterne fermeture et ouverture sur le paysage environnant l'axe routier.

A ce réseau primaire, la RD375, doublée de la RD48, dessine un réseau transversal joignant la ville de Montmirail au nord et celle de Villenauxe-la-Grande au sud.

Le réseau est complété de routes de desserte, joignant les lieux de vie, les hameaux et les fermes et habitations isolées, selon un tissu routier dense, avec pour objectif de desservir l'ensemble du territoire.

Ce réseau routier ouvre des vues variées sur le paysage, les boisements s'interposant contribuant à la diversité de perceptions. Ce réseau participe également à l'impression de morcellement de l'espace visuel.

#### > Un contexte éolien limité, mais en développement

Aucun parc éolien en exploitation ne marque l'aire d'étude rapprochée, ni aucune autorisation de parc. Actuellement, seuls deux projets en instruction sont recensés, marquant une progression du développement éolien sur les plateaux de la Brie.

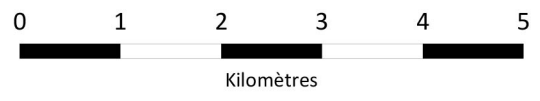
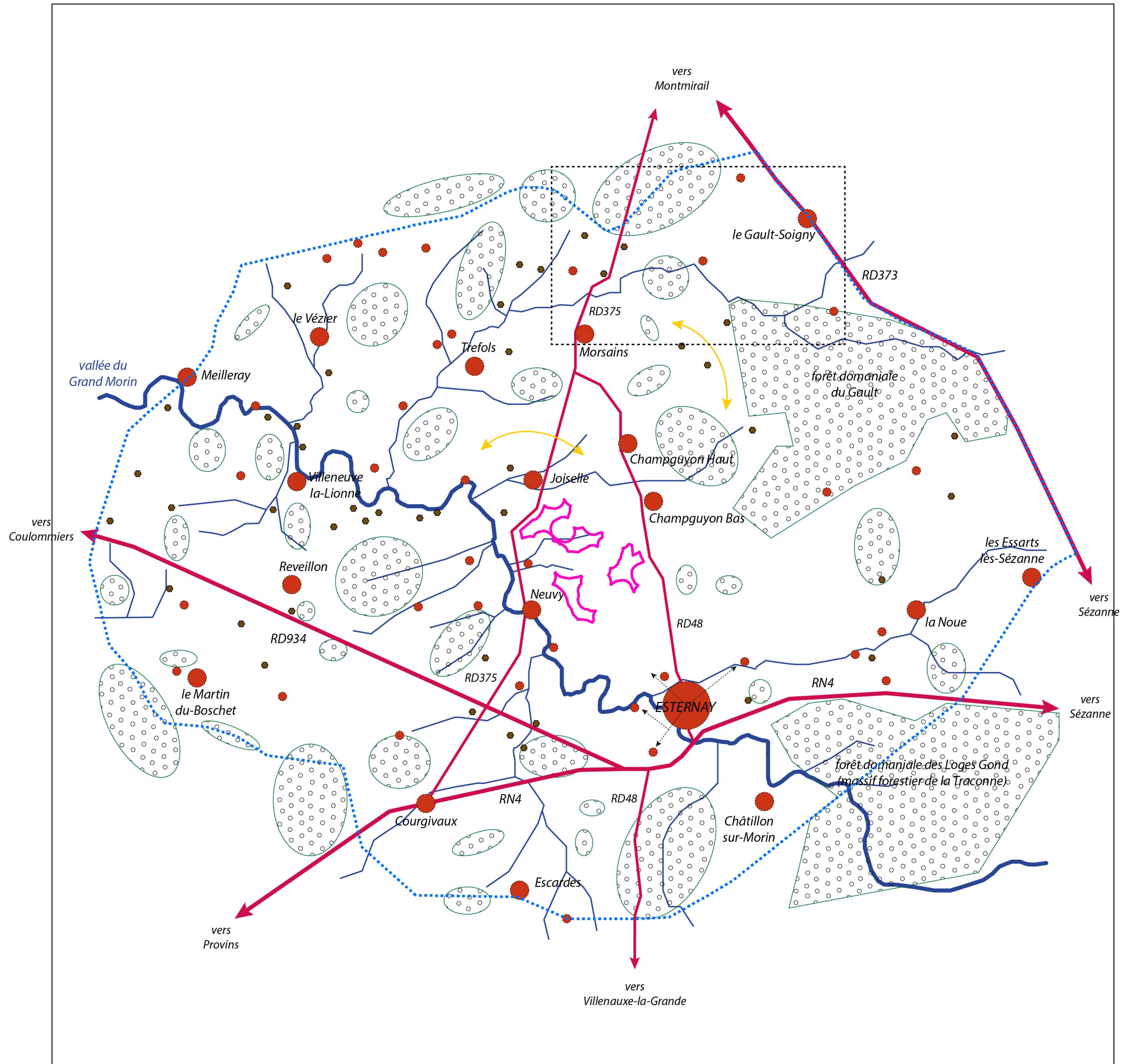
A noter la présence de nombreux puits de pétrole au nord-est de l'aire d'étude rapprochée, entre Morsains et Gault-Soigny.

Ces installations se composent de plateformes d'une surface au sol réduite, avec des pompes à balancier d'une hauteur de 5m environ. Ces sites d'extraction sont disséminés et de faible hauteur, avec un impact visuel minime. Leur nombre influe toutefois sur un effet de mitage des plateaux de la Brie.



**Carte n°11 :  
Structuration paysagère  
à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Bosquets et boqueteaux
- Massif forestier plus important
- Vallée du Grand Morin
- Affluents au Grand Morin
- Centre de vie et son développement urbain (Esternay)
- Village central
- Hameaux disséminés
- Ferme, habitation et/ou château isolé
- Axe primaire de circulation
- Axe secondaire de circulation
- Situation et axe de développement des projets éoliens en instruction
- Secteur ponctué de puits de pétrole





### 3.2.3 Les composantes patrimoniales

#### > Monuments Historiques identifiés

Les protections patrimoniales inventoriées dans l'aire d'étude rapprochée concernent uniquement des protections au titre des Monuments Historiques.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	DISTANCE
ESTERNAY	Inscription	8 décembre 1961	Château	4,2 km
	Classement	5 juin 1931	Portes du 16 <sup>ème</sup> siècle du château	
REVEILLON	Classement	8 juin 1948	Château	5,7 km
	Classement	9 août 1996	Ensemble du domaine	
LA NOUE	Inscription	21 novembre 1989	Château des Granges	5,8 km
	Inscription	25 mai 2010	Ensemble du parc	
VILLENEUVE-LA-LIONNE	Inscription	4 octobre 1932	Vestiges de l'église de Belleau	6,7 km

**Tableau 6.** Liste des Monuments Historiques dans l'aire d'étude rapprochée  
 (Source : base Mérimée)

Remarques : Les distances sont mesurées entre l'édifice et le centre de la zone d'implantation potentielle.



Château d'Esternay



Château de Réveillon



Château des Granges



Vestiges de l'église de Belleau

**Photo 20.** Illustrations des édifices protégés dans l'aire d'étude rapprochée

#### > Autres édifices et/ou sites protégés réglementairement

Aucun Site classé ou inscrit, aucun Site Patrimonial Remarquable ne sont identifiés dans l'aire d'étude rapprochée.

#### > Un patrimoine riche lié aux châteaux

En-dehors des châteaux protégés au titre des Monuments Historiques et présentés dans le tableau précédent, le territoire d'étude est émaillé d'autres bâtisses imposantes, qui concourent au paysage patrimonial de ce secteur. Dans une aire proche de la zone d'implantation se situent notamment le château des Prés (sur la commune de Neuvy, au sud de Montbléru), de Nogentel (sur la commune de Neuvy, entre la RD934 et la RN4, au sud-ouest d'Esternay), de Champguyon Haut (frange est du village) et de Morsains (entrée sud du village).

D'autres maisons fortes peuvent exister, mais certaines sont en ruines ou n'ont plus l'allure de châteaux. Elles ne sont pas recensées ici.



Château de Nogentel

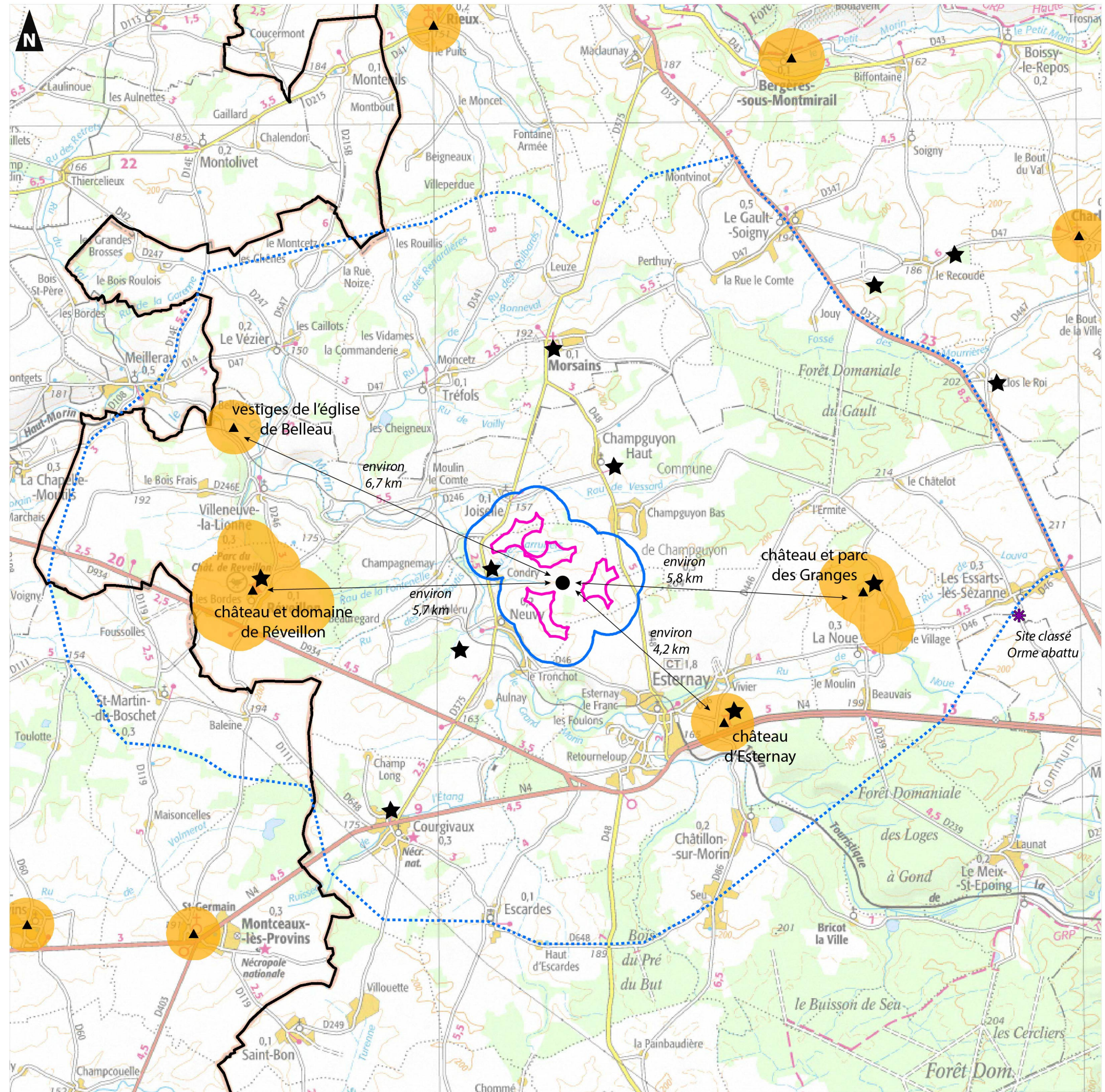


Château de Morsains



**Carte n°12 :  
Patrimoine réglementaire  
à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Limite départementale
- Monuments historiques :**
- ▲ Monument historique
- Périmètre des abords des monuments historiques
- Sites :**
- ✳ Site classé (Orme abattu des Essarts-lès-Sézanne)
- ★ Châteaux (protégés et non protégés) recensés





### 3.2.4 Patrimoine touristique

Les organismes de référence consultés pour cette étude sont les offices de tourisme locaux et les Comités Départementaux du Tourisme. Les sites Internet de randonnée et le Conseil Général sont également des sources d'informations précieuses.

#### 3.2.4.1 Vélorail et train touristique

Depuis Esternay, l'ancienne voie ferrée est exploitée de deux façons :

- Cyclo-draisines joignant Esternay au vélorail du Haut Morin, selon trois parcours (un aller-retour entre Esternay et Neuvy, un aller-retour entre Joiselle et Neuvy et un aller-retour entre Joiselle et Villeneuve-la-Lionne).
- Chemin de fer touristique de la Traconne, joignant Esternay à Sézanne : la voie serpente le long de la vallée du Grand Morin depuis Esternay, emprunte le tunnel de Vindey, pour ensuite plonger sur Sézanne.

Ces deux parcours s'inscrivent dans la vallée du Grand Morin.

#### 3.2.4.2 Chemins de randonnées

Les sites touristiques consultés font mention de balades fleuries à Champguyon Haut et Champguyon Bas, ainsi que de 3 circuits internes à Esternay sur le thème des lavoirs (circuit d'Esternay-le-Franc, circuit des Foulons-Retourneloup, circuit de Viviers) et 1 sentier de petite randonnée en boucle entre Esternay et la Noue.

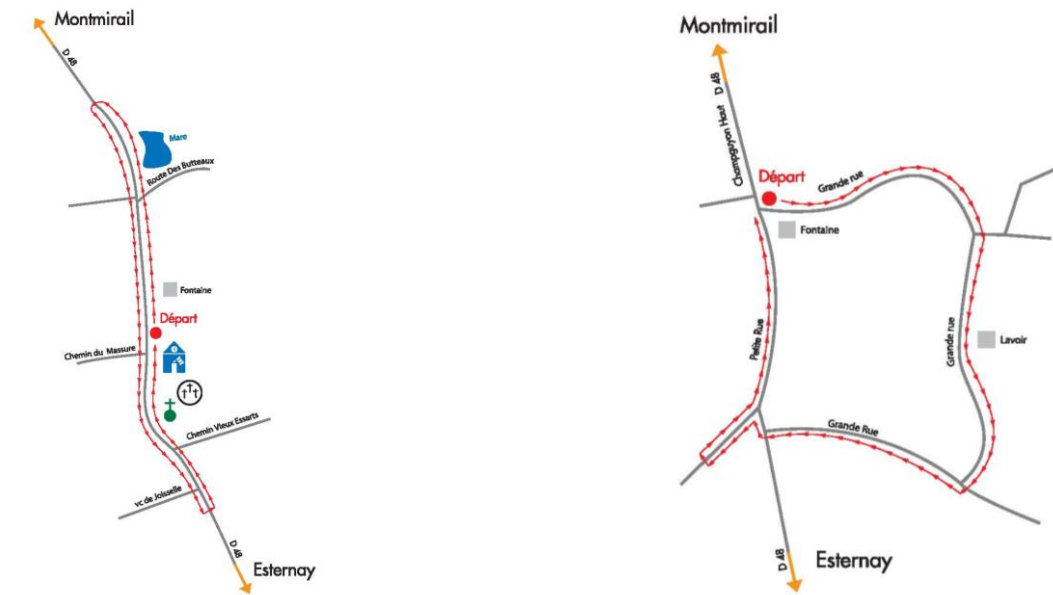


Figure 20. Balades fleuries autour de Champguyon  
 (Source : <https://www.sezanne-tourisme.fr/>)

Figure 19. Les cyclo-draisines du Grand Morin  
 (Source : <https://www.esternay-patrimoine-velorail.fr/Velorail>)

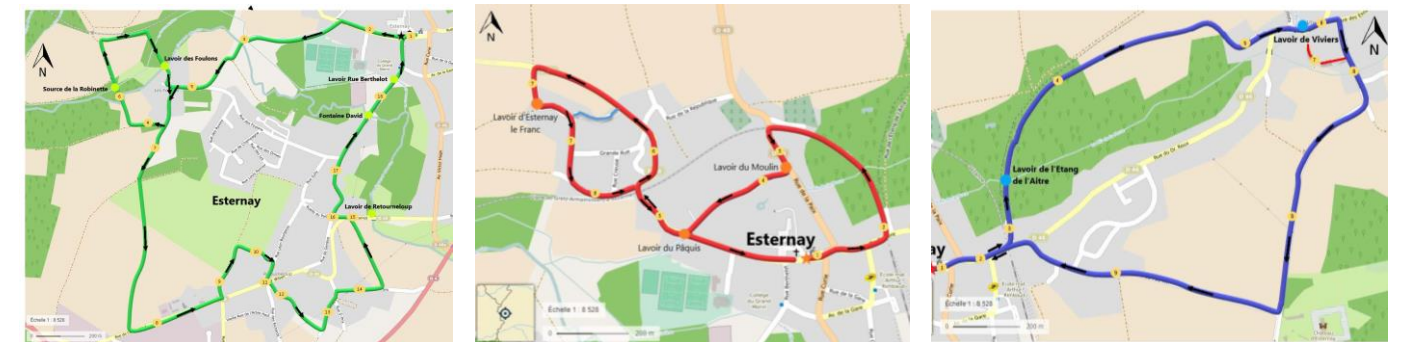
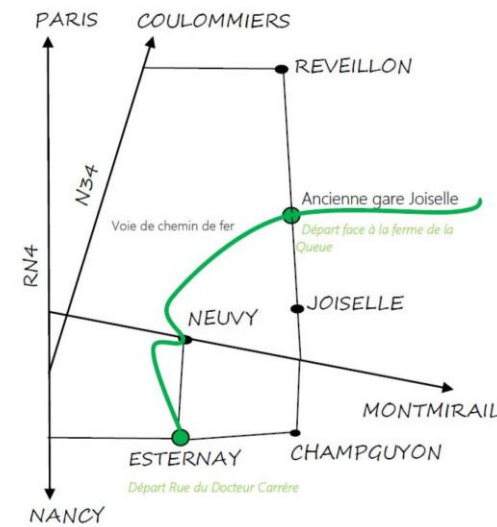


Figure 21. Circuits de randonnées sur Esternay  
 (Source : <https://www.sezanne-tourisme.fr/>)



### 3.2.4.3 Chemin de la Mémoire et du Souvenir (entre Marne et Morins)

L'aire d'étude rapprochée est concernée par un circuit de 40 km dans le canton d'Esternay qui permet de découvrir les villages et les lieux où se sont déroulés les combats de septembre 1914 et de juin 1940.

### Les combats de Septembre 1914

#### Repères historiques

**4 septembre:** Stoppant sa retraite, la 5<sup>ème</sup> Armée Française commandée par le Général Franchet d'Esperey a pris position entre Sézanne et les plateaux au nord de Provins.

**5 septembre:** Des éléments de la 1<sup>ère</sup> Armée Allemande composés du 76<sup>ème</sup> RI et du 16<sup>ème</sup> Dragon occupent Esternay et Champguyon.

**6 septembre:** C'est l'offensive décidée par le Général Joffre. Escardes, Châtillon/Morin, Courgivaux, la montée vers le château d'Esternay sont le théâtre de violents combats. L'artillerie donne les charges à la baïonnette et se succède pour reprendre le terrain perdu.

**7 septembre:** Esternay est libérée le matin par le 73<sup>ème</sup> RI, commandée par le Commandant Pavant de Ceccatty, au prix de lourdes pertes des deux côtés de combattants.

#### Les troupes françaises qui prirent part aux combats :

Châtillon sur Morin : les 43<sup>ème</sup>, 73<sup>ème</sup>, 84<sup>ème</sup> RI, les 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> RA,  
Escardes : le 39<sup>ème</sup> RI,  
Esternay : le 73<sup>ème</sup> RI,  
Courgivaux : les 39<sup>ème</sup>, 74<sup>ème</sup>, 129<sup>ème</sup> RI et le 30<sup>ème</sup> Régiment du Génie,  
Gué Barré : 41<sup>ème</sup> RI et 7<sup>ème</sup> RAC.

### Les combats de juin 1940

#### Repères historiques

Notre région, déjà éprouvée pendant la période 1914-1918, va servir une nouvelle fois de champ de bataille au moment de la percée allemande de mai/juin 1940. C'est l'affrontement, le 13 juin 1940, dans les communes de Joiselle, Villeneuve la Lionne et Réveillon. À Esternay le 58<sup>ème</sup> et le 258<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie, appartenant à la 27<sup>ème</sup> Division Alpine, étaient chargés de protéger la retraite de l'Armée Française sur cette partie du front. Avec seulement 2 pièces d'artillerie étalées sur un front de 15km le long du Grand Morin, ordre était donné de retarder l'avancée des chars allemands, ce qui fut fait au prix de lourdes pertes. Les canons étaient des pièces de 75 conçues en 1897... Bilan : le 7 juin, le 58<sup>ème</sup> RA comptait 74 officiers, 215 sous-officiers, 1952 brigadiers et canonniers, 1561 chevaux et 44 canons. Le 24 juin, il lui restait : 36 officiers, 121 sous-officiers, 991 brigadiers et canonniers, 199 chevaux et 6 canons.

#### REVEILLON 7

Quittant Courgivaux, prenez à gauche sur la RN4 pendant 300 mètres environ et tournez à droite sur la D648 qui vous amène à Baleine (hameau de St. Martin du Boschet), après la chapelle, tournez à droite et allez tout droit jusqu'à l'intersection de la D934. Traversez. En face se profile le château de Réveillon (visites possibles en saison). Une salle du château retrace la carrière du 58<sup>ème</sup> RA, le « Sans Peur ». Le 13 juin 1940 au soir, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes du Régiment devaient cantonner dans le parc. Sur votre gauche, le monument aux morts de 1914/1918. Continuez en direction de Joiselle, vous arrivez au monument inauguré en 1948, qui perpétue le souvenir de des 120 militaires tombés au combat. Ils permirent à une partie des troupes d'éviter la captivité. Une quinzaine de chars furent détruits. Prenez à droite en direction de Joiselle. Laissez le monument sur la droite.

#### LA FOSSE-JOISELLE 8

Vous arrivez au sommet de la crête (188m) qui surplombe la vallée du Grand Morin. Vous avez en face de vous le versant opposé (le Bois de Doussigny et la Ferme de la Queue). Le matin du 13 juin 1940 au moins 120 chars et engins blindés allemands en descendaient. Sur votre droite, le Bois de Meaux où se trouvaient 2 pièces de 75 commandées par le Capitaine Pelletier. En suivant la D246, vous arrivez à La Fosse (hameau de Joiselle). C'est pour la défense du pont que se déroulèrent les combats. Le sous-lieutenant Roux commandait la pièce d'artillerie et comptait 80 chars en face de lui. Traversez le pont du Grand Morin, le passage à niveau de l'ancienne ligne SNCF Paris/Sézanne et dirigez vous vers Joiselle et la RD375 puis à droite en direction de Neuvy (D246).

#### NEUVY 9

Dans Neuvy, tournez à gauche direction Esternay puis suivre la mairie et tournez à droite pour rejoindre le cimetière. Village fleurie au bord du Grand Morin. Une halte s'impose au cimetière communal où, en haut à gauche sont inhumés 7 aviateurs anglais, abattus avec leur avion en juillet 1944. Ces 7 jeunes hommes furent fauchés à leur à la fleur de l'âge, ils avaient entre 20 et 36 ans. Un morceau d'hélice de leur avion est fixée au sol. Quittez Neuvy en revenant sur vos pas et continuez le circuit en direction de Champguyon.

#### CHAMPGUYON 10

Lors des combats aériens à Champguyon, un témoin a vu un avion en flammes s'écraser vers Champguyon le 13 juin 1940, sans que son pilote ne s'éjecte. La ténacité de l'épouse de l'adjudant Maurice Romey, porté disparu, associée à celle de Germaine L'Herbier-Montagnon de la Croix Rouge Française allait permettre de retrouver en octobre 1942 la carcasse de l'avion Curtiss H-75 A 3 N°264 qu'il pilotait. L'avion défoncé se trouvait à plus de trois mètres de profondeur. Les ossements de l'aviateur furent identifiés grâce à sa plaque d'identité, sa montre, son stylo... Les obsèques solennelles eurent lieu le 17 octobre 1942. Une aile de l'avion fut déposée sur la tombe, au cimetière de Champguyon, puis enlevée par crainte des vols. La veuve, quant à elle, a gardé une hélice en souvenir de son cher disparu... Suivez la direction d'Esternay jusqu'à « L'Arbre Haut » (lieu-dit d'Esternay).

#### L'ARBRE HAUT 11

La D934 vous conduit au lieu dit de « L'Arbre Haut », vous êtes sur la côte 200 qui surplombe l'ensemble du secteur au dessus d'Esternay. Les pièces d'artillerie étaient étalées sur plusieurs kilomètres. Selon les témoignages d'ancien habitants, au moins une pièce était en batterie à cet endroit. Elle a été opposée aux blindés allemands, les servants\* qui furent tués devaient être inhumés provisoirement sur le terrain avant d'être transférés dans une nécropole militaire ou auprès de leurs familles.

\*artilleurs chargés d'approvisionner la pièce d'artillerie.



Communiqué de JOFFRE au Ministère de la Guerre  
13 septembre 1914

"Notre victoire s'affirme de plus en plus complète. Partout l'ennemi est en retraite. Partout les Allemands abandonnent des prisonniers, des blessés, du matériel. Après les efforts héroïques déployés par nos troupes pendant cette lutte formidable qui a duré du 5 au 12 septembre, toutes nos armées surexcitées par le succès exécutent une poursuite sans exemple par son extension... Le gouvernement de la République peut être fier de l'armée qu'il a préparée."

### Combats de septembre 1914 et de juin 1940

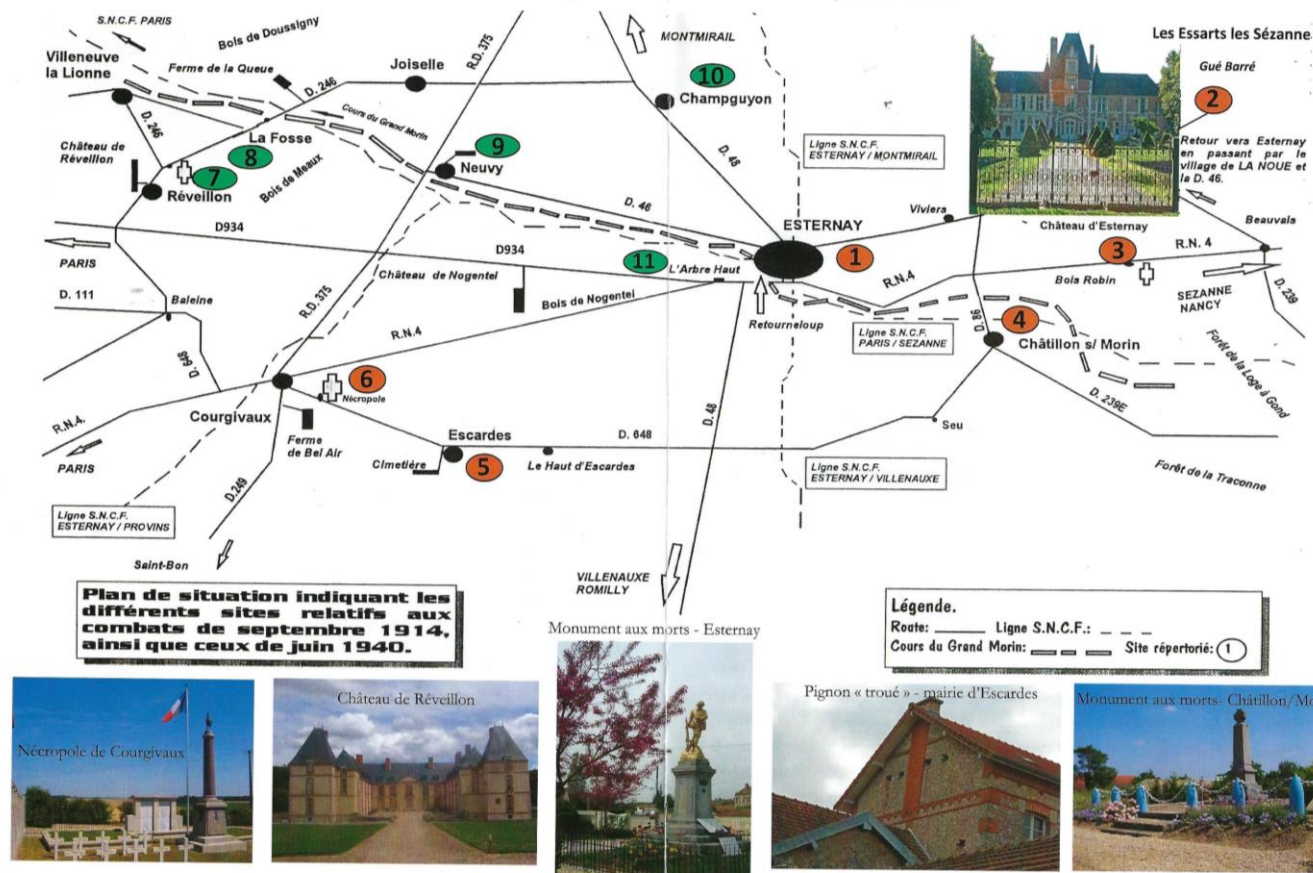


Figure 22. Sites d'intérêt du chemin de la Mémoire et du Souvenir

(Source : <https://www.sezanne-tourisme.fr/>)



La nécropole nationale de Courgivaux est identifiée dans les guides touristiques et participe aux sites de mémoire. Elle jouxte le cimetière communal à la sortie du village au bord de la RD 648. Elle s'étend sur 245m2 et 225 soldats y ont été inhumés. Au centre de la nécropole a été érigé le monument aux morts communal des deux guerres mondiales.



#### 3.2.4.4 Hébergement touristique

Quelques hébergements ont été identifiés dans l'aire d'étude rapprochée, sur les sites d'offres de tourisme :










- Aires de camping-car : à Esternay (au cœur de la ville) et à la Gault-Soigny ;
- Chambres d'hôtes : Champguyon Haut, la Noue, Morsains ;
- Gîtes : Réveillon (château), Viviers, Châtillon-sur-Morin, Esternay.

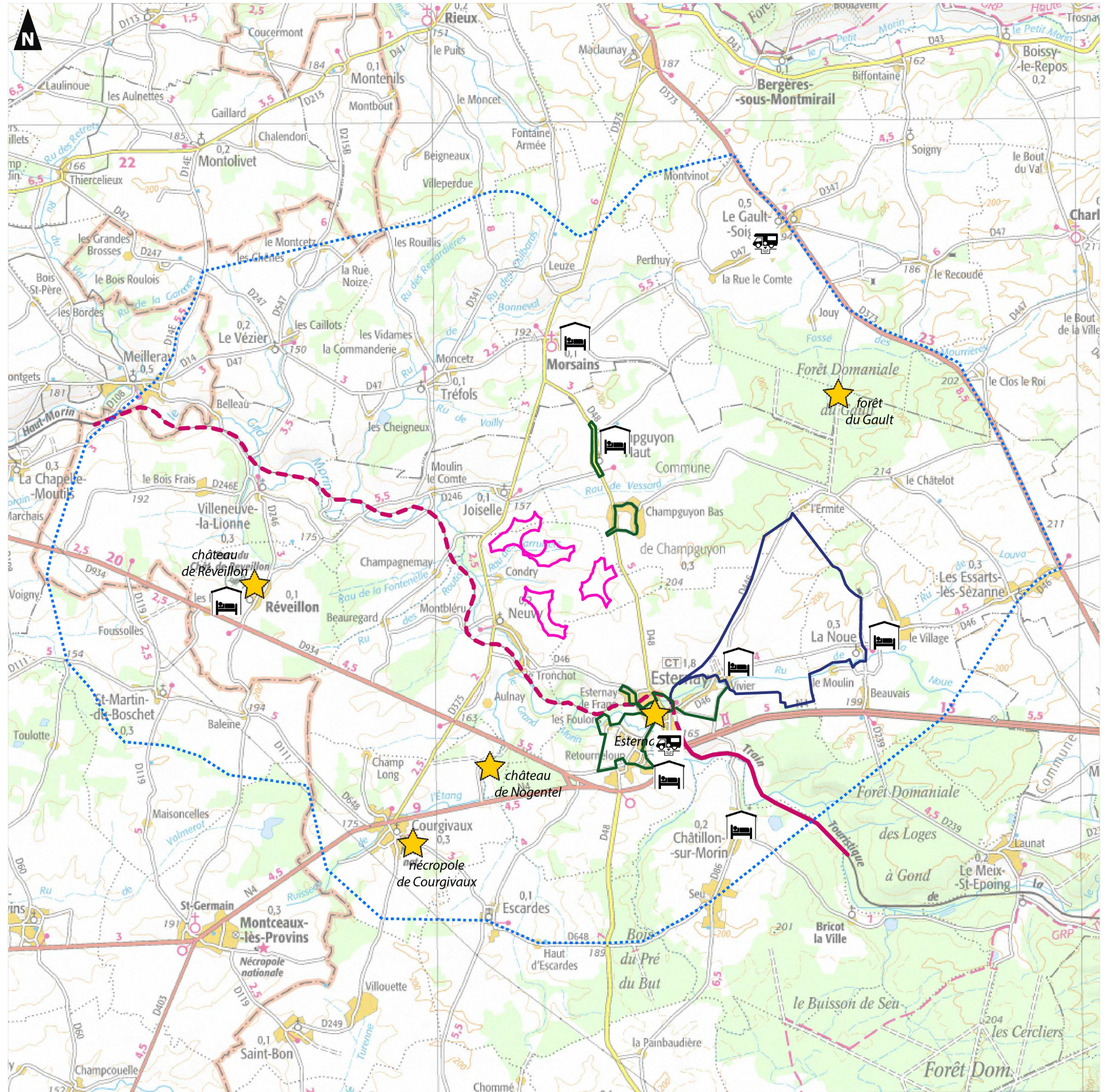
#### 3.2.4.5 Intérêt touristique

Autrefois connu pour ses fabriques de porcelaines et ses vanniers, Esternay et ses environs offrent aux visiteurs un patrimoine remarquable : villages, églises, fermes briardes, abbayes, châteaux, fontaines... Ce terroir aux vastes étendues agricoles est également idéal pour le tourisme vert grâce aux forêts proches de la Traconne et du Gault. L'aménagement de l'ancienne voie ferrée et les châteaux de Réveillon et de Nogentel contribuent également au dynamisme touristique.



**Carte n°13 :  
Offre touristique  
à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée**

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Cyclo-draisines du Grand Morin
-  Train touristique de la Traconne
-  Sentier local de randonnée
-  Sentier de petite randonnée
-  Point d'intérêt
-  Aire de camping-car
-  Offre de gîte et chambre d'hôtes





### 3.2.5 Les perceptions identifiées à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

#### 3.2.5.1 Les interactions visuelles dans le paysage rapproché

La trame générale du secteur d'étude est agricole, caractérisée par les grandes cultures ou viennent alterner bosquets et haies résiduels. La frange sud-est est quant à elle occupée par la forêt du Gault et une partie de celle de la Traconne.

Le paysage propose ainsi une alternance d'espaces ouverts et d'espaces fermés. Les espaces ouverts sont liés aux étendues cultivées qui occupent ce secteur du plateau de la Brie. Les cultures présentent une trame géométrique qui dévoile de grandes surfaces aux perspectives parfois larges. Les espaces fermés sont liés à la présence des bosquets et boqueteaux, qui scindent l'espace visuel.

Cette alternance crée des jeux visuels sur le paysage, appuyant des perspectives sur les villages et leurs clochers, la végétation cadrant le regard, ou au contraire pouvant rapidement refermer le champ visuel et contrer la portée du regard sur l'horizon paysager.

**Les interactions avec la zone d'implantation sont dynamiques et liées à la situation de l'observateur par rapport à cette structure paysagère.**

La vallée du Grand Morin contribue à la dynamique paysagère de ce territoire. Cette dépression serpente au cœur du plateau, dessinée par sa ripisylve qui répond aux bosquets présents sur les hauteurs.

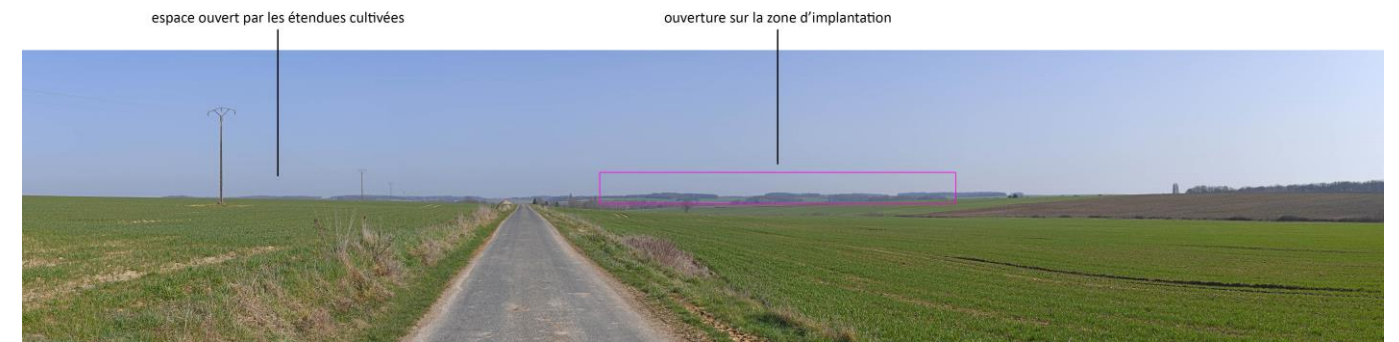
Malgré son couvert arboré, le tracé en perspective vers la zone d'implantation entre Meilleray et Joiselle, ainsi que la proximité à la zone d'implantation entre Joiselle et Esternay induisent une certaine sensibilité liée aux ouvertures facilitées vers le projet éolien. Une fois Esternay passé, la vallée traverse des paysages forestiers qui empêchent les interactions potentielles.

Les couverts arborés de la vallée pourront filtrer les vues sur le projet éolien, mais, la zone d'implantation étant proche de la vallée, l'échelle verticale du projet contribuera à sa perception depuis ce milieu.

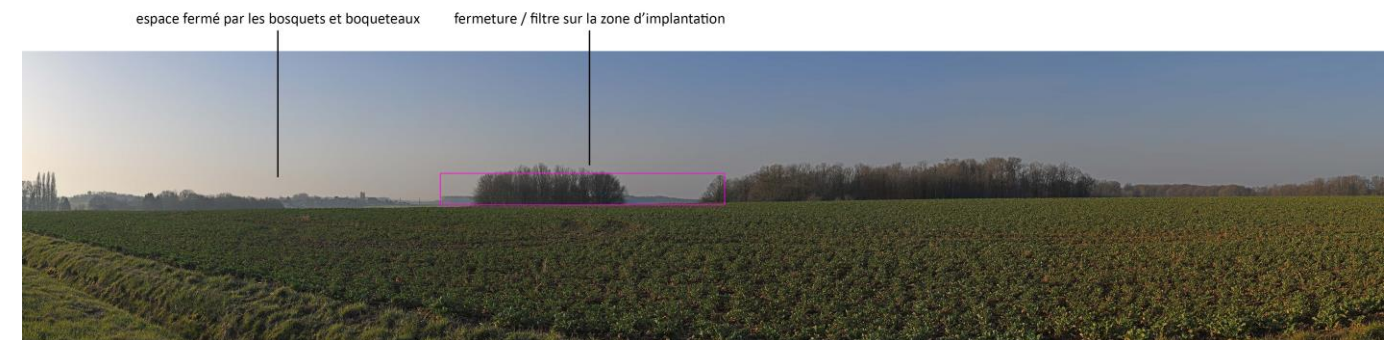
**La réflexion sur l'implantation tiendra compte de cet enjeu particulier, pour assurer une insertion visuelle du projet dans son échelle paysagère.**

La présence des nombreux affluents à la vallée concoure à la dynamique visuelle de ce secteur, tantôt fermant les vues, tantôt les ouvrant sur le paysage. Cette configuration paysagère, alliant modelé topographique et ponctuation boisée, induit des échelles visuelles réduites.

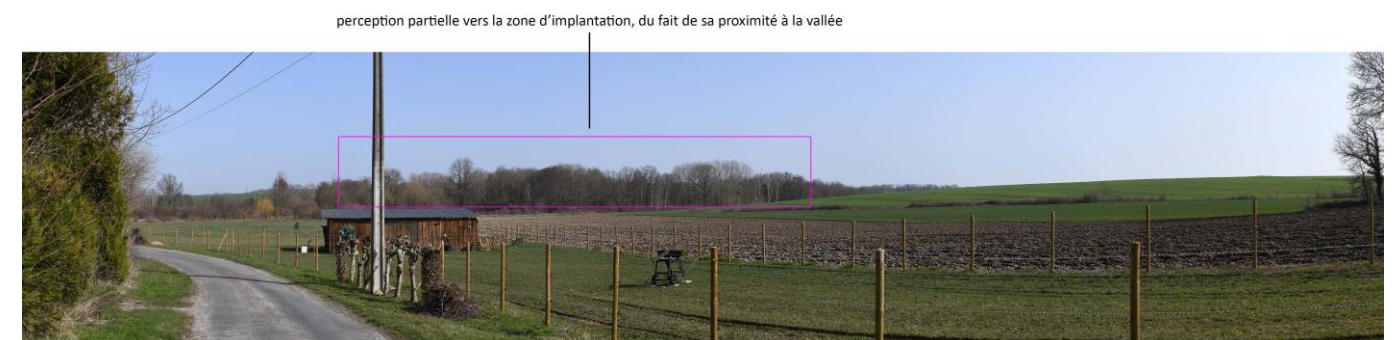
**Les échelles de perceptions marquent ainsi les enjeux majeurs dans l'insertion des éoliennes sur ce secteur.**



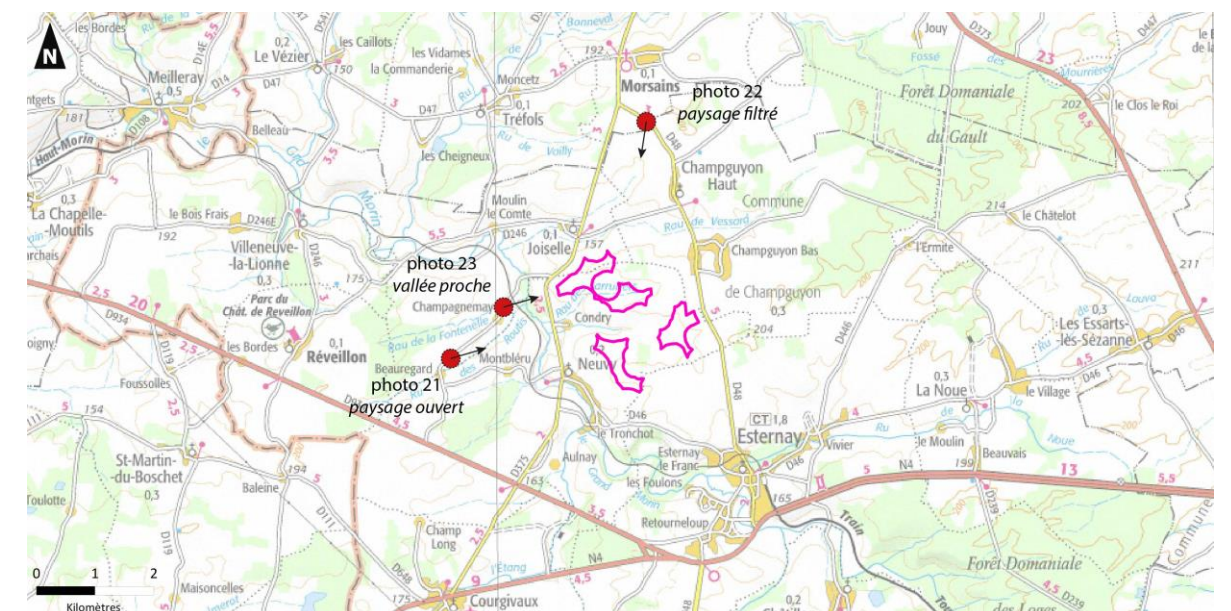
**Photo 21.** Des espaces ouverts sur la zone d'implantation depuis les secteurs de cultures



**Photo 22.** Des espaces filtrés sur la zone d'implantation par la présence de bosquets



**Photo 23.** Des perceptions vers la zone d'implantation depuis la vallée proche du Grand Morin





### 3.2.5.2 Les interactions visuelles avec les lieux de vie proches

Les lieux de vie, villages, hameaux et fermes isolées, forment des repères paysagers sur le secteur d'étude. Le maillage urbain peut paraître dense, en regard du faible espacement entre les lieux de vie et de leur éclatement. Cette configuration induit une certaine sensibilité à tout aménagement dans les abords immédiats des zones urbanisées, qui se répondent visuellement entre elles.

**Les choix dans le développement du projet devront intégrer ces particularités dans une logique de préservation, mais également d'insertion paysagère des éoliennes.**

Les villages de **Neuvy**, **Champguyon** et **Joiselle** sont les plus sensibles à l'implantation d'un projet éolien sur la zone potentielle. A noter que depuis ces trois lieux de vie en particulier, le **mât de mesure** présent sur le site crée un certain impact visuel dans le cadre de vie.

Selon leur position et leur éloignement, les **villages plus éloignés** seront plus ou moins soumis aux interactions avec la zone d'implantation potentielle. La composition végétale et la configuration topographique concourent à filtrer les vues avec l'éloignement au projet. L'enjeu tiendra à la **forme de l'implantation** et à son **insertion** dans ce secteur paysager.

> **Neuvy (et les hameaux satellites de Condry, le Tronchet, Montbléru et Champagnemay) :**

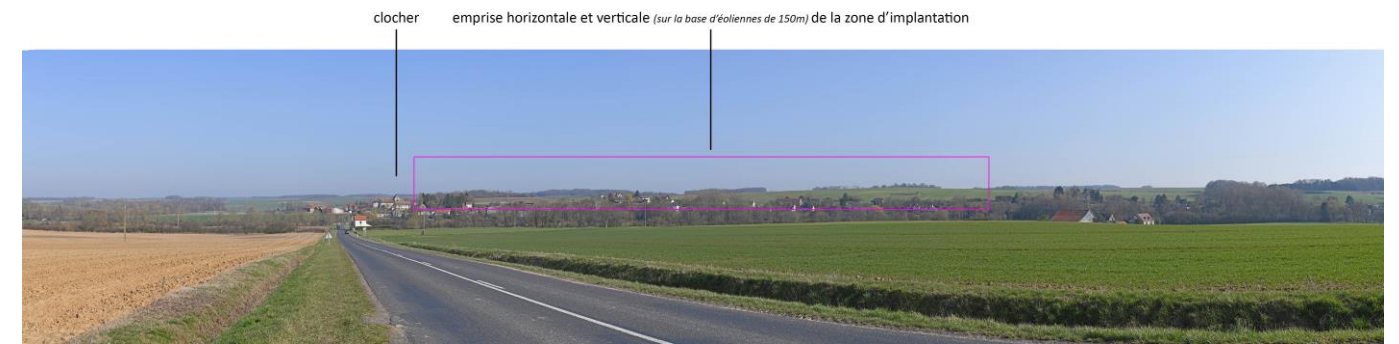
Le village est implanté sur la frange de la vallée du Grand Morin, en contact direct avec le plateau accueillant la zone d'implantation. Ce lieu de vie s'inscrit à la jonction de ces deux milieux, avec un encaissement limité lui permettant des relations particulières avec le paysage environnant.

Les perceptions notables et sensibles sont les suivantes :

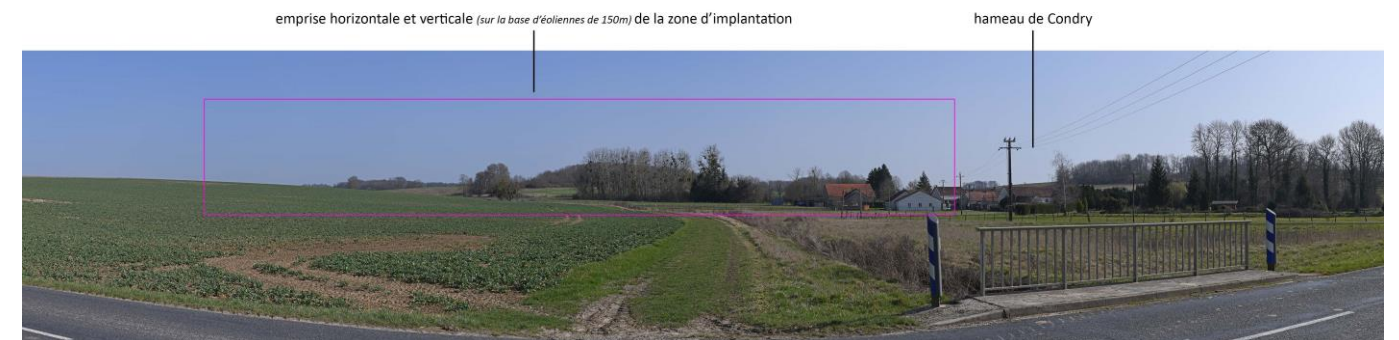
- Covoisibilité avec la silhouette villageoise et l'église de Neuvy (non protégée) depuis l'accès au village par le sud (RD375) (photo n°24 ci-contre) ;
- Configuration en village-rue au bâti parfois lâche ouvrant des fenêtres sur le paysage et vers la zone d'implantation.

Les hameaux environnants sont également sensibles à l'implantation d'éoliennes, avec des effets potentiels de surplomb sur Condry (situé en contrebas de la zone d'implantation) (photo n°25 ci-contre) et de perception ouverte depuis Montbléru (situé sur une éminence) (photo n°26 ci-contre).

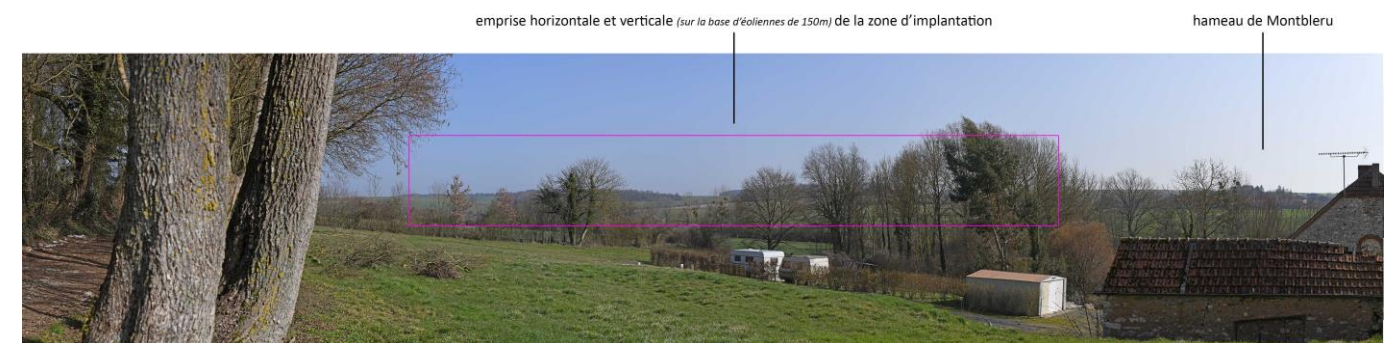
**Les enjeux tiennent à l'emprise spatiale des éoliennes, leur échelle verticale, ainsi que l'insertion du projet dans l'environnement paysager.**



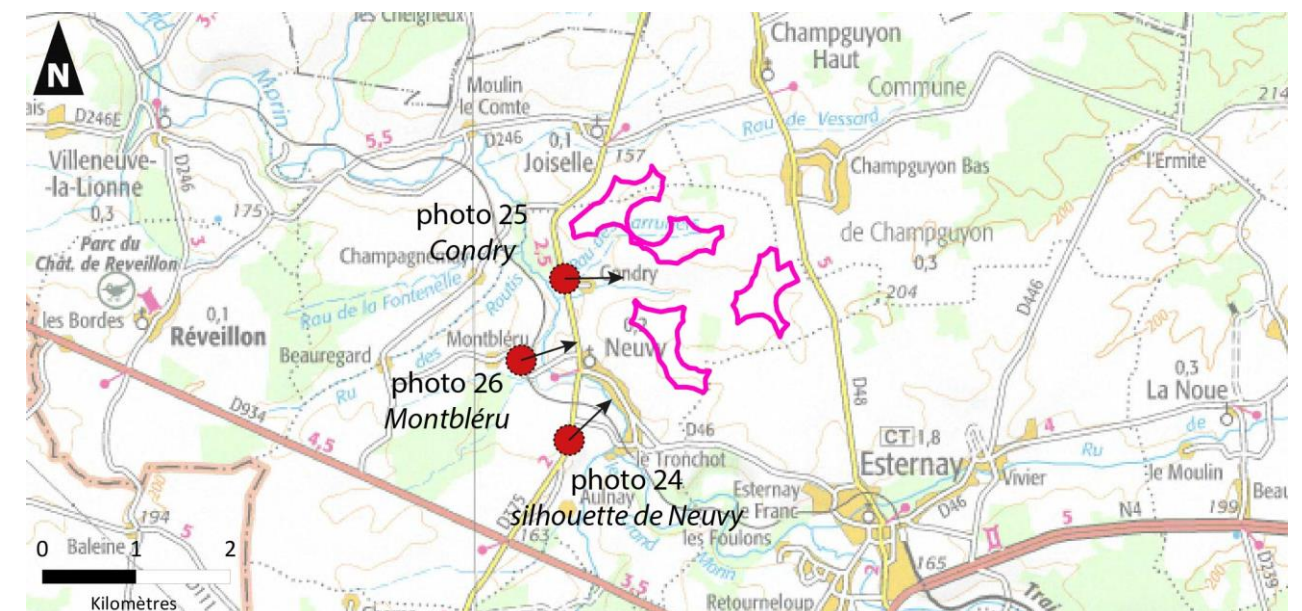
**Photo 24.** Une covoisibilité forte avec la silhouette du village de Neuvy



**Photo 25.** Une interaction forte avec le hameau de Condry



**Photo 26.** Des ouvertures vers la zone d'implantation depuis le hameau surélevé de Montbléru





> Champguyon Haut et Champguyon Bas :

Le village est bâti sur le plateau accueillant la zone d'implantation, scindé en 2 parties par le ruisseau de Vessard, dans des référentiels altimétriques similaires à la zone de projet.

Malgré une ceinture végétale développée, ce lieu de vie entre en relation visuelle directe avec le paysage environnant. **Les sensibilités relevées tiennent aux effets de covisibilités potentielles depuis les accès aux lieux de vie par l'Est, mais également aux perceptions depuis les franges urbaines.**

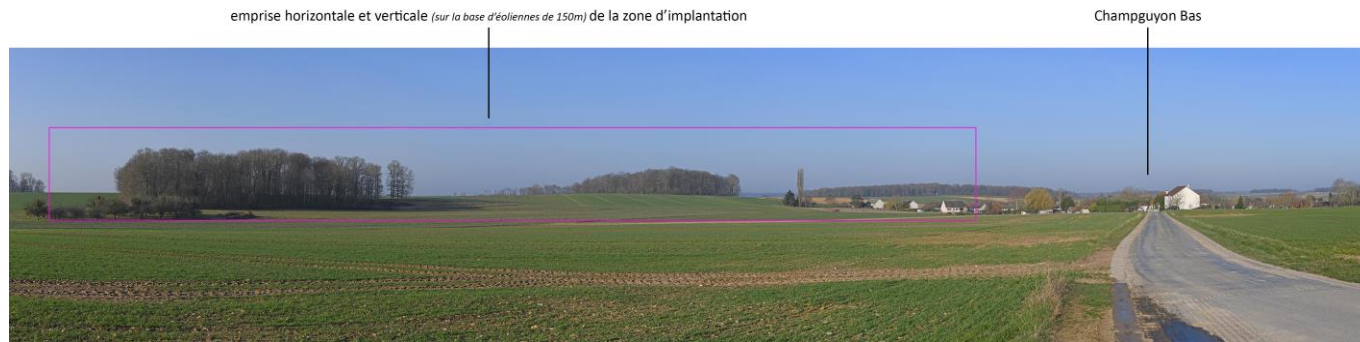


Photo 27. Des interactions fortes depuis Champguyon Bas

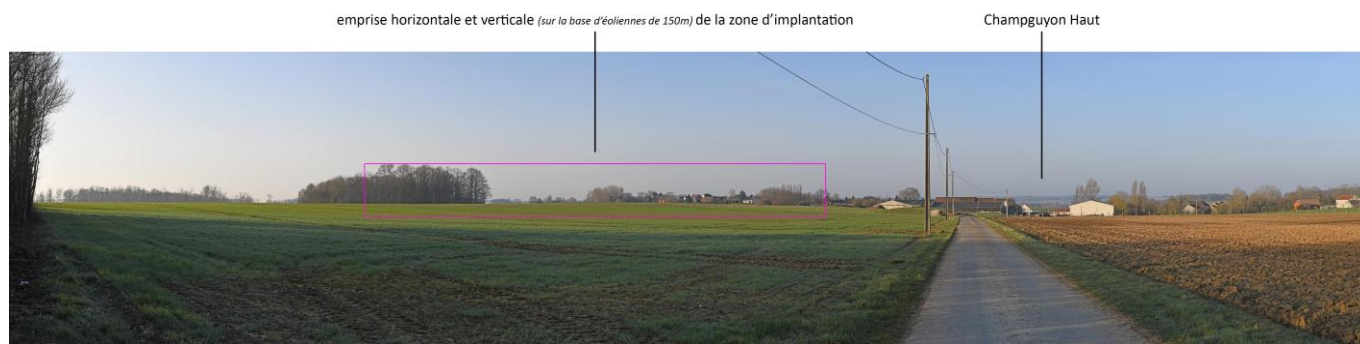


Photo 28. Des interactions fortes depuis Champguyon Haut

> Joiselle :

Situé à proximité du site d'implantation, ce village, bien qu'inscrit à la confluence du ruisseau de Vessard, dans un écrin arboré dense, montre des perceptions sur la zone d'implantation, avec une covisibilité sur la silhouette villageoise depuis son accès par l'ouest et des perceptions en frange urbaine.

**Les enjeux tiennent à l'emprise spatiale des éoliennes, leur échelle verticale, ainsi que l'insertion du projet dans l'environnement paysager.**

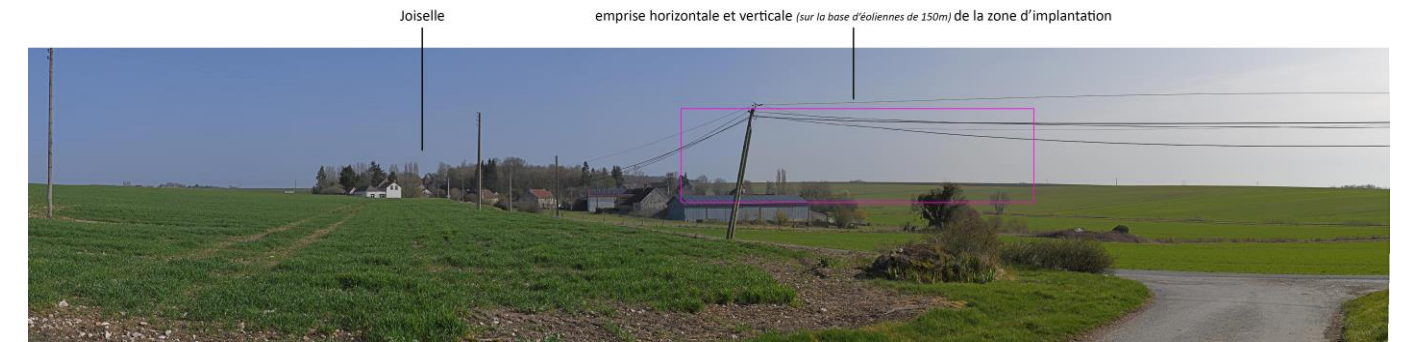


Photo 29. Une covisibilité forte avec la silhouette du village de Joiselle

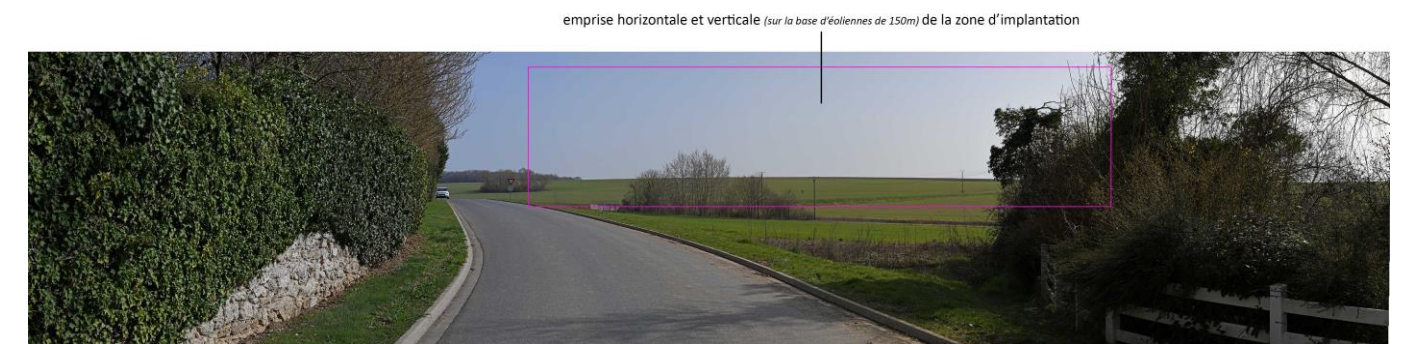
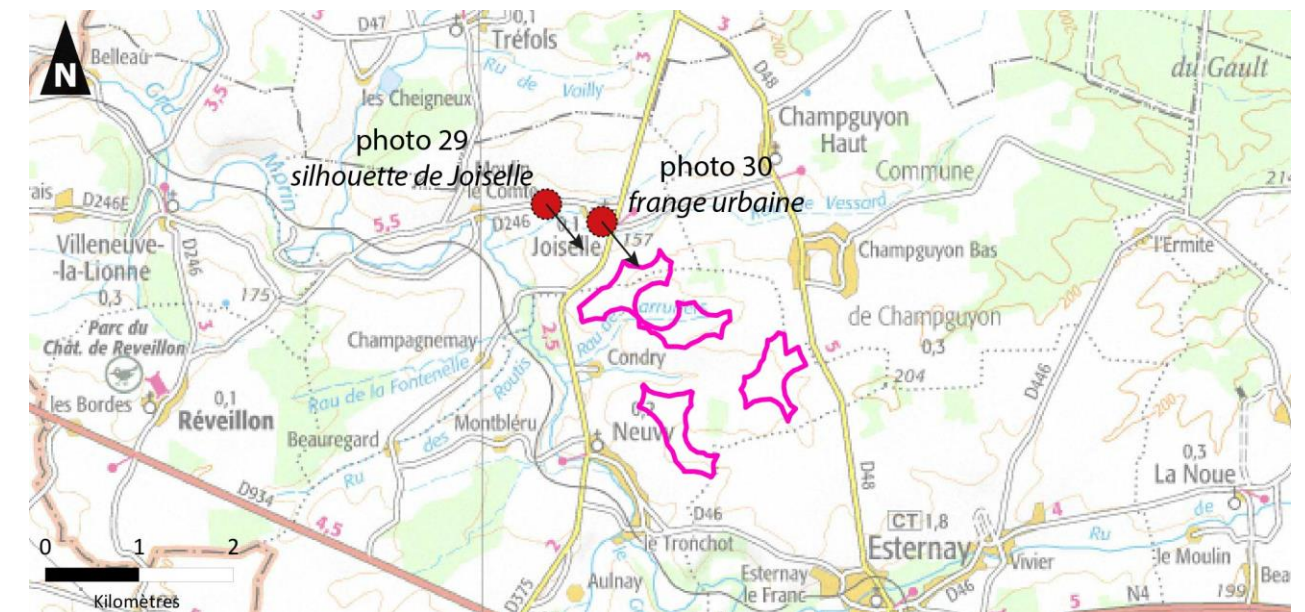
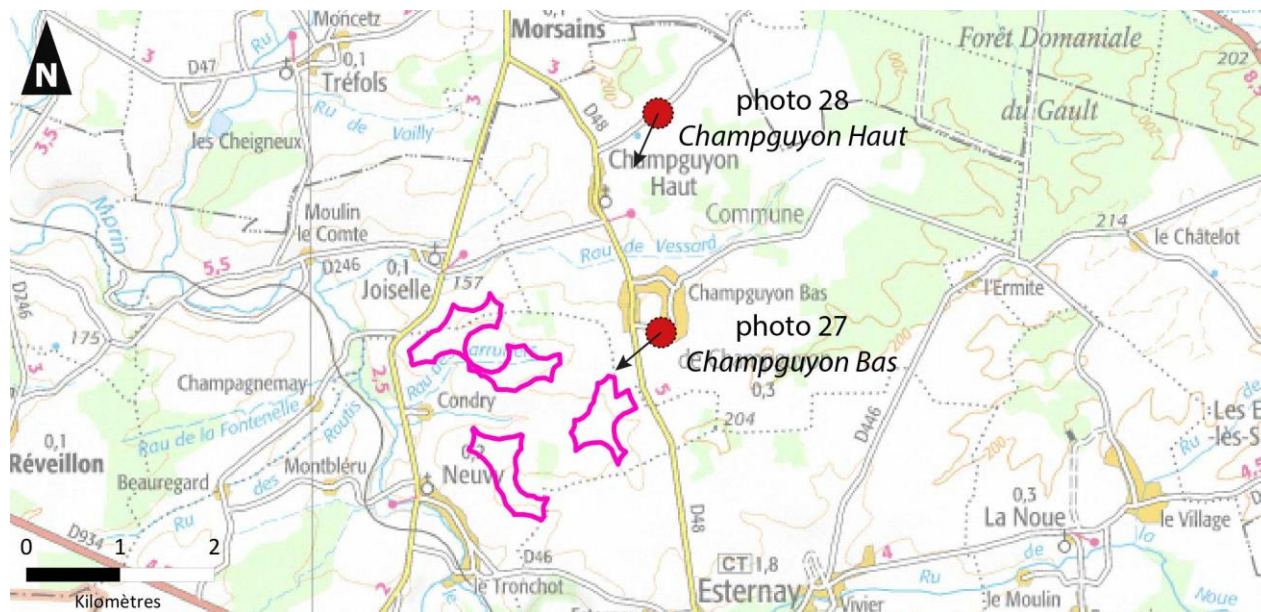


Photo 30. Une perception forte sur la zone d'implantation depuis la frange de Joiselle





> Esternay, comme centre de vie du secteur :

La ville d'Esternay est bâtie sur le contrefort sud de la vallée du Grand Morin. Malgré cette situation, les vues depuis la contournante urbaine (RD934) sont contrées par les zones artisanales en développement le long de l'axe, et formant un masque visuel sur le paysage urbain et au-delà.

Le développement urbain se poursuit sur le contrefort nord de la vallée, tendant à graver le versant et à ouvrir l'espace visuel urbain vers la zone d'implantation. Il conviendra d'évaluer la perception réelle depuis les franges urbaines nord.



Photo 31. Des interactions limitées depuis l'accès sud à Esternay

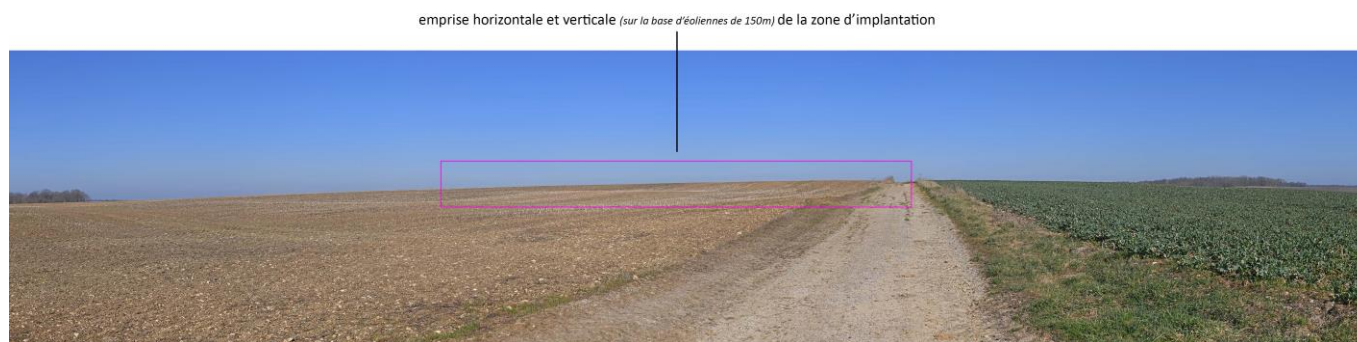


Photo 32. Des interactions limitées par le modelé topographique depuis la frange nord d'Esternay

> Les autres lieux de vie :

Les perceptions depuis les autres lieux de vie tiennent à des points de vue particuliers, selon l'implantation du bâti. **Les enjeux restent l'insertion du projet dans ce secteur paysager morcelé et aux échelles réduites** ; ainsi que la **densification des horizons paysagers**, par le cumul des projets éoliens. Il en est ainsi par exemple pour le site urbain de Morsains.

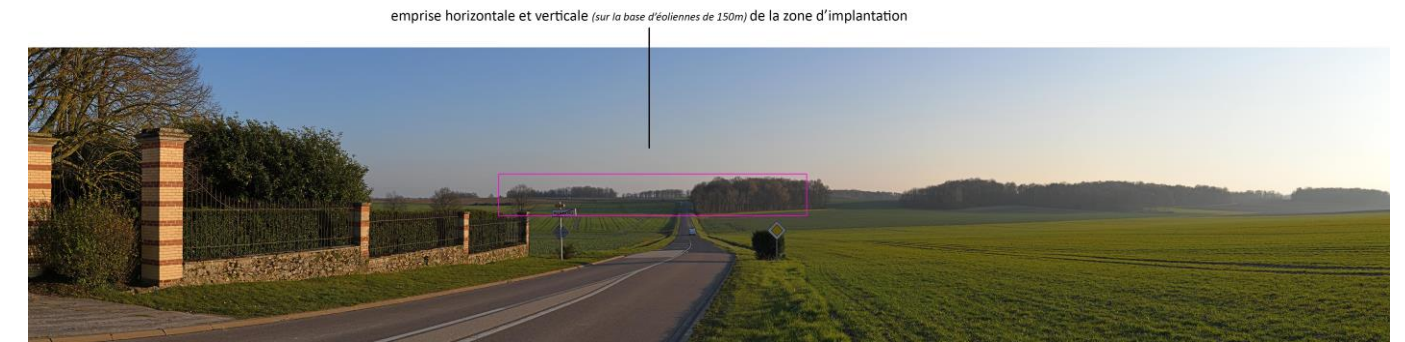
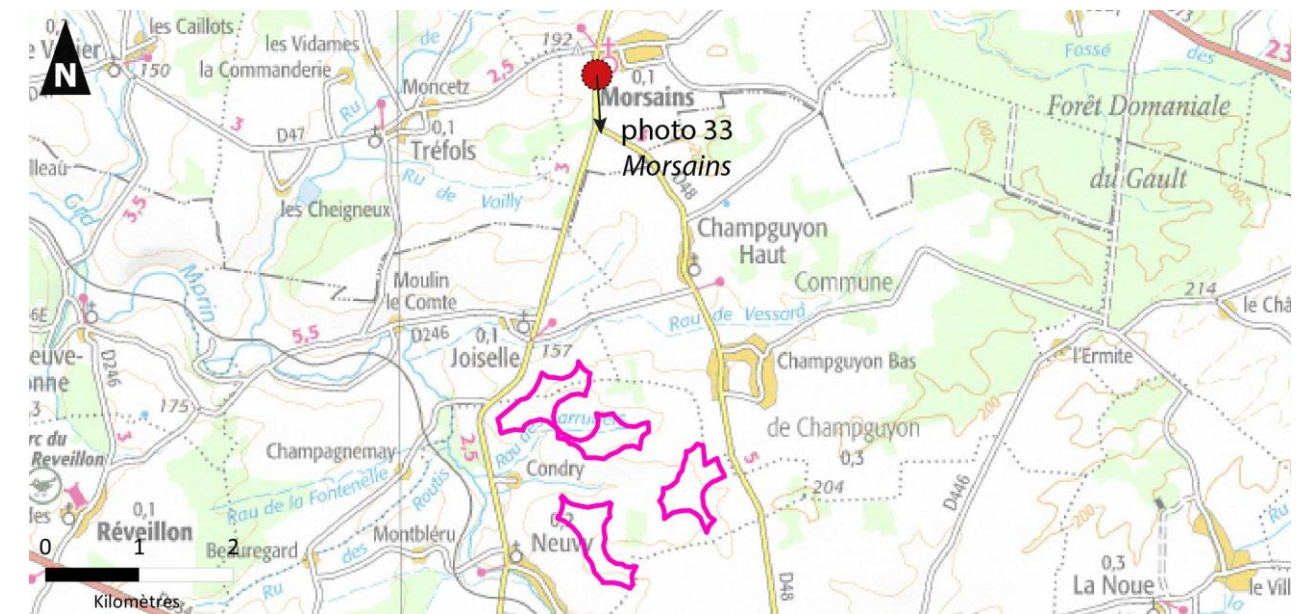
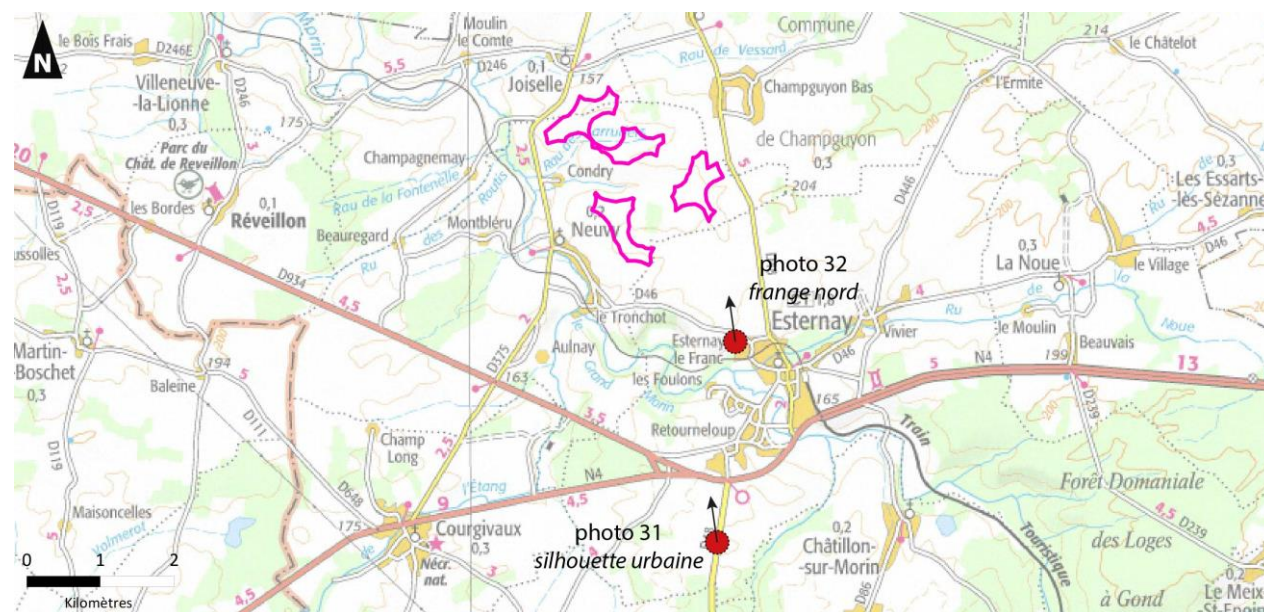


Photo 33. Des interactions limitées depuis Morsains



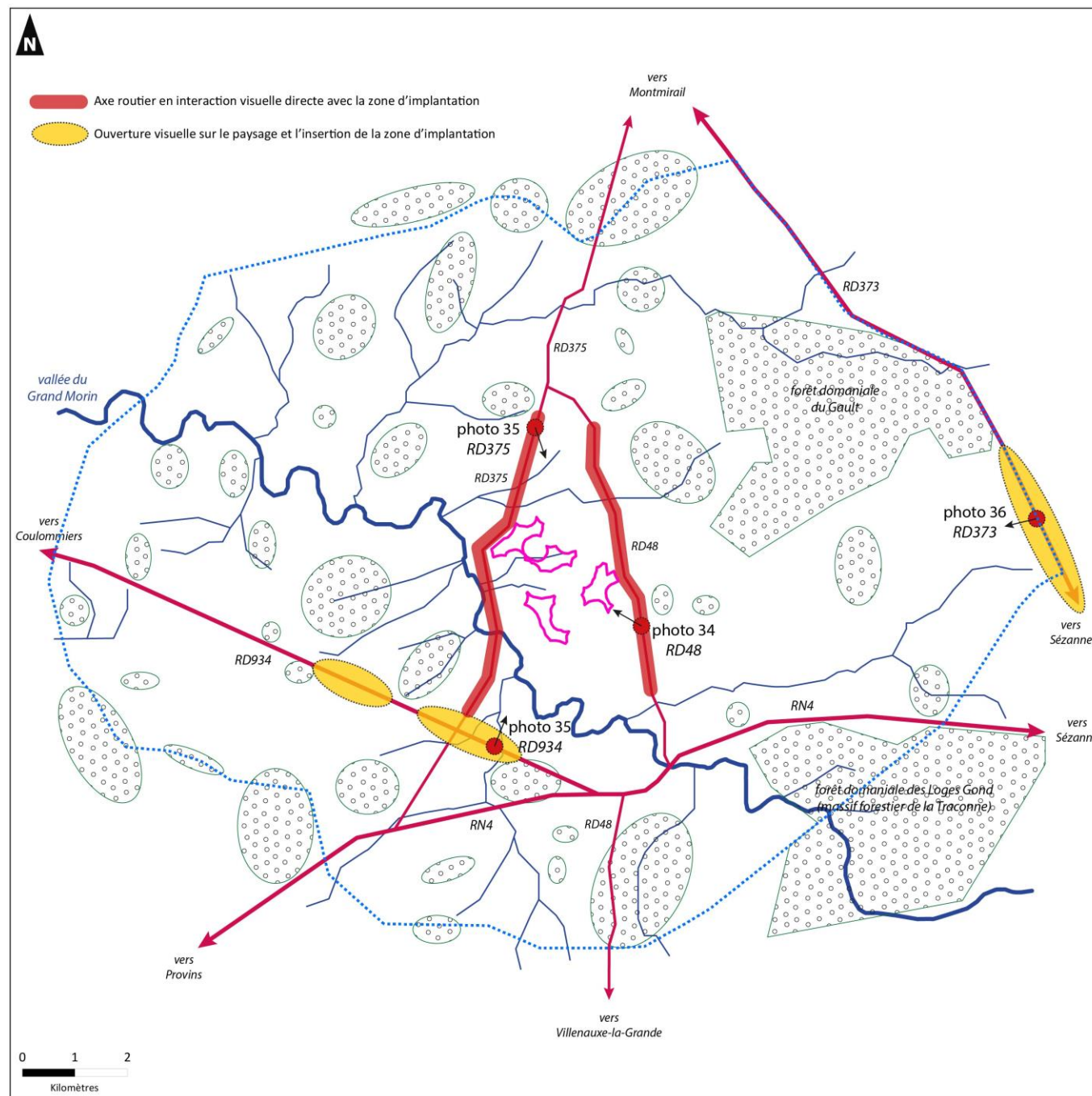


### 3.2.5.3 Les interactions visuelles avec les infrastructures routières proches

Les routes sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, elles offrent des perspectives plus ou moins intéressantes vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

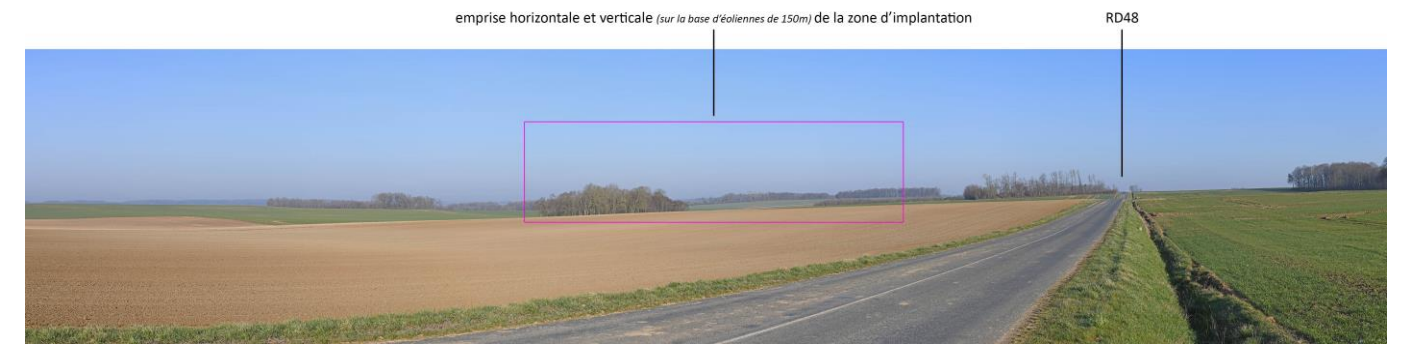
La RD375 et la RD48 restent les axes les plus proches et les plus exposés aux perceptions sur la zone d'implantation, venant encadrer cette dernière dans le paysage. La RD373 et la RD934 présentent quant à elles des ouvertures particulières sur le paysage, dans lequel vient s'insérer la zone d'implantation.

**Les enjeux restent l'insertion du projet dans ce secteur paysager morcelé et aux échelles réduites ; ainsi que la densification des horizons paysagers, par le cumul des projets éoliens**

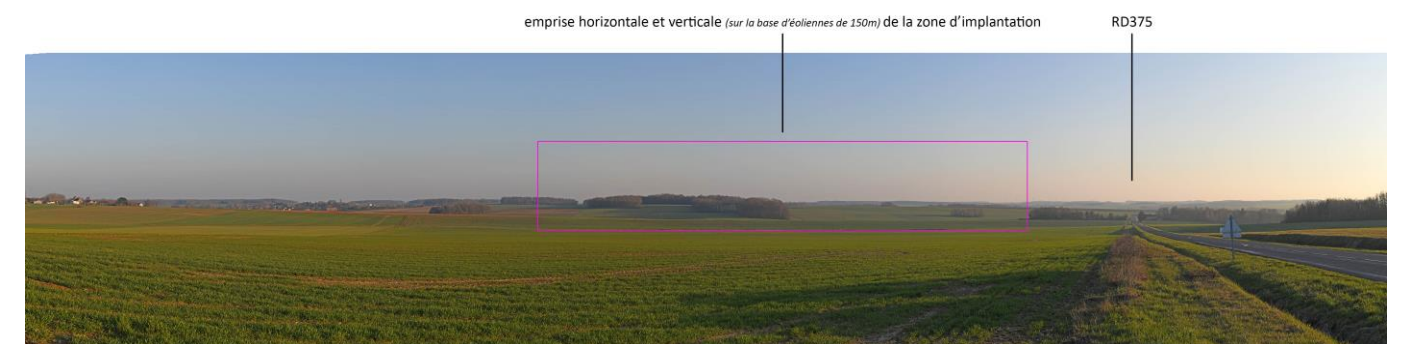


**Figure 23.** Des interactions visuelles particulières identifiées depuis certains axes routiers

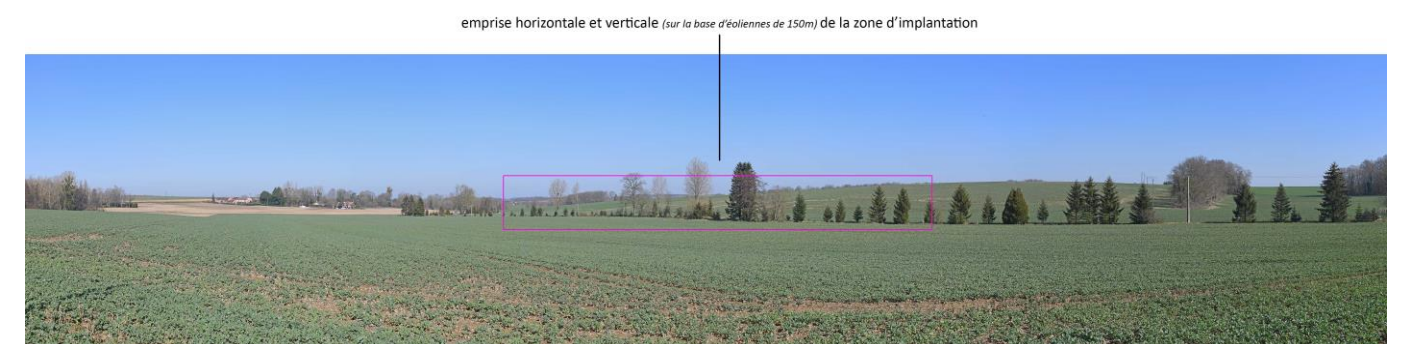
Les autres axes de circulation permettent d'apprécier le projet dans le contexte paysager global. Les perceptions sont toutefois morcelées, la présence des massifs forestiers et le relief filtrant les vues sur le paysage.



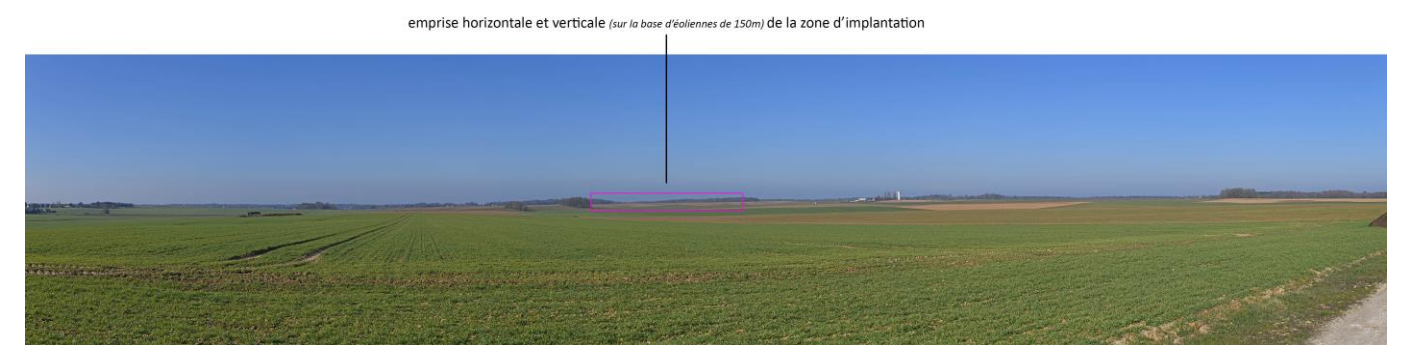
**Photo 34.** Des interactions fortes depuis la RD48 proche



**Photo 35.** Des interactions fortes depuis la RD375 proche



**Photo 36.** Des vues partielles depuis la RD934



**Photo 37.** Des vues partielles depuis la RD373



### 3.2.5.4 Les enjeux patrimoniaux et touristiques dans le paysage rapproché

#### > Patrimoine :

4 édifices protégés au titre des Monuments Historiques sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée :

- Château et son domaine, à Réveillon (classements) ;
- Château et son domaine, à Viviers (classement et inscription) ;
- Château des Granges et son domaine, à la Noue (inscriptions) ;
- Vestiges de l'église de Belleau, à Villeneuve-la-Lionne (inscription).

La Brie regorge de châteaux, tous n'étant pas protégés, qui font la particularité de son patrimoine.

1 Site classé est répertorié dans ce même périmètre : l'Orme des Essarts-les-Sézanne (abattue en 1949 en raison de son état sanitaire et du risque de chutes de branches, remplacé par des bouleaux).

#### ● Château de Réveillon :

Le **château de Réveillon** est tourné en direction de la zone d'implantation potentielle. Des perspectives en direction du plateau accueillant le site d'étude sont possibles et nécessitent une prise en compte dans la définition du projet, afin de limiter les modifications de lecture paysagère, dans l'environnement proche de ce site patrimonial. A noter que le château de Réveillon permet la tenue de cérémonies (mariages, ...) et se visite.

**Le projet doit trouver une forme d'implantation adaptée au paysage, dans un cumul limité avec les autres projets éoliens en développement aux alentours.**

Malgré tout, le château est entouré de boisements denses qui limitent la portée du regard sur le paysage extérieur au village et au site, notamment en direction de la zone d'implantation (bois de Meaux).

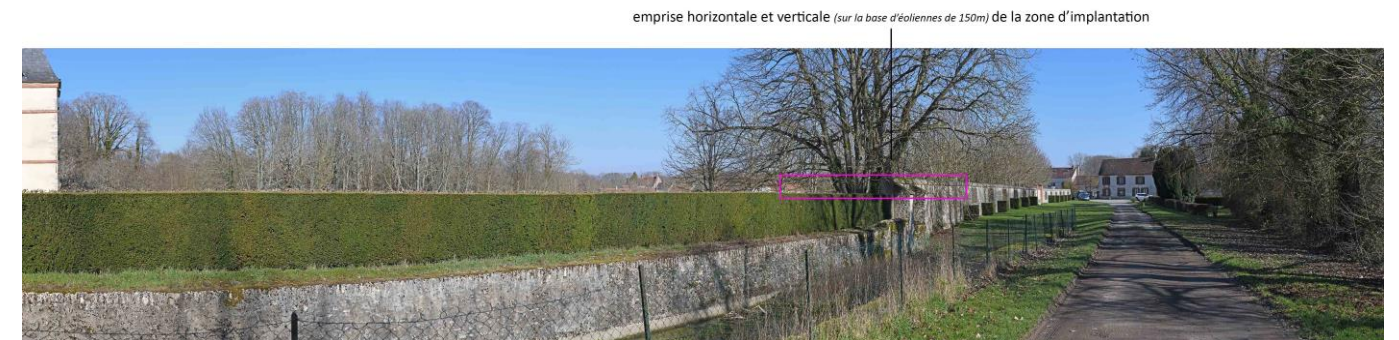
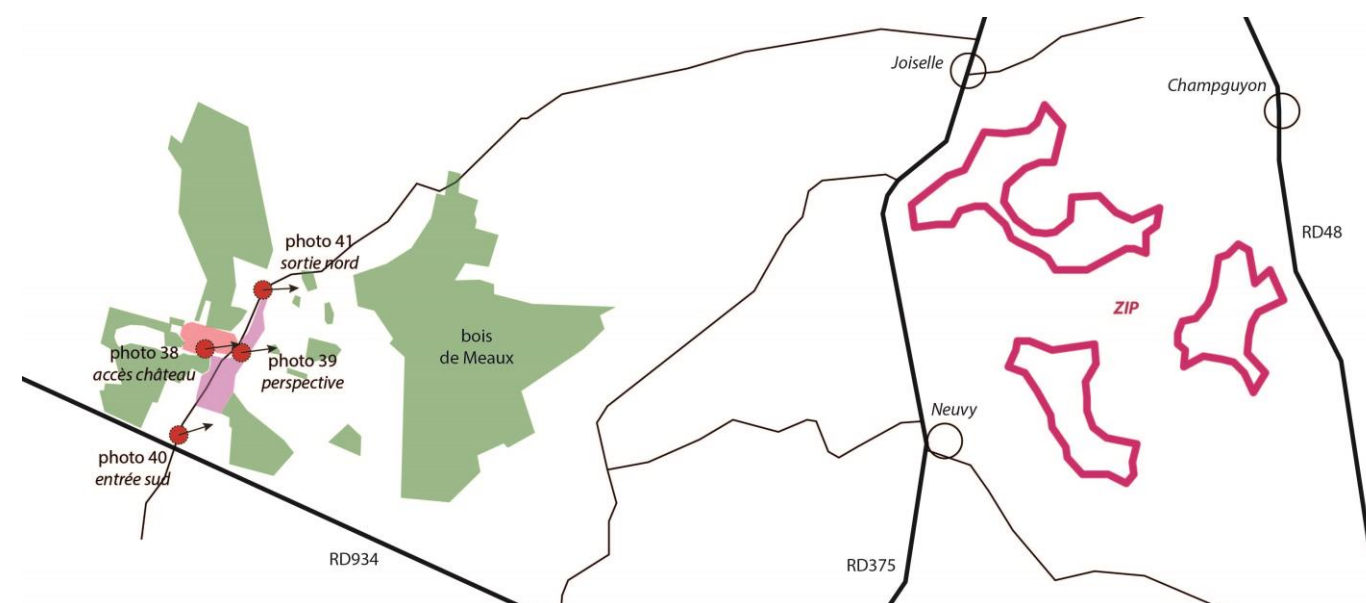


Photo 38. Des vues contrées depuis l'accès au château de Réveillon

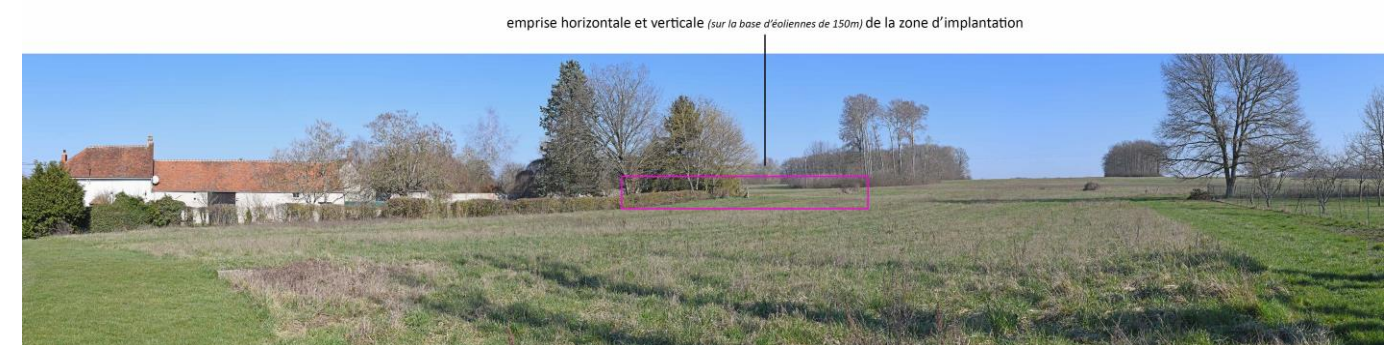


Photo 39. Des vues contrées depuis la perspective dans l'axe du château de Réveillon

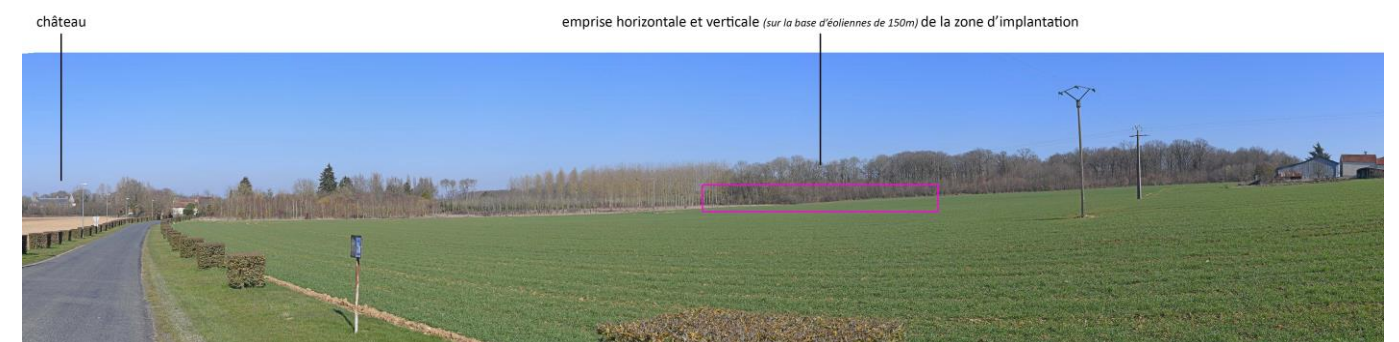


Photo 40. Des vues contrées en entrée sud de Réveillon

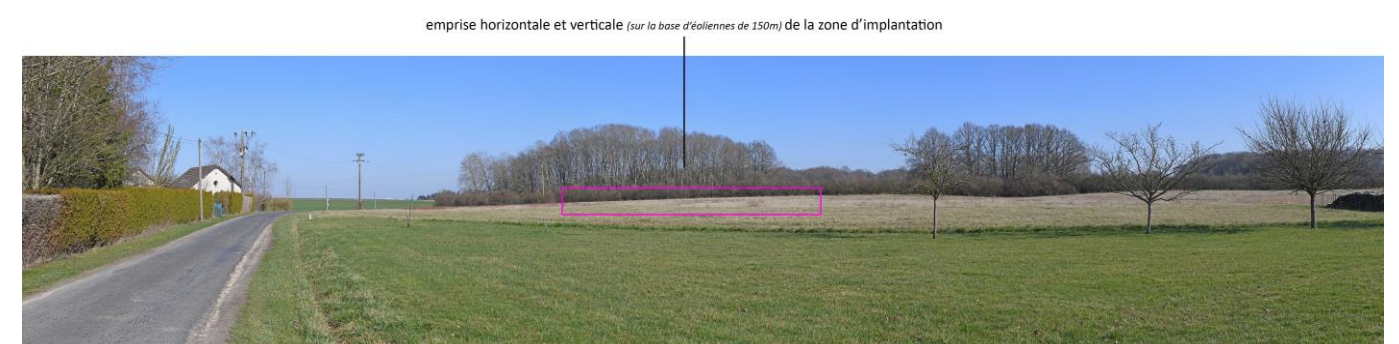


Photo 41. Des vues contrées en sortie nord de Réveillon

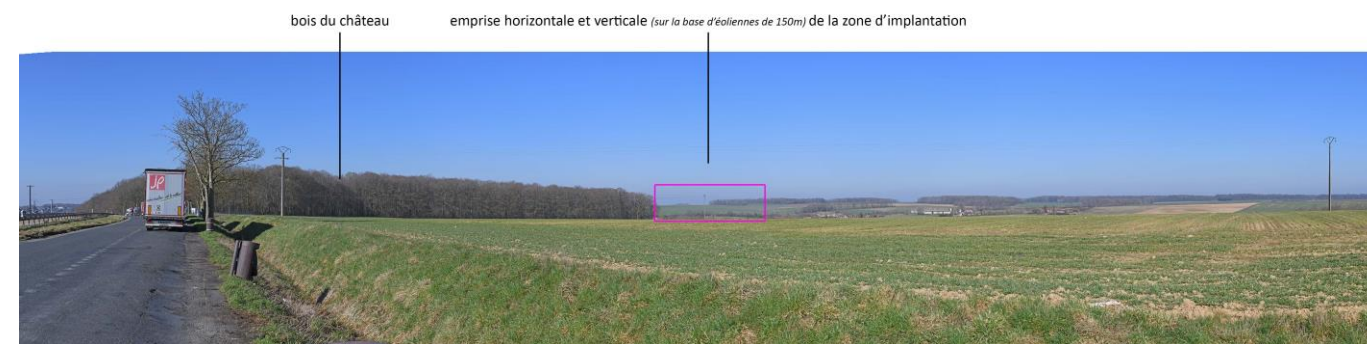


• **Château de Viviers (à Esternay) :**

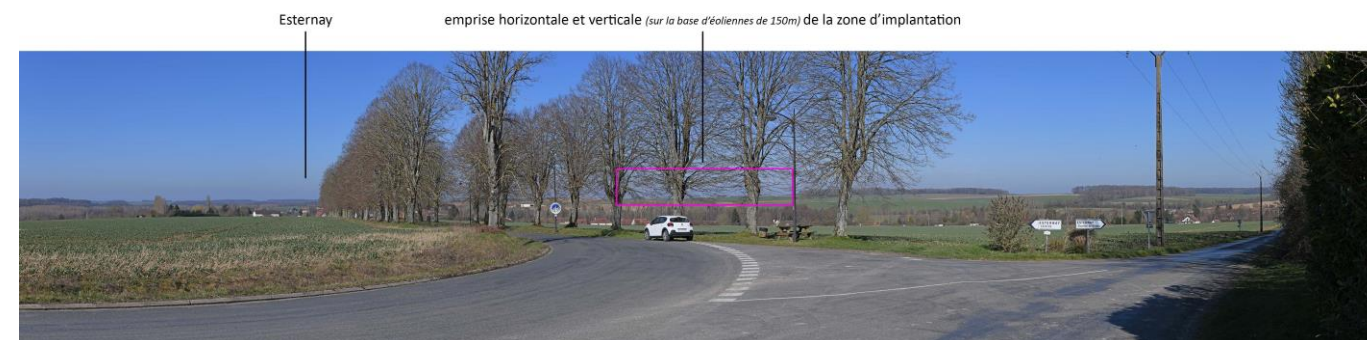
Le **château de Viviers** et son domaine prennent appui sur un boisement dense, qui empêche toute perception du site depuis la nationale 4 qui le longe au sud.

A l'avant, le château ouvre vers Esternay en contrebas et le plateau accueillant la zone d'implantation. Cette perspective est appuyée par la route d'accès au château depuis Esternay, dessinée d'un alignement d'arbres. Le projet se rendra donc visible depuis l'entrée du château. **Les enjeux tiennent à l'emprise spatiale des éoliennes, leur échelle verticale, ainsi que l'insertion du projet dans l'environnement paysager.**

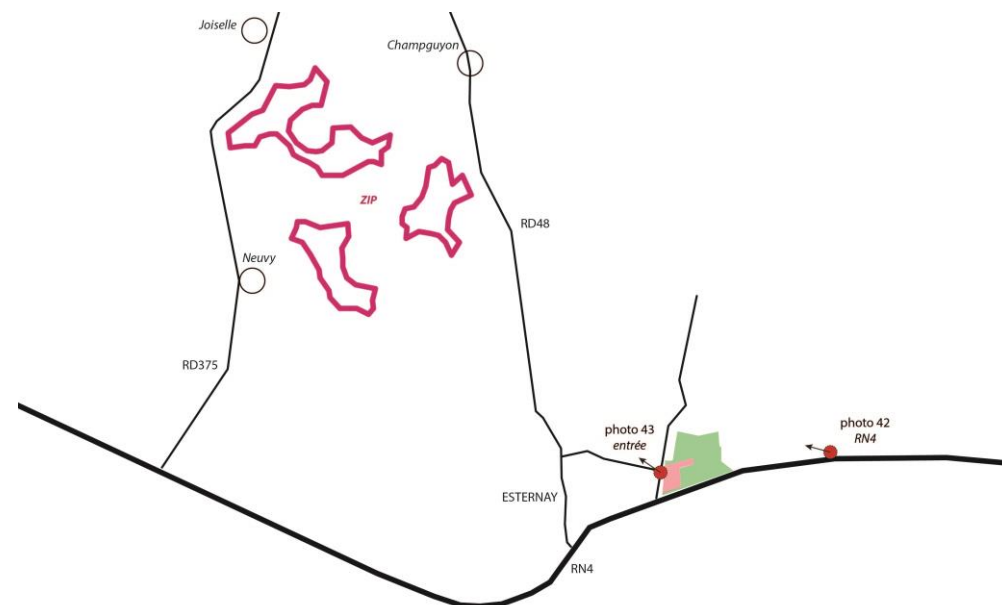
A noter que le château de Viviers est disponible à la location (tournages) et se visite aussi.



**Photo 42.** Une absence de covisibilité avec le château de Viviers



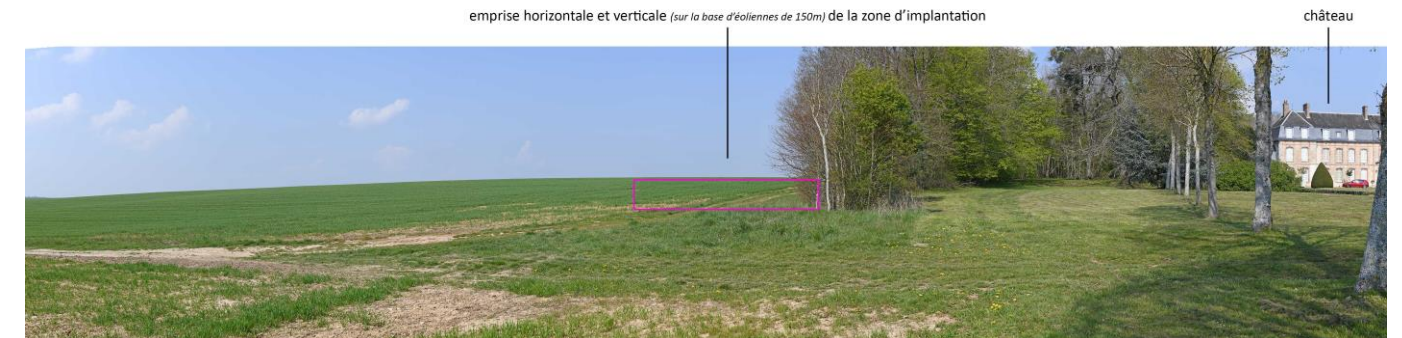
**Photo 43.** Une perception vers la zone d'implantation depuis l'entrée du château de Viviers



• **Château des Granges et église de Belleau :**

Le **château des Granges** (propriété privée) tend à tourner le dos à la zone d'implantation, et s'adosse à un boisement dense limitant les percées visuelles en direction du projet. Le modelé topographique concoure également à limiter la portée du regard depuis les abords du château.

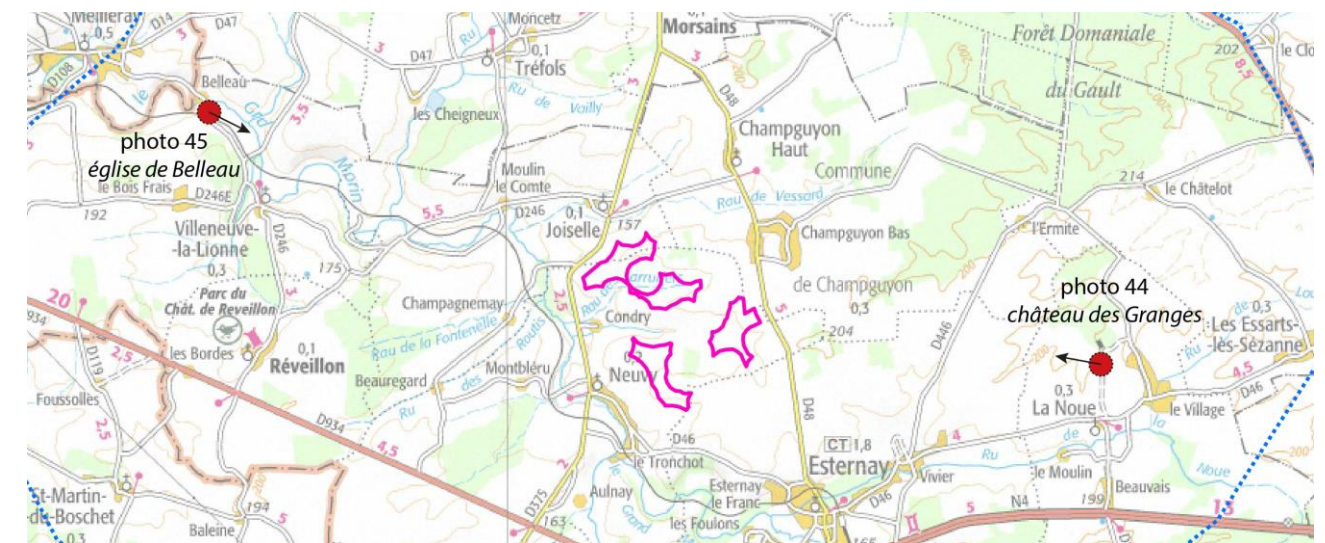
L'**église de Belleau** s'inscrit quant à elle dans la vallée du Grand Morin. Bien qu'isolée, les interactions avec la zone d'implantation sont limitées par la situation même de l'édifice.



**Photo 44.** Des vues contrées vers la zone d'implantation depuis les abords du château des Granges



**Photo 45.** Des vues contrées vers la zone d'implantation depuis les abords de l'église de Belleau





- **Autres :**

Le territoire est parsemé de nombreux châteaux, protégés et non protégés. La situation de ces édifices en milieu boisé (Nogentel), urbain (Morsains et Champguyon) ou dans des dépressions (Neuvy) limite les interactions. Certains restent toutefois suffisamment proches pour nécessiter leur prise en compte dans la définition de l'implantation du projet.

> **Tourisme :**

- **Vélorail et train touristique**

Ces deux offres touristiques donnent à percevoir les paysages de la vallée du Grand Morin et son environnement proche, d'une façon originale et lente, propice à la découverte.

Malgré le couvert arboré de la vallée, le tracé de la voie ferrée passe à proximité de la zone d'implantation, entre Joiselle et Esternay, avec une certaine sensibilité liée aux ouvertures facilitées vers le projet éolien. Les couverts arborés de la vallée pourront filtrer les vues sur le projet éolien, mais, la zone d'implantation étant proche de la vallée, l'échelle verticale du projet contribuera à sa perception depuis la voie ferrée.

Sur le reste du tracé, les vues sont limitées par la distance et la configuration paysagère.

**La réflexion sur l'implantation tiendra compte de cet enjeu, pour assurer une insertion visuelle du projet dans son échelle paysagère.**

- **Sentiers de randonnée**

L'offre de randonnée propose des circuits éloignés de la zone d'implantation. Les deux sentiers sensibles restent ceux de Champguyon Haut et Champguyon Bas, qui permettent de découvrir ces deux lieux de vie, leur architecture et leur environnement proche.

Malgré une ceinture végétale des villages et la présence de nombreux bosquets dans le paysage environnant, ces sentiers présenteront des relations visuelles avec la zone d'implantation. **Les sensibilités relevées tiennent aux perceptions et à l'insertion du projet dans le paysage proche des villages.**

- **Chemin de la Mémoire et du Souvenir**

Le paysage composant la trame du parcours touristique propose une alternance d'espaces ouverts et d'espaces fermés, liés à la présence de modelés topographiques et de bosquets structurant l'espace visuel. La végétation cadre le regard, ou au contraire referme rapidement le champ visuel.

**Les interactions avec la zone d'implantation sont dynamiques et liées à la situation de l'observateur par rapport à cette structure paysagère.**



### 3.2.6 Synthèse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

THEMATIQUE		Descriptions et enjeux (paysagers et patrimoniaux)	Sensibilité potentielle à l'implantation éolienne sur la zone étudiée		Photomontages envisagés	
PAYSAGES	Plateau	Trame agricole étendue, sur un modelé topographique, ponctuée d'un réseau de bosquets et boisements récurrents. Présence forte du massif du Gault et d'une partie de celui de la Traconne. Importance des échelles visuelles, compte-tenu du morcellement de l'espace paysager par la végétation.	Modéré	Variations topographiques et végétales influençant la perception paysagère. Alternance de secteurs ouverts (portée du regard sur le paysage et les villages environnants) et de secteurs fermés (cloisonnement des boisements notamment).	Modérée	Oui
	Vallée du Grand Morin	Vallée marquante du territoire, creusant le socle paysager. Ambiances variées selon les ondulations et l'encaissement, la présence de cultures ou de forêts.	Fort	Tracé en perspective vers la zone d'implantation entre Meilleray et Joiselle. Proximité à la zone d'implantation entre Joiselle et Esternay.	Forte	Oui
URBANISATION	Neuvy et ses hameaux	Implantation du village principal sur la frange de la vallée du Grand Morin, avec un encaissement limité (ouverture sur le paysage environnant).	Fort	Village en contact direct avec le plateau accueillant la zone d'implantation. Covisibilité avec la silhouette villageoise et l'église de Neuvy (non protégée) depuis l'accès au village par le sud (RD375) Fenêtres visuelles depuis le tissu urbain, sur le paysage proche. Hameaux environnants également sensibles, avec des effets potentiels de surplomb sur Condry (situé en contrebas de la zone d'implantation) et de perception ouverte depuis Montbléru (situé sur une éminence).	Forte	Oui
	Champguyon Haut et bas	Village bâti sur le plateau, scindé en 2 parties par le ruisseau de Vessard. Ceinture végétale développée, mais relation visuelle directe avec le paysage environnant.	Fort	Référentiels altimétriques similaires des zones urbaines avec la zone de projet. Covisibilités sur les silhouettes villageoises depuis les accès par l'est. Perceptions ouvertes et directes depuis les franges urbaines.	Forte	Oui
	Joiselle	Village à la confluence du ruisseau de Vessard, dans un écrin arboré dense, avec un encaissement limité.	Modéré	Proximité du village à la zone d'implantation. Covisibilité sur la silhouette villageoise depuis son accès par l'ouest et perceptions en frange urbaine.	Forte	Oui
	Esternay	Centre de vie du secteur, bâti sur le contrefort sud de la vallée du Grand Morin, et englobant aujourd'hui les hameaux les plus proches.	Modéré	Perceptions contrées par les zones artisanales en développement et la configuration même du paysage proche.	Faible	Oui
	Autres lieux de vie	Diversité des implantations bâties, dans les creux du paysage ou sur des secteurs de plateau.	Faible	Diversité des perceptions selon la situation des lieux de vie par rapport à la zone d'implantation. Perceptions limitées et souvent contrées par la végétation et les modelés topographiques.	Faible	Oui

Tableau 7. Synthèse de l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



THEMATIQUE		Descriptions et enjeux (paysagers et patrimoniaux)		Sensibilité potentielle à l'implantation éolienne sur la zone étudiée		Photomontages envisagés
INFRASTRUCTURES	RD934	Artère principale de circulation (avec la RN4) reliant les centres urbains entre eux. Découverte des plateaux de la Brie et axe de découverte privilégié de la vallée du Grand Morin.	Fort	Perception morcelée liée à la configuration paysagère traversée et aux éléments venant s'interposer dans le champ visuel.	Modérée	Oui
	RD373	Axe de circulation transversal au plateau de la Brie, joignant Sézanne et Montmirail. Axe de découverte privilégié des paysages du plateau de la Brie.	Fort		Modérée	Oui
	RD375	Axes secondaires transversaux, joignant Montmirail et Villenauxe-la-Grande.	Modéré	Perception directe de l'insertion de la zone d'implantation dans le contexte paysager.	Forte	Oui
	RD48	Axes de découverte secondaires des plateaux de la Brie et de sa configuration paysagère.	Modéré		Forte	Oui
	Autres axes	Axes de desserte entre les villages, les hameaux et les fermes isolées, et offrant une découverte intime du paysage. Participation à la configuration paysagère, en venant appuyer le morcellement initié par la topographie, les vallées et les boisements.	Modéré	Perceptions morcelées par la présence des massifs forestiers et le relief filtrant les vues.	Faible	Oui
PATRIMOINE ET TOURISME	Château de Réveillon	Offre de location pour des cérémonies. Visites touristiques. Situation en frange du village, dans un écrin arboré, avec une portée du regard limitée sur le paysage extérieur. Perception du château depuis l'entrée sud au village, avec sa toiture imposante dépassant la cime des arbres.	Fort	Situation du château dans l'axe de la zone d'implantation, mais présence forte des boisements (dont le bois de Meaux), qui limitent la portée du regard. Modèle topographique participant à la portée limitée du regard sur le paysage extérieur.	Modérée	Oui
	Château de Viviers	Offre de location pour des tournages. Visites touristiques. Château en appui sur un boisement dense, le long de la RN4. Situation du château en isolé, sur une éminence, le long de la RN4, en appui sur un boisement, mais tourné vers Esternay en contrebas.	Fort	Absence de perception conjointe depuis les environs proches du château, la ceinture arborée du château l'entourant et le masquant aux regards. Perspective vers la zone d'implantation depuis l'entrée du château.	Modérée	Oui
	Château des Granges	Propriété privée tournée vers le village, adossée à un boisement dense lui assurant une ceinture arborée protectrice et de mise en valeur du domaine.	Modéré	Site tournant le dos à la zone d'implantation, adossé à un boisement limitant les percées visuelles dans sa direction. Modèle topographique participant à la portée limitée du regard sur le paysage extérieur.	Faible	Oui
	Eglise de Belleau	Eglise en ruines, occupée par une propriété privée, isolée dans la vallée du Grand Morin. Bâtisse imposante visible depuis les axes routiers environnants.	Modéré	La distance à la zone d'implantation et la situation de l'édifice dans une dépression limitent les potentielles interactions.	Faible	Oui
	Autres	Nombreux châteaux, protégés et non protégés.	Modéré	Situation en milieu boisé (Nogentel), urbain (Morsains et Champguyon) ou dans des dépressions (Neuvy) limitant les interactions.	Faible	Oui



THEMATIQUE		Descriptions et enjeux (paysagers et patrimoniaux)		Sensibilité potentielle à l'implantation éolienne sur la zone étudiée		Photomontages envisagés
PATRIMOINE ET TOURISME	Vélorail et train touristique	Découverte originale des paysages de la vallée du Grand Morin et de son insertion dans le socle paysager. Ambiances variées selon les ondulations et l'encaissement, la présence de cultures ou de forêts.	Fort	Proximité de la zone d'implantation, entre Joiselle et Esternay, avec une perception partielle liée aux ouvertures dans la végétation vers le projet éolien.	Modérée	Oui (en relation avec la vallée)
	Sentiers de randonnée	Essentiellement concentrés autour d'Esternay, mais présence de deux sentiers sur le secteur de plateau (autour de Champguyon).	Modéré	Perceptions ouvertes et directes depuis les deux sentiers identifiés sur Champguyon, mais perceptions plus limitées pour l'offre générale de randonnée.	Modérée	Oui (en lien avec le site de Champguyon)
	Chemin de la mémoire et du souvenir	Parcours touristique sur des sites de mémoire, notamment à travers les villages du territoire.	Modéré	Alternance d'espaces ouverts et d'espaces fermés, liés à la présence de modelés topographiques et de bosquets structurant l'espace visuel.	Modérée	Oui (en lien avec les villages mentionnés)



### 3.3 Contexte paysager à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

#### 3.3.1 Une structure paysagère à échelle réduite

> Une transition douce entre la vallée et le plateau

L'aire d'étude immédiate s'inscrit à la transition entre le plateau et la vallée du Grand Morin. Il en résulte une progression générale de l'altitude sur un axe ouest-est. Cette progression est douce, avec de nombreuses variations liées aux passages des ruisseaux adjacents au Grand Morin notamment. Il en résulte un modelé topographique qui ondule le socle du plateau et dynamise sa perception.

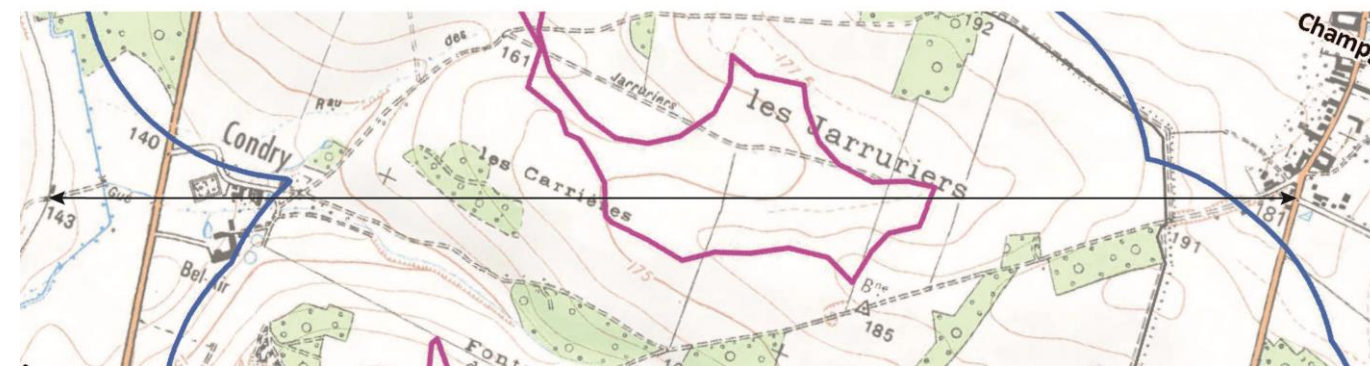
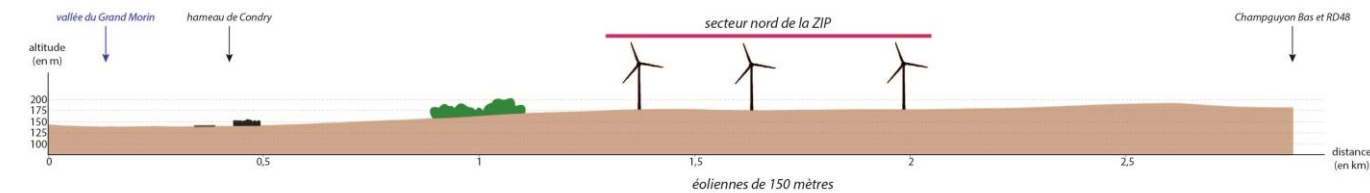


Figure 24. Une altitude progressive sur un axe ouest-est (aire d'étude immédiate)

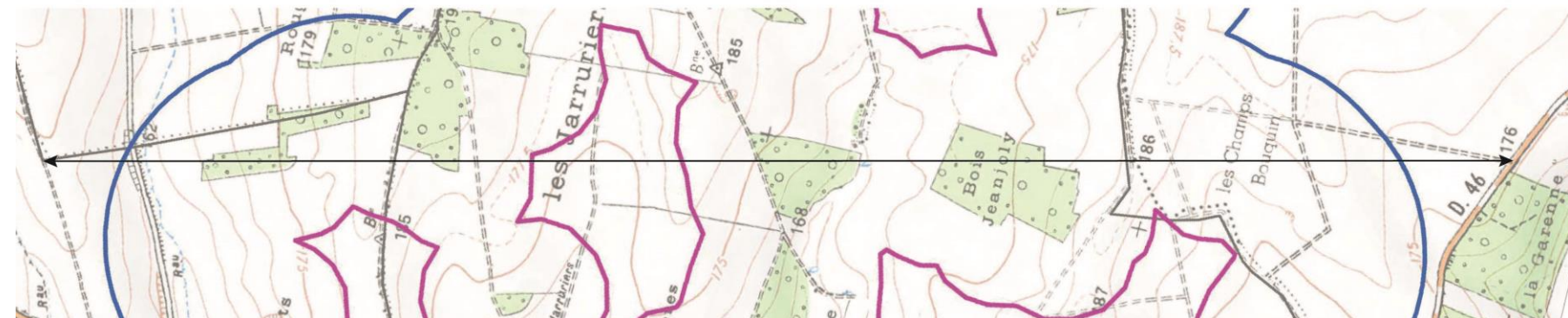
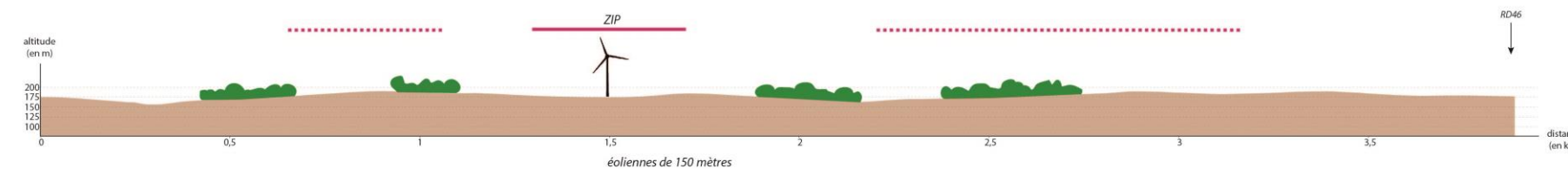


Figure 25. Une topographie ondulée sur un axe nord-sud (aire d'étude immédiate)

> Des lieux de vie proches en relation directe avec la zone d'implantation

Aucun lieu de vie n'est identifié au cœur de l'aire d'étude immédiate. Toutefois, des zones bâties marquent la frange de ce périmètre d'étude et sont en relation visuelle directe avec la zone d'implantation, à savoir Champguyon, Neuvy, le Tronchet, Condry, et Jaiselle.

Les implantations urbaines, éclatées en plusieurs hameaux parfois, à faible distance les unes des autres, et leur situation autant dans les dépressions que sur le plateau, contribuent au morcellement de l'espace paysager, avec des villages se répondant mutuellement, la zone d'implantation s'imposant dans le champ visuel. **Les choix dans le développement du projet devront intégrer ces particularités dans une logique de préservation, mais également d'insertion paysagère des éoliennes.**

Le détail de ces lieux de vie est abordé dans le chapitre traitant de l'aire d'étude rapprochée.

> Des axes routiers qui bornent la zone d'implantation

La zone d'implantation est cadrée par la RD375 sur sa frange ouest et la RD48 sur sa frange est. Ces deux axes routiers sont des artères de circulation importantes, reliant les zones de vie entre elles, ainsi que le centre de vie d'Esternay au sud avec celui de Montmirail plus au nord. Deux autres axes routiers ferment le nord et le sud de l'aire d'étude immédiate.

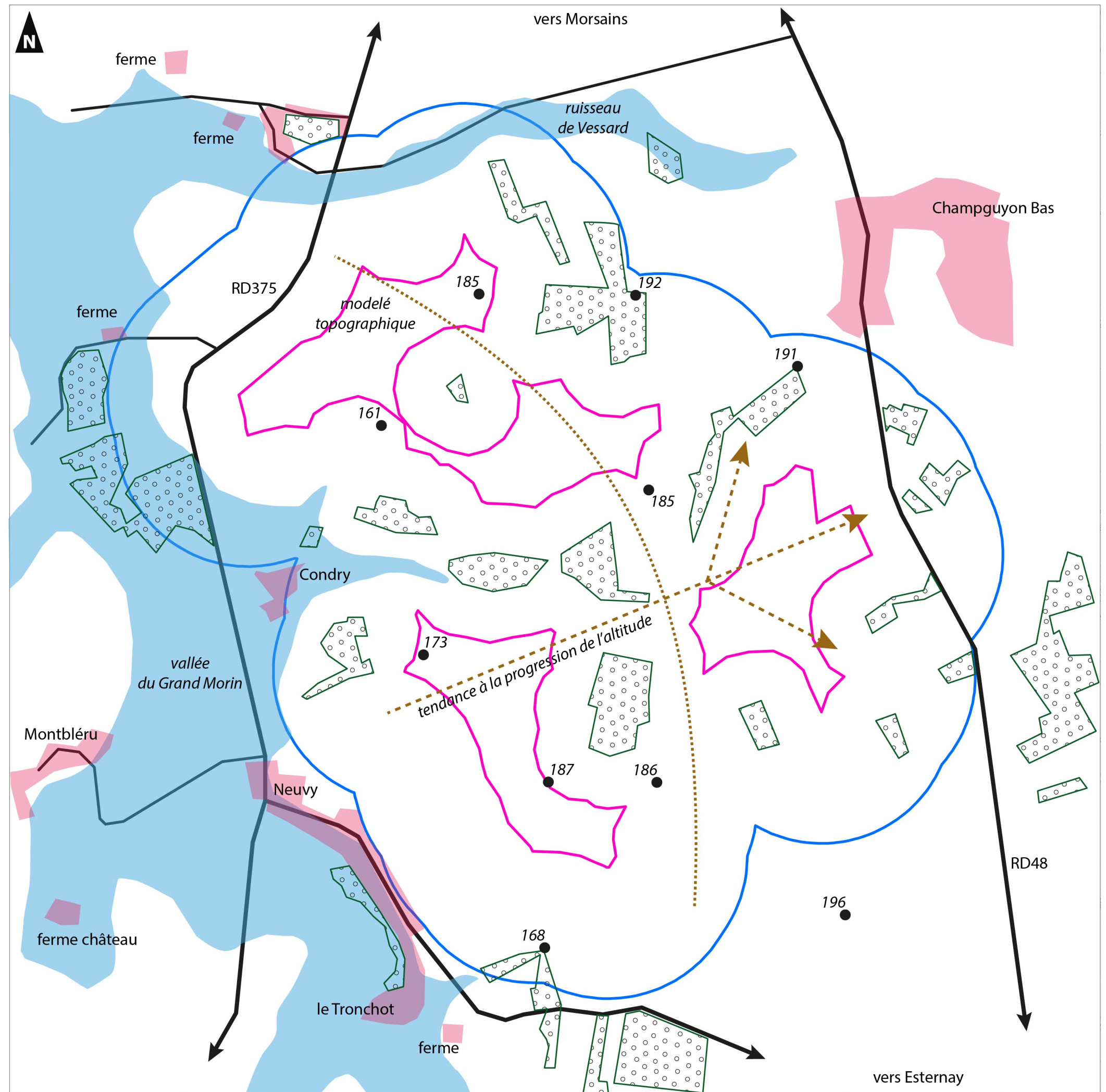
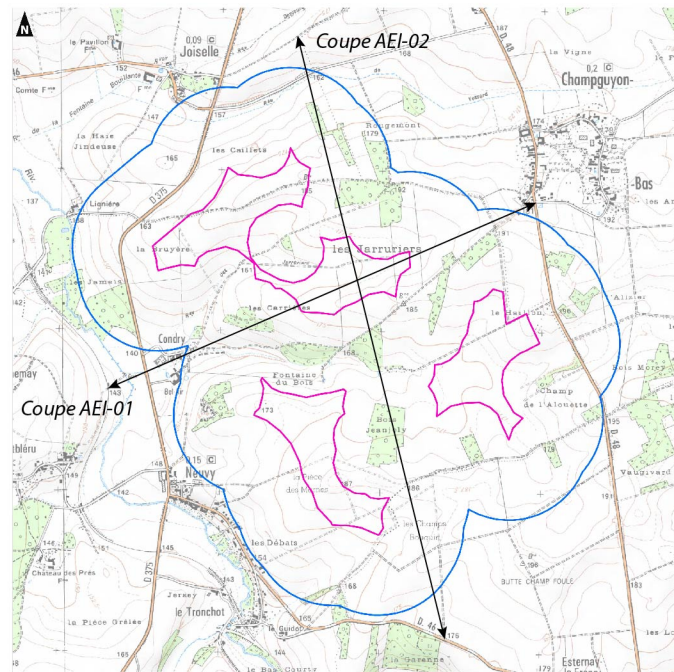
Les axes routiers contribuent à réduire les échelles de perception, en étant suffisamment proches les uns des autres et en ouvrant des perspectives sur l'ensemble des villages proches.



**Carte n°14 :  
Structuration paysagère  
à l'échelle de l'aire d'étude immédiate**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
  
- Bosquets et boqueteux présents dans l'aire d'étude
- Vallée du Grand Morin et affluents proches
- Axe routier proche
- Zone urbanisée

Coupes présentées dans le dossier, sur l'aire d'étude immédiate :





### 3.3.2 Une absence de patrimoine et de sites touristiques

Aucun élément patrimonial, protégé ou non, n'est relevé dans l'aire d'étude immédiate.

Aucun sentier de randonnée, ni site touristique, n'est également référencé dans ce secteur proche.

### 3.3.3 Patrimoine archéologique

« Le paysage est le miroir des relations anciennes et actuelles de l'homme avec la nature qui l'entoure. »

B. Lizet et F. de Ravignan

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors de travaux. Ainsi, seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable dans cette étude. Seuls, les lieux découverts peuvent être répertoriés. Aussi, il convient de conserver à l'esprit qu'il y a/aura toujours « présomption de ... » et que seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact d'un projet éolien vis-à-vis des éléments du patrimoine archéologique.

Toutefois, la **vallée du Grand Morin et les vallées adjacentes forment des sites d'implantation humaine privilégiée.**

**Le service régional de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est (DRAC) a été consulté en janvier 2021.**

Dans la réponse apportée, il est notifié que la zone d'implantation potentielle se situe dans un secteur sensible.

Cette sensibilité est à considérer dans le développement de ce projet.



Figure 26. Extrait du courrier de réponse du Service Régional de l'Archéologie



### 3.3.4 Les perceptions identifiées à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

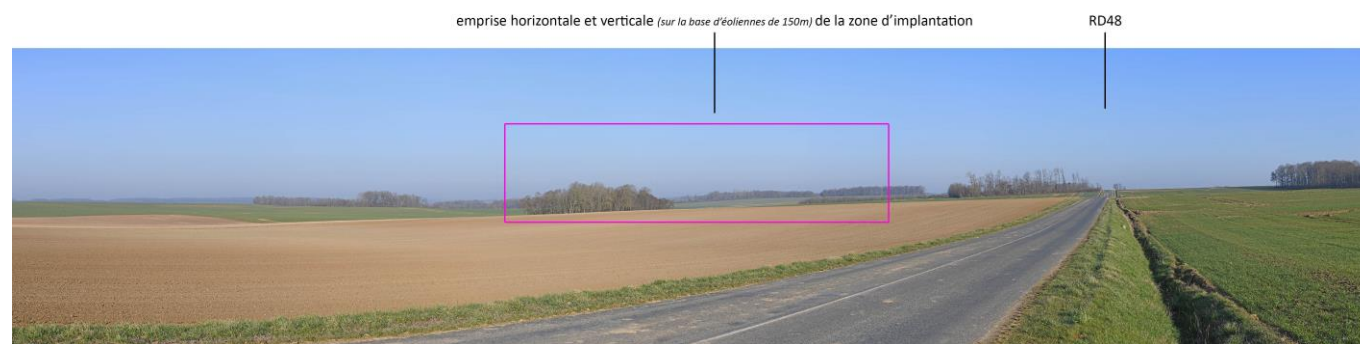
#### > Une absence d'éléments patrimonial ou touristique sensible

Aucune sensibilité patrimoniale ou touristique n'est identifiée dans cette aire d'étude immédiate.

#### > Une structure paysagère à considérer dans la définition de la trame d'implantation

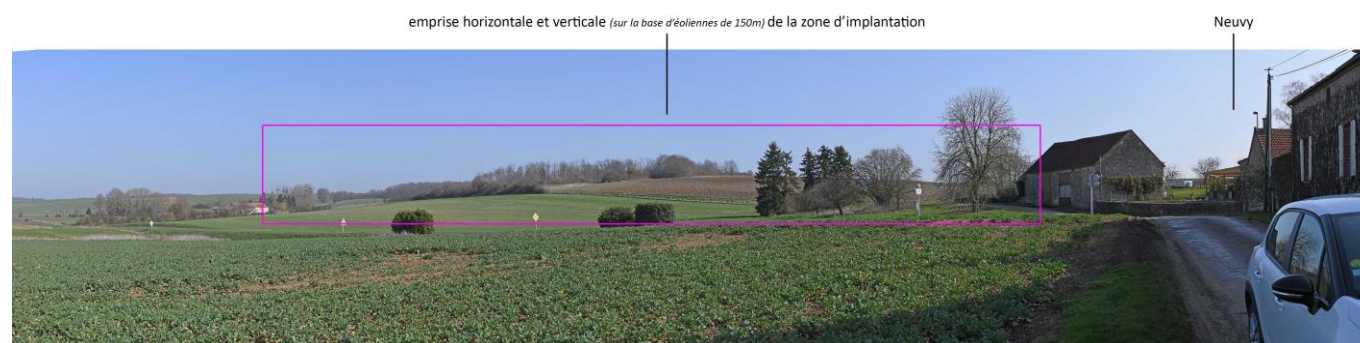
La structure paysagère dessine une succession de lignes de points hauts et de thalwegs en points bas, dessinant un modelé topographique variables sur la zone d'implantation et son environnement proche. La présence proche de la vallée du Grand Morin contribue à cette structuration ondulée du socle paysager.

Cette structure tend à réduire les échelles monumentales, par comparaison avec la plaine agricole plus régulière de la Champagne crayeuse (par exemple). **Il convient donc de considérer les rapports d'échelle entre le projet et la configuration topographique, afin de ne pas saturer les horizons paysagers.**



**Photo 46.** Une insertion de la zone d'implantation dans une structure paysagère aux échelles particulières

La vallée du Grand Morin s'inscrit à proximité de la zone d'implantation, avec des perceptions vers le secteur d'étude dépendantes du couvert arboré et de la topographie. Les couverts arborés de la vallée pourront filtrer les vues sur le projet éolien, mais, la zone d'implantation étant proche de la vallée, l'échelle verticale du projet contribuera à sa perception depuis ce milieu. **La réflexion sur l'implantation tiendra compte de cet enjeu particulier, pour assurer une insertion visuelle du projet dans son échelle paysagère.**



**Photo 47.** Un enjeu particulier lié à la proximité de la vallée du Grand Morin

#### > Des axes routiers comme charpente de la structure paysagère

Les axes routiers proches encadrent la zone d'implantation. Ils cadrent le projet dans un espace paysager bien défini, permettant de contenir le projet dans le paysage perçu.

Aucune route ne traverse directement la zone d'implantation, évitant de ce fait une impression de mitage, et participant à insérer le projet dans un espace paysager défini.

#### > Sensibilité archéologique

Dans le cadre de ce projet, le retour des services archéologiques fait état d'une sensibilité de la zone d'implantation. Le porteur de projet prévoit une demande de fouilles archéologiques, avant la phase de construction.



### 3.3.5 Synthèse à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

THEMATIQUE		Descriptions et enjeux (paysagers et patrimoniaux)	Sensibilité potentielle à l'implantation éolienne sur la zone étudiée		Photomontages envisagés	
PAYSAGES	Plateau	Trame agricole étendue, sur un modelé topographique, ponctuée d'un réseau de bosquets et boisements récurrents. Importance des échelles visuelles, compte-tenu du morcellement de l'espace paysager par la végétation. Présence de la vallée du Grand Morin proche, renforçant la structure paysagère.	Modéré	Echelles visuelles réduites par la structure paysagère, avec un morcellement lié aux vallées et aux boisements. Proximité de la vallée du Grand Morin, avec des rapports d'échelle harmonieux et cohérents à rechercher.	Forte	Oui
URBANISATION	Villages proches	Zones bâties en repère paysager sur le plateau, se répondant visuellement.	Fort	Secteur entouré par les zones bâties proches de Champguyon, Neuvy, le Tronchot, Condry, et Joiselle. Lieux de vie en contact direct avec le plateau accueillant la zone d'implantation.	Forte	Oui
INFRASTRUCTURES	RD375 et RD48 principalement	Axes de liaison entre les lieux de vie et les centres urbains au nord (Montmirail) et au sud (Esternay). Axes de découverte des paysages du plateau.	Modéré	Perception directe de l'insertion de la zone d'implantation dans le contexte paysager.	Forte	Oui
ARCHEOLOGIE	Secteur sensible	La vallée du Grand Morin et les vallées adjacentes forment des sites d'implantation humaine privilégiée. Passage de grands axes routiers, potentiellement liés à d'anciennes voies de liaison et d'implantation humaine. Secteur historiquement reconnu pour les combats ayant eu lieu pendant les deux grandes guerres.	Fort	Zone d'implantation située dans un secteur identifiée avec une sensibilité archéologique importante. Nécessité de fouilles archéologiques avant construction.	Forte	/

Tableau 8. Synthèse de l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude immédiate



## 3.4 Réflexions pour l'implantation d'un parc éolien

### 3.4.1 Synthèse des contraintes et sensibilités du site

Afin de permettre une implantation harmonieuse du projet sur la zone d'implantation potentielle, le projet doit tenir compte de l'ensemble des sensibilités paysagères et patrimoniales (qualité intrinsèque des paysages, édifices et lieux de vie exposés, lieux de mémoire, axes de découverte, etc.) afin de minimiser les impacts sur les éléments les plus sensibles.

Il doit aussi prendre en compte le développement éolien environnant, afin d'assurer une cohérence de l'ensemble à l'échelle du territoire. On constate toutefois que le développement éolien dans ce secteur ne montre aucune cohérence, rendant difficile une bonne intégration paysagère de l'ensemble.

#### > Sensibilités liées à la configuration paysagère

La zone d'implantation potentielle est localisée dans l'unité paysagère des Plateaux occidentaux, et plus précisément dans la sous-unité de la Brie champenoise. Le département limitrophe de Seine-et-Marne présente un découpage plus diversifié, lié à la présence des vallées du Petit Morin, du Grand Morin et de l'Aubertin, ainsi qu'à l'abondance d'étangs résiduels sur les secteurs de plateaux. Ainsi, la zone d'implantation est limitrophe de la Brie des Etangs sur le territoire de Seine-et-Marne. Les plateaux occidentaux viennent s'arrêter sur le sommet de la cuesta d'Ile-de-France, qui dessine une frontière physique avant la grande plaine agricole champenoise.

Autrefois orientés vers l'élevage, les paysages de ces plateaux ont évolué au fil du temps et de l'histoire, notamment lors des grandes opérations de remembrement et par l'évolution et la modernisation des techniques agricoles. Ces paysages sont aujourd'hui plus ouverts, mais conservent des traces fortes de leur passé. Ainsi, la Brie champenoise, historiquement largement boisée, présente aujourd'hui de grands paysages céréaliers. Les boqueteaux, qui ponctuent les grandes cultures, rappellent tout de même son passé forestier.

Le paysage de la Brie Champenoise se compose donc d'une trame agricole de grandes cultures sur laquelle s'appuient des massifs boisés principaux (à l'image des massifs de la Traconne et de Gault, à l'Est du secteur d'implantation) et une multitude de bosquets. Cette configuration propose un paysage ouvert particulier où les éléments de surface et les éléments de verticalité sont repartis de manière homogène, donnant à percevoir un territoire unitaire, aux échelles visuelles réduites. Le modelé topographique participe à la composition paysagère, apportant une certaine dynamique visuelle. Les échelles de perceptions marquent ainsi les enjeux majeurs dans l'insertion des éoliennes sur ce secteur.

L'organisation paysagère entre les différentes Brie, ainsi que le passage des vallées du Petit Morin au nord et du Grand Morin au sud, accentuent la diversité paysagère et le morcellement de l'espace paysager.

La Côte d'Ile-de-France, marquant la frange Est de l'aire d'étude éloignée, s'inscrit comme un relief identitaire fort du territoire, dessinant une frontière physique et patrimoniale avec la plaine agricole champenoise en contrebas. La zone d'implantation s'inscrit avec un recul de plus de 10km de la rupture de pente, mais les éventuelles interactions visuelles seront à évaluées au travers de photomontages, afin de garantir une interaction minimale, voire nulle, du projet au-dessus de la ligne de relief.

#### > Sensibilités liées aux implantations urbaines

Le territoire se présente comme un secteur à dominante rurale, encore préservé de la pression parisienne. L'habitat y est dispersé sous forme de petits villages, hameaux et fermes isolées, complexifiant les perceptions paysagères de ce territoire, et participant au morcellement visuel de l'espace paysager.

Par exemple, Neuvy est composé du village, mais également de nombreux hameaux, fermes isolées et lieux-dits, en satellites sur le territoire communal. Le maillage urbain paraît ainsi dense, en regard du faible espacement entre les lieux de vie et de leur éclatement.

Les villages de Neuvy (et ses hameaux de Condry et Montbléru), Champguyon Haut et Bas, ainsi que Joiselle sont les plus sensibles à l'implantation d'un projet éolien sur la zone potentielle.

La ville d'Esternay est bâtie sur le contrefort sud de la vallée du Grand Morin. Malgré cette situation, les vues depuis la contournante urbaine (RD934) sont contrées par les zones artisanales en développement le long de l'axe, et formant un masque visuel sur le paysage urbain et au-delà.

Le développement urbain se poursuit sur le contrefort nord de la vallée, tendant à gravir le versant et à ouvrir l'espace visuel urbain vers la zone d'implantation. Il conviendra d'évaluer la perception réelle depuis les franges urbaines nord.

Les perceptions depuis les autres lieux de vie tiennent à des points de vue particuliers, selon l'implantation du bâti. Les enjeux restent l'insertion du projet dans ce secteur paysager morcelé et aux échelles réduites ; ainsi que la densification des horizons paysagers, par le cumul des projets éoliens. Il en est ainsi par exemple pour le site urbain de Morsains.

Selon leur position et leur éloignement, les villages plus éloignés seront plus ou moins soumis aux interactions avec la zone d'implantation potentielle.

#### > Sensibilités liées aux infrastructures

Les axes primaires de circulation sont peu concernés par une perception importante vers la zone d'implantation. La portée du regard vers le secteur de projet est limitée par la configuration paysagère.

Les axes les plus sensibles restent la RD375 et la RD48, par leur proximité à la zone d'implantation et les relations visuelles directes. La RD373 et la RN4 – RD934 sont plus éloignées et présentent des perceptions morcelées sur la zone d'implantation, liées aux paysages traversés.

Une grande importance doit être accordée à l'insertion du projet éolien par rapport au contexte éolien et à la structure paysagère.



### > Sensibilités liées au patrimoine proche

4 édifices protégés au titre des Monuments Historiques sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée :

- Château et son domaine, à Réveillon (classements) ;
- Château et son domaine, à Viviers (classement et inscription) ;
- Château des Granges et son domaine, à la Noue (inscriptions) ;
- Vestiges de l'église de Belleau, à Villeneuve-la-Lionne (inscription).

La Brie regorge de châteaux, tous n'étant pas protégés, qui font la particularité de son patrimoine.

1 Site classé est répertorié dans ce même périmètre : l'Orme des Essarts-les-Sézanne (abattue en 1949 en raison de son état sanitaire et du risque de chutes de branches, remplacé par des bouleaux).

Les châteaux de Réveillon et de Viviers ouvrent des perspectives en direction du plateau accueillant le projet et nécessitent une prise en compte dans la définition du projet, afin de limiter les modifications de lecture paysagères, dans l'environnement proche de ces 2 sites patrimoniaux. Le projet doit trouver une forme d'implantation adaptée au paysage, dans un cumul limité avec les autres projets éoliens en développement aux alentours.

Le château des Granges (propriété privée) tend à tourner le dos à la zone d'implantation, et s'adosse à un boisement dense limitant les percées visuelles en direction du projet.

L'église de Belleau s'inscrit quant à elle dans la vallée du Grand Morin. Bien qu'isolée, les interactions avec la zone d'implantation sont limitées par la situation même de l'édifice.

### > Sensibilités liées au patrimoine éloigné

Les édifices et sites protégés identifiés dans le périmètre éloigné sont majoritairement situés dans les vallées, les dépressions et/ou les sites urbains, avec des interactions très limitées avec la zone de projet. La distance, la composition végétale et la configuration topographique du territoire tendent à limiter les interactions potentielles, sans impact notable sur la lisibilité de ces édifices et lieux.

Certains édifices s'inscrivent toutefois dans un référentiel altimétrique les plaçant en situation ouverte dans le paysage. Il est ainsi conseillé de réaliser des photomontages pour les édifices suivants, afin de vérifier les effets de covisibilités et de perceptions potentielles : église de Montceaux-lès-Provins, église de Sancy-les-Provins, église de Augers-en-Brie, château de Launoy-Renault, église de Charleville et église de la Villeneuve-les-Charleville.

Leur ouverture sur le paysage et leur situation en point focal sur l'horizon méritent une attention particulière vis-à-vis du projet éolien.

Quelques sites particuliers sont à prendre en compte, par leur situation singulière dans le paysage et leur aura patrimoniale. Il s'agit de la cité médiévale de Provins et de la butte de Doue.

La cité médiévale de Provins est protégée au patrimoine mondial de l'UNESCO et s'inscrit en situation de surplomb dans le paysage, couronnée de son patrimoine.

La butte de Doue représente une éminence sur le plateau de la Brie, couronnée de son église.

### > Sensibilités liées au patrimoine viticole

Une protection au titre de l'UNESCO est référencée sur le territoire champardennais : les Coteaux, maisons et caves de Champagne (protection en date du 4 juillet 2015), dans la catégorie des « Paysages culturels évolutifs vivants », dans l'objectif de protéger et valoriser les lieux où a été développée la méthode d'élaboration des vins de Champagne. Le bien se compose de trois ensembles distincts : les vignobles historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Epernay (bien au-delà du territoire d'étude autour de la zone d'implantation).

Ce qui intéresse le projet étudié, c'est la protection associée à ces biens, autour des coteaux viticoles (nommés « zone d'engagement »). La zone d'implantation potentielle est située en-dehors des périmètres de protection et marges de recul définis pour la protection de ce patrimoine. Des photomontages porteront toutefois sur cet espace paysager, compte-tenu de sa proximité (depuis le patrimoine viticole de la vallée du Petit Morin, depuis les abords de Sézanne, depuis les abords de Villenauxe-la-Grande).

---

**Le secteur d'étude se définit comme une zone de plateau agricole entrecoupée par quelques vallées humides (Surmelin, Petit Morin, Grand Morin...)**

**Les paysages des vallées présentent des vues intimes et bucoliques, renforcées par la présence de nombreux villages au caractère rural marqué. C'est également dans ces vallées que se trouve une grande partie de la richesse patrimoniale du secteur.**

**Sur le plateau, les parcelles agricoles organisent l'espace par un maillage régulier. Les vues sont rythmées par les villages et les nombreux boqueteaux qui ponctuent ces espaces.**

**Ces masses boisées jouent d'ailleurs un rôle important dans la perception du secteur d'étude puisqu'ils limitent généralement les perspectives. Ils constituent également des points de repère qui permettent d'évaluer la profondeur des paysages rencontrés.**

**En préservant la vallée avec un recul suffisant et en travaillant sur une implantation visant à minimiser les impacts sur les villages alentours, le secteur doit permettre le développement du projet éolien.**

---



### 3.4.2 Orientations potentielles d'implantation

La zone d'implantation se scinde en 3 secteurs.

Le secteur le plus proche de Neuvy (zone sud) apparaît inadapté, du fait de sa proximité à la frange urbaine. Actuellement, le mât de mesure situé en retrait apparaît prégnant au-dessus de la silhouette villageoise, ce qui laisse sous-entendre un impact fort d'éoliennes implantées sur la partie sud plus proche.

Compte-tenus du faible recul des zones urbaines et du morcellement de l'espace paysager, il est recommandé une implantation en bouquet, avec un nombre d'éoliennes restreint, et selon une implantation la plus claire possible. Il s'agit d'éviter la création d'un front d'éoliennes, inadapté à la morphologie paysagère locale et tendant à saturer les horizons lisibles depuis Neuvy et Champguyon.

La définition de l'implantation doit également permettre une réflexion sur le gabarit final retenu, afin d'éviter des rapports d'échelle verticaux en défaveur du paysage, induisant de ce fait des effets d'écrasement visuel.

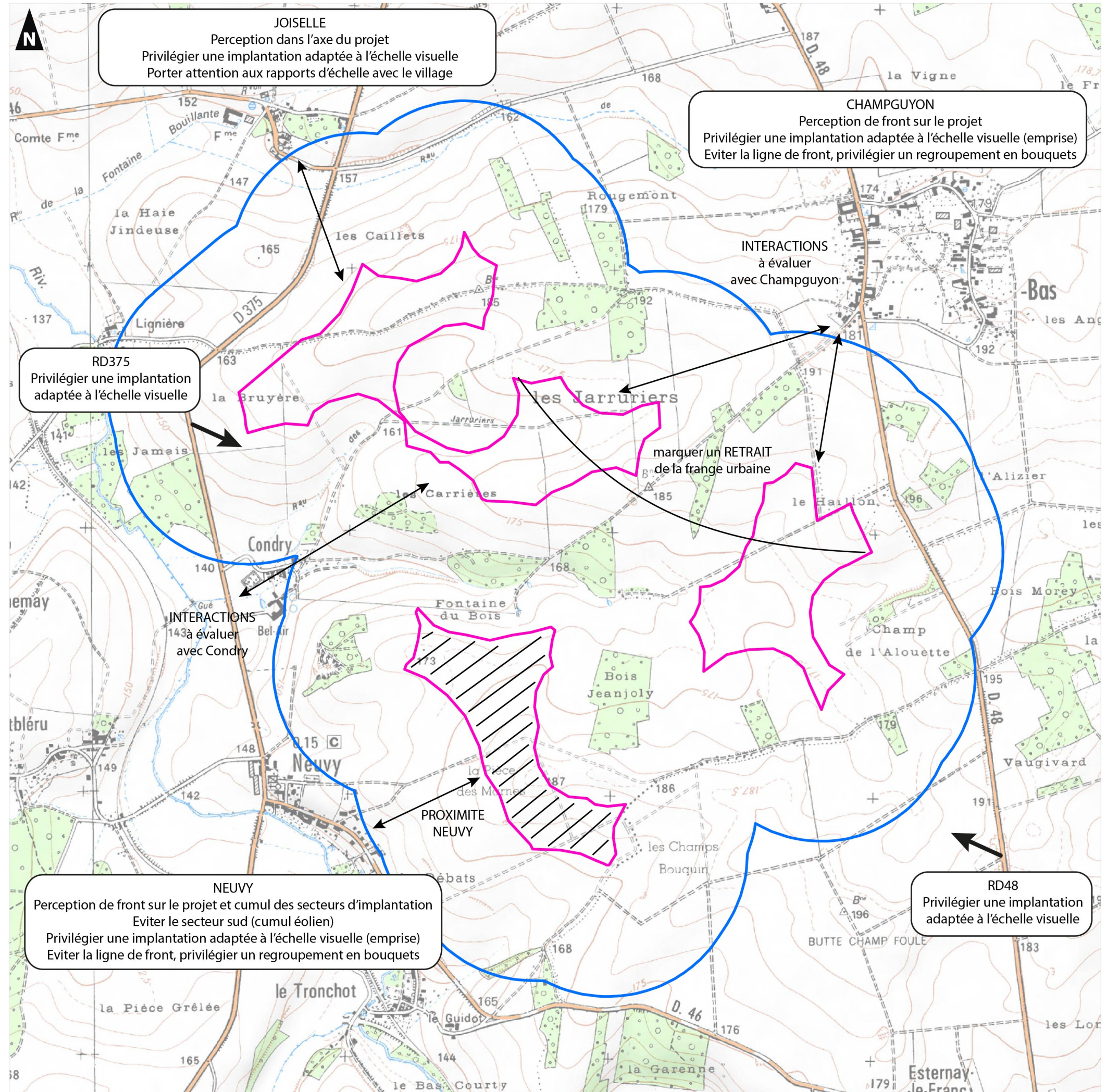
L'implantation sera à travailler, au travers des sensibilités identifiées, à savoir :

- Privilégier un petit projet, mieux adapté à la structure paysagère locale, le regroupement en bouquet apparaissant comme l'alternative la plus adaptée (ligne inadaptée) ;
- Limiter l'étalement des éoliennes, la structure paysagère locale n'étant pas adaptée à de longues lignes, ou de grandes concentrations d'éoliennes ;
- Adapter les hauteurs des éoliennes, afin de respecter l'échelle paysagère locale et minimiser la perception ;
- Il convient de ne pas occuper l'intégralité de la zone, au risque de créer une saturation des horizons paysagers.



**Carte n°15 :**  
**Orientations d'implantation**  
**à l'échelle de l'aire d'étude immédiate**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)









## CHAPITRE 4. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

« L'analyse de l'impact du projet éolien envisagé a pour objectifs de mesurer les effets visuels produits, ainsi que les effets sur la perception du territoire par la population. L'analyse des effets visuels démontre comment le projet parvient à créer un nouveau paysage tout en tenant compte de l'ensemble des sensibilités, observations, préconisations de l'état initial de l'étude. »

*Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*



## 4.1 Généralités sur la perception d'un parc éolien

L'état initial réalisé dans un premier temps a permis de mettre en évidence les principales sensibilités paysagères et patrimoniales, et la manière dont le site est perçu sur le territoire. Afin d'aboutir à un réel projet de territoire, l'implantation d'éoliennes doit tenir compte de ces caractéristiques paysagères et s'appuie sur les composantes locales pour proposer un projet en adéquation avec les enjeux identifiés.

### 4.1.1 La perception des éoliennes dans le grand paysage

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation (conditions météorologiques, luminosité, ...) et aux composantes paysagères.

#### 4.1.1.1 Généralités sur l'impact d'un parc éolien dans le paysage

##### ■ La sensibilité de l'observateur

La relation au paysage est subjective et dépend de divers facteurs telles que la culture, l'éducation, l'utilisation du paysage.

##### ■ Le mode de perception

- ✓ Perception statique / dynamique

Un observateur fixe a une vision statique du paysage. Sa position lui offre un point de vue prolongé des éléments qui composent ce paysage. Ce type de point de vue peut par exemple exister depuis les lieux de vie les plus proches.

Un observateur mobile, sur une route par exemple, a une vision dynamique du paysage. Il traverse le territoire en multipliant les angles de vues. Le paysage s'ouvre et se ferme au gré des composantes paysagères (boisements, relief...). Lorsque les éoliennes disparaissent un temps de son champ de vision, elles nourrissent encore sa perception du grand paysage au sein du territoire.

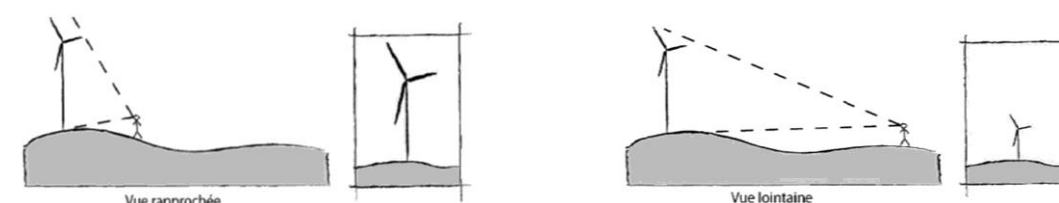
La perception diffère par ailleurs en fonction de la vitesse de déplacement : plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue. Un automobiliste se déplaçant sur une autoroute aura ainsi une vision partielle du paysage, alors qu'un piéton se déplaçant sur un chemin de randonnée peut observer l'ensemble des éléments qui le compose.

- ✓ Perception quotidienne / passagère

Alors que la transformation des paysages suit un rythme lent et évolutif, l'introduction de parcs éoliens dans un site transforme rapidement la perception d'un paysage. L'individu confronté quotidiennement aux éoliennes les intègre progressivement comme de nouveaux éléments référents dans son paysage. Celui qui traverse épisodiquement le territoire découvre un paysage transformé qui ponctue les espaces successifs qu'il rencontre. L'accoutumance du regard porté sur les parcs est par ailleurs variable en fonction de la sensibilité de chacun.

##### ■ La distance d'observation

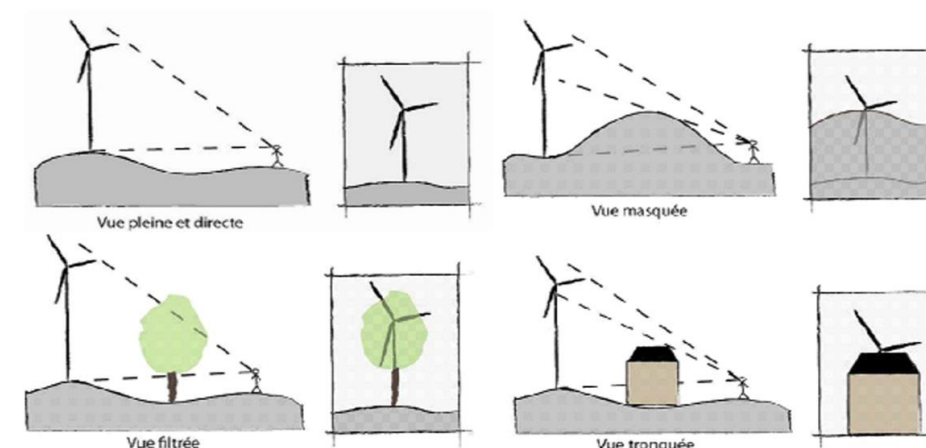
La limite visuelle est la distance. La perception des éoliennes est proportionnelle à la distance d'observation. Plus l'on est proche, plus le dimensionnement des éoliennes s'impose au regard.



**Figure 27.** Schématisation de la perception des éoliennes en fonction de la distance  
 (Source : Airele / Julie Dufrenne)

##### ■ Les composantes du paysage

Outre la distance, la topographie d'un lieu et les composantes paysagères permettent d'établir des limites visuelles significatives. La présence d'un relief marqué, de boisements, de zones urbanisées, etc. modifient en effet la perception des éoliennes en les masquant entièrement ou partiellement. Les effets du relief ouvrent ou ferment des panoramas. Les obstacles visuels constitués par des masses boisées, des haies arborées ou des ensembles construits sont autant d'éléments qui créent des cônes de visibilité conduisant ou limitant la vue.



**Figure 28.** Schématisation de la perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères  
 (Source : Airele / Julie Dufrenne)



La composition des éléments du paysage construit successivement des effets visuels divers qui participent au dessin paysager d'un site :

- les fenêtres sont des ouvertures dans un paysage dense qui permettent des cadrages et des mises en perspectives de certains points de vue ;
- les perspectives guident le regard en fonction du positionnement des éléments du paysage les uns par rapport aux autres qui portent le regard au loin ;
- les points d'appel attirent le regard vers un élément particulier du paysage qui se détache de l'environnement qui l'entoure ;
- les effets de seuil sont des événements visuels créés lors d'une transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage. Ils sont généralement perçus en sortie de bourg, de bois ou au franchissement des lignes de crêtes.

Afin de maîtriser différents effets visuels et contrôler la perception depuis différents points de vue, un rapport d'échelle cohérent doit être établi entre les éoliennes et leur environnement proche et lointain.

#### ■ Relief, vues en plongée et en contre-plongée

Une position de l'observateur en belvédère, dominante, amplifie le regard car les éléments du premier plan ne viennent pas borner la ligne d'horizon.

Une vue de niveau ou plongeante a tendance à écraser les plans et les objets rapprochés de taille inférieure à la hauteur d'observation. Cette impression est perçue quand l'observateur s'éloigne et/ou s'élève par rapport à l'objet de son attention. Inversement, tout paysage, tout relief observé d'un point bas, en contre-plongée, est amplifié et paraît imposant.

#### ■ Les conditions météorologiques et l'ensoleillement

Outre la direction du vent qui permet de voir les éoliennes sur une plus ou moins grande envergure en fonction de la position du rotor, la visualisation des éoliennes dans le paysage dépend d'autres conditions météorologiques et de la position du soleil. Ainsi, la clarté de l'air influe sur la lisibilité des éoliennes dans le paysage, un air frais sera plus transparent qu'un air chaud composé de nombreuses particules en suspension. Par conséquent, à des distances importantes, les éoliennes seront principalement visibles le matin par temps dégagé.

De plus, l'évolution de l'ensoleillement au fil des heures de la journée et l'orientation de l'observateur par rapport au parc influencent la lisibilité d'une éolienne dans le paysage, comme l'illustre la figure ci-contre.

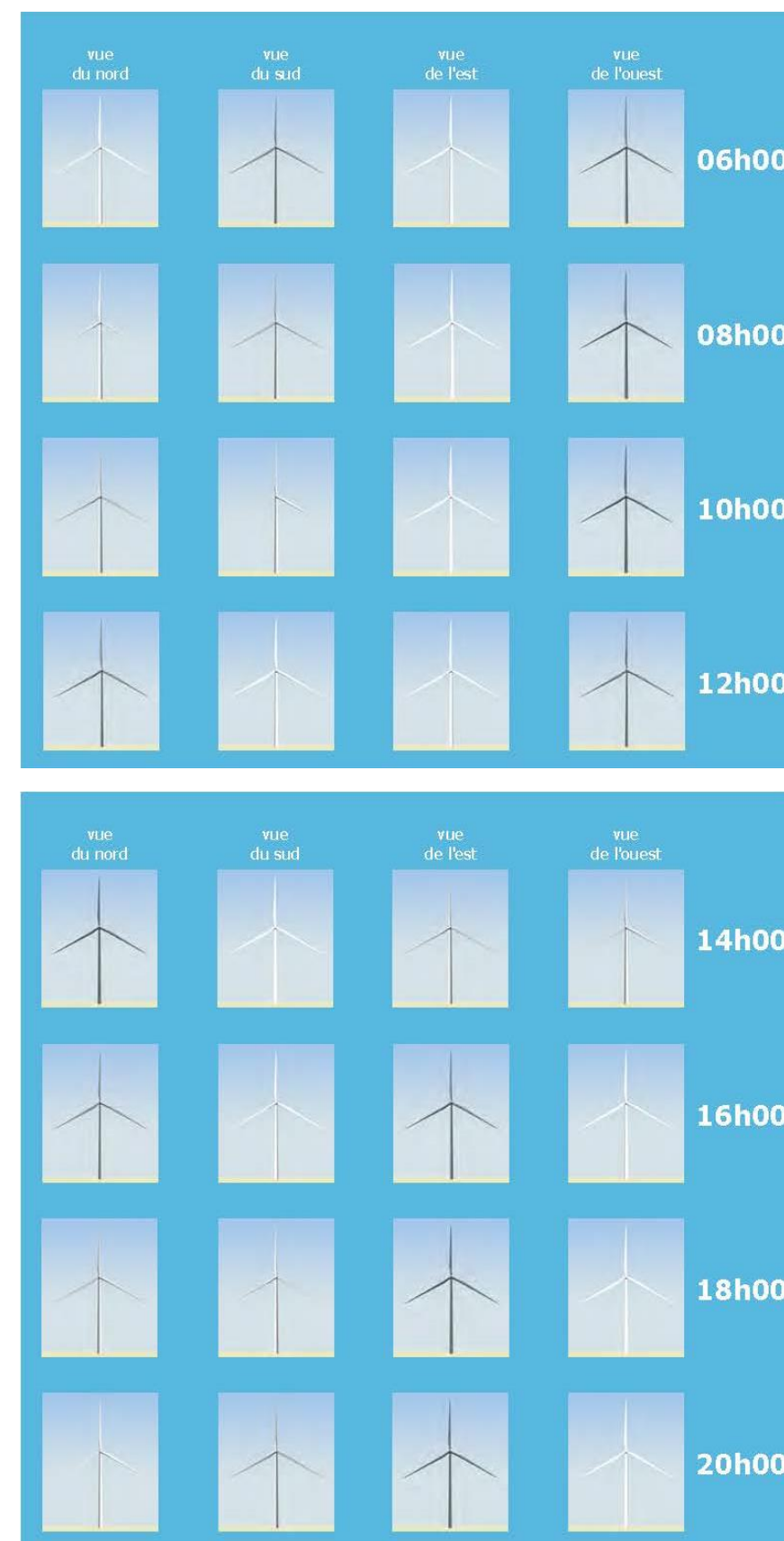


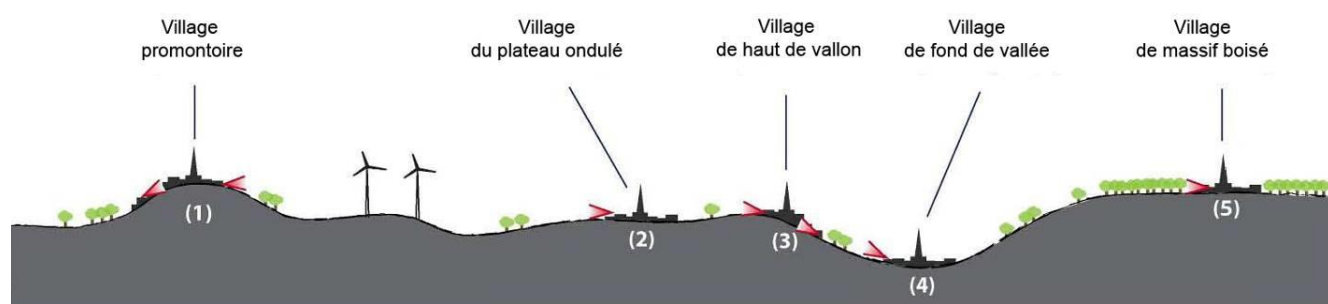
Figure 29. Illustration de la perception des éoliennes en fonction de l'heure de la journée  
(Source : Auddice environnement)



#### 4.1.1.2 Généralités sur l'impact d'un parc éolien par rapport aux lieux de vie

La sensibilité des villages au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les villages promontoires (1) et de plateau relativement plat et ouvert** présentent une sensibilité accrue, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg ;
- **les villages de plateau ondulé (2)** offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions ;
- **les villages de haut de vallon (3)** présentent essentiellement une sensibilité au niveau de leur frange exposée, le reste du village étant implanté sur le coteau de la vallée ;
- **les villages de fond de vallée (4)** sont protégés par le relief et le caractère fermé du paysage ;
- **les villages des massifs forestiers (5) ou les villages-bosquets (ceinture arborée dense)** présentent des sensibilités moindres ou peu de sensibilités, les vues vers le site étant filtrées par la végétation.



**Figure 30.** Impact des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages  
 (Source : Airele / Julie Dufrenne)

#### 4.1.1.3 Généralités sur l'impact d'un parc éolien par rapport aux axes routiers

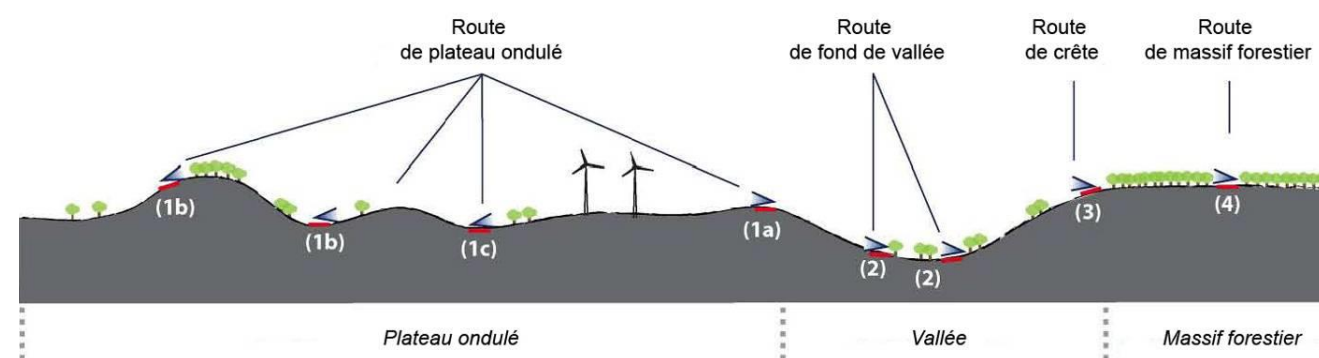
Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vue vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent en effet un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse parfois différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes.

Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

La sensibilité des axes de communication à l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les routes de plateau ondulé (1)** offrent de nombreuses vues vers le site, souvent filtrées par des boisements ou masquées par le relief. Les vues peuvent être ouvertes (1a), fermées (1b) ou filtrées (1c) ;
- **les routes de fond de vallées (2)** sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le site ;
- **les routes de crête (3)**, implantées en hauteur, offrent des vues panoramiques vers le site éolien, mais filtrées par la végétation liée aux silhouettes des villages ou aux bosquets ;
- **les routes de massifs forestiers (4)** sont encadrées par la végétation et n'offrent aucune vue sur le projet éolien.



**Figure 31.** Impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position  
 (Source : Airele / Julie Dufrenne)

### 4.1.2 Les relations entre le patrimoine et les éoliennes

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments dépend de nombreux facteurs tels que :

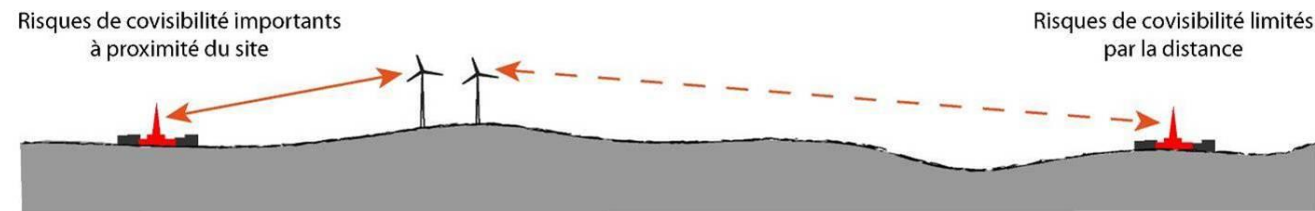
#### ■ La distance du site par rapport aux éoliennes

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres et plus. Les risques des covisibilités diminuent cependant avec la distance :

- en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- entre 1 et 6 km, les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;



- entre 6 et 15 km et plus, les éoliennes sont certes en covisibilité mais leur présence n'est plus impactante dans les paysages.

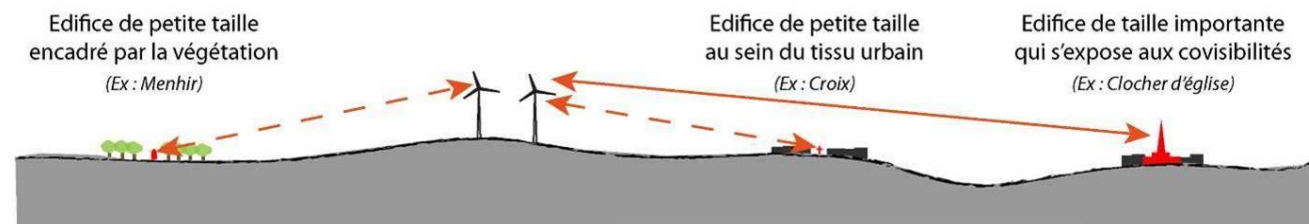


**Figure 32.** Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance

(Source : Airele / Julie Dufrenne)

### ■ La taille de l'édifice

Un édifice (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux risques de covisibilité. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.

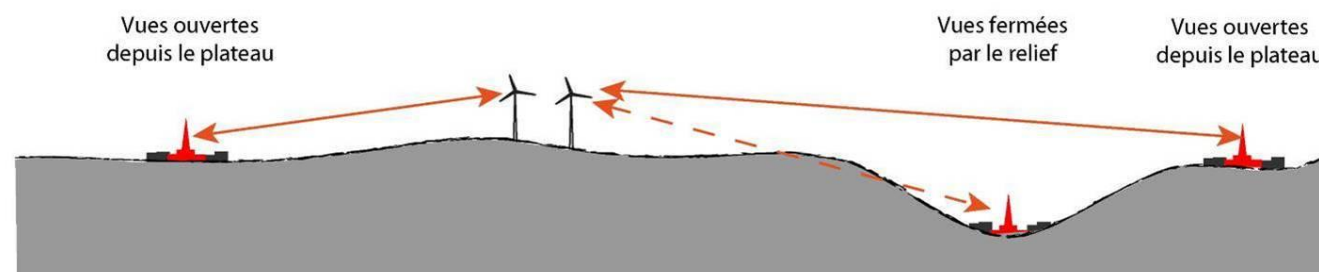


**Figure 33.** Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de leur taille et de leur localisation

(Source : Airele / Julie Dufrenne)

### ■ Le relief

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux risques de covisibilité alors que ceux implantés en fond de vallées sont protégés par les effets de relief.



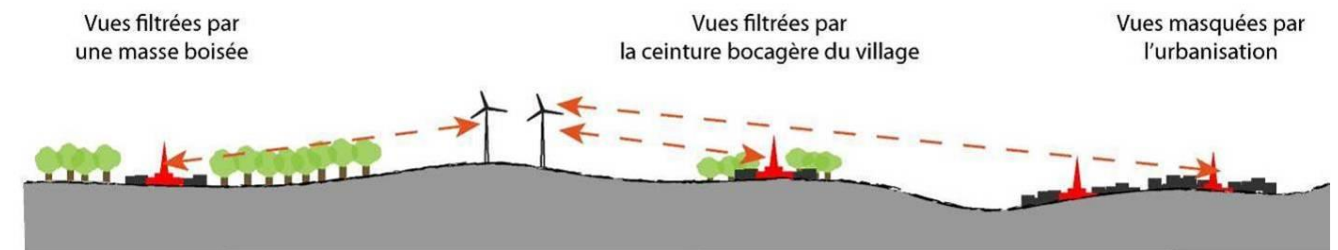
**Figure 34.** Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie

(Source : Airele / Julie Dufrenne)

### ■ L'existence de filtres ou d'écrans visuels

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les risques de covisibilité entre les éoliennes et les édifices :

- l'existence d'une ceinture bocagère et la présence de boisements filtrent les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon préservé des vues vers l'extérieur.



**Figure 35.** Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères

(Source : Airele / Julie Dufrenne)



## 4.2 Définition de l'implantation

Le projet de Neuvy prend place dans un espace aux horizons morcelés par les bosquets et modelés par une topographie ondulée. Cette structure paysagère concourt à réduire les échelles visuelles.

Pour l'analyse des variantes, le choix s'est porté sur des vues proches et dégagées, à différents points cardinaux autour de la zone d'implantation, permettant d'apprécier l'insertion paysagère du projet et d'aider à la définition d'une implantation adaptée.

3 photomontages ont été utilisés, afin d'évaluer la pertinence de chaque variante :

- Photomontage n°1 : depuis la RD48, en approche de la zone d'implantation par le sud, avec une vue dégagée sur son insertion dans le contexte paysager ;
- Photomontage n°9 : depuis les abords du hameau de Montbléru, dans un secteur paysager marqué par le passage de ruisseaux adjacents à la vallée du Grand Morin et appuyant le modelé topographique ;
- Photomontage n°14 : depuis la sortie sud du village de Champguyon Haut, sur un secteur de plateau ouvert, dans un référentiel altimétrique similaire à la zone d'implantation.

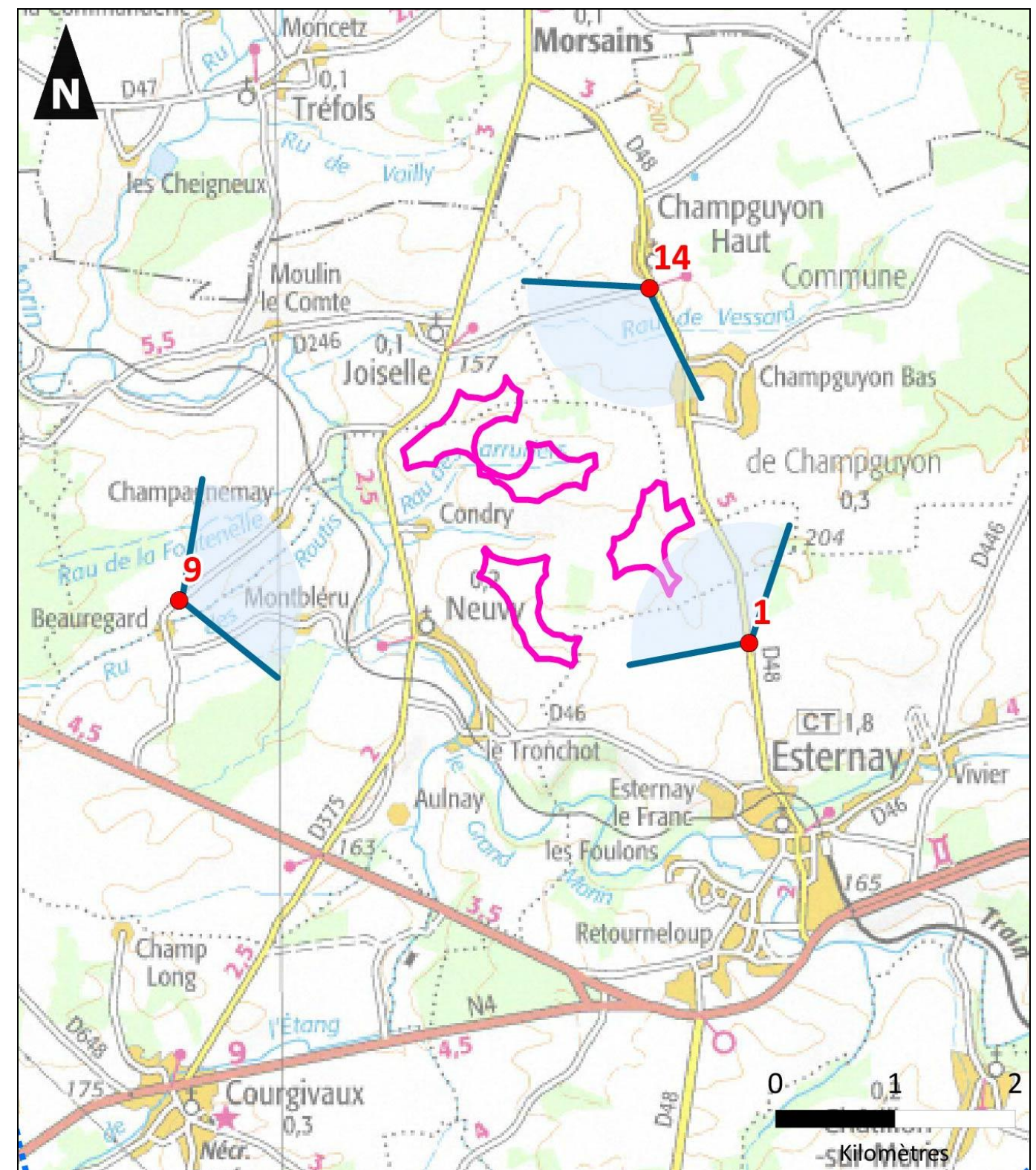


Figure 36. Situation des photomontages utilisés pour l'analyse des variantes



## 4.2.1 Variante n°1 : Optimisation de l'espace disponible

Le gabarit retenu de 150m bout de pale permet de conserver une cohérence avec les échelles verticales paysagères et avec les projets éoliens proches.

Le gabarit est ainsi validé en ce sens. Se pose maintenant la question de la forme finale de l'implantation.

La 1ère variante d'implantation proposée présente une optimisation de l'espace disponible, avec une maximisation de l'implantation des éoliennes.

9 éoliennes sont réparties sur les 3 secteurs de la zone d'implantation, formant un groupe visuellement étendu dans le paysage.

Cette implantation apparaît inadaptée aux contraintes paysagères, présentant une emprise spatiale importante, avec un étalement des éoliennes sur les horizons paysagers.

Cette implantation, dans la configuration paysagère locale, n'est pas adaptée et nécessite une réduction. L'occupation des éoliennes crée une sensation de saturation dans le champ visuel, dans un paysage morcelé aux échelles plus restreintes.

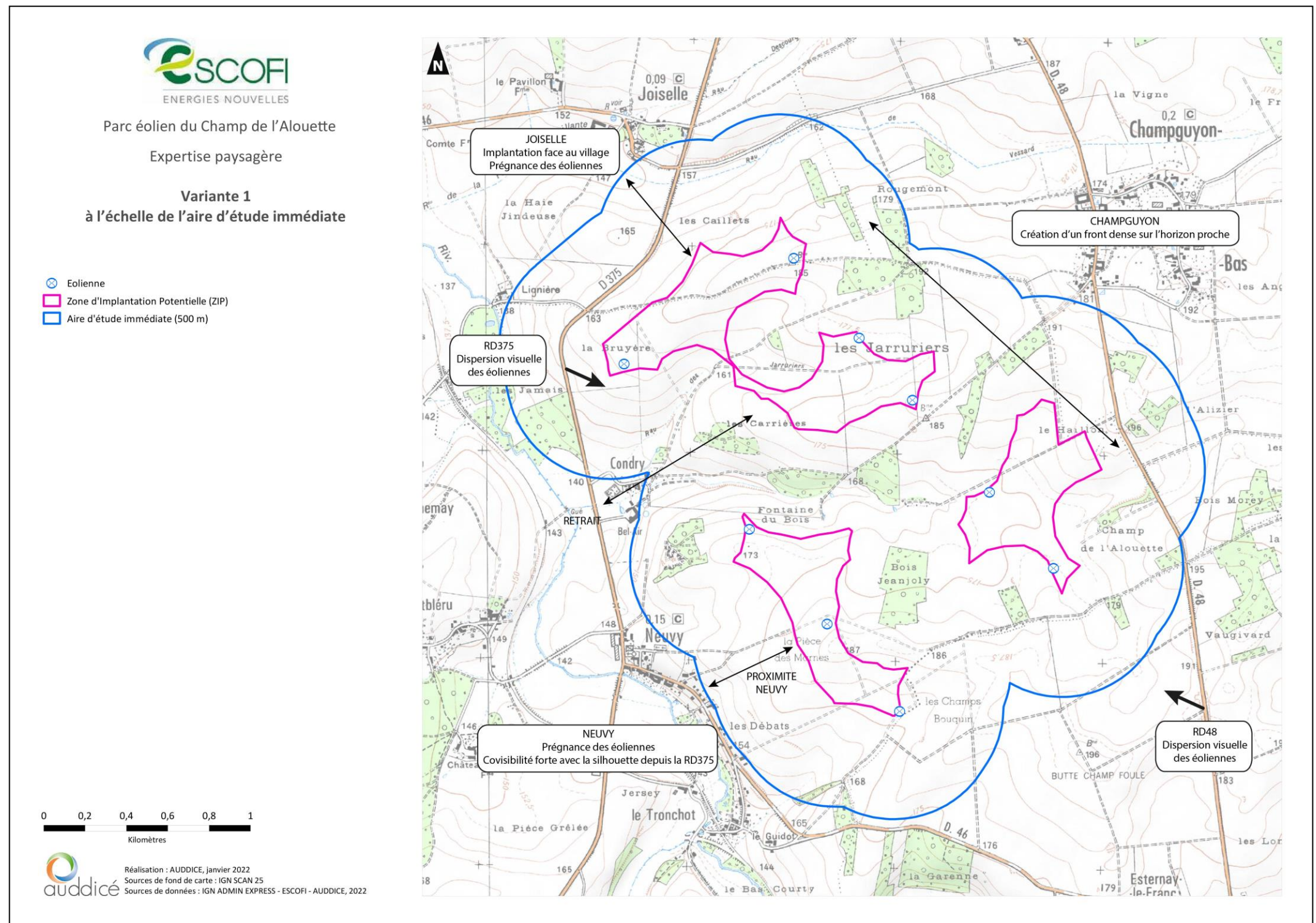


Figure 37. Variante d'implantation n°1 initiale



## 4.2.2 Variante n°2 : Optimisation de l'implantation

Cette variante d'implantation propose le même nombre d'éoliennes que précédemment, mais avec une organisation spatiale différente.

3 lignes ont été créées, de sens est-ouest, notamment pour des considérations liées aux villages de Neuvy et Champguyon.

Lisible sur le papier, cette implantation l'est beaucoup moins dans le paysage visuel, la situation des éoliennes tendant à brouiller la perception du projet.

L'emprise spatiale globale du projet apparaît moindre et plus cohérente avec les échelles paysagères, mais la dispersion visuelle des éoliennes ne contribue pas à leur insertion sur les horizons paysagers.

Cette implantation présente une certaine lourdeur sur les horizons paysagers, avec un manque de légèreté visuelle.

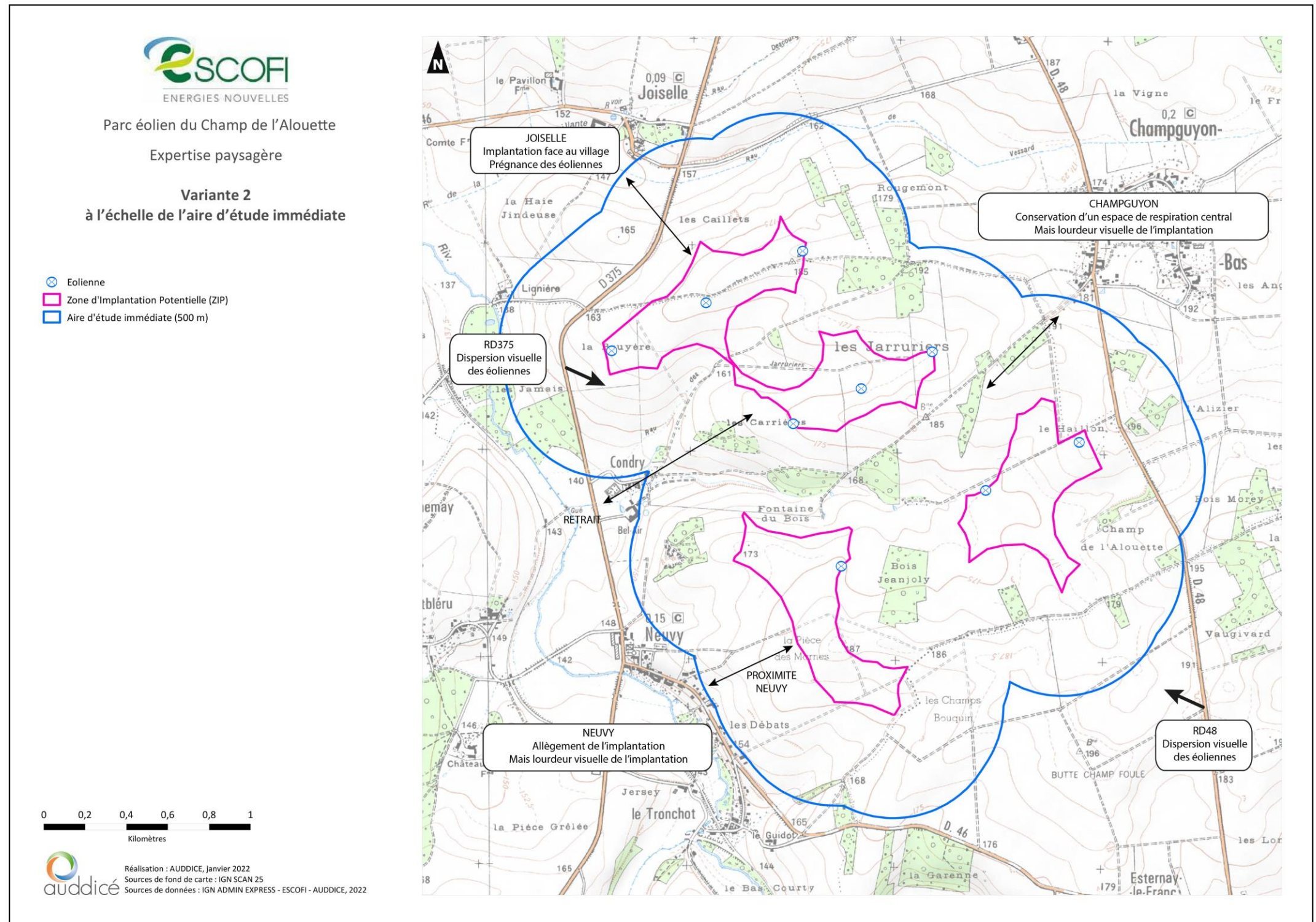


Figure 38. Variante d'implantation n°2 intermédiaire



### 4.2.3 Variante n°3 : Adaptation aux contraintes paysagères

Cette variante propose une réduction minimale du nombre d'éoliennes, mais selon une implantation en deux groupes de 4 éoliennes chacun.

Le secteur sud a été éliminé, pour des considérations liées à la proximité du village de Neuvy, mais également pour alléger le projet dans le paysage.

Le projet offre une meilleure homogénéité et une meilleure lisibilité dans le paysage.

Les deux groupes d'éoliennes sont adaptés à la configuration paysagère morcelée du secteur, tout en restant suffisamment proches pour former un ensemble cohérent.

L'emprise spatiale reste moindre, avec la conservation des espaces de respiration sur les horizons paysagers.

**Il s'agit de la variante sélectionnée pour l'ensemble des études.**

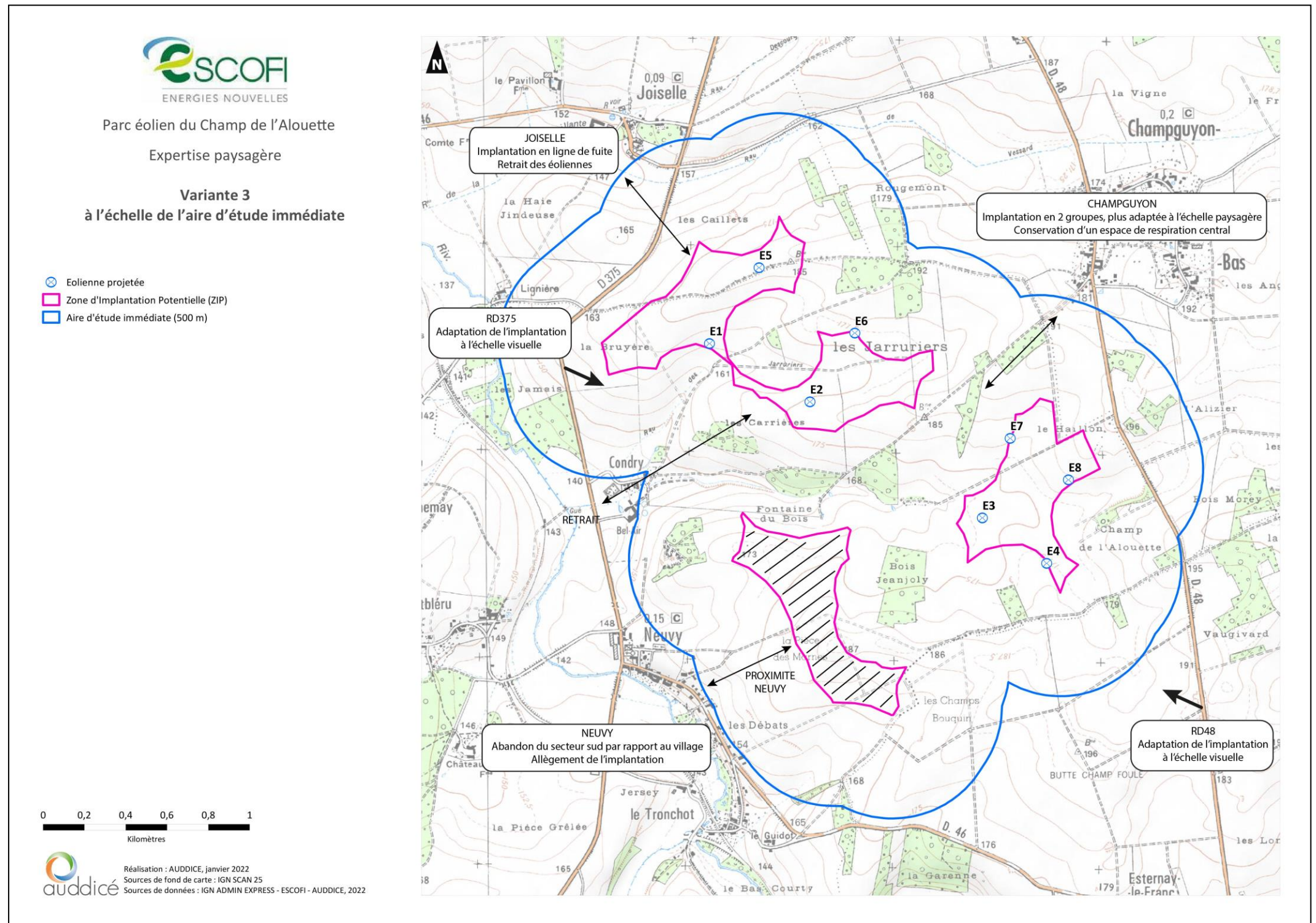
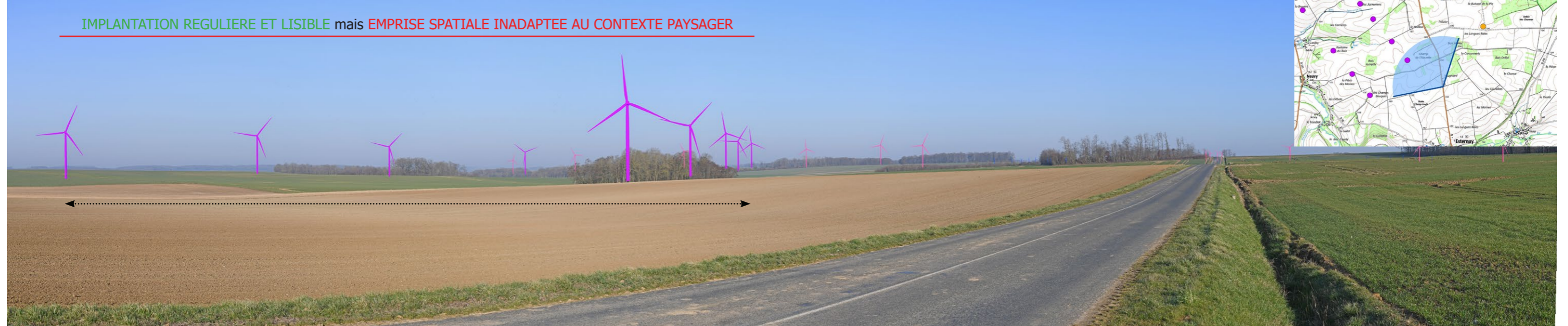


Figure 39. Variante d'implantation n°3 finale



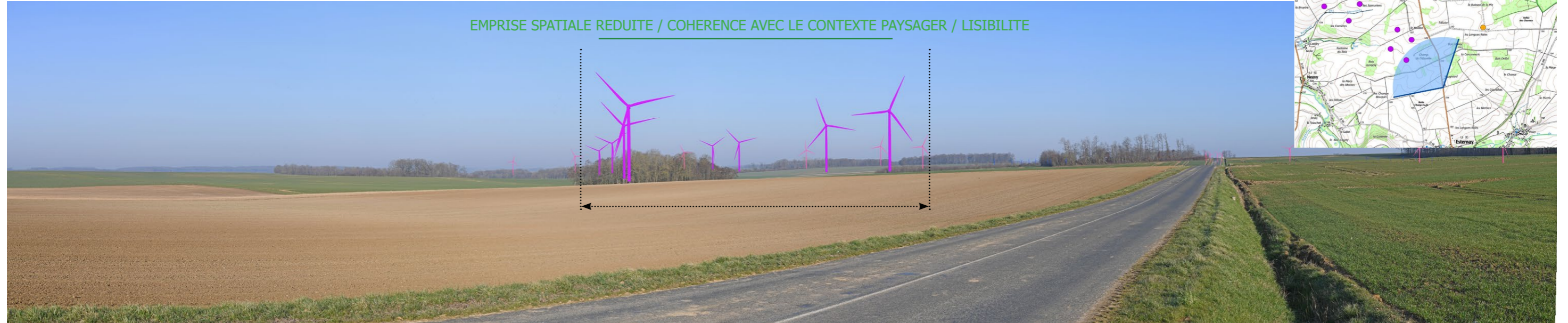
VARIANTE n°1 : Optimisation de l'espace disponible



VARIANTE n°2 : Optimisation de l'implantation

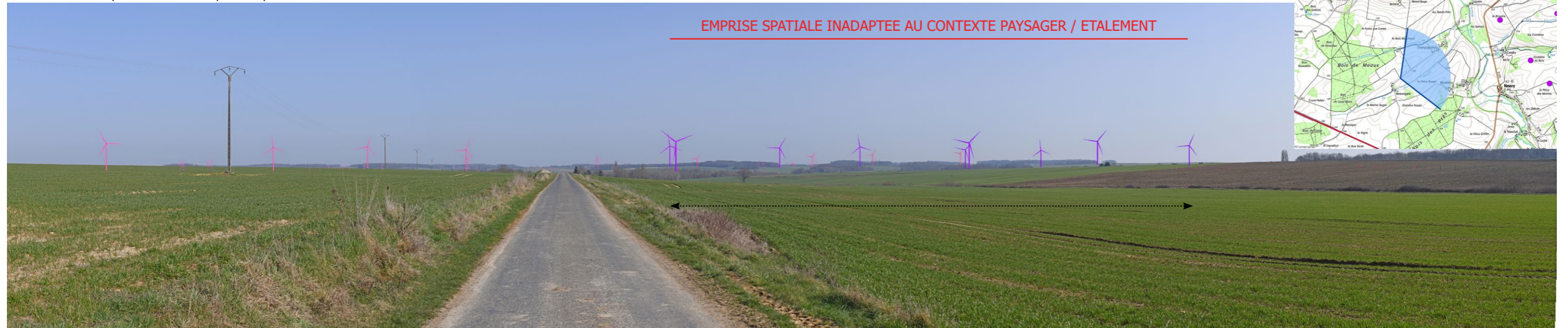


VARIANTE n°3 finale : Adaptation aux contraintes paysagères

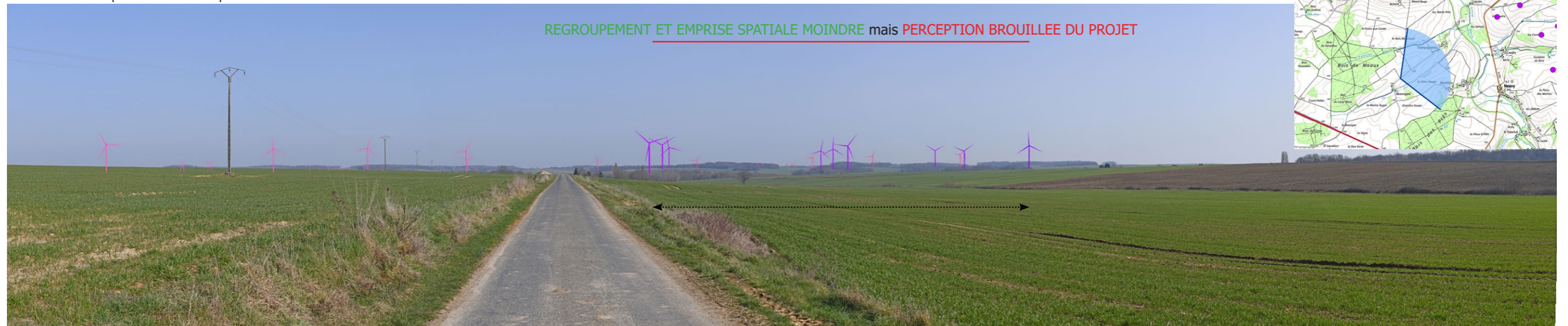




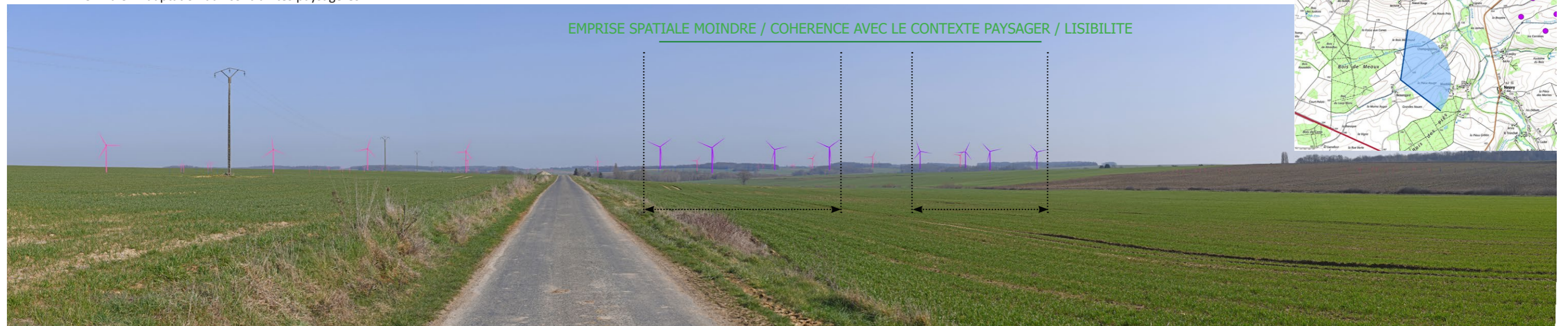
VARIANTE n°1 : Optimisation de l'espace disponible



VARIANTE n°2 : Optimisation de l'implantation

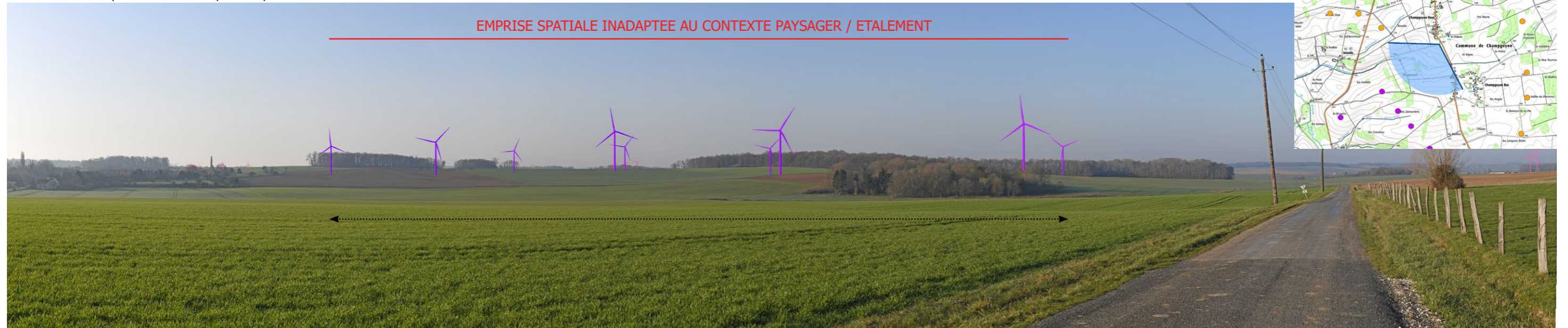


VARIANTE n°3 finale : Adaptation aux contraintes paysagères

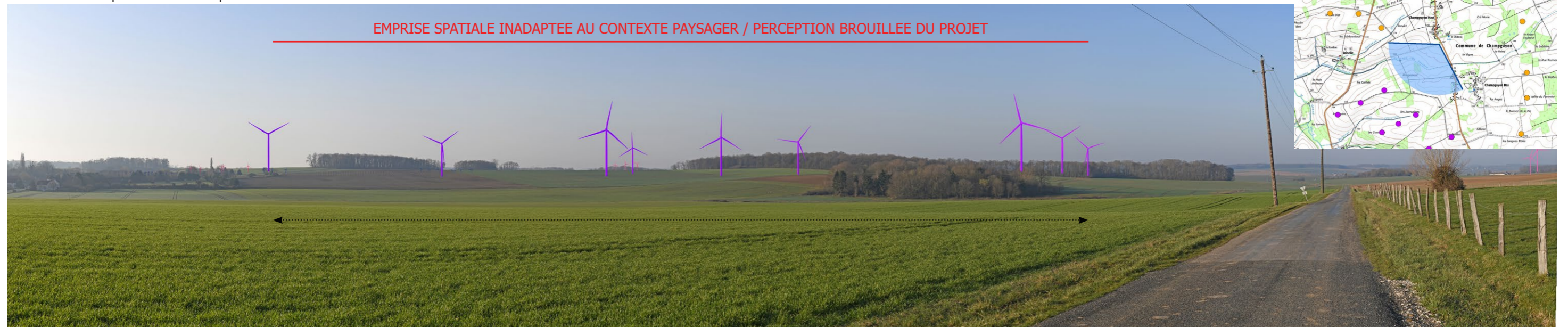




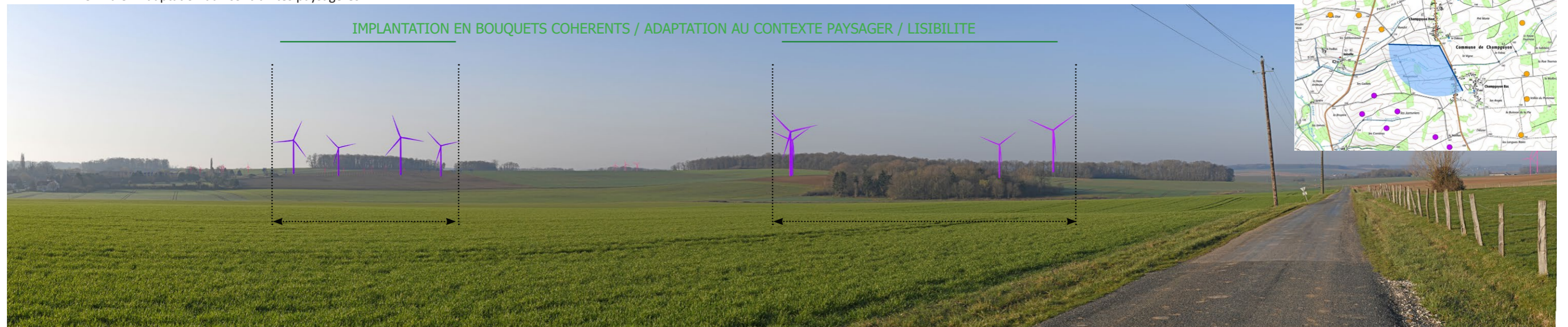
VARIANTE n°1 : Optimisation de l'espace disponible



VARIANTE n°2 : Optimisation de l'implantation



VARIANTE n°3 finale : Adaptation aux contraintes paysagères





## 4.3 Cartographie des Zones d'Influence Visuelle (ZIV)

### 4.3.1 Méthodologie

#### > Préambule

La cartographie des ZIV (Zones d'Influence Visuelle) modélise les zones de visibilité du projet éolien envisagé, en fonction des niveaux topographiques du territoire et avec une prise en compte des ensembles boisés et urbains significatifs. Cette cartographie **ne tient pas compte des petites structures boisées (haies, bosquets) ni des obstacles visuels que constitue le bâti diffus.**

La cartographie est réalisée dans le périmètre de 20 kilomètres et au-delà depuis le projet éolien, permettant d'apprécier l'intégration du parc éolien dans le paysage. La cartographie présente **l'angle vertical (en degrés) potentiellement visible au-dessus de l'horizon, en fonction des obstacles visuels et de la distance d'éloignement.**

Il s'agit d'un outil de travail à coupler avec l'analyse des photomontages.

#### > Principe de calcul d'une ZIV

Auddicé utilise l'extension « Visibility Analysis » pour QGis. Cet outil se propose, sur un modèle numérique du paysage, de déterminer l'emprise de la zone visible à partir de points de vue localisés.

Ces zones de visibilité sont calculées à partir d'un Modèle Numérique d'Élévation (MNE) représentant le relief (Modèle Numérique de Terrain, ou MNT) et la hauteur des éléments du paysage pouvant représenter un masque, un obstacle potentiel à la visibilité.

Une ligne de visée virtuelle est générée entre chaque observateur (ou source) et chaque point du modèle (ou cible) de manière à déterminer si la cible est potentiellement visible ou masquée.

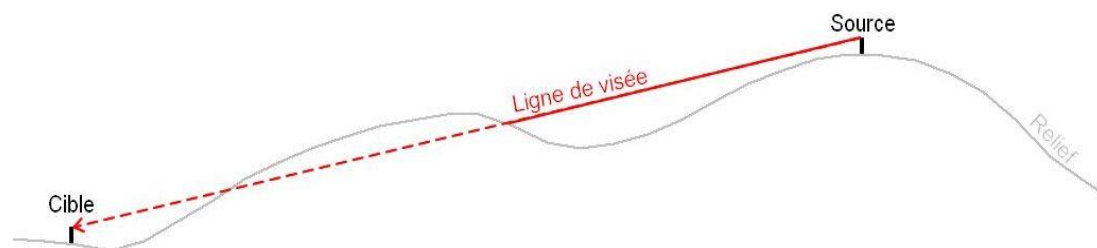


Schéma de principe, en coupe, d'une ligne de visée

En inversant la perspective, la zone dans laquelle le parc éolien est potentiellement visible peut être considérée comme l'ensemble des points qui seraient visibles pour des observateurs fictifs, perchés au sommet des tours ou en bout de pale des éoliennes.

#### > Le Modèle Numérique d'élévation (MNE)

Avant janvier 2021, les seules données libres et homogènes sur le territoire métropolitain étaient le relief de la BD ALTI à 75 m de l'IGN et les zones urbaines et boisements issus de la base CORINE Land Cover.

Ce premier MNE est constitué par l'addition de l'altitude du MNT à 75 m et des zones bâties et boisées de CORINE Land Cover, considérées respectivement de 10 et 20 m de hauteur. Le tout étant rééchantillonné à une résolution de 50 m.

De construction relativement simple et rapide, ce MNE est cependant limité par la faible précision des données le constituant : 75 m de résolution pour le MNT et 25 ha de surface minimum pour la résolution de CORINE Land Cover, éliminant de fait de nombreux villages et bosquets.

La ZIV résultant de son utilisation surestime alors fortement la visibilité des parcs étudiés.

Depuis janvier 2021 et l'ouverture d'une partie des données de l'IGN, Auddicé est en mesure de proposer l'utilisation d'un MNE d'une résolution de 25 m, basé sur la BD ALTI à 25 m, le bâti de la BD TOPO et les boisements de la BD FORET.

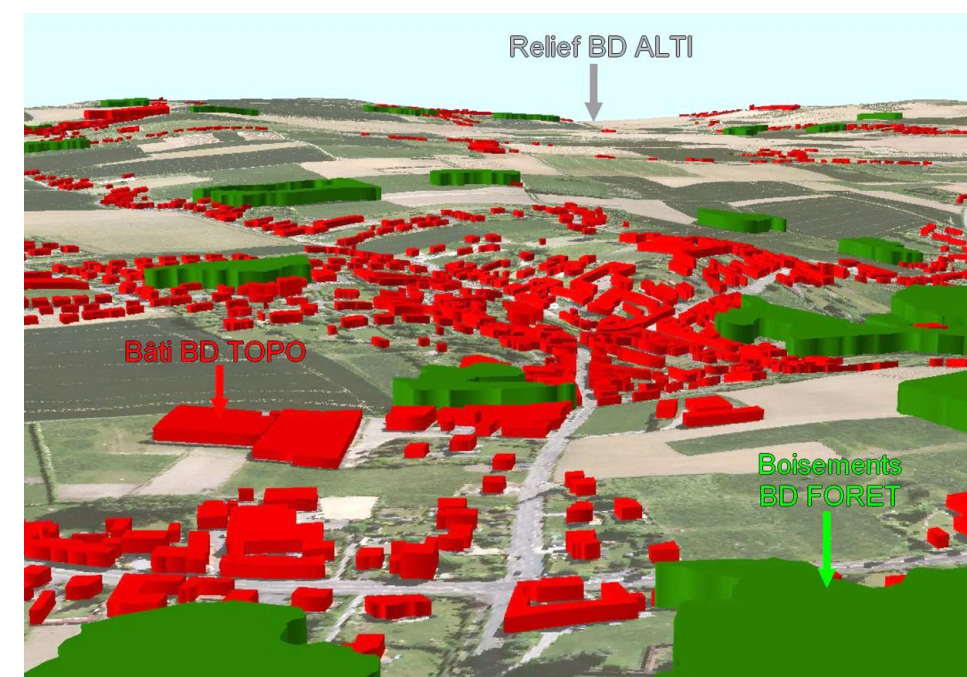


Illustration de la construction du MNE à l'aide des données IGN

Ce modèle plus fin permet une cartographie beaucoup plus précise de la ZIV.

Si ce modèle surestime beaucoup moins l'influence visuelle des parcs étudiés, l'ensemble des masques potentiels du paysage n'y sont malgré tout pas intégrés. C'est le cas des haies et alignements d'arbres qui peuvent pourtant avoir localement un impact important sur la visibilité d'un parc.



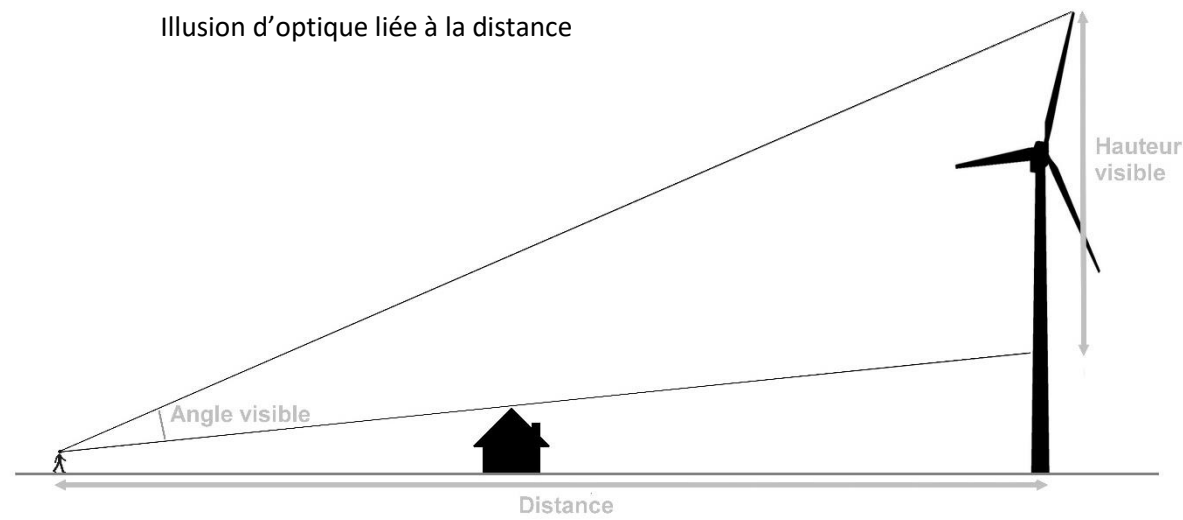
> ZIV angulaire (angle vertical apparent)

Pour affiner les ZIV binaires (se limitant à une analyse dichotomique visible / non visible), il est possible d'estimer l'impact visuel des éoliennes par l'intermédiaire de leur angle vertical apparent.

Utiliser un angle est une manière d'estimer l'importance de la perception visuelle d'un objet en s'affranchissant de la distance et de la hauteur réelle : un petit objet proche peut en effet paraître aussi imposant qu'un objet élevé et éloigné.



Illusion d'optique liée à la distance



Principe de mesure de l'angle vertical visible

En utilisant à bon escient les différents outils du plugin « Visibility Analysis » il est possible de déterminer en chaque point et pour chaque machine, l'angle vertical visible au-dessus de l'horizon du MNE.

En extrayant ensuite, pour chaque point de la zone investiguée, la valeur correspondant à la machine la plus visible, on obtient une carte continue de la visibilité angulaire potentielle.



Représentation de l'angle vertical apparent, pour une lecture au format A4 à 50 cm de distance



### 4.3.2 Analyse de l'influence visuelle du projet

#### > Limites à la lecture des cartes des zones d'influence visuelle

Le logiciel, utilisé pour l'élaboration des cartes de ZIV, permet de calculer l'angle vertical maximal (présenté ici en degrés) potentiellement visible au-dessus de l'horizon, en fonction des masques visuels et de l'éloignement.

Les données d'entrée sont assujetties à des valeurs de 10 mètres pour le contexte urbain et 20 mètres pour le contexte boisé. Les surfaces de recouvrement prises en compte sont également de 25 ha minimum. Ainsi, certaines zones boisées et urbaines inférieures à ces valeurs ne sont pas considérées, enlevant de ce fait des filtres visuels dans le territoire.

#### > Analyse de la perception du projet dans le périmètre de 20 km

Cette carte de représentation des zones d'influence visuelle présente la perception du projet seul, hors contexte éolien global. A noter que le dossier ne présente pas de carte des Zones d'influence visuelle du projet dans le contexte éolien global. La carte présentée permet de visualiser les zones de visibilité du projet et donc ses interactions dans et avec la composition paysagère du territoire.

La perception du projet est directement liée à la configuration paysagère. La structure morcelée du plateau par la topographie et la végétation se lit distinctement. La perception du projet est irrégulière. Elle reste importante dans un périmètre de 3km environ, puis la perception sur le projet se fractionne, au gré de la configuration paysagère. Seul le plateau de la Brie de Provins propose des plages de perception plus étendues, mais avec un éloignement limitant les incidences visuelles.

Les vallées creusant le socle du plateau sont relativement bien protégées, hormis la vallée du Grand Morin, dans son passage à proximité de la zone d'implantation, rendant perceptibles les éoliennes projetées.

Depuis la plaine agricole, le projet ne se perçoit pas. Ainsi, la perception sur le front de la côte viticole depuis la plaine est préservée.

**Au final, le projet n'a qu'une visibilité limitée dans le paysage, avec une perception logiquement plus forte dans son environnement rapproché. L'implantation retenue permet de limiter l'étalement de la perception et de la condenser à un périmètre proche.**

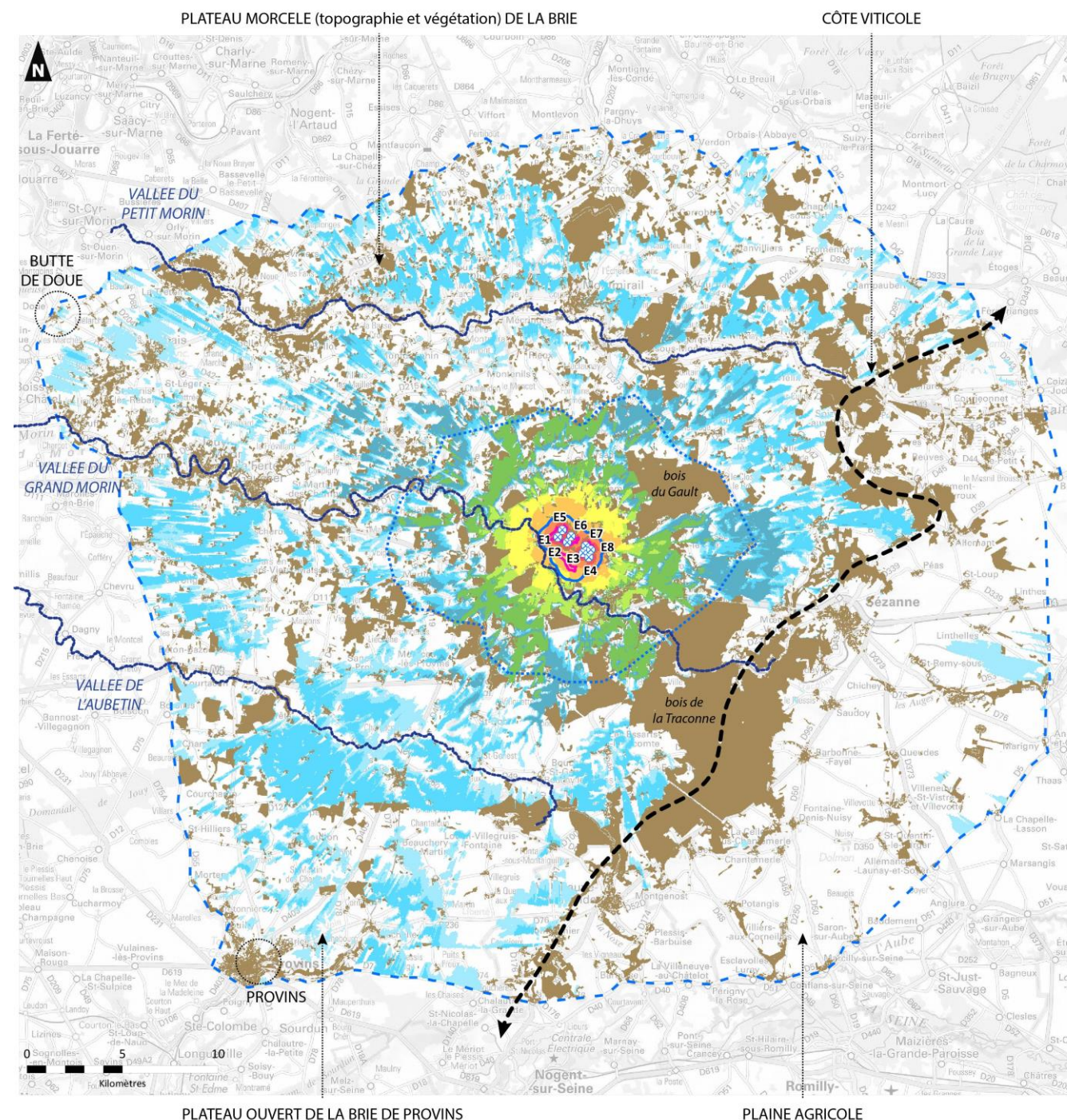
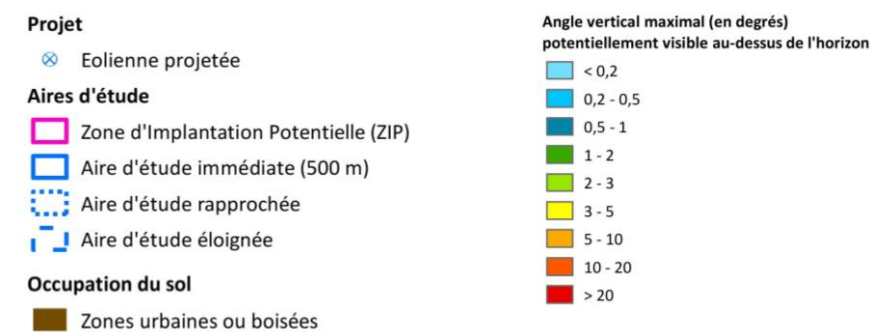


Figure 40. Schématisation des zones d'influence visuelle du projet





Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°16 :  
Zones d'influence visuelle  
scénario «bout de pale / gabarit 150m»

Projet

- ⊗ Eolienne projetée

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Limites administratives

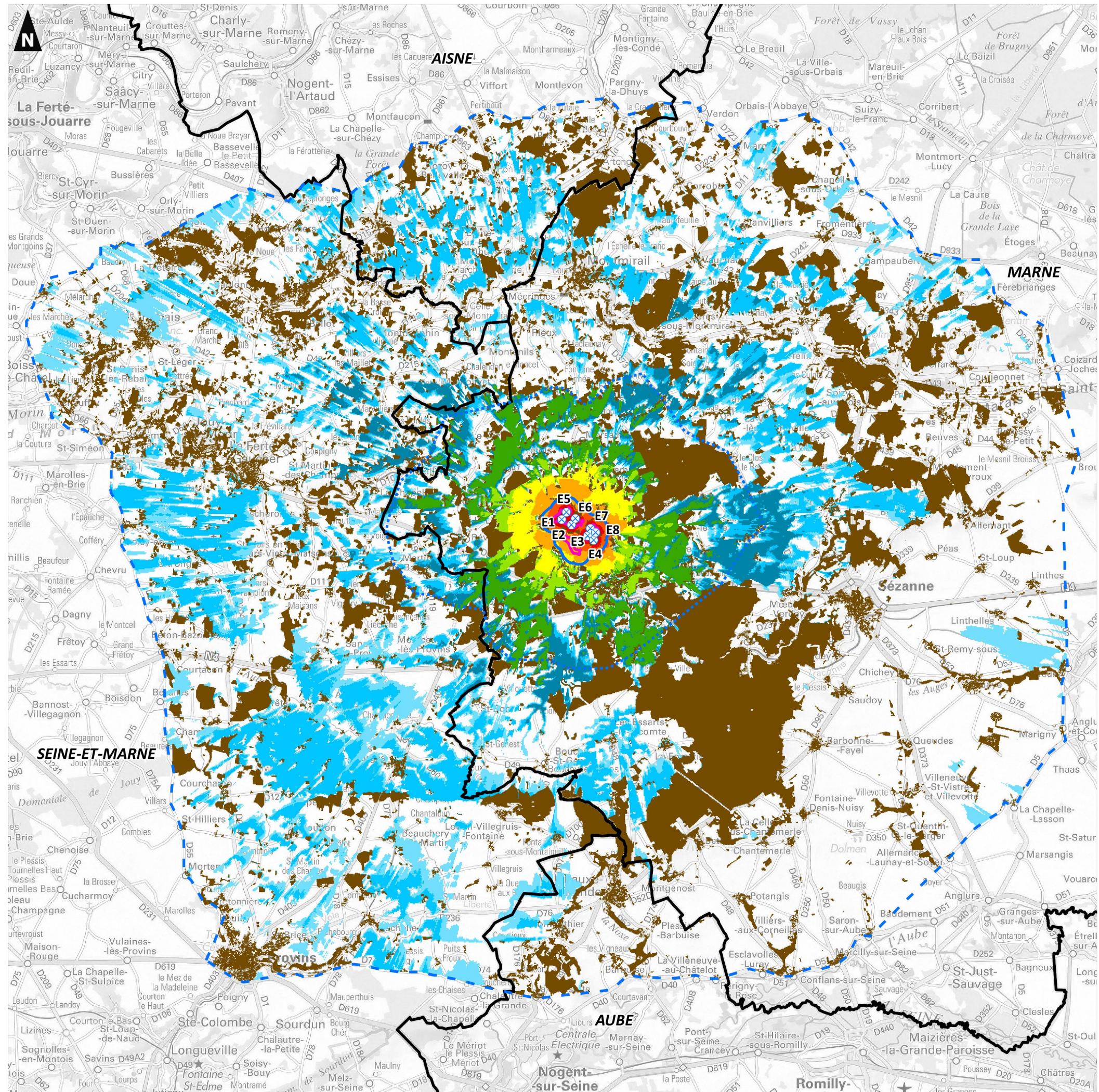
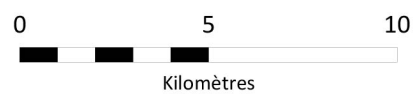
- Limite départementale

Occupation du sol

- Zones urbaines ou boisées

Angle vertical maximal (en degrés)  
potentiellement visible au-dessus de l'horizon

- < 0,2
- 0,2 - 0,5
- 0,5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20





## 4.4 Simulations visuelles

Le but de l'étude paysagère est de mesurer l'impact visuel du parc éolien dans le paysage qui l'entoure et d'identifier une relation entre le dessin du paysage tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il le sera une fois le projet réalisé. Cette étude se fait essentiellement à l'aide de photomontages.

### 4.4.1 Méthodologie

La campagne des prises de vue et le montage des simulations ont été effectués par la société porteuse du projet, ESCOFI, selon la méthodologie exposée ci-après.

#### > Préambule :

Les simulations visuelles sont réalisées à l'aide du logiciel WindPro 3.5 (évolution).

Afin de réaliser un photomontage de parc éolien sur ce logiciel, il est nécessaire de rassembler plusieurs éléments :

- Le contexte éolien utilisé entre autres comme repère et élément de présentation ;
- La photographie prise sur le terrain, montée grâce à Photoshop en panoramique de 120 degrés ;
- Les caractéristiques de la prise de vue (angle de champ, coordonnées GPS X, Y et Z, date) ;
- Les repères sur le terrain ;
- Les caractéristiques du parc éolien (gabarit, choix de la machine).

#### > Modèle numérique de terrain (MNT) :

Le modèle numérique de terrain est généré soit de manière automatique sur Windpro 3.4, soit en chargeant un fichier XYZ. Nous avons la possibilité de choisir plusieurs types de couches « online » en fonction du besoin. Dans notre cas, ce sera la Maille altimétrique IGN BD ALTI, avec une résolution de 25 m et la possibilité de choisir la taille de la dalle selon la zone d'étude.

La précision du modèle numérique de terrain et la qualité de la photo auront un impact considérable sur le futur calage du photomontage, et notamment la ligne d'horizon.

#### > Prises de vue :

Une photographie mal prise engendre un montage de mauvaise qualité. Ainsi, il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des facteurs de la prise de vue : position géographique, azimut de la cible photographiée, focale utilisée, angle de plongée, hauteur par rapport au sol, exposition par rapport au soleil.

Le matériel employé pour la réalisation des photomontages est le suivant :

- Appareil NIKON D850 équipé d'un objectif fixe SIGMA 50mm 1 :1.4 DG ;
- Trépied Alta Pro 263AT ;
- Tête panoramique à engrenages Arca Swiss D4 patentée pour la rotule ;
- GPS geotagger Solmeta GMAX pour les relevés de coordonnées.

Chaque prise de vue est réalisée avec le trépied et sa rotule. Cette rotule permet en toutes situations de mettre à niveau parfaitement le plan horizontal (axe X et Y). La priorité est donnée à une ouverture petite du diaphragme pour maximiser la profondeur de champ.

La course du soleil est prise en compte dans la campagne de prise de vue pour éviter les contre-jours. En cas d'impossibilité d'évitement d'un contre-jour, la prise du photomontage est reportée à une autre journée de photomontages.

#### > Réalisation des panoramas en 120 degrés :

Une prise de 5 photos est réalisée pour les vues lointaines et 8-9 photos pour les prises de vues proches pour aider l'assemblage sur Photoshop.

Un recouvrement de plus ou moins 50% est effectué par photo en photographiant de -40 à 40 degrés grâce à notre rotule panoramique.

Cette régularité de prise de vue en 120 degrés nous permet d'avoir une précision accrue sur WindPro au moment du calage des éoliennes et de la ligne d'horizon.



## 4.4.2 Choix des points de vue

Le choix des prises de vue pour la réalisation des photomontages s'appuie à la fois sur les observations de terrain et sur les conclusions de l'état initial qui ont permis de mettre en exergue les principales sensibilités du territoire.

Au total, **67 photomontages** ont été réalisés dans le cadre de ce projet. Les vues ont été choisies afin de mesurer la perception ou l'absence de perception du projet :

- vis-à-vis des paysages sensibles,
- vis-à-vis des édifices et sites inscrits ou classés,
- depuis les lieux de vie exposés,
- depuis les axes de découverte les plus fréquentés ou offrant le plus de vue vers le site,
- vis-à-vis des covisibilités éventuelles avec les éléments du paysage et les parcs éoliens environnants.

Les **vues les plus pénalisantes** pour le projet (vues les plus ouvertes, franges de villages et habitations les plus exposées, covisibilités les plus importantes, points de vue tournés vers le projet...) ont été recherchées afin d'analyser les impacts maximaux du parc éolien sur les éléments paysagers et patrimoniaux les plus sensibles déterminés dans l'état initial.

De même, la période de réalisation des prises de vue s'est déroulée **en mars et avril 2021**, à feuilles tombées afin d'avoir le scénario le plus défavorable, et donc minimiser les filtres visuels dans le champ de perception.

Le tableau page suivante liste les photomontages présentés dans le carnet spécifique et ayant permis d'évaluer l'impact réel du projet dans le paysage et par rapport au cadre de vie et au patrimoine.

Les carnets de photomontages sont présentés à la fin de cette étude (chapitre 5).



Le tableau ci-après indique l'intérêt de chacun des points de vue choisis.

N°	LOCALISATION	INTERET(S)					DISTANCE AU PROJET	SENSIBILITE INITIALE IDENTIFIEE
		PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	CUMUL		
1	Depuis la RD48 entre Esternay et Champguyon	X			X	X	910m (E4)	Forte
2	Depuis la RD375 en approche de Neuvy par le sud	X	X	X		X	2255m (E2)	Forte
3	Depuis la frange nord de Neuvy	X		X		X	1468m (E2)	Forte
4	Depuis le cœur du village de Neuvy			X			1496m (E2)	Forte
5	Depuis la frange urbaine de le Tronchet			X		X	1413m (E3)	Forte
6	Depuis les abords du hameau d'Aulnay			X		X	3094m (E3)	Modérée
7	Depuis le hameau de Montbléru			X		X	1661m (E1)	Forte
8	Depuis les abords du hameau de Condry	X		X		X	869m (E1)	Forte
9	Depuis les abords du hameau de Beauregard	X		X		X	2696m (E1)	Modérée
10	Depuis le hameau de Champagnemay	X		X			1504m (E1)	Modérée
12	Depuis la frange urbaine de Champguyon Bas	X		X		X	1005m (E7)	Forte
13	En approche de Champguyon Haut par l'est	X		X		X	2539m (E5)	Forte
14	En sortie sud de Champguyon Haut, en direction de Champguyon Bas	X		X	X	X	1539m (E6)	Forte
15	Depuis la frange urbaine de Champguyon Haut			X		X	2112m (E5)	Forte
16	Depuis les abords de Joiselle (sortie de la ferme du Pavillon)	X		X		X	1245m (E5)	Forte
17	Depuis la frange urbaine de Joiselle			X			796m (E5)	Forte
18	Depuis la RD48 entre Morsains et Champguyon	X			X	X	2612m (E5)	Forte
19	Depuis la RD375 entre Morsains et Joiselle	X			X	X	1594m (E5)	Forte
20	En approche de Morsains par le nord sur la RD375	X	X	X	X	X	5504m (E5)	Faible
21	En sortie sud de Morsains, à proximité de son château	X	X	X		X	3425m (E5)	Faible
22	Depuis les abords du hameau de Leuze	X		X			4610m (E5)	Faible
23	En approche d'Esternay par le sud, sur la RD48			X	X	X	4440m (E4)	Faible
24	Depuis la frange urbaine nord d'Esternay (Esternay-le-Franc)	X		X		X	1650m (E4)	Faible
25	Depuis la RD934 à l'ouest d'Esternay	X			X	X	3358m (E4)	Modérée
26	Depuis le domaine du château de Nogentel		X				3577m (E4)	Faible
28	Depuis l'entrée du château de Vivier (Esternay)	X	X			X	3143m (E4)	Modérée
28bis-1	Depuis le 1er étage de la façade ouest du château de Vivier		X	X			3249m (E4)	Modérée
28bis-2	Depuis le 1er étage de la façade ouest du château de Vivier		X	X			3223m (E4)	Modérée
29	Depuis la RN4, à l'est du château de Vivier	X	X		X	X	3886m (E4)	Faible
30	En approche d'Esternay par l'est et un vallon	X				X	3442m (E8)	Faible
31	Depuis l'entrée du hameau de Beauvais par la RN4			X	X		5560m (E8)	Faible
32	Depuis les abords du village de la Noue	X		X			5436m (E8)	Faible

Tableau 9. Liste et intérêts des simulations présentées dans le dossier



N°	LOCALISATION	INTERET(S)					DISTANCE AU PROJET	SENSIBILITE INITIALE IDENTIFIEE
		PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	CUMUL		
33	Depuis l'allée d'accès au château des Granges		X				5116m (E8)	Faible
34	Depuis le domaine du château des Granges	X	X				4837m (E8)	Faible
34bis	Depuis le 2 <sup>ème</sup> étage du château des Granges		X				4768m (E8)	Faible
35	Depuis la frange urbaine des Essarts-les-Sézanne	X		X		X	7054m (E8)	Faible
36	Depuis la RD375 à l'est des Essarts-les-Sézanne	X			X	X	8305m (E8)	Faible
37	Depuis la frange urbaine du Gault-Soigny	X		X		X	6220m (E5)	Faible
38	Depuis la frange urbaine du village de Tréfols	X		X			3296m (E5)	Faible
39	Depuis les abords de la vallée du Grand Morin, en sortie de hameau	X		X		X	2554m (E1)	Forte
40	Depuis la route d'accès au village et au château de Réveillon (RD934)		X	X			5149m (E1)	Modérée
41	Dans l'axe de la perspective du château de Réveillon		X	X			4927m (E1)	Modérée
42	Depuis l'allée d'accès au château de Réveillon		X				5144m (E1)	Modérée
44	Depuis la sortie nord de Réveillon	X		X			4691m (E1)	Modérée
45	Depuis les abords et dans l'axe de l'église protégée de Belleau	X	X				6053m (E1)	Faible
46	En approche de le Vézier par le nord (RD247)	X		X		X	6320m (E5)	Faible
47	En approche de Meilleray par l'ouest	X		X		X	8911m (E1)	Faible
48	En approche du hameau du Bois Frais par l'ouest	X		X		X	7125m (E1)	Faible
49	Depuis la frange urbaine de Villeneuve-la-Lionne	X		X		X	4714m (E1)	Faible
50	Depuis la frange urbaine de Saint-Martin-du-Boschet	X		X			7222m (E1)	Faible
51	Depuis les abords de la nécropole nationale de Courgivaux	X	X	X		X	5919m (E3)	Modérée
52	Depuis les abords de Châtillon-sur-Morin	X		X		X	5548m (E4)	Faible
53	En approche de Montceaux-lès-Provins par le sud (RD403)		X		X		11125m (E3)	Faible
54	En approche d'Augers-en-Brie par l'ouest	X	X		X		15692m (E1)	Faible
55	En approche de Sancy-lès-Provins par l'ouest (RN4)	X	X		X		12888m (E1)	Faible
56	Depuis la RD934 longeant la vallée du Grand Morin	X	X		X		14290m (E1)	Faible
57	Depuis les abords du château de Launois-Renault	X	X			X	14041m (E5)	Faible
58	Depuis les hauteurs de Montmirail, sur la RD933	X	X	X	X	X	13033m (E5)	Faible
59	Depuis les abords de Charleville et la Villeneuve-les-Charleville		X	X			12673m (E8)	Faible
60	Aux abords de la vallée du Petit Morin (Bergères-sous-Montmirail)	X	X				12671m (E7)	Faible
61	Secteur viticole du Petit Morin (Talus-Saint-Prix)	X	X				17119m (E8)	Faible
62	Depuis le site du monument commémoratif de Mondement		X				17312m (E8)	Nulle
63	En approche de Sézanne et de la côte viticole depuis la plaine	X	X				17461m (E8)	Faible
64	En approche de la côte viticole depuis la plaine	X	X				19704m (E4)	Faible



N°	LOCALISATION	INTERET(S)					DISTANCE AU PROJET	SENSIBILITE INITIALE IDENTIFIEE
		PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	CUMUL		
65	Depuis la butte de Doue	X	X			X	28586m (E1)	Faible
66	En approche de Provins par l'ouest (RD619)	X	X			X	29535m (E4)	Faible
67	Depuis la cité médiévale de Provins		X				28162m (E4)	Faible

Les différentes cartes présentées dans les pages suivantes permettent de situer les points de vue dans le paysage, par rapport aux infrastructures, aux lieux de vie et au patrimoine.

#### Aparté sur les châteaux proches de Réveillon, de Vivier et des Granges :

Le **château de Vivier** se situe à environ 3,2 kilomètres de l'éolienne la plus proche du projet, avec une entrée en perspective en direction de la zone d'implantation du projet. Ce site patrimonial a ainsi fait l'objet de 4 prises de vue depuis l'entrée, les abords et les étages du château (28, 28bis-1, 28bis-2, 29).

Le **château des Granges** se situe à un peu moins de 5 kilomètres de l'éolienne la plus proche du projet, avec une allée ouverte sur le paysage environnant. Ce site patrimonial a ainsi fait l'objet de 3 prises de vue depuis l'accès, les abords et les étages du château (33, 34, 34bis).

Ces deux châteaux se situent sur des points hauts du paysage, dans un référentiel altimétrique assez similaire à la zone du projet. C'est pourquoi des prises de vue ont été réalisées depuis les étages de ces édifices.

Le **château de Réveillon** se situe quant à lui à un peu plus de 5 kilomètres de l'éolienne la plus proche du projet, en point bas du paysage, entouré d'une ceinture végétale et urbaine limitant la portée du regard. Ce site patrimonial a ainsi fait l'objet de 3 prises de vue depuis l'accès et les abords du château (40, 41, 42).

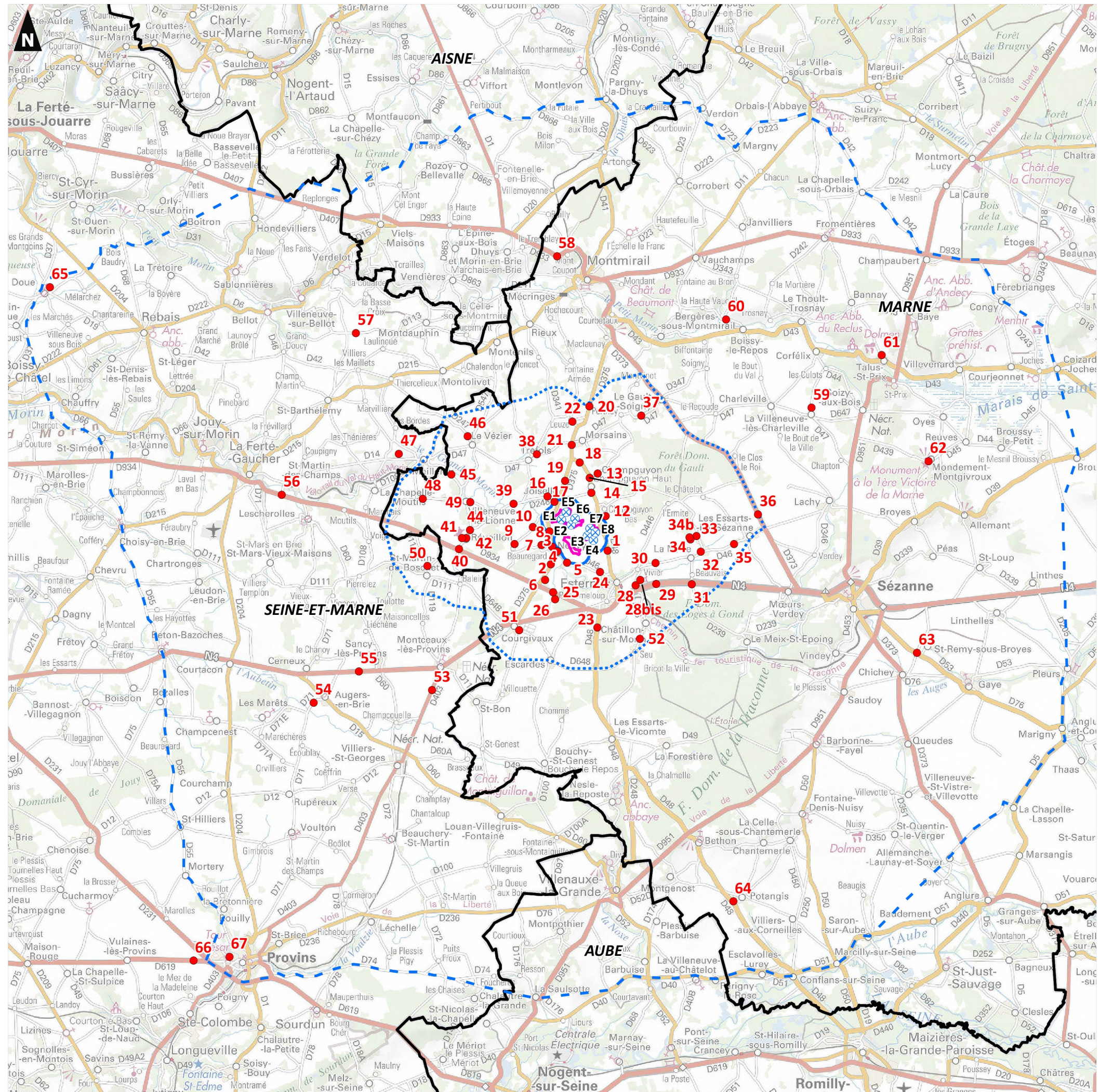
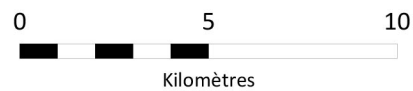
La situation du château à distance, dans un point bas et dans une configuration visuelle restreinte ne nécessite pas de prises de vue depuis les étages de cet édifice.



Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°17 :  
Localisation des photomontages  
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

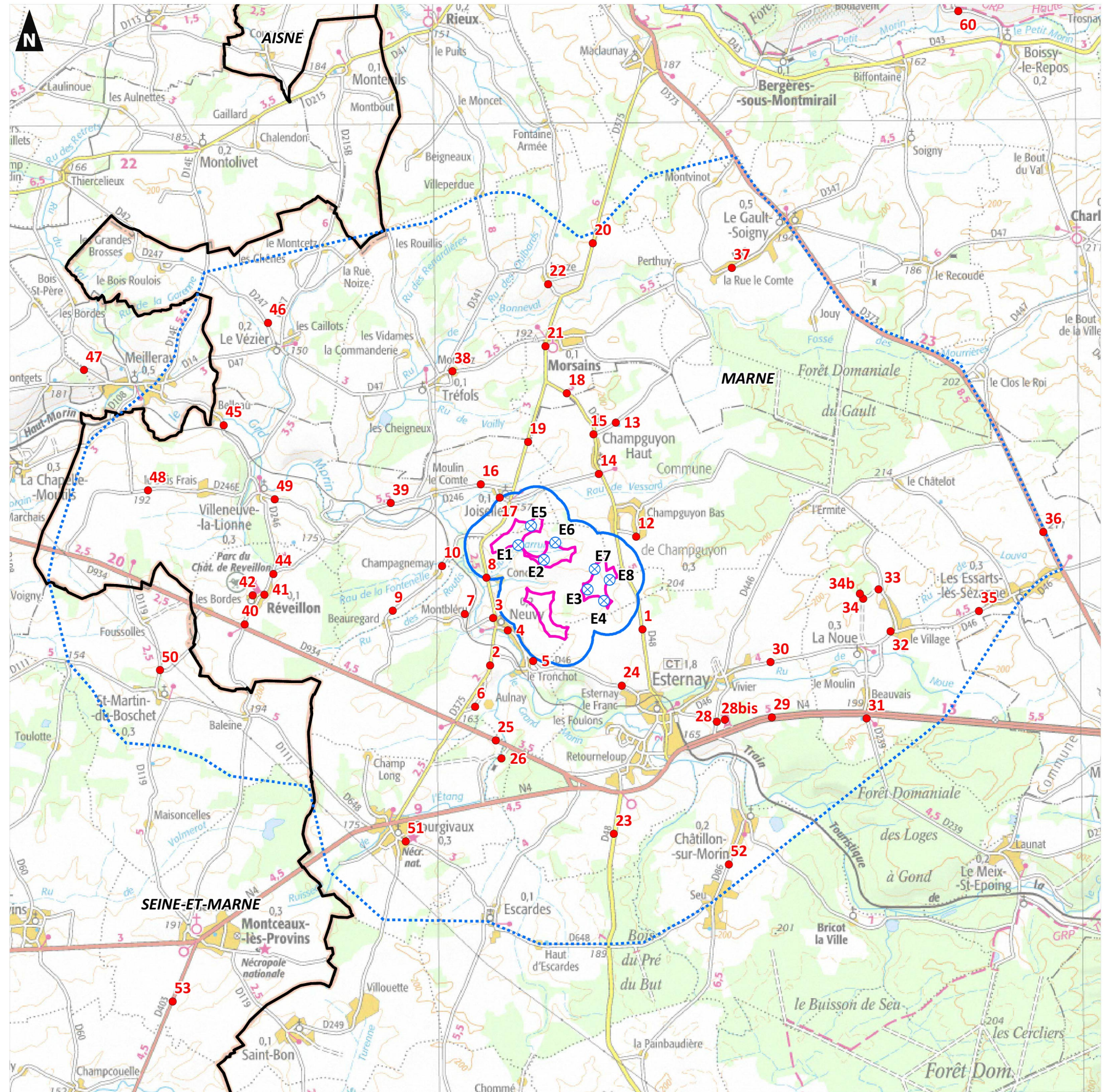
- Point de vue
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale





**Carte n°18 :**  
**Localisation des photomontages**  
**à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée**

- Point de vue
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Limite départementale

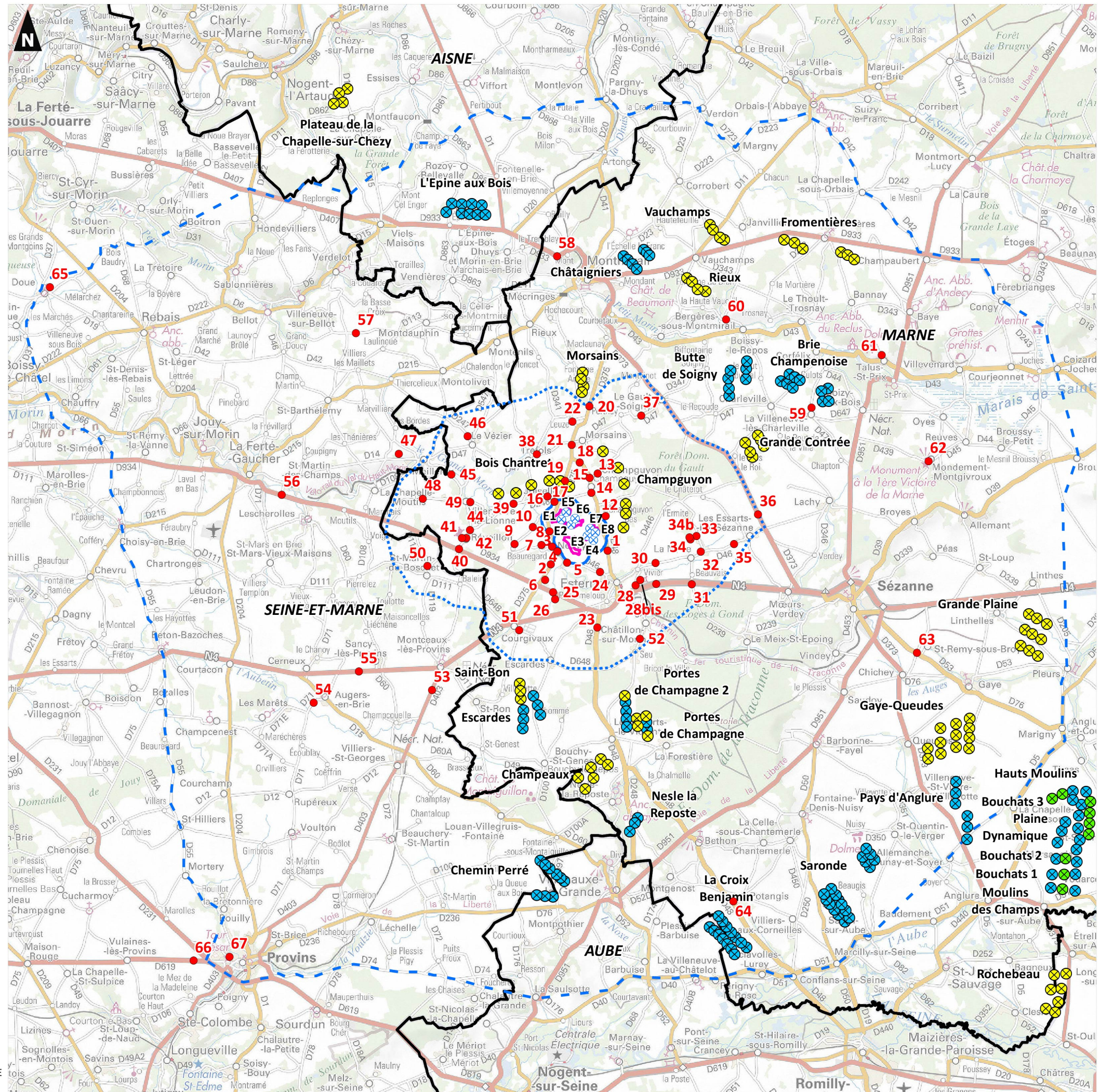
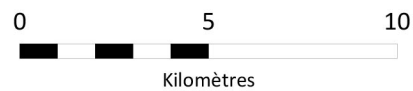




Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°19 :  
Localisation des photomontages  
dans le contexte éolien (mise à jour de décembre 2021)

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale
- Contexte éolien (au 01.12.2021) :**
- ⊗ Eolienne construite
- ⊗ Permis de construire accordé
- ⊗ Projet en instruction
- Point de vue

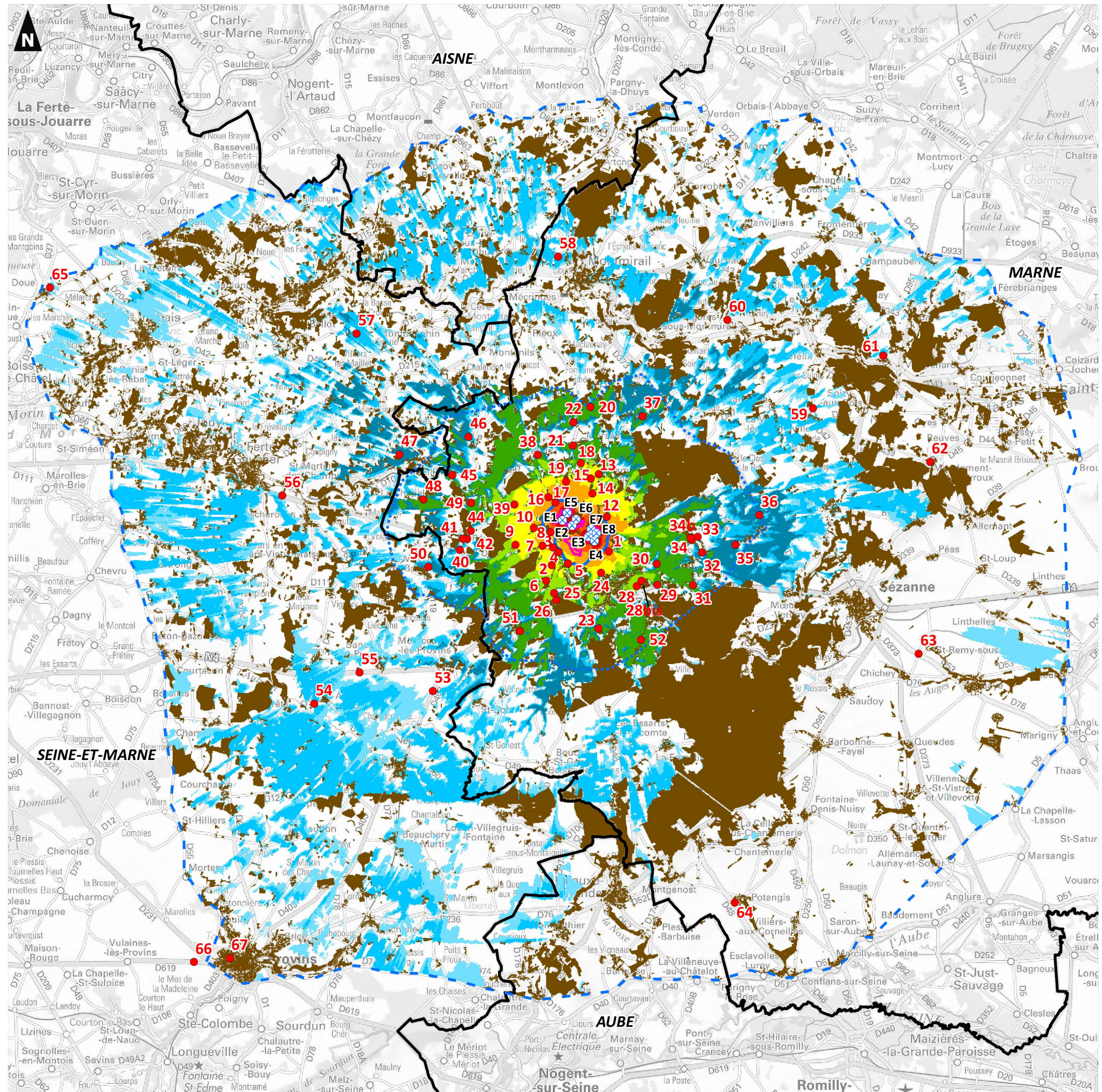
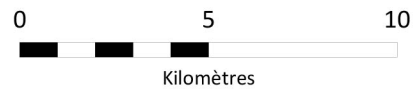




Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°20 :  
Localisation des photomontages  
par rapport aux zones d'influence visuelle

- Projet**
- ⊗ Eolienne projetée
- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
  - Aire d'étude immédiate (500 m)
  - Aire d'étude rapprochée
  - Aire d'étude éloignée
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Occupation du sol**
- Zones urbaines ou boisées
- Angle vertical maximal (en degrés) potentiellement visible au-dessus de l'horizon**
- < 0,2
  - 0,2 - 0,5
  - 0,5 - 1
  - 1 - 2
  - 2 - 3
  - 3 - 5
  - 5 - 10
  - 10 - 20
  - > 20
- Point de vue

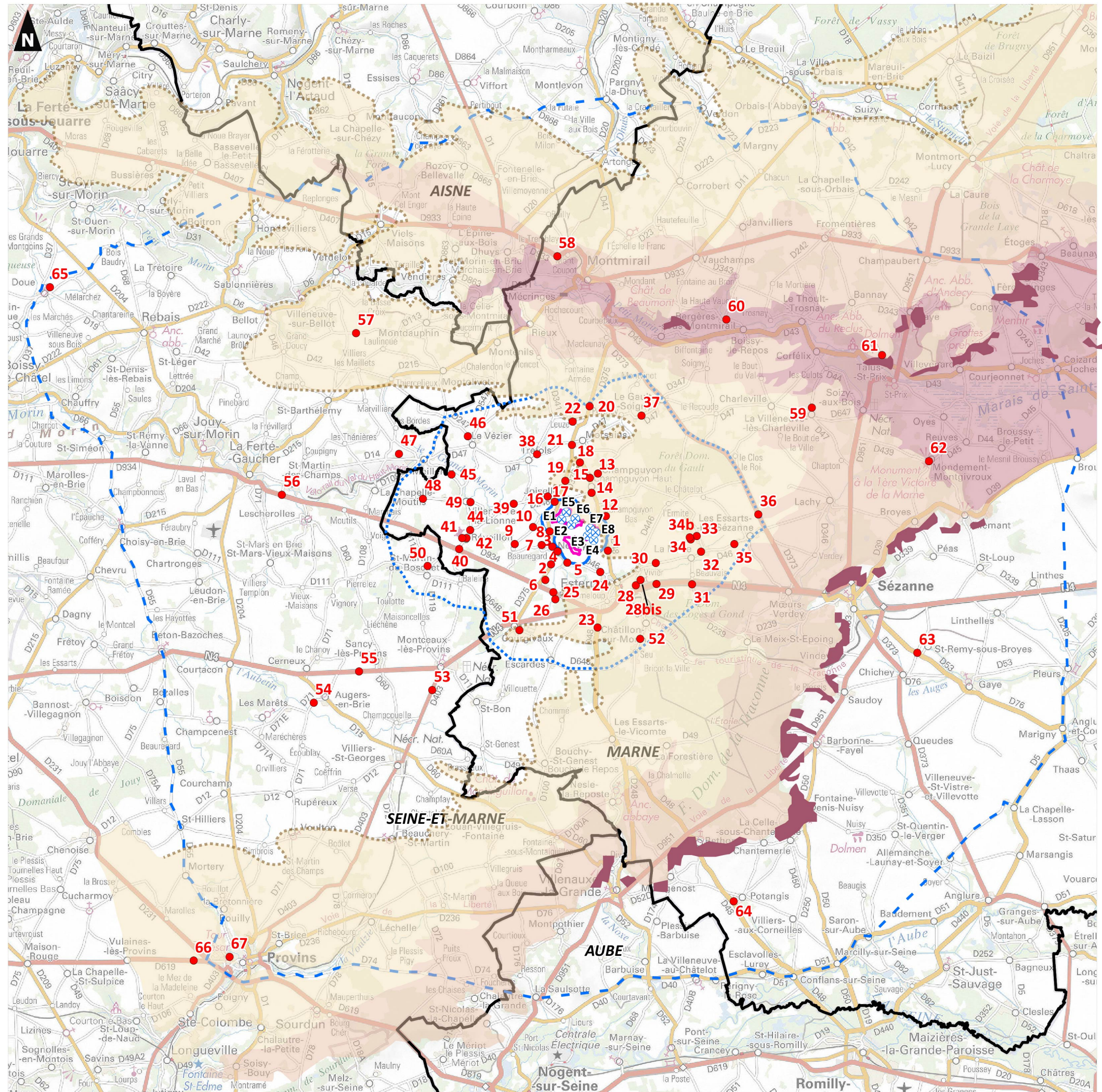
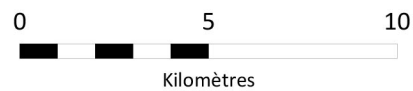




Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°21 :  
Localisation des photomontages  
par rapport à la côte viticole

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale
- Vignoble de l'AOC Champagne
- Zone d'exclusion
- Zone de vigilance modérée
- Recul optimal pour limiter la prégnance visuelle
- Point de vue

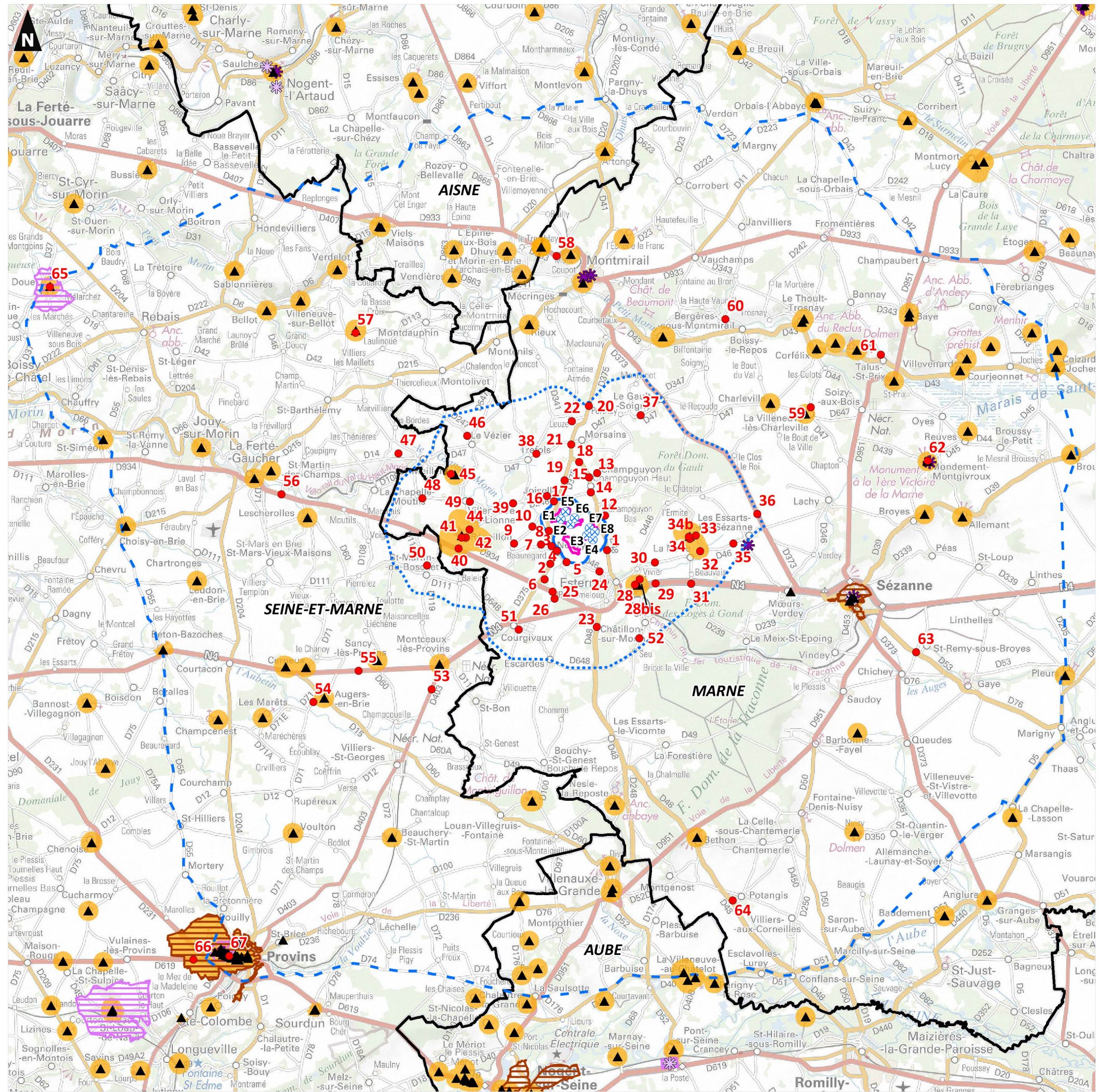
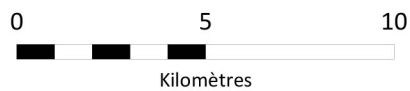




Parc éolien du Champ de l'Alouette  
Expertise paysagère

Carte n°22 :  
Localisation des photomontages  
par rapport au patrimoine réglementaire

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (500 m)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale
- Monuments historiques :**
- ▲ Monument historique
- Périmètre des abords des monuments historiques
- Sites :**
- Site classé
- Site inscrit
- Site patrimonial remarquable
- Point de vue





## 4.5 Analyse de l'impact visuel du projet

### 4.5.1 Impact visuel du projet

La qualification de l'impact final du projet est présentée à la suite des cartes, selon les différentes thématiques précédemment étudiées (paysage, urbanisation, infrastructures, patrimoine et tourisme). Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée, à partir des photomontages notamment.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Nul	Faible	Modéré	Fort
-----	--------	--------	------

Cette graduation des impacts permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères à une modification significative de sa lisibilité.

#### 4.5.1.1 Effets sur la composition paysagère du territoire

Le projet prend place sur un plateau cultivé, morcelé par les vallées du Petit et du Grand Morin et leurs affluents, ainsi que par un réseau de micro-boisements qui animent le paysage et concourent à réduire l'amplitude visuelle du plateau.

Ainsi, le secteur d'accueil du projet éolien présente une dynamique visuelle influençant fortement les perceptions sur le paysage et la profondeur des champs visuels. On constate qu'au-delà d'un périmètre de 3 kilomètres en moyenne, la perception éolienne se fractionne devant la composition paysagère et topographique.

La structure même de l'implantation contribue à restreindre les impacts du projet. Les éoliennes sont regroupées en deux paquets, limitant l'emprise spatiale du projet sur les horizons et facilitant son insertion visuelle dans le contexte paysager. Le gabarit retenu participe à la cohérence visuelle du projet avec la composition paysagère.

Un impact modéré est toutefois évalué sur la section de la vallée du Grand Morin la plus proche, entre Villeneuve-la-Lionne et Neuvy, avec une implantation réfléchie de façon à limiter les incidences visuelles.

AIRE D'ETUDE	THEMATIQUE ABORDEE	Evaluation de la sensibilité identifiée dans l'état initial	Analyse de la perception réelle des éoliennes	Evaluation de l'impact final lié au projet	Photomontage(s) associé(s)
Aire d'étude éloignée	Plateaux supérieurs de la Brie	Faible	Perception difficile du projet selon la situation de l'observateur. Les éoliennes sont filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée. L'implantation présente également une emprise restreinte sur l'horizon.	Nul	55 / 57 / 59
	Vallées du Petit et du Grand Morin	Faible	Avec l'éloignement, le projet se place sous la ligne topographique délimitant les horizons paysagers des vallées, sans incidence dans la lecture paysagère.	Nul	56 / 60
	Cuesta d'Ile-de-France	Faible	Le projet éolien s'inscrit avec plus de 15km de retrait du front de côte, se plaçant ainsi sous la ligne topographique fermant l'horizon, sans incidence dans la lecture paysagère de la côte viticole.	Nul	61 / 63 / 64
	Plaine agricole de la Champagne crayeuse	Nulle	Le projet éolien s'inscrit avec plus de 15km de retrait de la côte d'Ile-de-France, au cœur des plateaux de la Brie, se plaçant ainsi sous la ligne topographique fermant l'horizon visible depuis la plaine agricole.	Nul	63 / 64
Aire d'étude rapprochée	Plateau de la Brie champenoise	Modérée	Perception dépendante de la situation de l'observateur et de la distance au projet. De façon générale, l'angle de visibilité est restreint, avec une implantation présentant des échelles horizontale et verticale cohérentes avec la composition paysagère, sans étalement sur l'horizon.	Faible à modéré	9 / 18 / 19 / 23 / 32 / 35 / 36 / 46 / 48 / 50 / 52
	Vallée du Grand Morin	Forte	Le projet est visible en interaction avec la vallée, entre Villeneuve-la-Lionne et Neuvy, avec toutefois des proportions verticales compensées par une emprise spatiale restreinte. Avec l'éloignement, le contexte paysager (topographie et végétation) contribue à masquer le projet.	Nul (distance) à modéré (proximité)	39 / 45
Aire d'étude immédiate	Plateau d'implantation	Forte	L'implantation condensée permet de limiter le front éolien et de conserver des respirations paysagères. L'échelle verticale toutefois s'inscrit en faveur des éoliennes, plus qu'aux éléments paysagers proches.	Faible à modéré	1 / 14

Tableau 10. Synthèse des impacts du projet sur la composition paysagère



#### 4.5.1.2 Effets sur les lieux de vie du territoire

Les lieux de vie, villages, hameaux et fermes isolées, forment des repères paysagers autour du projet. Le maillage urbain peut paraître dense, en regard du faible espacement entre les lieux de vie et de leur éclatement. Cette configuration induit une certaine sensibilité à tout aménagement dans les abords immédiats des zones urbanisées, qui se répondent visuellement entre elles.

Un impact modéré du projet est relevé sur les villages de Neuvy et Champguyon, du fait de la perception directe des éoliennes depuis les franges urbaines, mais également des covisibilités identifiées avec les silhouettes villageoises depuis leurs accès.

Selon leur position et leur éloignement, les villages plus éloignés percevront plus ou moins les éoliennes projetées. La composition végétale et la configuration topographique concourent à filtrer les vues avec l'éloignement au projet.

L'implantation a été réfléchi de façon à limiter les interactions visuelles avec les lieux de vie, en privilégiant une lisibilité du projet et en opérant un regroupement des éoliennes dans le contexte paysager. L'emprise horizontale est restreinte et condensée, évitant une présence appuyée du projet dans le champ visuel. Le gabarit retenu limite également les interactions verticales.

La configuration paysagère concoure à limiter les impacts du projet pour les autres lieux de vie du territoire, avec une perception rapidement masquée par la composition végétale et topographique.

AIRE D'ETUDE	THEMATIQUE ABORDEE	Evaluation de la sensibilité identifiée dans l'état initial	Analyse de la perception réelle des éoliennes	Evaluation de l'impact final lié au projet	Photomontage(s) associé(s)
Aire d'étude éloignée	Plateaux et vallées	Faible	Perception restreinte, les vues sur les éoliennes étant filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée.	Nul	53 / 54 / 55 / 56 / 59 / 58 /
	Cuesta d'Ile-de-France	Faible	Le projet éolien s'inscrit avec plus de 15km de retrait de la côte d'Ile-de-France, sans incidence dans l'environnement des lieux de vie concernés.	Nul	63 / 64
	Plaine agricole	Nulle	Le projet éolien s'inscrit au cœur du plateau de la Brie, sans incidence dans l'environnement des lieux de vie implantés dans la plaine agricole.	Nul	63 / 64
Aire d'étude rapprochée	Neuvy et ses hameaux	Forte	Le projet s'inscrit en contact visuel direct avec le village et ses hameaux proches (hormis Aulnay et Champagnemay encaissés). L'abandon de la partie sud de la zone d'implantation permet de modérer l'impact. Le projet reste toutefois proche, dans une emprise horizontale et une échelle verticale importantes.	Modéré	2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10
	Champguyon Haut et Bas	Forte	Le projet s'inscrit en contact visuel direct avec ces lieux de vie. La présence de nombreux boisements à proximité minimise la présence du projet, qui reste toutefois proche, dans une emprise horizontale et une échelle verticale importantes.	Modéré	12 / 13 / 14 / 15
	Joiselle	Forte	Le projet s'inscrit en ligne de fuite par rapport à ce lieu de vie, limitant son emprise sur l'horizon paysager proche. Les éoliennes les plus proches s'inscrivent toutefois dans un rapport d'échelle vertical prégnant.	Faible à modéré	16 / 17
	Esternay	Faible	La perception depuis Esternay et ses abords est restreinte, avec une faible incidence dans la lecture urbaine et paysagère.	Faible	23 / 24
	Autres lieux de vie	Faible	Perception limitée, les vues sur les éoliennes étant filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée.	Faible à nul	20 / 21 / 22 / 32 / 35 / 37 / 38 / 44 / 46 / 49 / 50 / 52
Aire d'étude immédiate	Villages proches	Forte	Le projet s'inscrit dans un espace morcelé, en contact visuel direct avec les lieux de vie les plus proches.	Modéré	3 / 4 / 5 / 8 / 12 / 17

Tableau 11. Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie



### 4.5.1.3 Effets sur les infrastructures routières

La RD375 et la RD48 sont les axes les plus sensibles identifiés, par leur situation vis-à-vis de la zone d'implantation du projet. Ces axes donnent à découvrir le projet dans son contexte paysager et par rapport aux lieux de vie proches (Neuvy et Champguyon principalement).

L'implantation retenue contribue à restreindre les impacts du projet potentiellement visibles depuis ces axes. Les éoliennes sont regroupées en deux paquets, limitant l'emprise spatiale du projet sur les horizons et facilitant son insertion visuelle dans le contexte paysager. Le gabarit retenu participe à la cohérence visuelle du projet avec la composition paysagère.

La covisibilité du projet avec la silhouette de Neuvy reste l'impact final le plus important, identifié depuis la RD375. Il s'agit toutefois d'une faible portion de l'axe global, selon une perception dynamique liée à la vitesse de déplacement, modérant de ce fait l'impact perçu.

La configuration paysagère concourt à limiter les impacts du projet depuis les autres axes de circulation du territoire, avec une perception rapidement masquée par la composition végétale et topographique.

AIRE D'ETUDE	THEMATIQUE ABORDEE	Evaluation de la sensibilité identifiée dans l'état initial	Analyse de la perception réelle des éoliennes	Evaluation de l'impact final lié au projet	Photomontage(s) associé(s)
Aire d'étude éloignée	Réseau routier des plateaux	Faible	Perception restreinte, les vues sur les éoliennes étant filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée.	Nul	55 / 58
	Vallées du Petit et du Grand Morin	Faible	Perception restreinte, les vues sur les éoliennes étant filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée.	Nul	56 / 60
	Côte viticole et plaine agricole	Faible	Le projet éolien s'inscrit au cœur du plateau de la Brie, sans incidence dans l'environnement des infrastructures longeant la côte viticole ou traversant la plaine agricole.	Nul	63 / 64
Aire d'étude rapprochée	RN4 - RD934	Modérée	Perception limitée, les vues sur les éoliennes étant filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée.	Faible	25 / 29
	RD373	Modérée	Perception limitée, les vues sur les éoliennes étant filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée.	Faible	36
	RD375	Forte	Perception dépendante de la situation de l'observateur et de la distance au projet. De façon générale, l'angle de visibilité est restreint, avec une implantation présentant des échelles horizontale et verticale cohérentes.	Faible	19 / 20
	RD48	Forte	Perception du projet, mais selon une implantation visuellement cohérente avec la configuration paysagère (étalement limité, regroupement des éoliennes). Les boisements proches minimisent la présence du projet.	Faible	18
	Autres axes	Faible	Perception limitée, les vues sur les éoliennes étant filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée.	Faible à nul	23 / 30 / 39 / 46 / 48
Aire d'étude immédiate	RD375	Forte	Sensibilité liée à la covisibilité avec le village de Neuvy, lisible depuis cet axe, en approche du village par le sud.	Modéré	2
	RD48	Forte	Perception du projet, mais selon une implantation visuellement cohérente avec la configuration paysagère (étalement limité, regroupement des éoliennes). Les boisements proches minimisent la présence du projet.	Faible	1

Tableau 12. Synthèse des impacts du projet sur les infrastructures routières



#### 4.5.1.4 Effets sur le patrimoine recensé et le tourisme

Les édifices et sites protégés sont diversement situés dans le paysage, avec une implantation majoritaire en cœur urbain, aussi bien sur les secteurs de plateaux que dans les dépressions, mais également quelques édifices isolés au cœur des étendues cultivées, ou encore perchés sur des buttes ou des rebords de côte.

Les interactions (visibilité, covisibilité ou intervisibilité) sont limitées entre ces édifices et sites et le projet, la distance, la végétation, le tissu urbain, les modelés topographiques s'interposant et empêchant les perceptions conjointes notables.

Au final, le projet n'a qu'un impact limité sur les perceptions patrimoniales et touristiques. Le tracé du vélorail aura des perceptions privilégiées sur le projet, selon le contexte paysager traversé. De même, depuis les sentiers de randonnée les plus proches, le projet entrera en interaction visuelle avec les randonneurs.

Il conviendra également de porter attention au contexte archéologique, en engageant un diagnostic avant la construction du parc éolien.

AIRE D'ETUDE	THEMATIQUE ABORDEE	Evaluation de la sensibilité identifiée dans l'état initial	Analyse de la perception réelle des éoliennes	Evaluation de l'impact final lié au projet	Photomontage(s) associé(s)
Aire d'étude éloignée	Églises d'Augers-en-Brie, Sancy-les-Provins et Montceaux-lès-P.	Faible	Avec l'éloignement, le projet se place sous la ligne topographique délimitant les horizons paysagers autour de ces édifices, sans incidence dans la lecture patrimoniale.	Nul	53 / 54 / 55
	Château de Launoy-Renault	Faible	Le projet est suffisamment éloigné pour se trouver masquer par les boisements fermant les horizons paysagers lisibles depuis ce site.	Nul	57
	Eglises de Charleville et la Villeneuve-les-Charleville	Faible	Avec l'éloignement, le projet se place sous la ligne topographique délimitant les horizons paysagers autour de ces édifices, sans incidence dans la lecture patrimoniale.	Nul	59
	Monument de Mondement	Nulle	Le projet est suffisamment éloigné pour se placer à l'arrière des boisements et en-dessous de la ligne topographique, sans aucune interaction dans la lecture paysagère et patrimoniale de ce site.	Nul	62
	Cité médiévale de Provins	Faible	Le projet s'inscrit à plus de 29km de ce site patrimonial, se plaçant ainsi sous la ligne topographique fermant ses horizons, sans incidence dans la lecture paysagère et patrimoniale de ce site.	Nul	66 / 67
	Butte de Doue	Faible	Le projet s'inscrit à plus de 28km de ce site patrimonial, à l'arrière des boisements dessinant une frange quasi continue sur l'horizon, sans incidence dans la lecture paysagère.	Nul	65
	Côte viticole et route touristique	Faible	Le projet éolien s'inscrit avec plus de 15km de retrait du front de côte, se plaçant ainsi sous la ligne topographique fermant l'horizon, sans incidence dans la lecture paysagère de la côte viticole.	Nul	61 / 63 / 64
	Vélorail et train touristique	Nulle	Avec l'éloignement, le projet se place sous la ligne topographique délimitant les horizons paysagers le long de cet axe touristique, sans incidence dans la lecture paysagère.	Nul	56
	Sentiers de randonnée	Nulle	Perception restreinte, les vues sur les éoliennes étant filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée.	Nul	/
	Autres éléments patrimoniaux	Nulle	Perception restreinte, les vues sur les éoliennes étant filtrées par le modelé topographique et la végétation arborée.	Nul	58 / 61 / 63



<b>Aire d'étude rapprochée</b>	Château de réveillon	Modérée	Le projet est suffisamment en retrait pour n'avoir aucune incidence dans la lecture patrimoniale de ce site, les éoliennes se trouvant masquées par le contexte arboré et le modelé topographique.	Nul	40 / 41 / 42
	Château de Viviers	Modérée	Le projet n'est visible que depuis l'entrée du domaine, la perception étant filtrée par l'alignement arboré marquant l'accès au château et amoindrie par l'implantation condensée et en ligne de fuite.	Nul à faible	28 / 29
	Château des Granges	Faible	Le projet est suffisamment en retrait pour n'avoir aucune incidence dans la lecture patrimoniale de ce site, les éoliennes se trouvant masquées par le contexte arboré et le modelé topographique.	Nul	33 / 34 / 34b
	Eglise de Belleau	Faible	Le projet est suffisamment en retrait pour n'avoir aucune incidence dans la lecture patrimoniale de ce site, les éoliennes se trouvant masquées par la topographie.	Nul	45
	Vélorail et train touristique	Modérée	Le projet est visible en interaction avec la vallée, entre Villeneuve-la-Lionne et Neuvy, avec toutefois des proportions verticales compensées par une emprise spatiale restreinte. Avec l'éloignement, le contexte paysager (topographie et végétation) contribue à masquer le projet.	Nul (distance) à modéré (proximité)	39 / 45
	Sentiers de randonnée	Modérée	Pour les sentiers proches identifiés, le projet s'insère directement dans le champ visuel. La présence des boisements minimise la perception du projet, dans une emprise horizontale et une échelle verticale toutefois importantes.	Faible à modéré	12 / 14 / 15 / 24
	Chemin de la mémoire et du souvenir	Modérée	Perception dépendante de la situation de l'observateur et de la distance au projet. De façon générale, l'angle de visibilité est restreint, avec une implantation présentant des échelles horizontale et verticale cohérentes avec la composition paysagère, sans étalement sur l'horizon.	Faible à modéré	29 / 41 / 51 / 52
<b>Aire d'étude immédiate</b>	Archéologie	Forte	Le projet s'inscrit dans un secteur avec une sensibilité archéologique importante. Ce secteur a également été le théâtre d'âpres affrontements lors des deux grandes guerres. Un diagnostic archéologique est nécessaire.	Fort	/

**Tableau 13.** Synthèse des impacts du projet sur le patrimoine et le tourisme



#### 4.5.1.5 Impacts cumulés avec le contexte éolien connu

L'étude d'impact doit prendre en compte les effets cumulés avec les aménagements éoliens existants ou approuvés. Sont à prendre en compte les projets qui, lors du dépôt de l'étude d'impact ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont également pris en compte dans le cadre de cette étude les projets en instruction n'ayant pas encore reçu d'avis de l'Autorité Environnementale. En effet, compte-tenu du développement éolien constaté sur ce territoire, il convient de prendre en compte l'ensemble du contexte éolien connu.

L'objectif de cette partie de l'étude est de se projeter dans le futur et d'analyser les interactions potentielles du projet avec les autres projets connus mais non construits.

Le projet retenu préserve un retrait suffisant des grands ensembles éoliens éloignés, évitant la création d'un front d'éoliennes et conservant les échappées visuelles nécessaires à la lisibilité de l'horizon paysager.

La sensibilité tient au cumul avec les projets plus proches de Bois Chantret et Champguyon, notamment vis-à-vis des lieux de vie à proximité, comme les villages Champguyon et Joiselle qui voient leurs respirations paysagères s'amoinrir.

Il est à noter que **ce cumul est à relativiser** en regard de l'état d'instruction des projets de Bois Chantret et Champguyon. En effet, le projet de **Bois Chantret n'a pas encore reçu d'avis de l'Autorité Environnementale**, et **celui de Champguyon, bien qu'ayant reçu un avis de l'AE, est en cours de complétude**, avec de potentielles modifications apportées aux implantations.

AIRE D'ETUDE	THEMATIQUE ABORDEE	Evaluation de la sensibilité identifiée dans l'état initial	Analyse de la perception réelle des éoliennes	Evaluation de l'impact final lié au projet	Photontage(s) associé(s)
Aire d'étude éloignée	Projet isolé de Morsains	Modérée	Le projet est suffisamment en retrait de cet autre projet pour n'avoir qu'une incidence limitée en termes de cumul sur les horizons paysagers.	Faible	20 / 58 / 65
	Ensemble éolien autour de Montmirail et de la vallée du Petit Morin	Faible	Avec l'éloignement, la composition paysagère et la configuration topographique s'associent pour empêcher le cumul perceptible des parcs et projets conjointement sur les horizons paysagers.	Nul	58 / 65
	Ensemble éolien du plateau de la Brie autour de Charleville	Faible	Avec l'éloignement, la composition paysagère et la configuration topographique s'associent pour empêcher le cumul perceptible des parcs et projets conjointement sur les horizons paysagers.	Nul	58 / 59 / 61
	Ensemble éolien au sud d'Esternay	Faible	Avec l'éloignement, la composition paysagère et la configuration topographique s'associent pour empêcher le cumul perceptible des parcs et projets conjointement sur les horizons paysagers.	Nul	19 / 23 / 36
	Parcs et projets éolien de la plaine agricole	Nulle	Avec l'éloignement, la composition paysagère et la configuration topographique s'associent pour empêcher le cumul perceptible des parcs et projets conjointement sur les horizons paysagers.	Nul	64
Aire d'étude rapprochée	Projet de Bois Chantret (aucun avis de l'AE à la date de rédaction de l'étude)	Forte	Le projet vient densifier le contexte éolien en développement et s'inscrit dans un espace de respiration vis-à-vis des lieux de vie composant Champguyon. Pour les autres lieux de vie, le projet s'inscrit majoritairement en surimpression des autres projets, sans étalement notable. Avec l'éloignement, les boisements et le modelé topographique tendent à amoindrir la perception conjointe des projets.	Globalement modéré, mais fort sur les villages de Champguyon et Joiselle	1 / 2 / 3 / 9 / 12 / 13 / 15 / 18 / 19 / 20 / 21 / 28 / 29 / 36 / 38 / 39 / 46 / 47 / 48 / 49 / 51 / 52 / 65
	Projet de Champguyon (avis de l'AE, avec complétude en cours)	Forte	Le développement de 3 projets dans un secteur paysager restreint contribue au cumul éolien dans les horizons paysagers proches, avec un effet d'encerclement à évaluer sur le village de Champguyon Haut et Bas. <b>Toutefois, cette analyse reste hypothétique, les deux projets proches étant en phase d'instruction et pouvant être amenés à évoluer. Ce contexte éolien proche reste ainsi en évolution à court terme.</b>		2 / 9 / 13 / 19 / 20 / 22 / 24 / 28 / 29 / 31 / 36 / 37 / 47 / 49 / 51 / 52 / 65

Tableau 14. Synthèse des effets cumulés du projet dans le contexte éolien connu



## 4.6 Etude d'encerclement

Le travail initial effectué sur ce projet nous conduit à estimer que les lieux de vie suivants nécessitent une étude d'encerclement spécifique, par les impacts constatés, et/ou leur perception potentielle : Champguyon Bas, Champguyon Haut, Esternay, Joiselle, hameau de Champagnemay (Joiselle), Morsains, Neuvy, hameau de Condry (Neuvy), hameau du Tronchot (Neuvy), hameau de Montbléru (Neuvy). Les châteaux de Vivier, des Granges et de Réveillon sont également étudiés.

Les autres villages se situent dans un contexte limitant ou annulant tout impact du projet sur les lieux de vie.

Extrait de la carte des zones d'influence visuelle présentée aux pages 107 et 108.

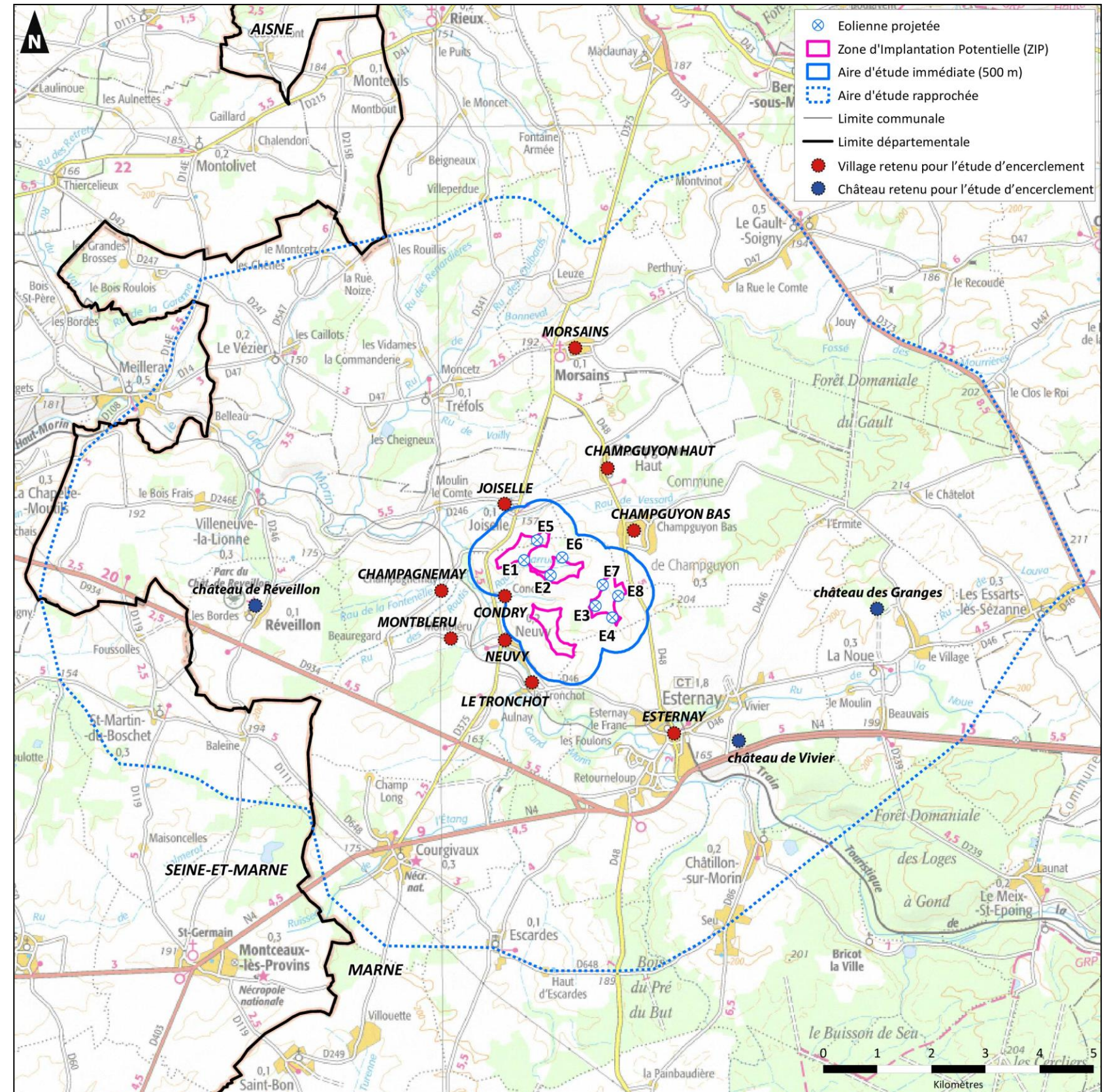
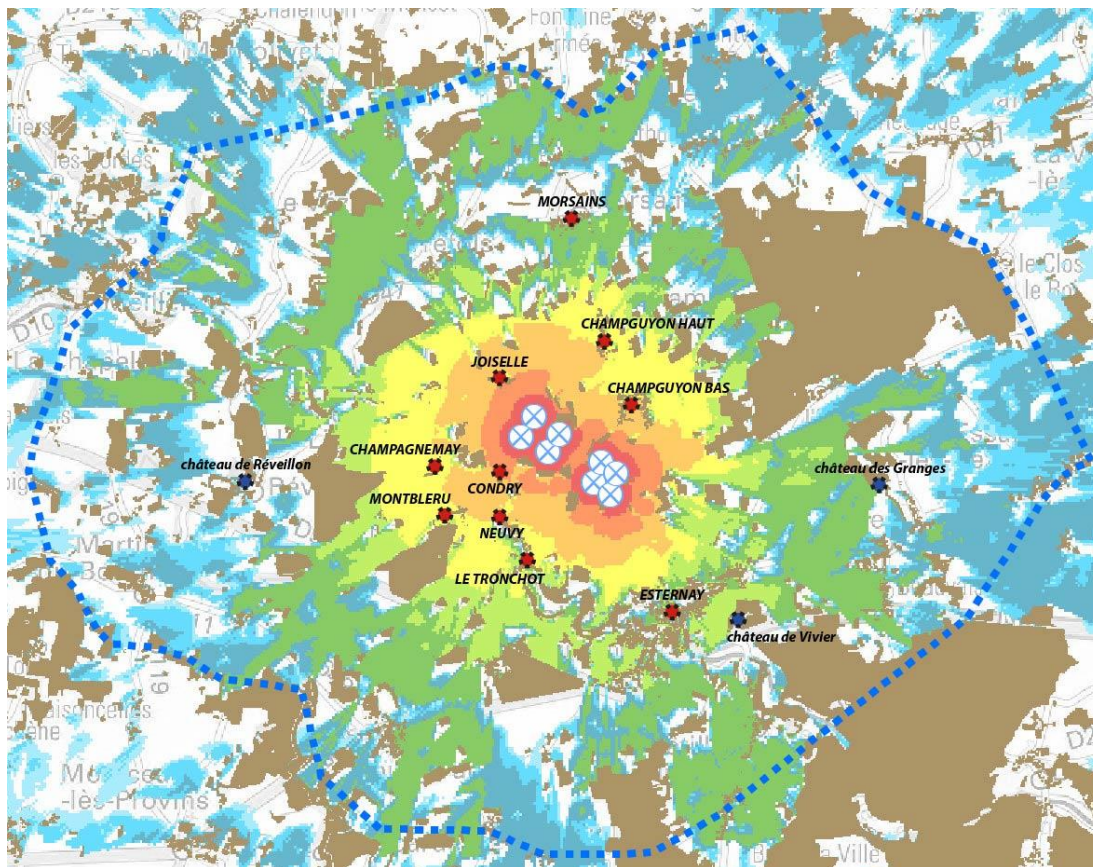


Figure 41. Situation des villages et sites retenus dans l'étude d'encerclement



## 4.6.1 Méthodologie

### > Méthode employée

La méthode appliquée se base sur la « Note méthodologique pour la prise en compte des enjeux 'Paysage – Patrimoine' dans l'instruction des projets éoliens », élaborée par la Région Centre - Val de Loire en 2014.

La méthode repose sur le calcul de trois indices :

- L'indice d'occupation des horizons : il s'agit de la somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes à moins de 5 km d'une part et entre 5 et 10 km d'autre part, depuis un village pris comme centre ; et ceci sans exclure les doubles comptes. On considère qu'il y a risque de saturation visuelle dès lors que la valeur de cet indice dépasse 120° ;
- L'indice de densité sur les horizons occupés : c'est le ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km sur la somme des angles sur l'horizon. On considère qu'il y a risque de saturation visuelle dès lors que la valeur de cet indice dépasse 0,10 ;
- L'espace de respiration : il s'agit du plus grand angle sans éolienne. On considère qu'il y a risque de saturation visuelle dès lors que cet angle est inférieur à 160/180°. Le minimum est de 60°. En-dessous, les éoliennes sont considérées comme omniprésentes.

Un risque de saturation visuelle est avéré si un des trois seuils est dépassé.

### > Périmètres retenus autour de chaque village

Le Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne retient un périmètre de 10 kilomètres d'aire visuelle autour des villages. Nous prendrons donc également ce périmètre dans l'étude. On ignore les éoliennes distantes de plus de 10 kilomètres, leur perception n'étant pas significative.

A ce périmètre, nous ajoutons celui de 5 kilomètres, qui permet de statuer sur la concentration des éoliennes à proximité des bassins de vie (effet principal de perception).

Il est à prendre en considération que la régression visuelle est particulièrement importante sur les 5 premiers kilomètres, puis régressive jusque 10 kilomètres, après quoi elle atteint un palier où la hauteur angulaire tend vers 0° à l'infini (courbe asymptotique).

### > Limite de la méthode utilisée

L'hypothèse d'une visibilité panoramique sur 360° pour l'ensemble des points de vue considérés est fictive. Ce genre de situation n'existe que dans de très rares cas. De fait, ce n'est pas tant la visibilité réelle des éoliennes qui est ici étudiée (l'analyse ne permet pas de le refléter) que l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage.

Pour chaque point de vue, deux classes de distances périmétriques sont considérées : une première de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré prégnant, et une seconde de 5 à 10 km, où l'éolien est considéré « nettement » présent par « temps normal ». Au-delà de 10 km, l'éolien est considéré certes visible mais peu influent.

La saturation des horizons est très variable selon l'orientation des parcs. La méthodologie indique qu'un risque de saturation visuelle est avéré si un des trois seuils est dépassé.

Ces analyses sont à interpréter avec un certain recul. Elles ne tiennent pas compte des conditions réelles de terrain associées à l'environnement de chaque village comme les routes, le dégagement éventuel depuis le domaine public ou en limite de village, la périphérie urbaine dirigée vers la campagne environnante. Les conditions de perception des parcs éoliens situés aux alentours peuvent localement être favorisées par des ouvertures visuelles, mais aussi masquées par les éléments de contexte (rideaux boisés, habitations, relief).

Ainsi les éléments d'analyse présentés ci-après sont « maximalistes », et mesurent des impacts qui dans la réalité peuvent localement être atténués par les obstacles situés en direction des parcs et des projets éoliens.

On retiendra que cette méthodologie permet de dégager une tendance générale et des points de vigilance. C'est pourquoi elle ne doit pas faire l'objet d'une application stricte dans la conception du projet en raison des biais qui sont introduits par rapport à la réalité de terrain. C'est un outil supplémentaire destiné à apprécier l'effet du projet dans le bassin paysager local.

### > Remarques concernant les cartes d'analyse des risques de saturation visuelle

Pour des raisons de lisibilité de la carte dans son ensemble, le service de cartographie a volontairement :

- représenté chaque éolienne par un point d'un certain diamètre ;
- adapté en conséquence les angles de manière à bien englober chaque éolienne et l'emprise des pales.

Les valeurs d'angle indiquées sur la carte ont été calculées par le logiciel de cartographie, en projection Lambert 93/RGF93 (projection conservant les angles) et avant représentation graphique. Ainsi, seules les valeurs d'angle indiquées sur la carte doivent être considérées. La carte n'est pas destinée à être utilisée pour une lecture d'angle sur papier avec un rapporteur.

Carte avec points encerclement



## 4.6.2 Champguyon Bas

Secteur d'emprise visuelle occupé par le projet	5 km
---	------

Le village de Champguyon Bas est implanté sur le même secteur de plateau que la zone d'implantation du projet, dans des référentiels altimétriques similaires. Il est séparé de Champguyon Haut par le ruisseau de Vessard, qui passe au nord du tissu urbain. Malgré une ceinture végétale développée, ce lieu de vie entre en relation visuelle directe avec le paysage environnant, et notamment avec les projets en développement dans son environnement proche.

Avec ou sans le projet, l'indice d'occupation des horizons et celui des angles de respiration sont dépassés autour de ce lieu de vie, appuyant le développement éolien dans le périmètre du village. Le projet de Champguyon occupe un angle de 137° à l'est du village, tandis que celui de Bois Chantret inscrit un angle de 29° à l'opposé.

Le projet envisagé occupe un autre angle au sud-ouest du village, de 76°, venant renforcer le contexte éolien dans l'horizon proche du village. Il vient morceler les espaces de respiration restants suite au développement des deux autres projets, et accentue la pression éolienne à proximité de ce lieu de vie.

L'implantation retenue participe toutefois à l'insertion du projet, lui assurant une bonne lisibilité. Le regroupement des éoliennes en deux paquets limite leur dispersion et le faible nombre d'éoliennes permet de conserver un indice de densité en-dessous du seuil de vigilance.

**Le développement éolien marque ici une tendance à l'encerclement de ce lieu de vie, que le projet vient renforcer.**

Le photomontage n°12 réalisé depuis la frange sud de Champguyon Bas confirme la forte incidence visuelle du cumul éolien dans le cadre de vie de ce village.

### CHAMPGUYON BAS

Données d'entrée	
<b>A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km</b>	
Sans le projet	166°
Avec le projet	242°
Impact engendré par le projet	76°
<b>A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km</b>	
Sans le projet	35°
Avec le projet	35°
Impact engendré par le projet	0
<b>B : Nombre d'éoliennes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km</b>	
Sans le projet	12
Avec le projet	20
Impact engendré par le projet	8
Calcul des indices	
<b>A+A' : Indice d'occupation des horizons (sans exclure les doubles comptes). Le seuil de vigilance est de 120°</b>	
Sans le projet	201°
Seuil de vigilance sans le projet	Non respecté
Avec le projet	277°
Seuil de vigilance avec le projet	Non respecté
<b>B/(A+A') : Indice de densité sur les horizons occupés. Ratio nb d'éoliennes/angle d'horizon. Le seuil de vigilance est de 0,10</b>	
Sans le projet	0,06
Seuil de vigilance sans le projet	Respecté
Avec le projet	0,07
Seuil de vigilance avec le projet	Respecté
<b>Espace de respiration (5 km) : plus grand angle sans éoliennes. Le seuil souhaitable est de l'ordre de 160/180°</b>	
Sans le projet	141°
Seuil de vigilance sans le projet	Non respecté
Avec le projet	54°
Seuil de vigilance avec le projet	Non respecté

Tableau 15. Indices d'occupation éolien autour de Champguyon Bas



